

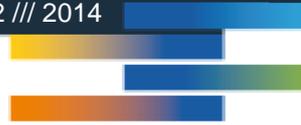




SOMMAIRE

CONVENTION D'APPLICATION 2012-2014.....	5
ANNEXE	
PROGRAMME D' ACTIONS 2012-2014.....	22
Volet 1. Actions finalisées 2012-2014.....	23
Volet 2. Actions « Grand projet ».....	218
Volet 3. Autres actions à finaliser.....	248





CONVENTION D'APPLICATION 2012-2014

Entre :

Les signataires du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau :

- L'Etat,
- L'Agence de l'eau du bassin Rhône Méditerranée Corse,
- La Région Languedoc-Roussillon,
- Le Syndicat mixte du bassin de Thau,
- Thau aggro,
- La Communauté de communes Nord du Bassin de Thau,
- La Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée,
- Le S.I.A Pinet-Pomerols,
- Le Comité régional conchylicole de Méditerranée,
- Le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Languedoc-Roussillon,
- La prud'homie de l'étang de Thau,

Les communes du périmètre d'intervention du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau :

- Le maire de la commune d'Agde
- Le maire de la commune de Balaruc-les-Bains
- Le maire de la commune de Balaruc-le-Vieux
- Le maire de la commune de Bouzigues
- Le maire de la commune de Castelnaud de Guers
- Le maire de la commune de Cournonsec
- Le maire de la commune de Florensac
- Le maire de la commune de Frontignan
- Le maire de la commune de Gigean
- Le maire de la commune de Loupian
- Le maire de la commune de Marseillan
- Le maire de la commune de Mèze
- Le maire de la commune de Mireval
- Le maire de la commune de Montagnac
- Le maire de la commune de Montbazin
- Le maire de la commune de Pinet
- Le maire de la commune de Pomerols

- Le maire de la commune de Poussan
- Le maire de la commune de Sète
- Le maire de la commune de Vic la Gardiole
- Le maire de la commune de Villeveyrac

Les autres maîtres d'ouvrage publics ou privés signataires de la présente Convention.

Après qu'il ait été exposé :

- Qu'un Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau, visant à répondre aux enjeux du territoire en créant un cadre local de gouvernance permettant d'élaborer des engagements entre acteurs de la politique territoriale, a été signé préalablement à la présente Convention d'application,
- Que les signataires de ce Contrat ont approuvé les actions proposées dans son Rapport de présentation et se sont engagés à participer prioritairement aux opérations prévues dans le cadre de ce Contrat, conformément à leurs compétences et leurs politiques d'intervention,
- Que les communes dans le cadre de leur compétence générale et les maîtres d'ouvrage publics ou privés peuvent bénéficier de l'appui des partenaires du Contrat en signant des Conventions d'application avec les partenaires signataires du Contrat et portant sur les actions définies en annexe,
- Que les actions proposées dans le cadre du Contrat devront faire l'objet d'une instruction par la Structure de gestion du Contrat, être présentées au Comité technique et recevoir l'avis du Comité stratégique,
- Que les actions retenues devront être dans le périmètre du Contrat et devront être conformes aux objectifs du Contrat,
- Que les actions retenues devront faire l'objet d'une Convention d'application prévue à l'article 6 du Contrat,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit.



ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION D'APPLICATION

La présente Convention d'application a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau pour la période 2012-2014.

ARTICLE 2 : PROGRAMME D' ACTIONS 2012-2014

Les actions retenues au titre de la programmation 2012-2014 sont présentées en annexe. Cette annexe comprend 3 volets, composés chacun d'un tableau récapitulatif et des fiches actions :

- Volet 1. Actions finalisées 2012-2014
- Volet 2. Actions « Grand projet »
- Volet 3. Autres actions à finaliser

Les fiches actions pourront évoluer en fonction du contexte et sous réserve de l'accord des partenaires.

Chaque action fait l'objet d'une fiche détaillée précisant :

- le ou les maîtres d'ouvrage,
- le descriptif opérationnel de l'action,
- le montant de l'action,
- le plan de financement prévisionnel,
- les indicateurs de suivi,
- la contribution de l'action aux objectifs du Contrat.

Les fiches actions du volet 3 de l'annexe devront faire l'objet d'un approfondissement de leur rédaction et/ou de leur plan de financement. Elles pourront ainsi recevoir engagement des partenaires.

ARTICLE 3 : PARTENARIAT ET FINANCEMENT

3.1 Engagement spécifique de l'Agence de l'Eau

En complément de ses engagements stipulés à l'article 4 du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau, l'Agence de l'Eau participera aux actions identifiées dans la présente Convention d'application selon les modalités et conditionnalités suivantes.

Pour toutes les actions prioritaires, l'Agence de l'Eau garantit le financement aux taux prévus dans les fiches actions, dans la limite des montants d'aide prévus. Le financement de ces actions est prioritaire par rapport aux opérations instruites par l'Agence de façon isolée.

Cet engagement particulier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse est ferme sur la période de la présente Convention d'application correspondant à la première phase de mise en œuvre du Contrat.

La bonification de financement apportée à certaines actions de cette première phase est conditionnée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

Les actions bonifiées sur la première phase sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Opération	Année	Taux programme Agence	Bonification Agence (1)
Thau aggro/CCNBT /CAHM	Entretien de la ripisylve des cours d'eau réalisé sous encadrement du technicien de rivière (Action 1.2.2)	2012-2013-2014	0%	30%

(1) dans la limite de 80 % de financement public et des limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

L'attribution de la bonification prévue est conditionnée à la mise en place d'un technicien de rivière au SMTB (action 1.2.4)

Maître d'ouvrage	Opération	Année	Taux programme agence	Bonification Agence (1)
CCNBT	Chemin de randonnée le long de la Vène / en lien avec une étude sur la traversée de Montbazin dont entre autre un objectif à poursuivre serait la suppression de la cunette béton (Action 1.2.2)	2014	0%	30%

(1) dans la limite de 80 % de financement public et des limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

L'attribution de la bonification prévue est liée à l'engagement des travaux de restauration physique de la Vène pour un montant de travaux estimés à 255 000 €

Maître d'ouvrage	Opération	Année	Taux programme agence	Bonification Agence (1)
Sète, Mèze, Frontignan, Marseillan	Travaux d'assainissement pluvial : travaux prioritaires au titre de l'amélioration de la qualité de la lagune, dûment justifiés. (Action 1.1.4)	2013-2014	0%	30% possibilité de transformation d'une partie de la subvention en avance (10+1)

(1) dans la limite de 80 % de financement public et des limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

L'attribution de la bonification est liée, par maître d'ouvrage, à l'engagement d'un plan d'entretien et de nettoyage des voiries communales (évitement de la pollution) et à l'engagement d'un PAPPH (action 1.1.8).

Cet engagement sera ajusté sur la seconde partie du Contrat pour tenir compte du bilan des actions réalisées à mi-parcours. Il sera précisé dans la deuxième Convention d'application. Le bilan à mi-parcours sera plus particulièrement l'occasion de dresser un état d'avancement de l'ensemble des opérations prioritaires liées à la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE.

La programmation relative à la seconde phase du Contrat fera l'objet d'un engagement formel de l'Agence de l'Eau, en fonction du respect du calendrier d'engagement des opérations prioritaires inscrites dans la première phase du Contrat, en particulier :

Maître d'ouvrage	Actions	Avancement attendu
Thau agglo / CCNBT	Travaux de restauration physique de la Vène (action 1.2.2)	Engagement des travaux
Mèze	SDAEP (action 1.1.7) Engagement d'une réflexion associant à la ville de Mèze le SMBT et le SMETA pour poser les termes d'une stratégie foncière permettant la préservation pérenne des affleurements de l'Astien (1.1.9)	Etude lancée Réflexion engagée
Sète	Franchissabilité du seuil d'Issanka (action 1.2.2)	Travaux réalisés
Sète	Etude de la traversée du champ captant en incluant l'enjeu de restauration physique de la Vène (action 1.2.2)	Etude engagée
Thau agglo / CCNBT	Poursuite du financement sur les travaux d'assainissement pluvial (action 1.1.4)	Prise de la compétence pluviale par les intercommunalités, Plan de nettoyage voirie réalisé et intérêt des travaux avéré (nettoyage voirie, priorisation, schéma) Schéma pluvial engagé

3.2 Engagement de l'ensemble des partenaires

Les éléments décrits en annexe de la présente Convention permettent de vérifier la faisabilité des actions. Ils permettent d'arrêter le plan de financement des actions qui, le moment venu, devra faire l'objet d'une décision attributive de subvention, de prêt ou d'avance de la part des partenaires concernés. Les tableaux financiers des volets 1. et 2. annexés à la présente Convention arrêtent les engagements prévisionnels des partenaires financiers du Contrat.

Les maîtres d'ouvrage, signataires de la présente Convention s'engagent à réaliser les actions qu'ils ont retenues et selon le calendrier établi.



ARTICLE 4 : MODALITES D'INSTRUCTION DES ACTIONS

Les actions proposées par les maîtres d'ouvrage et inscrites dans le cadre du Contrat font l'objet d'un dépôt d'intention auprès de la Structure de gestion. Celle-ci assure une mission d'assistance technique aux maîtres d'ouvrage qui comprend la mise en conformité du projet au référentiel d'analyse des projets construit en amont par la Structure de gestion et validé par le Comité technique ; cette mission comprend également l'évaluation de la contribution des projets à l'atteinte des objectifs du Contrat.

Les projets font l'objet d'une présentation pour analyse au Comité technique par la Structure de gestion, et ils sont ensuite soumis à l'avis du Comité stratégique.

Une copie des dossiers de demandes de subvention est adressée par les maîtres d'ouvrage à la Structure de gestion afin que cette dernière puisse vérifier la conformité des plans de financement aux fiches actions du Contrat et, au besoin, modifier les fiches en conséquence.

ARTICLE 5 : MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

Les actions retenues dans le cadre de la programmation 2012-2014 feront l'objet d'un suivi permanent par la Structure de gestion afin de confronter les résultats des actions aux objectifs du Contrat.

Ce suivi permanent s'appuie notamment sur la mise en place de tableaux de bord techniques et financiers permettant de rendre compte aux partenaires de l'état d'avancement du programme d'actions ; Il s'appuie également sur des indicateurs de développement durable permettant de mesurer les effets des actions et leurs interactions.

Les résultats du suivi font l'objet d'une évaluation, qui est présentée au Comité technique, puis soumis à l'avis du Comité stratégique pour une éventuelle modification du programme d'actions initialement arrêté.

ARTICLE 6 : PRISE D'EFFET ET DUREE

La Convention d'application prend effet à la date de sa signature par les partenaires signataires du Contrat et se termine le 31 décembre 2014. Les maîtres d'ouvrage qui s'engagent à réaliser les actions telles qu'énumérées dans les tableaux figurant en annexe (volets 1. et 2.) de la présente Convention pourront bénéficier des engagements des partenaires de cette Convention à compter de la date de leur propre signature de la présente Convention. Les actions figurant au volet 3. de l'annexe qui auront été finalisées et fait l'objet de l'accord des partenaires financiers du Contrat, pourront également être engagées par les maîtres d'ouvrage.

ARTICLE 7 : LITIGES ET RESILIATION

En cas de désaccord persistant entre les parties, les litiges pourront être portés devant la juridiction compétente. Toutefois les contractants s'efforceront de parvenir à une conciliation.

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'un ou plusieurs des partenaires, découlant de la présente Convention d'application, le Comité stratégique pourra proposer les termes d'une conciliation afin de ne pas remettre en cause l'intégrité du Contrat. Faute de conciliation, le ou les partenaires en cause pourront être exclus du bénéfice de la Convention d'application en cours par voie d'avenant.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

Article 8 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

Article 9 : ANNEXE

Est annexé au présent Contrat et en est partie intégrante le document suivant :

Annexe : Programme d'actions 2012-2014

- Volet 1. Actions finalisées 2012-2014
- Volet 2. Actions « Grand projet »
- Volet 3. Autres actions à finaliser

Fait à le,

Les signataires du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau :

Le préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault

Le Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon,

Le Directeur de l'Agence de l'eau RM&C

Le Président du Syndicat mixte du bassin de Thau

Le Président de Thau Agglo

Le Président de la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée

Le Président du Comité Régional Conchylicole de Méditerranée

Le Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Languedoc-Roussillon

Le prud'homme major de l'étang de Thau

Les communes du périmètre d'intervention du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau :

Le maire de la commune d'Agde

Le maire de la commune de Balaruc-les-Bains

Le maire de la commune de Balaruc-le-Vieux

Le maire de la commune de Bouzigues

Le maire de la commune de Castelnau de Guers

Le maire de la commune de Cournonsec

Le maire de la commune de Florensac

Le maire de la commune de Frontignan

Le maire de la commune de Gigean

Le maire de la commune de Loupian

Le maire de la commune de Marseillan

Le maire de la commune de Mèze

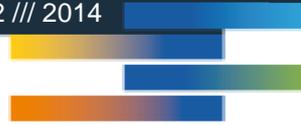
Le maire de la commune de Mireval

Le maire de la commune de Montagnac

Le maire de la commune de Montbazin

Le maire de la commune de Pinet

Le maire de la commune de Pomerols

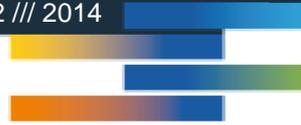


Le maire de la commune de Poussan

Le maire de la commune de Sète

Le maire de la commune de Vic la Gardiole

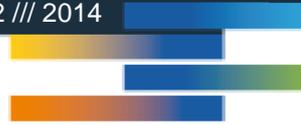
Le maire de la commune de Villeveyrac



Maître d'ouvrage	Signature

ANNEXE

PROGRAMME D' ACTIONS 2012- 2014



Volet 1. Actions finalisées 2012-2014

Tableau récapitulatif Volet 1. Actions finalisées 2012-2014

1 – En pourcentage

Orientation Stratégique	Objectif prioritaire	Axe	Fiche action	Maîtrise d'ouvrage	PHASE 1 (2012-2014)	Montant Phase 1 (2012-2014)	Prévisionnel de partenariats financiers												
							Feder	Etat	Agence de l'eau	Région LR	SMBT	Thau agglo	CCNBT	Communes	Autres				
PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BV	Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement	1.1.1	Elaborer un schéma global de gestion des apports polluants à la lagune	SMBT	Etudes	100 000 €			40%	20%	20%				20%			
			1.1.2	Renforcer les capacités de traitement de la STEP des Eaux Blanches	Thau agglo	Total 1.1.2	2 540 000 €	33%	22%			46%							
						Etudes préalables	700 000 €				100%								
						Travaux (Chaînes de transfert)	1 840 000 €	45%	30%		25%								
			1.1.3	Mettre en œuvre des travaux d'assainissement	Thau agglo, CCNBT, S.I.A Pinet Pomerols	Total 1.1.3	17 019 750 €	19%	22%			31%	21%		6%				
						Travaux EPCI	1 500 000 €				67%	33%							
						Points noirs	2 860 000 €												
						Eaux parasites	1 860 000 €	30%	30%		40%								
							1 000 000 €							80%			20%		
							2 667 350 €												
							1 000 000 €	20%	30%		40%						10%		
							1 667 350 €	20%	30%				16%				34%		
							966 400 €												
							542 900 €	30%	30%		30%						10%		
		1.1.4	Développer une stratégie pour l'assainissement pluvial	Communes, intercommunalités	Total 1.1.4	6 775 000 €	46%	31%			1%	1%	18%	3%					
					Schéma pluviaux	1 000 000 €	20%			6%		14%	10%						
					Collecte traitement eaux pluv.	5 175 000 €	50%	30%				20%							
					Extension réseau mesure	600 000 €	50%	10%					8%	2%	10%	20%			
		Bien gérer les ressources en eau	1.1.5	Développer un outil de gestion concertée besoins/ressources en eau sur le territoire de Thau	SMBT	Etudes	30 000 €			30%	25%	20%					25%		
			1.1.6	Mettre en place un réseau de suivi de la ressource en eau des calcaires du Pli Ouest de Montpellier	SMBT	Etudes	70 236 €			50%	10%	20%					20%		
			1.1.7	Développer une politique d'économies d'eau et de sécurisation de l'alimentation en eau potable	SIAEP, communes	Total 1.1.7	16 004 000 €			46%					17%	37%			
						Axe 1 Etudes prospectives	4 810 000 €												
						Etudes réglementaires	760 000 €			50%						9%	41%		
						Sectorisation	540 000 €			50%						46%	4%		
						Télérelève	3 510 000 €			50%						3%	47%		
						Axe 2 Travaux sur réseaux	8 814 000 €												
Travaux Sète	2 670 000 €							50%							50%				
Travaux Frontignan							50%									50%			
Balaruc	1 554 000 €							50%								50%			
Travaux SIBL	4 300 000 €							50%								50%			
Travaux Méze	290 000 €							50%							50%				
Axe 3 Branchements plomb	2 380 000 €																		
Ville de Sète	600 000 €							25%							75%				
SIBL	1 300 000 €							25%								75%			
Ville de Méze	480 000 €			25%								75%							
Axe 4 Sensibilisation																			
Lutter contre les pollutions des milieux aquatiques	Engager ou poursuivre les actions collectives pour la réduction des pollutions diffuses et dispersées	Intercommunalités, SMBT, particuliers	Total 1.1.8	1 558 000 €			37%	3%	3%	3%	1%		52%						
			ANC	1 194 000 €															
			Poste animation	74 000 €			50%							50%					
			Réhabilitation	1 120 000 €			33%							67%					
			Lutte pollutions dispersées	124 000 €			50%				40%	10%							
Plans réduction pesticides	240 000 €			50%	20%	20%						10%							

Orientation Stratégique	Objectif prioritaire	Axe	Fiche action	Maîtrise d'ouvrage	PHASE 1 (2012-2014)	Montant Phase 1 (2012-2014)	Prévisionnel de partenariats financiers														
							Feder	Etat	Agence de l'eau	Région LR	SMBT	Thau agglo	CCNBT	Communes	Autres						
PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES (suite)	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BV (suite)	Lutter contre les pollutions des milieux aquatiques	1.1.9	Engager l'étude des relations de la nappe astienne avec le ruisseau de Nègue Vacques	SMETA	Etudes	17 000 €			50%							50%				
			1.1.10	Recenser les forages captant la nappe astienne sur Pinet, Pomerols, Marseillan, Méze	SMETA	Etude + sensibilisation	13 000 €			50%									50%		
			1.2.1	Elaborer un schéma local de cohérence écologique	SMBT	Etudes	100 000 €			32%	60%								8%		
	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER	Définir une stratégie de mise en œuvre de la trame verte et bleue	Préserver et restaurer les cours d'eau	1.2.2	Préserver et restaurer les cours d'eau	Intercommunalités	Total 1.2.2	630 000 €			42%			30%	8%			20%			
							Travaux Vène et crique angle	500 000 €			40%			32%	8%			20%			
							Etude et travaux Soupié	50 000 €													
				1.2.2	Préserver et restaurer les cours d'eau	Intercommunalités		20 000 €			50%				30%					20%	
								30 000 €			40%			40%				20%			
							Etude Pallas	40 000 €			50%					30%			20%		
							Etude Roubine de Vic	40 000 €			50%				30%				20%		
				1.2.3	Restaurer les zones humides et leurs espaces de fonctionnalité	Intercommunalités	Total 1.2.3	400 000 €			38%	15%			17%	11%				20%	
							Travaux	300 000 €			50%	20%			9%	1%			20%		
							Plans de gestion	100 000 €							40%	40%			20%		
				1.2.3bis	Réhabiliter les sites du Mourre Blanc et de Cambeillès	CCNBT	Total 1.2.3bis	1 000 000 €	36%							38%				26%	
								100 000 €								46%			52%		
								900 000 €	40%								37%			23%	
				Protéger et réhabiliter les espaces sensibles			1.2.4	Créer un poste de technicien rivière	SMBT	1 ETP	70 000 €			50%		50%					
							1.2.5	Assurer la collecte et le traitement des déchets sur les espaces naturels	Thau agglo et CCNBT, communes	Nettoyage berges étang et espaces naturels	300 000 €						67%	33%			
1.2.6	Mettre en œuvre les DOCOB des sites Natura 2000 du bassin versant de Thau et de Vic	Opérateurs N2000, intercommunalités, communes, propriétaires, associations, etc.	Mise en œuvre actions des DOCOB				888 680 €	32%	33%	8%	2%	8%					18%				
1.2.7	Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la Gardiole	Thau agglo	Plan de gestion				160 000 €	40%	10%					30%				20%			
1.2.8	Définir un plan de lutte contre les espèces envahissantes	Intercommunalités, communes, animateurs DOCOB, gestionnaires de sites, etc.	Etude				60 000 €				20%							80%			
1.2.9	Mettre en œuvre les moyens de surveillance des espaces à protéger : "Brigade Territoriale"	Thau agglo / CCNBT	ETP + achat de véhicules				630 000 €								100%						
1.2.10	Protéger et mettre en valeur les lidos	Thau agglo	Etudes + travaux				Voir volet 2. « Grand projet »														
TOTAL OS 1 :						48 365 666 €															

Orientation Stratégique	Objectif prioritaire	Axe	Fiche action	Maîtrise d'ouvrage	PHASE 1 (2012-2014)	Montant Phase 1 (2012-2014)	Prévisionnel de partenariats financiers											
							Feder	Etat	Agence de l'eau	Région LR	SMBT	Thau agglo	CCNBT	Communes	Autres			
ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE PERMETTRE UNE MOBILITE PLUS SURE, PLUS PERFORMANTE ET MOINS POLLUANTE	Réaliser des études de secteur	2.1.1	Réaliser un schéma de secteur du triangle urbain central	SMBT	Etudes de secteur	150 000 €		50%			50%						
			2.1.2	Réaliser une étude d'aménagement et d'organisation fonctionnelle dans le secteur de la sortie de l'A9	SMBT	Etudes de secteur	150 000 €		50%			50%						
			2.1.3	Réaliser une étude d'aménagement et d'organisation fonctionnelle dans le secteur nord de Méze	SMBT	Etudes de secteur	35 536 €					100%						
		Réaliser des études d'axes, de pôles, d'infrastructures	2.1.4	Contrat d'axe RD2 entre le pôle d'échange multimodal de Sète et Balaruc le Vieux	Thau agglo	Contrat d'axe RD2	150 000 €						50%				50%	
			2.1.6	Elaborer un schéma intercommunal cyclable	Thau agglo, communes	Réalisation d'un schéma cyclable	70 000 €						30%				70%	
			2.1.7	Elaborer un schéma des modes doux	Sète et Gigean	Etudes et élaboration du schéma	36 550 €						15%		20%		65%	
		Expérimenter des systèmes de TC innovants	2.2.1	Expérimenter le transport maritime sur la lagune de Thau	Thau agglo	Etudes d'opportunité et de faisabilité	75 000 €	32%	40%				20%	8%				
		Etablir les conditions d'un meilleur partage de l'espace	2.2.4	Engager une étude de définition d'une stratégie de gestion du stationnement	Communes et Thau agglo	Etudes	150 000 €							50%		50%		
			2.2.5	Organiser et gérer la logistique urbaine et la desserte de marchandises	Ville de Sète, intercommunalités	Etudes d'opportunité et de faisabilité	40 000 €									50%	50%	
		TOTAL OS 2 :						857 086 €										

Orientation Stratégique	Objectif prioritaire	Axe	Fiche action	Maîtrise d'ouvrage	PHASE 1 (2012-2014)	Montant Phase 1 (2012-2014)	Prévisionnel de partenariats financiers									
							Feder	Etat	Agence de l'eau	Région LR	SMBT	Thau agglo	CCNBT	Communes	Autres	
DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE	Consolider la place des activités maritimes traditionnelles Organiser les pratiques de plaisance et de nautisme	3.1.1	Créer des sites terrestres de mise à l'abri des lots de coquillages	CRCM, collectivités locales ou structures professionnelles	Etudes	150 000 €				20%		20%			60%
			3.1.4	Aménager les portes d'entrée de la lagune (plaisance fluviale)	Communes	Travaux prioritaires	50 000 €	40%		20%				20%	20%	
		3.1.5	Engager les entreprises du secteur nautique dans une gestion environnementale	EPCI	Animation + sensibilisation	45 000 €			25%	20%		44%	11%			
		3.1.6	Accompagner la restructuration du pôle agro-industriel du port de Sète	Région	Travaux et aménagements	Voir volet 2. « Grand projet »										
		3.1.7	Accompagner l'aménagement du nouveau pôle passager	Région	Travaux et aménagements	Voir volet 2. « Grand projet »										
		3.1.9	Mettre en place un système performant de gestion des déchets	Région, EPR	Travaux et aménagements	Voir volet 2. « Grand projet »										
		3.1.10	Renforcer les moyens de collecte et de traitement des eaux pluviales du port de Sète Frontignan	Etablissement public régional Port Sud de France, Région LR, commune de Sète	Etudes de diagnostic	Voir volet 2. « Grand projet »										
		3.1.12	Développer l'activité du port de Sète par l'aménagement d'un parc écologistique à Poussan	Région	Acquisition foncière et études	Voir volet 2. « Grand projet »										
		3.1.13	Aménager un pôle dédié au trafic container	Région	Travaux et aménagements	Voir volet 2. « Grand projet »										
		3.1.14	Entretien et renforcer des ouvrages de protection maritime	Région	Travaux et aménagements	Voir volet 2. « Grand projet »										
	GARANTIR L'AVENIR D'UNE AGRICULTURE LITTORALE SUR THAU	Appui à une exploitation durable	3.2.1	Développer des fonctions d'animation et de diagnostic partagé	EPCI	1 ETP animateur	110 000 €				18%		24%	6%		53%
	CRÉER DU LIEN ENTRE LES FILIERES	Engager des partenariats	3.3.3	Favoriser le regroupement d'entreprises locales autour d'un projet territorial	LRJA, groupement d'entreprises	Etudes	21 500 €						33%			68%
			3.3.4	Créer des points de vente et de distribution des produits locaux	Thau agglo	Etudes	40 000 €				50%		30%			20%
TOTAL OS 3 :						416 500 €										

Orientation Stratégique	Objectif prioritaire	Axe	Fiche action	Maîtrise d'ouvrage	PHASE 1 (2012-2014)	Montant Phase 1 (2012-2014)	Prévisionnel de partenariats financiers									
							Feder	Etat	Agence de l'eau	Région LR	SMBT	Thau agglo	CCNBT	Communes	Autres	
METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE	Assurer l'intégration des outils de planification et la bonne coordination des actions	Portage et coordination du Contrat et des outils de planification	4.1.1	Animer le Contrat	SMBT	70% ETP	138 075 €			50%	29%	22%				
			4.1.2	Evaluer et assurer le suivi des actions et du Contrat	SMBT	30% ETP + études	59 175 €			50%	29%	22%				
			4.1.3	Assurer un accompagnement dans la mise en œuvre des outils de planification et de gestion (SAGE, SCoT, Natura2000)	SMBT	1 ETP SCOT 1 ETP SAGE 1 ETP N2000	608 760 €	9%	9%	24%	10%	48%				
			4.1.4	Assurer le suivi des mesures de gestion	SMBT	Animation										
	Garantir la gestion concertée de l'information, de la communication et de la sensibilisation	Suivi du milieu, information et communication	4.2.1	Développer et animer l'Observatoire	SMBT	1 ETP + externalisation	392 740 €			13%	10%	74%				3%
			4.2.2	Organiser des Assises du territoire	SMBT	Organisation d'1 Assise	48 000 €				20%	60%				20%
	Assurer le management environnemental de la lagune de Thau	Développement d'outils de gestion environnementale	4.3.1	Mettre en œuvre la plateforme de gestion environnementale Omega Thau	SMBT	Total 4.3.1	462 262 €	38%		10%	14%	31%				7%
						Investissement	348 262 €	50%			19%	22%			10%	
						Fonctionnement	114 000 €			40%		60%				
	TOTAL OS 4 :						1 709 012 €									
TOTAL VOLET 1.						51 348 264 €										

2 – En montant

Orientation Stratégique	Objectif prioritaire	Axe	Fiche action	Maîtrise d'ouvrage	PHASE 1 (2012-2014)	Montant Phase 1 (2012-2014)	Prévisionnel de partenariats financiers													
							Feder	Etat	Agence de l'eau	Région LR	SMBT	Thau agglo	CCNBT	Communes	Autres					
PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BV	Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement	1.1.1	Elaborer un schéma global de gestion des apports polluants à la lagune	SMBT	Etudes	100 000 €			40 000 €	20 000 €	20 000 €				20 000 €				
			1.1.2	Renforcer les capacités de traitement de la station d'épuration des Eaux Blanches à Sète	Thau agglo	Etudes préalables	700 000 €					700 000 €								
			1.1.3	Mettre en œuvre des travaux d'assainissement	Thau agglo, CCNBT, S.I.A Pinet Pomerols	Total 1.1.3	17 019 750 €	3 296 290 €			3 758 925 €			5 353 870 €	3 498 000 €			1 112 665 €		
						Travaux EPCI	1 500 000 €					1 000 000 €	500 000 €							
						Points noirs	2 860 000 €													
							1 860 000 €	558 000 €		558 000 €		744 000 €								
							1 000 000 €							800 000 €				200 000 €		
						Eaux parasites	2 667 350 €													
							1 000 000 €	200 000 €		300 000 €		400 000 €						100 000 €		
							1 667 350 €	333 470 €		500 205 €			266 000 €					567 675 €		
						Equipements PR	966 400 €													
							542 900 €	162 870 €		162 870 €		162 870 €						54 290 €		
							423 500 €	127 050 €		127 050 €					84 700 €			84 700 €		
			Télégestion	530 000 €	159 000 €		159 000 €					106 000 €			106 000 €					
	Fiabilisation rés. tps pluie	6 506 000 €	975 900 €		1 951 800 €			3 047 000 €		531 300 €										
	Extension réseaux	1 950 000 €	780 000 €							1 170 000 €										
	Etudes	40 000 €								40 000 €										
	1.1.4	Développer une stratégie pour l'assainissement pluvial	Communes, intercommunalités	Total 1.1.4	6 775 000 €	3 087 500 €			2 112 500 €		48 000 €	72 000 €	1 235 000 €	220 000 €						
		Schéma pluviaux		1 000 000 €	200 000 €			500 000 €			60 000 €	140 000 €	100 000 €							
		Collecte traitement eaux pluv.		5 175 000 €	2 587 500 €			1 552 500 €				1 035 000 €								
		Extension réseau mesure		600 000 €	300 000 €			60 000 €		48 000 €	12 000 €	60 000 €	18 000 €							
	1.1.5	Développer un outil de gestion concertée besoins/ressources en eau sur le territoire de Thau	SMBT	Etudes	30 000 €				9 000 €	7 500 €	6 000 €				7 500 €					
	1.1.6	Mettre en place un réseau de suivi de la ressource en eau des calcaires du Pli Ouest de Montpellier	SMBT	Etudes	70 236 €				35 118 €	7 024 €	14 047 €				14 047 €					
	1.1.7	Développer une politique d'économies d'eau et de sécurisation de l'alimentation en eau potable	SIAEP, communes	Total 1.1.7	16 004 000 €			7 407 000 €						2 705 000 €	5 892 000 €					
				Axe 1 Etudes prospectives	4 810 000 €															
				Etudes réglementaires	760 000 €			380 000 €						70 000 €	310 000 €					
				Sectorisation	540 000 €			270 000 €						250 000 €	20 000 €					
Télérelève				3 510 000 €			1 755 000 €						95 000 €	1 660 000 €						
Axe 2 Travaux sur réseaux				8 814 000 €																
Travaux Sète				2 670 000 €			1 335 000 €						1 335 000 €							
Travaux Frontignan Balaruc				1 554 000 €			777 000 €								777 000 €					
Travaux SIBL				4 300 000 €			2 150 000 €								2 150 000 €					
Travaux Méze				290 000 €			145 000 €							145 000 €						
Axe 3 Branchements plomb				2 380 000 €																
Ville de Sète				600 000 €			150 000 €						450 000 €							
SIBL	1 300 000 €			325 000 €								975 000 €								
Ville de Méze	480 000 €			120 000 €						360 000 €										
Axe 4 Sensibilisation																				

Orientation Stratégique	Objectif prioritaire	Axe	Fiche action	Maîtrise d'ouvrage	PHASE 1 (2012-2014)	Montant Phase 1 (2012-2014)	Prévisionnel de partenariats financiers												
							Feder	Etat	Agence de l'eau	Région LR	SMBT	Thau agglo	CCNBT	Communes	Autres				
PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES (suite)	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BV	Lutter contre les pollutions des milieux aquatiques	1.1.8	Engager ou poursuivre les actions collectives pour la réduction des pollutions diffuses et dispersées	Intercommunalités, communes, particuliers	Total 1.1.8	1 558 000 €			583 000 €	48 000 €	48 000 €	49 600 €	12 400 €		817 000 €			
						ANC	1 194 000 €												
						Poste animation	74 000 €				37 000 €							37 000 €	
						Réhabilitation	1 120 000 €				364 000 €							756 000 €	
						Lutte pollutions dispersées	124 000 €				62 000 €				49 600 €	12 400 €			
						Plans réduction pesticides	240 000 €				120 000 €	48 000 €	48 000 €					24 000 €	
				1.1.9	Engager l'étude des relations de la nappe astienne avec le ruisseau de Nègue Vacques	SMETA	Etudes	17 000 €			8 500 €						8 500 €		
				1.1.10	Recenser les forages captant la nappe astienne sur les communes de Pinet, Pomerols, Marseillan, Méze et sensibiliser les préleveurs	SMETA	Etude + sensibilisation	13 000 €			6 500 €						6 500 €		
		DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER	Définir une stratégie de mise en œuvre de la trame verte et bleue	1.2.1	Elaborer un schéma local de cohérence écologique	SMBT	Etudes	100 000 €				32 000 €	60 000 €				8 000 €		
						1.2.2	Préserver et restaurer les cours d'eau	Intercommunalités	Total 1.2.2	630 000 €			262 000 €			190 000 €	52 000 €	126 000 €	
									Travaux Vène et crique angle	500 000 €			200 000 €			160 000 €	40 000 €	100 000 €	
									Etude et travaux Soupié	50 000 €									
										20 000 €			10 000 €			6 000 €		4 000 €	
										30 000 €			12 000 €			12 000 €		6 000 €	
									Etude Pallas	40 000 €			20 000 €				12 000 €	8 000 €	
									Etude Roubine de Vic	40 000 €			20 000 €			12 000 €		8 000 €	
						1.2.3	Restaurer les zones humides et leurs espaces de fonctionnalité	Intercommunalités	Total 1.2.3	400 000 €			150 000 €	60 000 €		67 000 €	43 000 €		80 000 €
									Travaux	300 000 €			150 000 €	60 000 €		27 000 €	3 000 €		60 000 €
							Plans de gestion	100 000 €						40 000 €	40 000 €		20 000 €		
				1.2.3 bis	Réhabiliter les sites du Mourre Blanc et de Cambeillès	CCNBT	Total 1.2.3bis	1 000 000 €	360 000 €						381 000 €		259 000 €		
								100 000 €							48 000 €		52 000 €		
								900 000 €	360 000 €						333 000 €		207 000 €		
				1.2.4	Créer un poste de technicien rivière	SMBT	1 ETP	70 000 €			35 000 €		35 000 €						
		Protéger et réhabiliter les espaces sensibles	1.2.5	Assurer la collecte et le traitement des déchets sur les espaces naturels	Thau agglo et CCNBT, communes	Nettoyage berges étang et espaces naturels	300 000 €						200 000 €	100 000 €					
				1.2.6	Mettre en œuvre les DOCOB des sites Natura 2000 du bassin versant de Thau et de Vic	Opérateurs N2000, intercommunalités, communes, propriétaires, associations, etc.	Mise en œuvre actions des DOCOB	888 680 €	279 934 €	293 264 €	71 094 €	17 774 €	7 094 €				155 519 €		
				1.2.7	Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la Gardiole	Thau agglo	Plan de gestion	160 000 €	64 000 €	16 000 €				48 000 €			32 000 €		
				1.2.8	Définir un plan de lutte contre les espèces envahissantes	Intercommunalités, communes, animateurs DOCOB, gestionnaires de sites, etc.	Etudes	60 000 €				12 000 €					48 000 €		
				1.2.9	Mettre en œuvre les moyens de surveillance des espaces à protéger : "Brigade Territoriale"	Thau agglo / CCNBT	ETP + achat de véhicules	630 000 €							630 000 €				
				1.2.10	Protéger et mettre en valeur les lidos	Thau agglo	Etudes + travaux												
						TOTAL OS 1 :	48 365 666 €	7 915 724 €	309 264 €	15 030 637 €	204 297 €	254 142 €	7 116 470 €	4 788 400 €	3 940 000 €	8 806 731 €			

Orientation Stratégique	Objectif prioritaire	Axe	Fiche action	Maîtrise d'ouvrage	PHASE 1 (2012-2014)	Montant Phase 1 (2012-2014)	Prévisionnel de partenariats financiers										
							Feder	Etat	Agence de l'eau	Région LR	SMBT	Thau aggro	CCNBT	Communes	Autres		
ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE	Réaliser des études de secteur	2.1.1	Réaliser un schéma de secteur du triangle urbain central	SMBT	Etudes de secteur	150 000 €		75 000 €			75 000 €					
			2.1.2	Réaliser une étude d'aménagement et d'organisation fonctionnelle dans le secteur de la sortie de l'A9	SMBT	Etudes de secteur	150 000 €		75 000 €			75 000 €					
			2.1.3	Réaliser une étude d'aménagement et d'organisation fonctionnelle dans le secteur nord de Méze	SMBT	Etudes de secteur	35 536 €					35 536 €					
		Réaliser des études d'axes, de pôles, d'infrastructures	2.1.4	Contrat d'axe RD2 entre le pôle d'échange multimodal de Sète et Balaruc le Vieux	Thau aggro	Contrat d'axe RD2	150 000 €						75 000 €				75 000 €
			2.1.6	Elaborer un schéma intercommunal cyclable	Thau aggro, communes	Réalisation d'un schéma cyclable	70 000 €						21 000 €				49 000 €
			2.1.7	Elaborer un schéma des modes doux	Sète et Gigean	Etudes et élaboration du schéma	36 550 €						5 483 €		7 310 €		23 758 €
			2.2.1	Expérimenter le transport maritime sur la lagune de Thau	Thau aggro	Etudes d'opportunité et de faisabilité	75 000 €	24 000 €	30 000 €				15 000 €	6 000 €			
	PERMETTRE UNE MOBILITE PLUS SURE, PLUS PERFORMANTE ET MOINS POLLUANTE	Etablir les conditions d'un meilleur partage de l'espace	2.2.4	Engager une étude de définition d'une stratégie de gestion du stationnement	Communes et Thau aggro	Etudes	150 000 €					75 000 €			75 000 €		
			2.2.5	Organiser et gérer la logistique urbaine et la desserte de marchandises	Ville de Sète, intercommunalités	Etudes d'opportunité et de faisabilité	40 000 €								20 000 €	20 000 €	
			TOTAL OS 2 :					857 086 €	24 000 €	180 000 €			185 536 €	191 483 €	6 000 €	102 310 €	167 758 €

Orientation Stratégique	Objectif prioritaire	Axe	Fiche action	Maîtrise d'ouvrage	PHASE 1 (2012-2014)	Montant Phase 1 (2012-2014)	Prévisionnel de partenariats financiers										
							Feder	Etat	Agence de l'eau	Région LR	SMBT	Thau agglo	CCNBT	Communes	Autres		
DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE	Consolider la place des activités maritimes traditionnelles	3.1.1	Créer des sites terrestres de mise à l'abri des lots de coquillages	CRCM, collectivités locales ou structures professionnelles	Etudes	150 000 €				30 000 €		30 000 €			90 000 €	
		Organiser les pratiques de plaisance et de nautisme	3.1.4	Aménager les portes d'entrée de la lagune (plaisance fluviale)	Communes	Travaux prioritaires	50 000 €	20 000 €		10 000 €					10 000 €	10 000 €	
			3.1.5	Engager les entreprises du secteur nautique dans une gestion environnementale	EPCI	Animation + sensibilisation	45 000 €			11 250 €	9 000 €		19 800 €	4 950 €			
		Développer le port de Sète - Frontignan	3.1.6	Accompagner la restructuration du pôle agro-industriel du port de Sète	Région	Travaux et aménagements	Voir volet 2. « Grand projet »										
			3.1.7	Accompagner l'aménagement du nouveau pôle passager	Région	Travaux et aménagements	Voir volet 2. « Grand projet »										
			3.1.9	Mettre en place un système performant de gestion des déchets	Région, EPR	Travaux et aménagements	Voir volet 2. « Grand projet »										
			3.1.10	Renforcer les moyens de collecte et de traitement des eaux pluviales du port de Sète Frontignan	Etablissement public régional Port Sud de France, Région LR, commune de Sète	Etudes de diagnostic	Voir volet 2. « Grand projet »										
			3.1.12	Développer l'activité du port de Sète par l'aménagement d'un parc écologistique à Poussan	Région	Acquisition foncière et études	Voir volet 2. « Grand projet »										
			3.1.13	Aménager un pôle dédié au trafic container	Région	Travaux et aménagements	Voir volet 2. « Grand projet »										
		3.1.14	Entretien et renforcer des ouvrages de protection maritime	Région	Travaux et aménagements	Voir volet 2. « Grand projet »											
	GARANTIR L'AVENIR D'UNE AGRICULTURE LITTORALE SUR THAU	Appui à une exploitation durable	3.2.1	Animer et mettre en œuvre un programme d'actions agricoles	EPCI	1 ETP animateur	110 000 €				19 250 €		26 400 €	6 600 €		57 750 €	
		Engager des partenariats	3.3.3	Favoriser le regroupement d'entreprises locales autour d'un projet territorial	LRJA, groupement d'entreprises	Etudes	21 500 €						6 988 €			14 513 €	
			3.3.4	Créer des points de vente et de distribution des produits locaux	Thau agglo	Etudes	40 000 €				20 000 €		12 000 €			8 000 €	
	TOTAL OS 3 :						416 500 €	20 000 €		21 250 €	78 250 €		95 188 €	11 550 €	10 000 €	180 263 €	

Orientation Stratégique	Objectif prioritaire	Axe	Fiche action	Maîtrise d'ouvrage	PHASE 1 (2012-2014)	Montant Phase 1 (2012-2014)	Prévisionnel de partenariats financiers											
							Feder	Etat	Agence de l'eau	Région LR	SMBT	Thau aggro	CCNBT	Communes	Autres			
METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE	Assurer l'intégration des outils de planification et la bonne coordination des actions	Portage et coordination du Contrat et des outils de planification	4.1.1	Animer le Contrat	SMBT	70% ETP	138 075 €			68 347 €	40 042 €	29 686 €						
			4.1.2	Evaluer et assurer le suivi des actions et du Contrat	SMBT	30% ETP + études	59 175 €			29 292 €	17 161 €	12 723 €						
			4.1.3	Assurer un accompagnement dans la mise en œuvre des outils de planification et de gestion (SAGE, SCoT, Natura2000)	SMBT	1 ETP SCOT	608 760 €	52 245 €	56 763 €	146 250 €	63 900 €	28802 €						
						1 ETP SAGE												
	1 ETP N2000																	
	4.1.4	Assurer le suivi des mesures de gestion	SMBT	Animation														
	Garantir la gestion concertée de l'information, de la communication et de la sensibilisation	Suivi du milieu, information et communication	4.2.1	Développer et animer l'Observatoire	SMBT	1 ETP + externalisation	392 740 €			52 234 €	38 096 €	289 449 €					12 960 €	
			4.2.2	Organiser des Assises du territoire	SMBT	Organisation d'1 Assise	48 000 €				9 600 €	28 800 €						9 600 €
	Assurer le management environnemental de la lagune de Thau	Développement d'outils de gestion environnementale	4.3.1	Mettre en œuvre la plateforme de gestion environnementale Omega Thau	SMBT	Total 4.3.1	462 262 €	174 273 €		45 764 €	64 717 €	144 688 €					33 283 €	
						Investissement	348 262 €	174 131 €			64 428 €	76 269 €					33 433 €	
						Fonctionnement	114 000 €			45 600 €		68 400 €						
	TOTAL OS 4 :						1 709 012 €	226 518 €	56 763 €	341 887 €	233 515 €	794 948 €					55 843 €	
	TOTAL VOLET 1.						51 348 264 €	8 186 242 €	546 027 €	15 393 775 €	516 062 €	1 234 626 €	7 403 140 €	4 805 950 €	4 052 310 €		9 210 594 €	

ORIENTATION STRATEGIQUE 1

Partager des espaces et des ressources

OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1 :
Réussir la gestion équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin versant

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.1

ELABORER UN SCHEMA GLOBAL DE GESTION DES APPORTS POLLUANTS A LA LAGUNE

AXE D'INTERVENTION

Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement

CONTEXTE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du territoire de Thau, en cours d'élaboration, met en avant la nécessité d'une gestion qualitative et quantitative de toutes les ressources en eau du bassin versant. Ce mode de gestion permet de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau ainsi qu'aux orientations du SDAGE Rhône-Méditerranée et à son programme de mesures.

Pour mémoire, la lagune de Thau est classée en zone sensible à l'eutrophisation. D'autre part, le programme de mesure du SDAGE Rhône Méditerranée place en objectifs prioritaires la lutte contre les toxiques et les substances prioritaires.

Concernant l'assainissement des eaux résiduaires urbaines sur le territoire, il est organisé autour de 8 « agglomérations d'assainissement » répondant à des exigences réglementaires mais qui ne sont pas mises en cohérence entre elles. Les études réalisées dans le cadre du « Défi eutrophisation » porté par l'Agence de l'eau en 2006 estiment que si 34% des apports d'azote à la lagune sont issus des stations de traitement des eaux, 34% proviennent aussi du lessivage des terres agricoles et 13% du ruissellement urbain. L'assainissement pluvial est à la charge de chaque commune du territoire, sans que des objectifs communs ne soient clairement définis sur les conditions de traitement ou de restitution au milieu naturel, ni que les conditions du financement de ces opérations ne soient véritablement établies.

L'atteinte d'un bon état qualitatif passe par le développement d'une approche globale à l'échelle du bassin versant, mettant en perspective l'assainissement des eaux résiduaires urbaines et l'assainissement pluvial, conjugués aux apports naturels et agricoles des bassins versants.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A partir des études de simulation des apports d'azote et de phosphore (modèle LOICZ développé par IFREMER, études du RSL), un schéma stratégique d'assainissement des eaux résiduaires et des eaux urbaines sera soumis à l'approbation du Comité stratégique. Il prendra en compte les conditions d'équilibre écologique des milieux récepteurs des différents sous-bassins versants et devra permettre

D'une part :

- de définir des seuils d'acceptabilité (notion de flux maximal admissible) pour chacun des milieux récepteurs (mer, lagunes, cours d'eau) ;

et d'autre part sur les bassins versants ;

- d'anticiper les évolutions à venir du bassin versant (démographie, aménagement urbain, agriculture, activités, etc.), et leurs conséquences sur les charges futures produites et leurs conditions de traitement ;
- de combiner les stratégies d'assainissement par temps sec (eau usées, eaux claires parasites, etc.) et les stratégies de temps de pluie pour optimiser la gestion de la collecte et du traitement des eaux urbaines ;
- d'identifier les impacts sanitaires des rejets urbains, par temps sec et par temps de pluie, en tenant compte des usages des masses d'eau réceptrices : baignade, conchyliculture, etc., et de définir un cadre d'action prospectif en tenant compte des réglementations en cours ou en évolution ;
- de définir un cadre d'action futur en matière de stratégie d'assainissement et d'assainissement pluvial, comprenant un programme d'actions et/ou d'aménagement (par exemple, l'identification des zones à soustraire à toute imperméabilisation future, localisation des bassins de rétention des eaux pluviales, etc.).

Les enjeux d'un tel schéma ne sont pas seulement environnementaux mais aussi prospectifs et réglementaires (créer un cadre commun pour l'élaboration des schémas d'assainissement et schémas pluviaux). Ce schéma stratégique doit aussi permettre d'intégrer une dimension socioéconomique qu'il faut également évaluer, à l'aide d'outils tels que l'analyse multicritère et l'analyse coûts-avantages.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le schéma stratégique de gestion des apports polluants prendra en compte les conditions d'équilibre écologique des milieux récepteurs, qu'il s'agisse de la mer de la lagune ou des cours d'eau.

Il s'agit d'inscrire dans le temps la stratégie d'assainissement de la pollution générée par les activités sur le bassin de l'étang de Thau. Dans ce cadre, un point sur l'assainissement sera réalisé en état actuel (2012), puis aux horizons 2020, 2030 et 2040, en intégrant les évolutions à venir du bassin versant, en particulier la croissance démographique de la population et les problématiques de temps sec et de temps de pluie. Il sera demandé pour chacun de ces horizons la définition des actions nécessaires au respect des contraintes réglementaires et environnementales.

Plusieurs paramètres qualitatifs seront particulièrement observés dans leurs évolutions et dans leurs impacts sur les masses d'eau réceptrices :

- l'azote et le phosphore,
- la bactériologie,
- la virologie,
- les micropolluants et toxiques.



Trois volets conséquents devront être développés :

- **Les évolutions structurelles des systèmes d'assainissement des eaux résiduaires**

En ce qui concerne les systèmes d'assainissement, les premiers éléments issus du programme Omega Thau montrent que la mise en place d'un traitement spécifique de l'azote et du phosphore pour les stations de Mèze-Loupian et Pinet-Pomérols ainsi que la déconnection des rejets des stations de Poussan-Bouzigues et Gigean, permettront une diminution significative des flux sortants en azote et en phosphore. Cette amélioration sera cependant amortie à l'horizon 2030 par la croissance démographique.

Il s'agit donc de pérenniser les pistes d'amélioration de la qualité du milieu. Dans ce cadre, il sera recherché toutes les dispositions permettant de satisfaire les objectifs poursuivis, en particulier la piste de non rejet par temps sec des effluents des stations d'épuration dans la lagune de Thau devra être explorée et son effet évalué à court, moyen et long terme.

S'agissant des surverses unitaires et des déversoirs d'orage, après recensement et classification, un niveau de sensibilité fonction du flux déversé, de la fréquence de déversement et de la sensibilité du milieu récepteur, doit être précisé pour chacun d'eux et un programme de travaux, cohérent à l'échelle du bassin versant, doit être arrêté.

La problématique de la qualité des eaux doit être étendue aux micropolluants présents dans les eaux usées et aux évolutions réglementaires attendues en la matière.

- **Le traitement des eaux pluviales**

Le programme de travaux défini dans Omega Thau pour limiter la pollution engendrée par le ruissellement pluvial urbain est défini pour une réduction des flux en phosphore de 20% et en azote de 38%.

Ce programme intègre des **actions de niveau 1** (gestion des populations animales, nettoyage des voiries et des avaloirs, nettoyage des réseaux), et des **actions de niveau 2** (traitement des eaux pluviales principalement par rétention décantation).

Le schéma stratégique de gestion des apports polluants devra intégrer ces actions dans le temps en parallèle des actions liées à l'assainissement des eaux usées. Etant donné leur spécificité et leur difficulté de mise en œuvre, il est demandé d'identifier précisément les actions de niveau 2 situées en ordre de priorité 1 et 2 dans le programme Omega Thau (Port de Mèze, bassins de l'Aygues Vacques et du Sesquier, Port de Marseillan, Pointe de Balaruc, Canal du Midi et bassin des Fontanilles). Il s'agira de proposer après concertation avec les communes des dispositifs permettant d'améliorer la qualité des eaux pluviales avant rejet dans la lagune.

Il sera étudié, en particulier, l'intérêt de reconvertir les sites de lagunage existants pour la dépollution des eaux pluviales.

Concernant le ruissellement rural, la concordance et la complémentarité des actions sur le rural et l'urbain doivent être recherchées.

Les actions portant sur les eaux usées et sur les eaux pluviales feront l'objet d'une analyse de gain environnemental selon une grille d'analyse qui pourra être en partie commune à d'autres actions, et seront présentées sous la forme d'un programme pluriannuel de travaux permettant de respecter les échéances fixées aux horizons 2020, 2030 et 2040.

- Les modes de gestion des systèmes d'assainissement eaux usées et pluviales

Une réflexion sur les prestations à intégrer dans les contrats d'exploitation est à mener. L'objectif poursuivi est l'amélioration de la qualité de l'exploitation des systèmes d'assainissement. A titre d'exemple, on peut citer quelques thèmes à développer et introduire dans les contrats d'exploitation :

- Amélioration de l'autosurveillance, du reporting et consolidation des informations disponibles chez les exploitants à l'échelle du BV
- Lutte contre les dysfonctionnements ponctuels ou chroniques, contre les eaux parasites
- Contrôle et surveillance des rejets industriels
- Système d'alerte en cas de pollution accidentelle
- etc.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

- Diagnostic, synthèse des données et des études à l'échelle du bassin versant
- Mise en cohérence des programmes d'actions territorialisés, définition des orientations stratégiques permettant un suivi des schémas directeurs (assainissement et pluvial) et de leur efficacité ; proposition d'objectifs réglementaires, etc.
- Définition d'une stratégie d'ensemble adaptée aux enjeux environnementaux du bassin versant et à ses évolutions (horizons 2020, 2030 et 2040). Définition des objectifs qualitatifs par sous bassin, par milieu récepteur et par type de polluant (azote et phosphore, bactériologie, toxiques, etc.)

INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation d'un schéma global des apports polluants
- Nombre de Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SGDEP) intégrés dans la stratégie globale
- Nombre d'avenant aux SDGEP ou Schémas Directeurs d'Assainissement

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Agence de l'eau, Département, Région, Thau Agglo, CCNBT, SIA Pinet-Pomérois, Hérault Méditerranée, Services de l'Etat (MISE 34, DDTM 34, DREAL, ARS), Ifremer

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

FEDER, Agence de l'eau, Département, Région, Etat, EPCI

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)*
2012-2014	100 000 €

*Tva non récupérable

Financement prévisionnel Phase 1 (2012-2014)							
	FEDER	Etat	Agence de l'eau	Région	Autres	Maître d'ouvrage	TOTAL
Diagnostic et stratégie			40 % 40 000 €	20 % 20 000 €	20 % 20 000 €	20 % 20 000 €	100 000 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Masses d'eau concernées :

- FRDT10 – Etang de Thau
- FRDT09 – Bagnas
- FRDT11 – Ingril
- FRDC02 – Masse d'eau côtière
- FRDR 148/149/10239/11399/11463/12064/10577/11010/11791 – Cours d'eau du bassin versant

Liens SDAGE / PDM :

5E04 Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

- 1.1.2 Renforcement de la capacité de traitement de la STEP des Eaux Blanches
- 1.1.3 Mise en œuvre des travaux d'assainissement
- 1.1.4 Développement d'une stratégie pour l'assainissement pluvial
- 1.1.8 Actions collectives pour la réduction des pollutions diffuses et dispersées
- 4.3.1 Mise en œuvre de la plateforme de gestion environnementale Omega Thau

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.2
RENFORCER LA CAPACITE DE TRAITEMENT DE
LA STATION D'EPURATION DES EAUX BLANCHES A SETE

AXE D'INTERVENTION

Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement

CONTEXTE

La station d'épuration des Eaux Blanches à Sète est actuellement dimensionnée pour traiter 135 000 EqH.

Face à l'augmentation de la population et à l'extension du périmètre des communes raccordées à la station d'épuration des Eaux Blanches, Thau agglomération a réalisé, en prévision d'un renforcement de la capacité de traitement de cette usine, un Schéma Directeur d'Assainissement visant à déterminer les principales caractéristiques de dimensionnement de cette future installation.

Ce Schéma Directeur prend en compte l'ensemble des études menées qui ont permis une analyse de la problématique fonctionnelle et réglementaire du projet de renforcement de la capacité de cet équipement public, ainsi qu'une analyse des réseaux qui lui sont liés. Ce schéma a donc permis de mettre en évidence la nécessité d'extension du périmètre de la station d'épuration des eaux en y ajoutant notamment, Poussan-Bouzigues, ainsi que Gigean et Frontignan Plage. Les besoins de modification des réseaux principaux de transfert d'eaux usées des communes vers la station d'épuration ont également été identifiés.

Il convient, dès à présent, de lancer le renforcement de la capacité de traitement de la station d'épuration des Eaux Blanches à Sète, pour l'adapter aux objectifs d'atteinte du bon état qualitatif des milieux aquatiques du bassin versant (cours d'eau, lagunes de Thau et d'Ingril).

Ce lancement sera basé sur les études préalables et dossiers réglementaires préalablement réalisés.

La capacité à l'horizon du projet est estimée à l'heure actuelle à 195 000 EqH.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau agglomération

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Adapter la capacité de traitement de la station d'épuration aux contraintes environnementales liées au territoire
- Respecter les obligations réglementaires en matière de rejet et anticiper leurs évolutions
- Contribuer au bon état qualitatif des milieux aquatiques du bassin versant (cours d'eau, lagunes de Thau et d'Ingril)

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Etudes préalables nécessaires à l'examen précis des problématiques à prendre en compte pour la réalisation du projet**

Le contenu de ces études préalables est le suivant :

- Levés topographiques de l'ensemble des opérations liées à l'extension de la capacité de la station d'épuration des Eaux Blanches, à chaque étape d'avancement du projet ;
- Etudes géotechniques de l'ensemble des opérations liées à l'extension de la capacité de la station d'épuration des Eaux Blanches ;
- Repérage des réseaux lors des périodes de préparation des opérations liées à l'extension de la capacité de la station d'épuration des Eaux Blanches ;
- Etude diagnostic des ouvrages existants à conserver sur le site de la station d'épuration des Eaux Blanches ;
- Etudes d'évaluation des besoins énergétiques des équipements à construire, dans le cadre de l'ensemble des opérations liées à l'extension de la capacité de la station d'épuration des Eaux Blanches. Cette prestation comprendra également les études de recherche de solutions adaptées ;
- Etude de l'état initial du site qui présente l'ensemble des éléments relatifs aux caractéristiques du site et de son environnement. Elle comprendra l'ensemble des mesures et analyses (qualité des eaux, de l'air, du bruit et du trafic) permettant de répondre aux contraintes réglementaires ;
- Etude d'impact et du dossier de demande d'autorisation, établi sur la base du projet définitif retenu par le Maître d'ouvrage et développé dans le programme fonctionnel détaillé ;
- Etude complémentaire d'évaluation du gain environnemental et de définition des outils de suivi liés au projet de renforcement de la capacité de traitement de la station d'épuration des Eaux Blanches ;
- Etudes préalables pour la réalisation des modifications des chaînes de transfert des effluents vers la station d'épuration des Eaux Blanches et notamment :
 - la qualification et la programmation des phases fonctionnelles, de l'ensemble des chaînes de transfert, à mettre en œuvre par les services de Thau agglo,
 - Les études hydrauliques sur l'ensemble des chaînes de transfert, ainsi que leur programmation,
 - Les études de validation des caractéristiques dimensionnelles hydrauliques des réseaux à mettre en œuvre, en coordination avec le maître d'œuvre de ces opérations.

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des opérations préalables à la réalisation du renforcement de la station d'épuration des Eaux Blanches à Sète, sur les principes définis dans le Schéma Directeur ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du dossier assurance dommage ouvrage, nécessaire à la réalisation du renforcement de la capacité de traitement de la station d'épuration des Eaux Blanches à Sète.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

- Etudes préalables
- Travaux sur chaines de transfert

INDICATEURS DE SUIVI

- Respect des délais contractuels de réalisation des études préalables
- Réalisation du programme de travaux des chaînes de transfert et de la STEP des Eaux Blanches
- Réalisation des travaux sur les chaînes de transfert et de la STEP des Eaux Blanches conformément aux programmes établis

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Département de l'Hérault, Agence de l'eau, DREAL, MISE 34, DDTM 34, ARS, ADEME, Thau aggro et CCNBT, SMBT, Communes

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS

Etat, Agence de l'eau, Département de l'Hérault, EPCI, SMBT

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENT

Phase 1 :

- Etudes préalables 700 000 € HT
- Chaînes de transfert 1 840 000 € HT dont:
 - Chaînes Nord (raccordement Gigean) : 840 000 €
 - Chaîne Est : 1 000 000 €

Financement prévisionnel Phase 1 (2012-2014)							
	FEDER	Etat	Agence de l'eau	Région	Autres	Maître d'ouvrage	TOTAL
Etudes préalables						100%	700 000 €
Chaînes de transfert	45%		30%			25%	1 840 000 €
TOTAL	33%		22%			46%	2 540 000 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Masses d'eau concernées :

- FRDT10 – Etang de Thau
- FRDT11 – Ingril
- FRDC02 – Masse d'eau côtière
- FRDR 148/149/11399/12064 – Cours d'eau du bassin versant

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

- 1.1.3 Mise en œuvre des travaux d'assainissement
- 1.1.4 Développement d'une stratégie pour l'assainissement pluvial
- 1.1.8 Actions collectives pour la réduction des pollutions diffuses et dispersées
- 4.3.1 Mise en œuvre de la plateforme de gestion environnementale Omega Thau
- 1.1.1 Schéma global de gestion des apports polluants à la lagune

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2013) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.3

METTRE EN OEUVRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

AXE D'INTERVENTION

Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement

CONTEXTE

Les efforts réalisés par les collectivités dans le cadre du Contrat Qualité en matière de réduction des effets des rejets de l'assainissement collectif sur les milieux les plus sensibles (lagunes, cours d'eau) ont porté leur fruits. Ils doivent être pérennisés.

Certains travaux à réaliser sont connus (points noirs sur réseaux) mais les études programmées (schéma des apports polluants, Omega Thau, diagnostics) contribueront à préciser les travaux à engager sur les réseaux d'assainissement

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau agglomération, CCNBT, SIA Pinet Pomerols

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mise en œuvre de plans annuels d'investissement pour la réalisation de travaux d'assainissement en concertation avec les partenaires financiers
- garantie d'une bonne gestion des services de l'assainissement en matière de renouvellement des ouvrages

DESCRIPTION DE L'ACTION

La programmation des travaux d'assainissement s'appuie sur :

- les schémas directeurs et les diagnostics réseaux (diagnostics ciblés et diagnostics permanents),
- les points noirs connus et notamment Aresquiers, Castellans (camping),
- la mise en place d'équipements de mesure et de télégestion adaptés sur les postes de refoulement,
- les programmations assainissement des EPCI liées aux opérations de renouvellement,
- les résultats du programme Omega Thau,
- les grands projets urbains (extensions, Port de Sète, etc.),
- les possibilités de réhabilitation des lagunages pour des usages de temps de pluie.

Natures des actions :

1. Travaux des EPCI réalisés sur les comptes d'investissement au titre du renouvellement du patrimoine
2. Travaux d'assainissement sur les points noirs connus
3. Travaux de réduction des eaux claires parasites permanentes (ECPD)
4. Equipements des postes de refoulement pour une gestion environnementale des réseaux :
 - mise en place de la télégestion
 - équipement des PR en débitmètres et en sondes
5. Travaux de fiabilisation des réseaux par temps de pluie
 - Omega Thau : priorité 1
 - Omega Thau priorité 2
6. Extension des réseaux
7. Etudes particulières

Chaque projet engagé dans le cadre du Contrat de gestion intégrée fera l'objet d'une évaluation préalable du gain environnemental attendu. Le taux d'aide affiché par l'Agence de l'eau sera fonction du gain environnemental de l'opération. Une attention particulière sera également portée sur l'amélioration des performances des réseaux à l'issue des travaux. Pour cela, les outils de management environnemental de la plateforme Omega Thau seront sollicités en routine.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION**Phase 1 Contrat (2012-2014) :**

Travaux des EPCI réalisés sur les comptes d'investissement au titre du renouvellement du patrimoine (sans demandes d'aide financière des partenaires)

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
Thau aggro	Renouvellement (compte d'investissement)	2012-2014	500 000 €/ an	1 000 000 €

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
CCNBT	Renouvellement (compte d'investissement)	2012-2014	250 000 €/ an	500 000 €

Nota : ces investissements sont rappelés pour mémoire, hors programmation Contrat

Travaux d'assainissement sur les points noirs connus

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
Thau agglo	Quartier des Aresquières	2012-2014	400 000 €	1 860 000 €
	Camping Castellas (commune de Sète)	2012-2014	460 000 €	
	Frontignan : réseau avenue de la Méditerranée	2012-2014	1 000 000 €	

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
CCNBT	Réseau mas conchylicoles Loupian	2012-2014	1 000 000 €	1 000 000 €

Travaux de réduction des eaux claires parasites permanentes (ECP)

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
Thau agglo	Balaruc le Vieux	2012-2014	50 000 €	1 000 000 €
	Balaruc les Bains	2012-2014	80 000 €	
	Frontignan	2012-2014	80 000 €	
	Gigean	2012-2014	60 000 €	
	Marseillan	2012-2014	350 000 €	
	Mireval	2012-2014	40 000 €	
	Sète	2012-2014	290 000 €	
	Vic la Gardiole	2012-2014	50 000 €	

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
CCNBT	Bouzigues	2012-2014	130 000 €	1 330 000 €
	Montbazin	2012-2014	150 000 €	
	Poussan	2012-2014	320 000 €	
	Loupian	2012-2014	100 000 €	
	Villeveyrac	2012-2014	40 000 €	
	Mèze	2012-2014	590 000 €	

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
Pinet - Pomérols	Opérations sur les 2 communes	2012-2014	337 350 €	337 350 €

Equipements des postes de refoulement pour une gestion environnementale des réseaux

L'équipement des postes, permettant une gestion dynamique et en temps réel des réseaux, a été engagé lors du dernier Contrat de lagune. Certains dispositifs de télégestion, de sondes de conductivité ou de débitmètres ont été financés dans ce cadre. Le programme d'équipement présenté ici porte sur les postes restant à équiper pour disposer d'un réseau homogène de surveillance des réseaux d'assainissement.

- Equipement des PR

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
Thau agglo	Balaruc le vieux	2012-2014	20 000 €	542 900 €
	Balaruc les Bains	2012-2014	34 500 €	
	Frontignan	2012-2014	98 000 €	
	Gigean	2012-2014	20 000 €	
	Marseillan	2012-2014	190 000 €	
	Mireval	2012-2014	13 000 €	
	Sète	2012-2014	119 100 €	
	Vic la Gardiole	2012-2014	48 300 €	

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
CCNBT	Bouzigues	2012-2014	27 500 €	423 500 €
	Montbazin	2012-2014	27 000 €	
	Poussan	2012-2014	113 000 €	
	Loupian	2012-2014	65 500 €	
	Villeveyrac	2012-2014	58 000 €	
	Mèze	2012-2014	132 500 €	

- Mise en place de la télégestion

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
CCNBT	Bouzigues	2012-2014	50 000 €	530 000 €
	Montbazin	2012-2014	53 000 €	
	Poussan	2012-2014	24 000 €	
	Loupian	2012-2014	46 000 €	
	Villeveyrac	2012-2014	91 000 €	
	Mèze	2012-2014	225 000 €	
	Acquisition d'une plateforme	2012-2014	41 000 €	

Travaux de fiabilisation des réseaux par temps de pluie

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
Thau agglo	Balaruc le vieux : bassin de stockage – BV Village	2012-2014	400 000 €	5 540 000 €
	Frontignan : renforcement du PR industrie	2012-2014	200 000 €	
	Marseillan : bassin de stockage PR Progrès	2012-2014	1 450 000 €	
	Marseillan : bassin de stockage PR Boudas	2012-2014	1 300 000 €	
	Sète : réalisation du siphon Plagette	2012-2014	1 300 000 €	
	Sète : bassin de stockage PR Métairies	2012-2014	420 000 €	
	Sète : bassin de stockage PR Lazaret	2012-2014	400 000 €	
	Vic la Gardiole : prétraitement STEP	2012-2014	70 000 €	

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
CCNBT	Loupian : bassin de stockage PR Eglise	2012-2014	69 000 €	966 000 €
	Loupian : bassin de stockage PR Pallas	2012-2014	276 000 €	
	Mèze : bassin de stockage PR Pepin	2012-2014	207 000 €	
	Villeveyrac : bassin de stockage PR Pouzets	2012-2014	414 000 €	

Extension des réseaux

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
CCNBT	Mèze : Chaîne Nord	2012-2014	1 950 000 €	1 950 000 €

Etudes particulières

Les stations de lagunage subissent des dégradations ponctuelles des résultats épuratoires en corrélation avec la présence de nombreux oiseaux sur les bassins. Une étude est sollicitée pour déterminer les liens entre de la présence aviaire et la recontamination au cours du traitement épuratoire sur les stations de lagunage.

Maître d'ouvrage	Opération	Phasage	Coût	Total
CCNBT	Etude aviaire	2012-2014	40 000 €	40 000 €

INDICATEURS DE SUIVI

- budget assainissement des EPCI ou communes maîtres d'ouvrage (€/an)
- nombre ou pourcentage de points noirs traités
- part d'eau claire parasite mesurée en entrée de chaque STEP (%)
- nombre de PR équipés en télégestion avec des capteurs de gestion environnementale
- capacité de stockage des bassins de PR par temps de pluie (m3)
- taux de réalisation des extensions de réseau (%)

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Agence de l'eau, Département 34, DDTM 34, DREAL, EPCI, SMBT

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Communes, Thau aggro, CCNBT, Département 34, Agence de l'eau, DREAL

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS**SYNTHESE PAR NATURE D'ACTION****1. Travaux des EPCI réalisés sur les comptes d'investissement au titre du renouvellement du patrimoine (sans demandes d'aide financière des partenaires) (phases 1 et 2)**

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder		
Etat		
Agence de l'eau		
Région LR		
Autres		
Maîtres d'ouvrage	100%	750 000 € /an
TOTAL		1 500 000 €

2. Travaux d'assainissement sur les points noirs connus

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	19,5% (30% de 1 860 000 €)	558 000 €
Etat		
Agence de l'eau	19,5% (30% de 1 860 000 €)	558 000 €
Région LR		
Autres	7% (20% de 1 000 000 €)	200 000 €
Maîtres d'ouvrage	54%	1 544 000 €
TOTAL		2 860 000 €



3. Travaux de réduction des eaux claires parasites permanentes (ECPD)

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	20%	533 470 €
Etat		
Agence de l'eau	30%	800 205 €
Région LR		
Autres	22,5%	600 205 €
Maîtres d'ouvrage	27,5%	733 470 €
TOTAL		2 667 350 €

4. Equipements des postes de refoulement pour une gestion environnementale des réseaux

- Equipement des PR

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	30%	289 920 €
Etat		
Agence de l'eau	30%	289 920 €
Région LR		
Autres	14,5%	138 990 €
Maîtres d'ouvrage	25,5%	247 570 €
TOTAL		966 400 €

- Mise en place de la télégestion

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	30%	159 000 €
Etat		
Agence de l'eau	30%	159 000 €
Région LR		
Autres	20%	106 000 €
Maîtres d'ouvrage	20%	106 000 €
TOTAL		530 000 €

5. Travaux de fiabilisation des réseaux par temps de pluie

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	15%*	975 900 €
Etat		
Agence de l'eau	30%	1 951 800 €
Région LR		
Autres		
Maîtres d'ouvrage	55%	3 578 300 €
TOTAL		6 506 000 €

* Le Feder ne finance pas au-delà de 1M d'€ sur cette phase 1. Le maître d'ouvrage doit sélectionner les actions à meilleur gain environnemental

6. Extension des réseaux

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	40%	780 000 €
Etat		
Agence de l'eau		
Région LR		
Autres		
Maîtres d'ouvrage	60%	1 170 000 €
TOTAL		1 950 000 €

SYNTHESE GLOBALE

Actions	Phase 1 (2012-2014)
Renouvellement patrimoine	1 500 000 €
Points noirs assainissement	2 860 000 €
Réduction eaux claires parasites	2 667 350 €
Equipements postes de refoulement	966 400 €
Mise en place télégestion	530 000 €
Fiabilisation réseaux par temps de pluie	6 506 000 €
Extension des réseaux	1 950 000 €
Etudes particulières	40 000 €
TOTAL	17 019 750 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	19,5%	3 296 290 €
Etat		
Agence de l'eau	22%	3 758 925 €
Région LR		
Autres	6%	1 045 195 €
Maîtres d'ouvrage	52,5%	8 919 340 €
TOTAL		17 019 750 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRESMasses d'eau concernées :

- FRDT10 – Etang de Thau
- FRDT11 – Ingril
- FRDC02 – Masse d'eau côtière
- FRDR 148/149/10239/11399/11463/12064/10577/11010/11791 – Cours d'eau du bassin versant

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

- 1.1.4 Développement d'une stratégie pour l'assainissement pluvial
- 1.1.8 Actions collectives pour la réduction des pollutions diffuses et dispersées
- 4.3.1 Mise en œuvre de la plateforme de gestion environnementale Omega Thau
- 1.1.2 Renforcement de la capacité de traitement de station d'épuration des Eaux Blanches à Sète

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.4

DEVELOPPER UNE STRATEGIE POUR L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

AXE D'INTERVENTION

Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement

CONTEXTE

Le 1^{er} programme Omega Thau a montré que, par temps de pluie, les dysfonctionnements des réseaux d'assainissement, la sensibilité des postes de relèvement, mais aussi l'absence quasi généralisée de stratégie sur l'assainissement pluvial constituent les principales sources de pollution de la lagune de Thau.

Le développement d'une stratégie pour l'assainissement pluvial doit permettre de répondre aux objectifs d'atteinte du bon état qualitatif des masses d'eau.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communes, EPCI

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Atteindre le bon état qualitatif des milieux aquatiques du territoire de Thau (cours d'eau, lagunes de Thau, d'Ingril et de Vic)
 - Analyser et connaître les modes d'écoulement des eaux de ruissellement
 - Harmoniser les modes de gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant en lien avec le schéma de gestion global des apports polluants
 - Traiter les sous-bassins versants les plus sensibles pour la lagune par des actions spécifiques
 - Engager les programmes de travaux issus des résultats des schémas directeurs pluviaux et du 1^{er} programme OMEGA THAU
-

DESCRIPTION DE L'ACTION

1 - Bilan et réalisation de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales (SDGEP) pluviaux par bassin versant permettant la prise en compte des pollutions générées par les zones urbanisées :

- Les schémas pluviaux intégreront un volet quantitatif prenant en compte les contraintes liées à l'hydraulique urbaine et un volet qualitatif portant sur l'impact des pollutions pluviales.
- Ils permettront un diagnostic complet des réseaux pluviaux dont les plans feront l'objet de récolement et d'intégration dans un Système d'Information Géographique (SIG).

- L'analyse détaillée des dysfonctionnements par temps de pluie permettra une hiérarchisation des enjeux relatifs à la gestion pluviale.
- Les schémas directeurs pluviaux formuleront des scénarios prospectifs pour une meilleure gestion quantitative et qualitative des ruissellements pluviaux.

Les orientations des SDGEP porteront :

- les techniques alternatives en amont des zones urbanisées :
- la gestion intégrée des réseaux d'eaux pluviales et des réseaux d'eaux usées
- la prise en compte des secteurs de vulnérabilité des eaux souterraines.
- la prise en compte de la gestion des eaux de pluies sur les ouvrages et équipements collectifs.
- les recommandations en matière de gestion et d'entretien du réseau pluvial.
- les réductions des zones inondables liées aux réseaux d'eaux pluviales

Chaque schéma directeur fera apparaître un programme d'action détaillé dans lequel les actions seront chiffrées, planifiées et priorisées en fonction du gain environnemental.

Les résultats issus des schémas directeurs serviront aux communes pour mettre en place un programme d'entretien et de gestion et feront l'objet d'une inscription réglementaire dans le cadre du zonage pluvial annexé au PLU.

2- Proposition de secteurs prioritaires pour l'assainissement pluvial sur la base des conclusions du 1^{er} programme OMEGA THAU (BV canal du midi, port de Marseillan, Aygues-Vacques, Sesquier, Pointe de Balaruc) et des résultats des schémas pluviaux communaux

3- Mise en œuvre de plans de gestion dans les secteurs urbains afin de limiter le risque de contamination par temps de pluie :

- Ramassage et prévention de la pollution canine en secteur urbain avec l'appui de campagnes de communication et de matériel spécifique de ramassage
- Adaptation des moyens de nettoyage urbain pour lutter contre les pollutions sur voirie
- Entretien des réseaux pluviaux pour lutter contre la pollution bactérienne accumulée dans les canalisations et élimination des sous-produits issus du curage
- Adaptation des pratiques communales en matière de désherbage

4- Réalisation du programme de travaux pour la collecte et le traitement des eaux pluviales :

- mise en œuvre de techniques alternatives en amont des zones urbanisées
- gestion intégrée des réseaux d'eaux pluviales et des réseaux d'eaux usées
- Réalisation d'ouvrages de traitement du réseau en ligne destinés à abattre le flux des matières en suspension et à procéder à une désinfection
- Construction d'équipements de rétention et de décantation des eaux pluviales polluées avant rejet au milieu naturel et élimination des sous-produits issus du curage

5- Mesure et évaluation du gain environnemental associé aux stratégies d'assainissement des eaux usées et pluviales, en lien avec le développement de la plateforme environnementale Omega Thau

- Constitution d'un réseau de mesure et d'analyse des eaux collectées par les réseaux pluviaux et rejetées au milieu naturel
- mise en place pour chaque action issue des SDGEP d'un calcul systématique du gain environnemental à l'aide de données issues du réseau de mesure oeuvre de techniques alternatives en amont des zones urbanisées et des modèles à disposition

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

- Réalisation de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales (SDGEP) à l'échelle des bassins versants
- Extension du réseau de mesure sur le bassin versant et la lagune permettant l'analyse des impacts des ruissellements pluviaux urbains sur le milieu naturel. Cette extension concerne l'implantation de 16 stations de mesures complémentaires correspondant aux 16 sous bassins versants nécessitant des actions sur le pluvial (tel qu'identifiés dans le 1^{er} programme Omega Thau). A travers ce réseau de surveillance du milieu, il s'agit de suivre les pollutions en temps réel pour générer un signal d'avertissement, mais aussi de disposer de mesures milieux permettant le calcul de gains environnementaux liés aux aménagements sur les sous bassins versants (pluvial et assainissement).
- Proposition de secteurs prioritaires pour l'assainissement pluvial sur la base d'une analyse multicritère faisant appel aux résultats du 1^{er} programme Omega Thau et sur les conclusions des schémas pluviaux communaux
- Mise en place de nouveaux modes de gestion urbaine concernant le ramassage et la prévention de la pollution canine, l'adaptation des moyens de nettoyage urbain et l'entretien des réseaux pluviaux
- Construction d'équipements de rétention et de décantation des eaux pluviales polluées avant rejet au milieu naturel. D'ores et déjà, un certain nombre d'opérations sont identifiées (Oméga Thau, schémas pluviaux engagés par certaines communes) :
 - Bassins de rétention et ouvrages de décantation des exutoires des bassins versants prioritaires sur la ville de Sète (BV Métairies, BV du parc Aqua technique et des Eaux Blanches) ;
 - Bassins de rétention et ouvrages de décantation des exutoires des bassins versants prioritaires sur la ville de Marseillan (BR Florensac, BR Chemin de Fiend, BR avenue de la ZI) ;
 - Travaux de redimensionnement de réseaux dans le secteur de la cave coopérative de Marseillan
 - Travaux sur réseaux dont l'isolement de l'exutoire pluvial du P18 à Balaruc les Bains ;

Globalement, une enveloppe de travaux de l'ordre de 5 175 000 € est identifiée pour engager ces les études et travaux de ces ouvrages en phase 1 du Contrat.

INDICATEURS DE SUIVI

- taux de réalisation des SDGEP communaux
- capacité de stockage complémentaire des eaux pluviales par rapport à la situation de 2012
- nombre de stations de mesure implantées
- plan de gestion en zone urbaine pour la prévention des pollutions pluviales

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Département 34, Agence de l'eau, DREAL, DDTM, SMBT, Communes, CCNBT et Thau aggro

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Communes, Thau aggro, CCNBT, Département 34, Agence de l'eau, DREAL, DDTM

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS**1. Schémas directeurs de gestion des eaux pluviales**

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	20 %	200 000 €
Etat		
Agence de l'eau	50 %	500 000 €
Région LR		
Autres	10%	100 000 €
Maîtres d'ouvrage (communes / EPCI)	20 %	200 000 €
TOTAL		1 000 000 €

2. Priorisation des aménagements du bassin versant pour une prise en compte des enjeux liés au ruissellement pluvial

Pour cette priorisation, le Syndicat mixte du bassin de Thau mobilisera les outils d'analyse et l'expertise développée dans le cadre de la gestion environnementale Omega Thau. Les coûts de l'action sont intégrés dans les frais d'investissement et de fonctionnement inscrits dans le développement de la plateforme Omega Thau.

3. Adaptation des modes de gestion communaux pour une meilleure prévention des pollutions pluviales

Le 1^{er} programme Omega Thau a produit des estimations de coûts de gestion préventive des ruissellements pluviaux à l'échelle du bassin versant. Ces coûts, pour l'ensemble des communes compétentes en nettoyage urbain et en gestion des réseaux pluviaux, se répartissent comme suit :

- Ramassage et prévention de la pollution canine en secteur urbain : 550 000 € HT /an
- Adaptation des moyens de nettoyage urbain : 900 000 € HT / an
- Entretien des réseaux pluviaux pour lutter contre la pollution bactérienne accumulée dans les canalisations : 750 000 € HT / an

L'enveloppe globale que les communes doivent consacrer à la gestion préventive des pollutions pluviales s'élève ainsi à 2 200 000 € HT/an.

4. Réalisation du programme de travaux pour la collecte et le traitement des eaux pluviales

Ville de Sète	BV Métairies (doublement de réseaux, bassin de rétention, traitement d'exutoire)	2 110 000 €
	BV parc aquatechnique (doublement de réseaux, traitement d'exutoire)	340 000 €
	BV des Eaux Blanches (doublement de réseaux, traitement d'exutoire)	960 000 €
Ville de Marseillan	Bassin rétention de Florensac	460 000 €
	Bassin rétention Chemin de Fiend	220 000 €
	Bassin rétention avenue de la ZI	85 000 €
	Réseau pluvial secteur de la Cave Coopérative	670 000 €
	Traitement de 3 exutoires par décantation lamellaire	180 000 €
Ville de Balaruc-les-Bains	Travaux sur pluvial dont isolement de l'exutoire P18 (80 000€)	150 000 €
TOTAL PHASE 1		5 175 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	50 %	2 587 500 €
Etat		
Agence de l'eau	30 %	1 552 500 €
Région LR		
Autres		
Maîtres d'ouvrage (communes)	20 %	1 035 000 €
TOTAL		5 175 000 €

5. Extension du réseau de mesure sur le bassin versant et la lagune permettant l'analyse des impacts des ruissellements pluviaux urbains sur le milieu naturel

Considérant que les frais d'implantation d'une station de mesure en continu s'élèvent à 90 000 € HT, l'ensemble du système de surveillance représente un investissement de 1 500 000 € HT. Les stations de mesures permettront d'analyser en continu les paramètres liés à la charge de pollution (type sonde COT) et aux flux hydrauliques associés (capteur de courant).

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	50 %	300 000 €
Etat		
Agence de l'eau	10 %	60 000 €
Région LR		
Autres	20 %	120 000 €
Maîtres d'ouvrage (EPCI/communes)	20 %	120 000 €
TOTAL		600 000 €

SYNTHESE

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	6 775 000 € (*)

(*) Hors adaptation des modes de gestion par les communes

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	46 %	3 087 500 €
Etat		
Agence de l'eau	31 %	2 112 500 €
Région LR		
Autres	3 %	220 000 €
Maîtres d'ouvrage	20 %	1 355 000 €
TOTAL		6 775 000 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Masses d'eau concernées :

- FRDT10 – Etang de Thau

- FRDT09 – Bagnas
- FRDT11 – Ingril - Vic
- FRDC02 – Masse d'eau côtière
- FRDR 148/149/10239/11399/11463/12064/10577/11010/11791 – Cours d'eau du bassin versant

Liens SDAGE / PDM :

5E04 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

5A32 : Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejet

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

1.1.1 Schéma global de gestion des apports polluants à la lagune

1.1.3 Mise en œuvre des travaux d'assainissement

4.1.3 Mise en place des conditions d'application des outils de planification

4.3.1 Mise en œuvre de la plateforme de gestion environnementale Omega Thau

1.1.2 Renforcement de la capacité de traitement de la station d'épuration des Eaux Blanches à Sète

1.1.8 Actions collectives pour la réduction des pollutions diffuses et dispersées

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> Action de Phase 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> Action de Phase 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.5

DEVELOPPER UN OUTIL DE GESTION CONCERTEE BESOINS/RESSOURCES EN EAU SUR LE TERRITOIRE DE THAU

AXE D'INTERVENTION

Bien gérer les ressources en eau

CONTEXTE

Le territoire de Thau est au carrefour de multiples ressources en eau : le fleuve Hérault, la ressource karstique du Pli Ouest de Montpellier, la nappe astienne ou encore la ressource du Rhône accessible via le projet Aqua Domitia. Ces ressources sont diversement sensibles d'un point de vue quantitatif, et diversement mobilisables selon leurs capacités de renouvellement et leur sollicitation.

Aucune stratégie d'ensemble ne permet à l'heure actuelle de mettre en relation le potentiel mobilisable de ces ressources pouvant être partagé équitablement en adéquation avec les besoins actuels et futurs. Il est d'autre part indispensable de respecter les limites de renouvellement des ressources et les besoins biologiques des milieux aquatiques associés. L'extension du réseau d'eau brute de BRL jusqu'à l'usine de potabilisation de Fabrègues devrait permettre de faire face partiellement à la demande future en eau potable pour les communes alimentées par le SBL. Le prolongement du projet Aqua Domitia traversant le territoire de Thau nécessite aussi un positionnement sur les modalités d'utilisation et de gestion de cette ressource, et de maîtrise des éventuels impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Pour apporter de la lisibilité dans ce contexte, la stratégie du SAGE propose qu'une étude soit réalisée en concertation avec tous les acteurs concernés, pour anticiper les conditions de partage des ressources en eau, actuelles et futures en tenant compte :

- des disponibilités de chacune des ressources et de leurs capacités de renouvellement ;
- des besoins des milieux ;
- des besoins actuels et de leurs évolutions futures (eau potable, eau brute, irrigation agricole, etc.) ;
- des projets actés par les principaux acteurs de l'eau : l'usine de potabilisation de Fabrègues et l'abandon à terme des captages de Saint Jean de Védas, le devenir de la source Cauvy, les projets de l'établissement thermal, la desserte en eau brute d'Aqua Domitia.

Cette action du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau se place en continuité du projet SURGE (Solidarité Urbain-Rural sur la Gestion de l'Eau) qui a été financé par le Ministère de l'Environnement entre 2008 et 2011. Dans le cadre de ce projet, une démarche prospective en appui à la phase tendance et scénario du SAGE a été menée et un premier modèle de simulation de l'évolution de la ressource et des besoins en eau selon les différents scénarios identifiés durant les ateliers prospective a été développé.

Cette action est à mettre en relation avec l'axe stratégique 9.1 du SAGE : « organiser le partage des ressources en eau ».

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de développer un outil de gestion concertée des ressources et des besoins en eau sur l'ensemble du bassin versant, visant à rassembler les acteurs de l'eau autour de scénarios d'évolution des besoins (eau potable, agriculture, thermalisme, usages divers, etc.) et des ressources accessibles et disponibles sur le territoire (Hérault, Astien, karst, eau brute du Rhône).

- **Développer les outils de mutualisation de l'information sur la ressource à l'échelle du bassin versant par la simulation de scénarios d'évolution du territoire**
 - o Affiner les scénarios de ressources et de besoins notamment par rapport au changement climatique, à l'évolution des espaces agricoles, à la croissance démographique, à l'évolution de la consommation en eau, aux besoins des milieux (cours d'eau, zones humides, lagunes, karsts), etc.
 - o Finaliser le calage du modèle de simulation sur les données disponibles et les différents scénarios de ressources et de besoins
 - o Développer des indicateurs économiques sur les coûts d'exploitation des ressources et le prix de l'eau sur le bassin
- **Mettre en œuvre une démarche prospective avec les personnes concernées**
 - o pour mettre en discussion des scénarios de gestion de la ressource et en particulier des scénarios de rupture
 - o pour élargir et affiner les scénarios pouvant être simulés dans le modèle. En particulier, on s'intéressera :
 - à une prospective autour d'Aqua Domitia
 - à une prospective sur les interdépendances du territoire en matière de ressource en eau (fleuve Hérault, Pli Ouest, ressource du Rhône, Astien, etc.)
 - o Cette démarche prospective s'accompagne d'une évaluation des impacts économiques et financiers des différents scénarios (investissements, fonctionnement, évolutions du prix de l'eau selon les usages, etc.).
- **Discussion sur des objectifs communs**
 - Proposition d'un cadre de réflexion commun dans le cadre de la mise à jour ou des révisions des schémas directeurs d'alimentation en eau potable
 - Aide à décision dans le cadre de la gouvernance sur la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant
 - Aide à la décision dans le cadre du projet Aqua Domitia



ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

- Collecte d'information, développement du modèle
- Choix des scénarios prospectifs et développement des indicateurs économiques
- Synthèse des réflexions, rédaction des livrables

Délivrables :

- Production d'un modèle de simulation permettant de discuter de l'évolution de la conjonction entre offre et besoin de la ressource selon différents scénarios identifiés durant les phases préparatoires du SCoT et du SAGE. Ce modèle a une finalité exploratoire.
- Production de documents et outils supports de la concertation (modèle de la dynamique de la ressource)
- Une présentation à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de Thau
- Le rapport de stage sur l'intégration d'indicateurs économiques dans la concertation et le modèle

INDICATEURS DE SUIVI

- Mise à disposition des livrables constituant l'outil de gestion
- Taux de présence des acteurs concernés aux réunions de développement de l'outil et de définition de scénarios
- Nombre de réunions
- Nombre d'applications utilisables par le maître d'ouvrage gestionnaire du modèle (exemple : suivi et mise en cohérence des schémas directeurs AEP avec les dispositions du SCoT et du SAGE)

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

IRSTEA, Syndicats AEP, EPCI, Agence de l'eau, Région LR, Département 34, Services de l'Etat (ARS, DREAL, DDTM 34, MISE)

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS

Agence de l'eau, Région LR, Département 34, Syndicats AEP, EPCI, Mise, DDTM 34, DREAL, ARS

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)
2012-2014	30 000 €

TTC (TVA non récupérable)

Plan de financement Phase 1 (2012-2013) :

Partenaires financiers*	Participation (%)	Montant (€ TTC)
Feder		
Etat		
Agence de l'Eau	30%	9 000 €
Région LR	25%	7 500 €
Autres	25%	7 500 €
Maître d'ouvrage	20%	6 000 €
TOTAL		30 000 €

*IRSTEA apporte sur fond propres un complément de 15200 € HT dans le cadre de la Convention particulière 2012-2013 de collaboration établie avec le SMTB.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Masses d'eau concernées :

- Pli Ouest de Montpellier
- Nappe Astienne
- Fleuve Hérault
- Fleuve Rhône (Aqua Domitia)

Liens SDAGE / PDM :

3A11 : Etablir et adopter des protocoles de gestion de l'eau

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

1.1.7 Développer une politique d'économie d'eau et de sécurisation de l'alimentation en eau potable

3.2.2 Accompagner les exploitations agricoles pour la préservation de la ressource en eau

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.6

METTRE EN PLACE UN RESEAU DE SUIVI DE LA RESSOURCE EN EAU DES CALCAIRES DU PLI OUEST DE MONTPELLIER (ENTITE AUMELAS-VENE-ISSANKA-CAUVY)

AXE D'INTERVENTION

Bien gérer les ressources en eau

CONTEXTE

Les calcaires jurassiques du Pli Ouest de Montpellier constituent une masse d'eau souterraine d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable au titre du SDAGE. Elle est stratégique pour le territoire car elle permet:

- l'alimentation en eau potable des populations (ville de Sète, SIAEP Balaruc-Frontignan),
- des activités économiques, en particulier au voisinage de l'étang de Thau (thermalisme, conchyliculture, etc.).

Des difficultés existent (phénomène d'inversac récurrent de la Vise) ou sont prévisibles (conflits d'usage, dégradation de la qualité, etc.). La gestion de cette ressource apparaît comme un enjeu fort du SAGE de Thau.

L'objectif de cette action est de contribuer à la gestion équilibrée des ressources en eau à l'échelle de la masse d'eau souterraine du Karst du Pli Ouest de Montpellier, en créant un réseau de suivi à partir des points de mesures existants ou à créer (piézométrie, température, conductivité).

La stratégie du SAGE du bassin versant de la lagune de Thau a identifié comme action prioritaire la mise en place d'un réseau de suivi piézométrique et le suivi des volumes prélevés dans cette ressource.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

La mise en place du réseau de suivi de la ressource en eau du Pli ouest de Montpellier sur le compartiment « Aumelas-Vène-Issanka-Cauvy » doit permettre :

- de disposer d'un suivi dynamique de la ressource en eau sur le compartiment « Aumelas-Vène-Issanka-Cauvy » par l'acquisition de données exploitables et optimisées, comparables les unes avec les autres ;
- de partager une information homogène entre les utilisateurs de la ressource, les collectivités impliquées dans la gestion de la ressource et les services de l'Etat ;

- de définir progressivement des niveaux de sensibilité pour faire évoluer le réseau vers un réseau d'alerte nécessaire à l'anticipation des déclenchements des phénomènes d'inversac ou tout autre élément de variabilité susceptible d'affecter la ressource ;
- de bancariser les chroniques simultanées et calées entre les différents points de suivi, nécessaires aux études futures de la connaissance du fonctionnement de la ressource.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La première action relative à la gestion concertée de la ressource consiste à mieux connaître l'évolution quantitative et qualitative de la ressource dans le temps (piézométrie, température, conductivité).

A l'heure actuelle, plusieurs points piézométriques permettent un suivi partiel de la ressource du Pli Ouest. Mais les gestionnaires de ces équipements sont multiples (CG 34, BRGM, etc.). D'autre part, aucun rapprochement n'est fait avec les données des principaux préleveurs réalisées selon des protocoles et des référentiels non harmonisés.

La mise en commun de l'ensemble de ces données, leur validation, leur interprétation et leur interpolation sont indispensables pour une gestion dynamique de la ressource. Pour compléter ce suivi, des points spécifiques doivent être créés, en particulier la résurgence sous marine de la Vise identifiée comme un excellent « témoin » pour anticiper les situations d'inversac.

Durée de l'action : 2 ans (faisabilité, mise en œuvre, calage, etc.), avant développement en routine

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

Etude de faisabilité du réseau de suivi :

- Architecture du réseau
 - Nombre de points, localisation, équipement des points de suivis :
 - Identification des points de suivis existants
 - Identification des points existant dont l'équipement est à compléter
 - Identification des points à équiper en totalité
- Caractéristiques techniques des points de suivis
 - Paramètres suivis, pas de temps, fréquences de récupération des données
 - Equipements des sites, alimentation réseaux, etc.
 - Modalité de transmission des données (GSM ?)
 - Nivellement des points
- Points singuliers :
 - La Vise : modalités d'équipement
 - Forage à Sète : inventaire des forages existants, visites terrain et faisabilité d'un forage si nécessaire
 - Point de suivi de la hauteur d'eau de l'étang (donnée Ifremer ?)
- Bancarisation des données météorologiques :
 - Inventaire de l'existant (Ifremer, Thau aggro, CCNBT, météo France, etc.)

- Modalités de transfert des informations
- Elaboration des conventions d'échanges de données avec les partenaires :
 - Etablissement thermal
 - Ville de Sète (Issanka)
 - SIAEP Balaruc-Frontignan (Cauvy)
- Définition de l'interface d'échange des données
- Conceptualisation de la plateforme d'échange Internet :
 - Définition du contenu, accessibilité, fréquences de mise à jour
 - Caractéristiques et options techniques : sur le site du SMBT ou site indépendant
 - Administration du site d'échange
- Modalités de transfert du réseau de suivi au maître d'ouvrage :
 - Equipements
 - Plateforme internet
 - Cahiers de maintenance
- Campagnes de suivi en cas d'événement exceptionnel :
 - Dans l'hypothèse où un inversac se produirait, ou en cas d'événement exceptionnel (crise, sécheresse, pluviométrie exceptionnelle, etc.), il est nécessaire de pouvoir acquérir des données de caractérisation géochimiques comme cela avait été réalisé en 2010. Ces échantillons pourront être analysés par la suite. Pour cela, trois campagnes de prélèvements ont été chiffrées sur un total de 12 points.

Mise en œuvre du réseau de suivi :

- Etapes de réalisation
- Equipement des sites
- Modalités de réception des équipements
- Modalités d'entretien du réseau :
 - Maintenance
 - Rédaction du cahier des charges d'entretien des sites
 - Sécurisation des équipements, etc.

Gestion et diffusion des données :

- Collecte et validation des données
- Construction de la plateforme d'échange des données (Internet)
- Bilan et interprétation des données régulièrement mises en ligne
- Bancarisation des données
- Retours d'expérience :
 - sur la qualité des informations, du suivi, sur les pas de temps des données, sur les fréquences des mises à jour du site,
 - sur l'ergonomie, l'accessibilité et la consultation du site,

- sur l'utilité du réseau pour répondre à la question de la gestion de la ressource,
- sur les premiers indicateurs de gestion de la ressource : seuils, niveau d'alerte ou de vigilance, etc.
- sur l'expertise du développement du réseau ou sur la suppression de points redondants, etc.

Transfert de la gestion du réseau au maître d'ouvrage

INDICATEURS DE SUIVI

- Liste des acteurs consultés pour identifier les points de suivi existants
- Qualité des éléments du programme (calendrier, couts d'équipement et d'exploitation, acteurs impliqués, protocoles)
- Nombre de sites équipés
- Durée des chroniques exploitables
- Fréquentation de la plateforme d'échange.

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

BRGM, Etablissement Thermal Balaruc les Bains, Ville de Sète (Issanka), SIAEP Frontignan Balaruc (Cauvy), SIBL, Services de l'Etat, Agence de l'Eau, Collectivités

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

BRGM, Agence de l'Eau, Région LR, Département 34, établissement thermal

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Etape 1 : Etude de faisabilité du réseau

Coût total : 70 236 € TTC (TVA non récupérable)

Etape 2 : Mise en place du réseau : Voir volet 3 de l'annexe

Etape 3 : Gestion et diffusion des données : Voir volet 3 de l'annexe

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)
2012-2014	70 236

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Etude de faisabilité :

Partenaires financiers*	Participation (%)	Montant (€ TTC)
Agence de l'Eau	50%	35 118 €
Région LR	10%	7 023 €
Autres	10%	7 023 €
Etablissement thermal	10%	7 023 €
Maître d'ouvrage SMBT	20%	14 047 €
Sous-total		70 236 €

*Le BRGM apporte en plus un financement de 17 560 € TTC dans le cadre de la Convention de recherche et développement partagé établie avec le SMBT.

Mise en place du réseau, gestion et diffusion des données (à préciser suite à l'étude faisabilité) : Voir volet 3. de l'annexe

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Masses d'eau concernées :

FRDT0124 – Calcaires Jurassiques du Pli Ouest de Montpellier

Liens SDAGE / PDM :

3A01 : déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

1.1.5 Outil de gestion concerté Besoins-Ressources en eau sur le territoire

1.1.7 Développer une politique d'économies d'eau et de sécurisation de l'alimentation en eau potable

4.2.1 Animation et gestion de l'Observatoire

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> Action de Phase 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> Action de Phase 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.7

DEVELOPPER UNE POLITIQUE D'ECONOMIES D'EAU ET DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

AXE D'INTERVENTION

Bien gérer les ressources en eau

CONTEXTE

L'eau est une ressource fragile qui doit être utilisée avec économie, dans un contexte d'incertitude quant aux effets du changement climatique à l'échelle régionale et locale, de croissance démographique et d'augmentation des besoins.

La stratégie du SAGE a identifié un enjeu fort dans l'impulsion d'une politique ambitieuse d'économie de l'eau, en agissant principalement sur quatre leviers :

- la sécurisation réglementaire des champs captant ;
- l'engagement des maîtres d'ouvrage dans une gestion patrimoniale de leurs équipements (sectorisation, mise en place de la télé-relève, etc.) ;
- l'amélioration des rendements des réseaux et la lutte contre les pertes en ligne;
- l'engagement de tous les acteurs et usagers dans une gestion économe de la ressource, depuis le prélèvement jusqu'au robinet.

MAÎTRES D'OUVRAGE

SIAEP Frontignan - Balaruc les Bains - Balaruc le Vieux, SIAEP Bas Languedoc, Ville de Sète, Ville de Mèze

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Les ressources utilisées sur le bassin versant sont en déséquilibre quantitatif (nappe de l'Hérault et pli ouest de Montpellier). Pour une gestion équilibrée de ces ressources, des efforts sont à faire sur les économies d'eau (augmentation des rendements et diminution des pertes linéaires), sur la réduction des consommations. Les projets présentés devront identifier les gains attendus et les garanties sur la diminution de la pression de prélèvement sur ces ressources.

Axe 1 : Engager les études prospectives et réglementaires de protection des ressources en eau et mise en place d'une gestion patrimoniale des réseaux :

- Révision de la DUP des captages d'Issanka (Ville de Sète)
- Diagnostic plus poussé pour les captages présentant des pesticides (pli ouest)
- Mise à jour du Schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Ville de Sète
- Réalisation des schémas communaux de distribution de l'eau (application du Grenelle de l'environnement, décret en attente)

- Poursuite de l'équipement pour une gestion patrimoniale des réseaux AEP : élément indispensable de connaissance et de diagnostic permanent des réseaux, la mise en place de la sectorisation et/ou de la télé-relève doit permettre d'aboutir à une connaissance fine du fonctionnement des réseaux pour en améliorer la gestion et la performance
- Recensement des forages particuliers (zone affleurements de l'astien et pli ouest) et bouchage des forages défectueux (cf. fiches 1.1.9 et 1.1.10)

Axe 2 : Engager un programme de réhabilitation et de sécurisation des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable

(programmation prioritaire ville de Sète, SIBL, Syndicat Frontignan-Balaruc les Bains-Balaruc le Vieux, ville de Mèze)

Les travaux qui apporteront un gain environnemental (augmentation des rendements et diminution des pertes linéaires) seront à engager prioritairement.

Axe 3 : Finaliser les programmes de renouvellement des branchements en plomb

Axe 4 : Sensibiliser tous les acteurs à la préservation de la ressource, aux économies d'eau et à la diminution des consommations

DESCRIPTION DE L'ACTION

Axe 1. Engagement des études prospectives (schémas directeurs) et réglementaires pour la protection des ressources en eau, et mise en place d'une gestion patrimoniale des réseaux

1.1. Etudes prospectives et réglementaires			
Maîtrise d'ouvrage	Opérations/Etapes	Phasage	Coût prévisionnel
Ville de Sète	Mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable	2012-2014	80 000 €
Ville de Sète	Finalisation de la DUP des captages d'Issanka	2012-2014	20 000 €
SIBL	Réalisation des schémas communaux de distribution de l'eau potable	2012-2014	600 000 €
Ville de Mèze	Réalisation des schémas communaux de distribution de l'eau potable	2012-2014	40 000 €
Syndicat FBB	Réalisation des schémas communaux de distribution de l'eau potable (complément au SDAEP)	2012-2014	20 000 €

1.2. Equipements pour une gestion patrimoniale des réseaux : mise en place de la sectorisation				
Maîtrise d'ouvrage	Opération	Objectif	Phasage	Coût prévisionnel
Ville de Sète	Sectorisation de base Pré-localisation complète*	Atteindre 85% de rendement sur distribution (en 3 ans), soit un gain sur la ressource de 55m ³ /h	2012-2014	500 000 €
SAEP FBB	Ajout de 5 débitmètres de sectorisation supplémentaires sur les secteurs les plus fuyards	Accélérer la localisation des fuites et optimiser la mesure du gain environnemental	2012-2014	40 000 €

* La définition d'un protocole de suivi permettant l'estimation des gains environnementaux sera demandée.

1.3. Equipements pour une gestion patrimoniale des réseaux : mise en place de la télé-relève				
Maîtrise d'ouvrage	Opération	Objectif	Phasage	Coût prévisionnel
Ville de Sète	Pose de 700 compteurs équipés de module radio	Relève radio de 700 gros consommateurs (50% conso communale)	2012-2014	180 000 €
SIBL	A définir		2012-2014	3 300 000 €
SAEP FBB	Etude de faisabilité*		2012-2014	20 000 €
Ville de Mèze	Equipement des plus gros consommateurs	Relèves plus fréquentes	2012-2014	10 000 €

* L'investissement sur la télé-relève s'effectuera au cours de la phase 2 (2014-2017)

Axe 2. Engager et poursuivre le programme de réhabilitation et de sécurisation des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable, pour limiter les prélèvements sur les ressources

2.1 Ville de Sète : travaux prioritaires d'économie sur la ressource				
Maîtrise d'ouvrage	Opération	Objectif	Phasage	Coût prévisionnel
Ville de Sète	Secteur Issanka – Frescaly. Réhabilitation de l'aqueduc sur 500 ml, coques PRV	Gain sur ressource de 40m ³ /h	2012-2014	Etudes : 170 000 € Travaux : 1 500 000 €
Ville de Sète	Renouvellement Conduites + branchements	Réduction des fuites sur fonte grise et PVC collé Atteindre et maintenir un rendement de 85%	2012-2014	1 000 000 €

2.2 Syndicat Frontignan – Balaruc-les-Bains – Balaruc-Le-Vieux : travaux prioritaires d'économie sur la ressource				
Maîtrise d'ouvrage	Opération	Objectif	Phasage	Coût prévisionnel
SAEP FBB	Devèze – rond-point de la Peyrade (2600ml)	Atteindre un IPL de 10 m ³ /j/km	2012-2014	Etudes et travaux : 1 114 000 €
SAEP FBB	Renouvellement des branchements en polyéthylène, fortement dégradés par l'action du bioxyde de chlore	Atteindre à la fin 2014 l'équivalent de 1 800 m ³ /j de diminution des volumes de nuit (volumes mini) observés sur l'ensemble des secteurs par les débitmètres de sectorisation	2012-2014	Etudes : 40 000 € Travaux : 400 000 €

2.3 Syndicat Bas Languedoc : travaux prioritaires d'économie sur la ressource				
Maîtrise d'ouvrage	Opération	Objectif	Phasage	Coût prévisionnel
SIBL	Opérations de renouvellement de réseaux en centre ancien des communes		2012-2014	Etudes : Travaux : 4 300 000 €

2.4 Ville de Mèze : Travaux prioritaires d'économie sur la ressource

Maîtrise d'ouvrage	Opération	Objectif	Phasage	Coût prévisionnel
Ville de Mèze	Opérations de renouvellement de réseaux en centre ancien des communes Acquisition de matériel de détection des fuites	Remédier les nombreuses fuites sur réseaux très anciens	2012-2014	290 000 €

Axe 3. Renouvellement des branchements en plomb**3.1. Ville de Sète : renouvellement branchements plomb**

2012	2013	2014	Coût prévisionnel
117 unités	200 unités	200 unités	600 000 €

3.2. SIBL : renouvellement branchements plomb

2012	2013	2014	Coût prévisionnel
A définir	A définir	A définir	1 300 000 €

3.3. Ville de Mèze : renouvellement branchements plomb

2011	2012	2013	Coût prévisionnel
-	80 unités	320	480 000 €

Axe 4. Sensibiliser tous les acteurs à la préservation de la ressource et aux économies d'eau

Objectif : Développer une politique d'économie d'eau et de préservation de la ressource par la diffusion à la population d'informations sur l'impact des pertes en eau sur le réseau public et privé

Moyens : Mener des actions de conseil et de sensibilisation auprès des abonnés (petits et gros consommateurs)

Action : Une campagne de sensibilisation (articles, affiches, exposition, etc.) pourrait permettre d'inciter les habitants à contrôler leur installation et mettre en place des équipements hydro-économiques.

Le Syndicat d'adduction d'eau potable de Frontignan - Balaruc le Vieux - Balaruc les Bains (SAEP), le Syndicat intercommunal du Bas Languedoc et la ville de Sète pourraient être intéressés à grouper leurs actions sur le sujet et établir un document de sensibilisation commun.

Maîtrise d'ouvrage : à définir (bien que la problématique des pertes en eau soit de plus en plus prégnante pour le SAEP, il ne dispose pas des moyens humains suffisants pour mener à bien un tel projet en maîtrise d'ouvrage complète ; projet qui nécessite une action collective à l'échelle du bassin versant)

Coût estimatif : 20 000 €HT (pris en compte au niveau de la fiche action 4.2.3)

INDICATEURS DE SUIVI

- Prélèvements annuels sur les ressources (Fleuve Hérault, Pli Ouest, Rhône)
- Evolution des indices linéaires de perte
 - Evolution des rendements des réseaux
- Consommation par habitant (volumes distribués par habitant)

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Agence de l'eau, Département 34, Région LR, Agence régionale de santé (ARS), DDTM 34, MISE, DREAL, EPCI, SMBT

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Agence de l'Eau, Département, Agence Régionale de Santé (ARS), DDTM 34, MISE, DREAL, Syndicats AEP

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Phase 1 Contrat (2012-2014) : 16 004 000 €

Coûts prévisionnels	
Axe 1 : Engagement des études prospectives et réglementaires de protection des ressources en eau et équipements pour une gestion patrimoniale des réseaux (sectorisation, télé-relevé)	4 810 000 €
Axe 2 : Programme de réhabilitation et de sécurisation des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable	8 814 000 €
Axe 3 : Renouvellement des branchements en plomb	2 380 000 €
Axe 4 : Sensibilisation des acteurs à la préservation de la ressource et aux économies d'eau	20 000 € (pris en compte dans fiche 4.2.3)

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Financement prévisionnel Phase 1 (2012-2014)							
	FEDER	Etat	Agence de l'eau*	Région	Autres	Maître d'ouvrage	TOTAL
Axe 1	% €	% €	50% 2 405 000€	% €	% €	50% maxi 2 405 000€	4 810 000€
Axe 2	% €	% €	50% 4 407 000€	% €	% €	50% maxi 4 407 000€	8 814 000€
Axe 3	% €	% €	25% 600 000€**	% €	% €	75% 1 780 000€	2 380 000€

(*) : Ne seront financés que les travaux permettant de réaliser des économies d'eau effectives c'est-à-dire une diminution des prélèvements. Les travaux liés aux frais d'exploitation seront exclus du financement. Un plan pluriannuel sera établi pour définir la part des travaux engendrant un gain environnemental.

(**) : Estimation sur la base d'un forfait de 400€ par branchement, rapporté au montant des travaux à réaliser fournis par les maîtres d'ouvrage

Détail du plan de financement

	Montant total	Participations des communes	Participations des syndicats	Participation Agence de l'Eau
Axe 1 Etudes prospectives	4 790 000	415 000	1 980 000	2 405 000
Etudes réglementaires	760 000	70 000	310 000	380 000
Sectorisation	540 000	250 000	20 000	270 000
Télérelève	3 490 000	95 000	1 660 000	1 755 000
Axe 2 Travaux sur réseaux	8 814 000	1 480 000	2 927 000	4 407 000
Travaux Sète	2 670 000	1 335 000	-	1 335 000
Travaux Frontignan Balaruc	1 554 000	-	777 000	777 000
Travaux SIBL	4 300 000	-	2 150 000	2 150 000
Travaux Mèze	290 000	145 000	-	145 000
Axe 3 Branchements plomb	2 380 000	810 000	975 000	595 000
Ville de Sète	600 000	450 000	-	150 000
SIBL	1 300 000	-	975 000	325 000
Ville de Mèze	480 000	360 000	-	120 000
Total	16 004 000	2 705 000	5 892 000	7 407 000

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRESMasses d'eau concernées :

- Ressource karstique des calcaires jurassiques du Pli Ouest de Montpellier
- Nappe alluviale du fleuve Hérault
- Nappe Astienne

Liens SDAGE / PDM :

- 5E-04 : achever la mise en place des périmètres de protection réglementaire des captages et adapter leur contenu
- OF 7-05 : bâtir des programmes d'actions pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande en eau

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

- 1.1.5 Outil de gestion concertée Besoins-Ressources en eau sur le territoire
- 1.1.6 Mise en place d'un réseau de suivi de la ressource en eau des calcaires du pli ouest de Montpellier
- 4.1.3 Accompagnement dans la mise en œuvre des outils de planification et de gestion
- 4.2.3 Sensibilisation et formation des parties prenantes du Contrat

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.8

ENGAGER OU POURSUIVRE LES ACTIONS COLLECTIVES POUR LA REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES ET DISPERSEES

AXE D'INTERVENTION

Lutter contre les pollutions des milieux aquatiques

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de maîtrise des pollutions dispersées d'origine toxiques, Thau agglomération et la CCNBT ont signé en 2008 un accord-cadre avec l'Agence de l'Eau pour une réduction des pollutions dispersées à l'échelle du bassin de Thau.

Dans le cadre de la circulaire du 29 septembre 2010 les stations de plus de 10 000 EH doivent mettre en place une surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel.

Sur la base de l'état des lieux réalisé entre 2007 et 2012, la régularisation des rejets des activités économiques doit être amorcée afin de limiter à la source les risques de contamination par des effluents toxiques.

La réduction à la source des pollutions dispersées d'origine organiques concerne également la fiabilisation des assainissements autonomes. Les installations diagnostiquées comme non conformes doivent prioritairement faire l'objet d'une réhabilitation de la part des propriétaires.

Enfin, les cours d'eau du bassin versant révèlent une présence forte de pesticides parmi les substances toxiques. Les sources de production sont multiples : en dehors des pratiques agricoles, les usages domestiques, pratiques de désherbage des collectivités ou des gestionnaires d'équipements ont un impact important. Depuis le 19 juin 2012, dans le cadre du programme d'actions Natura 2000 de Thau, une convention de partenariat a été établie entre le Syndicat mixte du bassin de Thau et le Syndicat mixte des étangs littoraux pour mettre en œuvre le programme « Vert demain ». Ce programme vise à accompagner les services des communes dans une gestion raisonnée en intrants et en arrosage des espaces verts et prévoit de sensibiliser les particuliers au jardinage sans pesticides.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Intercommunalités, SMBT, particuliers

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Délivrer les autorisations de rejets pour les rejets non domestiques des activités économiques rejetant au réseau d'eaux usées, sur la base de l'état des lieux réalisés de 2007 à 2012
- Réduire les pollutions dispersées organiques dans les secteurs en assainissement non collectif
- Réduire l'usage des phytosanitaires à l'échelle du bassin versant hors activités agricoles

- Mettre à jour les plans de zonage d'assainissement
- Affecter équitablement les charges financières du service public de l'assainissement entre les usagers de l'assainissement collectif, les entreprises et les usagers de l'assainissement non-collectif

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Diagnostiquer et réhabiliter les installations d'assainissement non-collectif**
 - Finalisation des diagnostics des installations avant fin 2012
 - Définition de zones de vulnérabilité à partir de l'étude initiée par le CEMAGREF et sur la base d'études de sols complémentaires
 - Elaboration d'un programme de réhabilitation des installations non conformes faisant apparaître des secteurs prioritaires dans des zones vulnérables soumises à une forte pression de l'assainissement autonome
 - Réalisation du programme de réhabilitation avec, comme premiers secteurs prioritaires, les secteurs en assainissement non-collectif de Marseillan Plage, le bassin versant des Fontanilles et le secteur des Prés à Mireval
- **Lutter contre les pollutions dispersées d'origine toxiques issues des activités économiques**
 - Réalisation des diagnostics au sein des entreprises pour permettre de vérifier la bonne gestion des effluents issus de leurs activités et la destination et le stockage des déchets dangereux,
 - Régularisation administrative des établissements ayant des rejets autres que domestiques (délivrance des arrêtés d'autorisation),
 - Accompagnement de la mise en conformité des établissements concernés par la mise en place de prétraitements avant rejet au réseau d'eaux usées,
 - Accompagnement de la mise en conformité des établissements concernés par la mise en place de prétraitements avant rejet au réseau d'eaux pluviales.
- **Elaborer des plans de réduction de l'usage des pesticides au niveau communal ou au niveau des gestionnaires d'infrastructures (ASF, RFF, etc.) pour les communes du territoire**
 - Audit des pratiques de désherbage,
 - Evaluation des priorités d'entretien en fonction des espaces, identification des zones à fort risque de transfert vers les milieux aquatiques, préconisation des méthodes adaptées,
 - Mise en place de la gestion différenciée des espaces urbains selon leur localisation et leurs fonctions, définition des techniques adaptées et des fréquences d'entretien, rédaction du guide communal à destination des agents municipaux, identification du matériel à adapter ou à acquérir,
 - Sensibilisation et formation du personnel, suivi de la mise en place du plan, communication, etc.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

- **Diagnostiquer et réhabiliter les installations d'assainissement non-collectif**
Phase 1 (2012 – 2014) :
 - Diagnostic des installations

- Définition de zones de vulnérabilité
- Elaboration d'un programme de réhabilitation des installations non conformes
- Réalisation du programme de réhabilitation
- **Lutter contre les pollutions dispersées issues des activités économiques**
 - Phase 1 (2012-2014) :
 - Recherche de substances dangereuses ou toxiques
 - Réalisation des diagnostics au sein des entreprises
 - Sensibilisation et prescriptions relatives à l'assainissement pluvial auprès des industriels
 - Régularisation administrative des établissements (arrêtés d'autorisation)
 - Accompagnement de la mise en conformité des établissements concernés la mise en place de prétraitements
- **Elaborer des plans de réduction de l'usage des pesticides au niveau communal ou au niveau des gestionnaires d'infrastructures**
 - Phase 1 (2012-2014) :
 - Engagement de plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH) sur 6 communes ou de plans de réduction de l'usage des pesticides de gestionnaires d'infrastructures

INDICATEURS DE SUIVI

- Résultats campagne RSDE sur les stations d'épuration du territoire
- Nombre d'arrêtés délivrés ou nombre de conventions de déversement
- Taux de réhabilitation des installations autonome non conforme

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Département, Agence de l'eau, DREAL, SMBT, Communes, CCNBT, Pinet Pomerols, Thau agglo

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Communes, Thau agglo, CCNBT, Département, Agence de l'eau, particuliers

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

- **Diagnostiquer et réhabiliter les installations d'assainissement non-collectif (coût supporté par les particuliers, hors coût subventionné par l'Agence de l'eau)**
 - Phase 1 (2012-2014) : 1 194 000 €
- **Lutter contre les pollutions dispersées issues des activités économiques (EPCI)**
 - Phase 1 (2012-2014) : 124 000 €
- **Elaborer des plans de réduction de l'usage des pesticides (Communes)**
 - Phase 1 (2012-2014) : 240 000 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	1 558 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaire financier	Participation (%)	Montant (€ HT)
Feder		
Etat		
Agence de l'Eau	37,5%	583 000 €
Région LR	3%	48 000 €
Autres	1,5%	24 000 €
Maîtres d'ouvrage	58%	903 000 €
TOTAL		1 558 000 €

Détail du plan de financement

	Total	Ag. eau	Région LR	Autres	M. d'ouvrage
ANC	1 194 000	401 000			793 000
		34%			66%
Lutte pollutions dispersées	124 000	62 000			62 000
		50%			50%
Plans réduction pesticides	240 000	120 000	48 000	24 000	48 000
		50%	20%	10%	20%
TOTAL	1 558 000	583 000	48 000	24 000	903 000
		37,4%	3,1%	1,5%	58,0%

Détail maîtres d'ouvrage	SMBT	Thau agglo	CCNBT	Particuliers	Total
ANC				793 000	
Pollutions dispersées		49 600	12 400		
Pesticides	48 000				
Participation maîtres d'ouvrage	48 000	49 600	12 400	793 000	903 000
	3,1%	3,2%	0,8%	50,9%	

Détail Agence de l'eau pour ANC	
Poste animation	74 000
Réhabilitation	1 120 000
total	1 194 000
Aide Agence de l'eau	
<i>Partie forfaitaire sur réhabilitation</i>	364 000
<i>Financement poste animation</i>	37 000
total	401 000
	34%

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Masses d'eau concernées :

- FRDT10 – Etang de Thau
- FRDT09 – Bagnas
- FRDT11 – Ingril-Vic
- FRDC02 – Masse d'eau côtière
- FRDR 148/149/10239/11399/11463/12064/10577/11010/11791 – Cours d'eau du bassin versant

Liens SDAGE / PDM :

5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejet

5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zone non-agricole

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

- 1.1.1 Schéma global de gestion des apports polluants à la lagune
- 1.1.2 Développement d'une stratégie pour l'assainissement pluvial
- 1.2.6 Mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000
- 3.1.5 Engager les entreprises du secteur nautique dans une gestion environnementale
- 3.2.1 Animation agricole sur le territoire du bassin versant de Thau
- 3.2.2 Accompagner les exploitations agricoles pour la préservation de la ressource en eau
- 4.3.1 Mise en œuvre de la plateforme de gestion environnementale Omega Thau

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> Action de Phase 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> Action de Phase 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.9

ENGAGER L'ETUDE DES RELATIONS DE LA NAPPE ASTIENNE AVEC LE RUISSEAU DE NEGUE VAQUES

AXE D'INTERVENTION

Lutter contre les pollutions des milieux aquatiques

CONTEXTE DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en évidence les échanges de la nappe astienne avec le cours d'eau qui incise localement les sables astiens, afin d'évaluer les apports et les risques de pollution de la nappe dont la qualité sur ce secteur apparaît dégradée, avec des teneurs en nitrate excessives.

MAÎTRE D'OUVRAGE

SMETA

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette étude hydrogéologique consistera à étudier le cours d'eau du point de vue géomorphologique, à situer les zones d'échanges potentielles avec la nappe astienne, à quantifier au regard des niveaux de la nappe et du niveau du cours d'eau les transferts d'eau au droit des zones d'échange qui auront pu être identifiées, à évaluer les risques de pollution de la nappe via le cours d'eau à partir des analyses d'eau du cours d'eau qui auront pu être recueillies et des activités présentes sur le bassin versant du ruisseau.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Améliorer les connaissances sur les sources potentielles de pollution via les eaux de surface au droit des zones de vulnérabilité de la nappe
- Préserver la qualité globale de la ressource astienne et répondre ainsi aux objectifs de la DCE

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 : Etude bibliographique

Phase 2 : Reconnaissance de terrain

Phase 3 : Synthèse et conclusion

Phases réalisées avec l'appui d'un bureau d'études

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

SMBT, Collectivités, BRGM, Agence de l'eau, DREAL, DDTM, MISE 34, Département 34, Région LR

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SMBT, Collectivités, Agence de l'eau, DREAL, DDTM, MISE 34, Département 34, Région LR

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	17 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Etude nappe astienne/ruisseau du Nègue-Vacques

Partenaire financier	Participation (%)	Montant (€ HT)
Feder		
Etat		
Agence de l'Eau	50%	8 500 €
Région LR		
Autres		
Maître d'ouvrage	50%	8 500 €
TOTAL		17 000 €

Département partenaire financier du SMETA

INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation de l'étude

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Masse d'eau concernée :

Nappe Astienne

Liens SDAGE/PDM

5F-31 Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transfert

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

4.3.1 Mettre en œuvre la plateforme de gestion environnementale Omega Thau

3.2.1 Animation et mise en œuvre d'un programme d'actions agricoles

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> Action de Phase 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> Action de Phase 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°1.1.10

RECENSER LES FORAGES CAPTANT LA NAPPE ASTIENNE SUR LES COMMUNES DE PINET, POMEROLS, MARSEILLAN ET MEZE ET SENSIBILISER DES PRELEVEURS

AXE D'INTERVENTION

Lutter contre les pollutions des milieux aquatiques

CONTEXTE

Il s'agit d'améliorer les connaissances concernant les conditions d'exploitation de la nappe astienne sur les communes situées sur le territoire de Thau et sensibiliser les préleveurs à la fragilité de la ressource.

MAÎTRE D'OUVRAGE

SMETA

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Apprécier sur ce secteur la pression exercée par les prélèvements sur la ressource ainsi que les risques de pollution liés à de mauvaises conditions d'exploitation de la nappe
- Inviter les préleveurs à modifier leur comportement vis-à-vis de l'usage de leur point d'eau (réaliser le forage dans les règles de l'art, soigner son environnement, respecter les dispositions réglementaires, etc.)
- Responsabiliser les communes en les invitant à exercer leur pouvoir de police en matière de forage domestique (déclaration, contrôle, etc.)

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Création d'un ou plusieurs supports d'information clairs et attractifs sur le thème du forage (réalisation, exploitation, réglementation) et diffusion
- Réactualisation de l'inventaire des forages effectué de 1986 à 1999 sur le secteur Est de la nappe, à partir du croisement d'informations issues des collectivités et organismes concernés, complétées par des enquêtes de terrain

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 : Création de supports d'information

Phase 2 : Recensement des forages auprès des organismes et collectivités concernés

Phase 3 : Campagne de terrain et diffusion de l'information

Phases réalisées en interne par le maître d'ouvrage

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

BRGM, ONEMA, Agence de l'eau, SMBT, EPCI, communes, DREAL, DDTM , MISE 34, ARS, Région Languedoc Roussillon, Département de l'Hérault

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS

Agence de l'eau, Département 34, Région LR, DDTM, MISE 34, DREAL, SMBT, EPCI, Collectivités

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Création de supports d'information et diffusion : 5 000 €

3 mois temps plein technicien : 8 000 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	13 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :**Diagnostic et stratégie**

Partenaire financier	Participation (%)	Montant (€ HT)
Feder		
Etat		
Agence de l'Eau	50%	6 500 €
Région LR		
Autres		
Maître d'ouvrage	50%	6 500 €
TOTAL		13 000 €

Département partenaire financier du SMETA

INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation de supports et diffusion
- Base de données actualisée

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Renfort ponctuel du personnel du SMETA par le recrutement d'un technicien afin de réaliser un inventaire aussi exhaustif que possible des points d'eau notamment sur la zone urbaine de Mèze (nombreux puits sur les affleurements)
- Possibilité d'organiser une réunion publique sur la protection de la ressource en eau en zone vulnérable (réalisation et entretien des points d'eau, pratique de jardinage, etc.)

Masse d'eau concernée :

- Nappe Astienne

Liens SDAGE/PDM

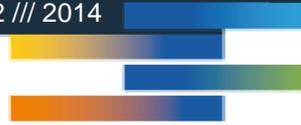
- 5A-48 Diagnostiquer et réhabiliter les sites de forages abandonnés

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

1.1.5. Développer un outil de gestion concertée besoins/ressources en eau sur le territoire de Thau

1.1.7. Développer une politique d'économies d'eau et de sécurisation de l'alimentation en eau potable





ORIENTATION STRATEGIQUE 1

OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2 :

Des espaces naturels et agricoles à ménager

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.2.1

ELABORER UN SCHEMA LOCAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

AXE D'INTERVENTION

Définir une stratégie de mise en œuvre de la trame verte et bleue

CONTEXTE

Le territoire de Thau présente une diversité de paysages, d'espaces naturels et agricoles, de patrimoines qui remplissent de nombreuses fonctions et usages.

La croissance démographique mais aussi les demandes en matière de cadre de vie, de préservation des milieux naturels et remarquables font peser des pressions sur ces espaces qui aboutissent à des fragilisations des milieux ou des conflits d'usages liés à des fréquentations multiples sans organisation et gestion préalables.

Il s'agit de qualifier la totalité des espaces non construits du territoire en fonction des différentes catégories de service qu'ils produisent ou induisent :

- valeur agronomique, potentiel de production agricole, zones géographiques à enjeux particuliers, etc.,
- contribution à la biodiversité, fonctionnalité écologique,
- contribution à la qualité paysagère,
- production ou élément de gestion des risques naturels,
- aménités, usages de loisirs.

Cette qualification doit aider à la définition d'une stratégie globale de gestion de cet espace, amenant à une hiérarchisation et à la mise en œuvre de programmes d'intervention différenciés.

Le schéma local de cohérence écologique doit être conçu et s'inscrire en référence au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Il constituera une traduction de ce schéma régional, avec le territoire de Thau envisagé comme territoire pilote. (Il est à noter que le territoire de Thau est également territoire pilote de la trame verte et bleue).

Par ailleurs, ce schéma local peut être valorisé comme un élément stratégique entre le SRCE et la mise en œuvre opérationnelle du SCoT.

Le SRCE étant en cours d'élaboration, il est envisagé que ces deux schémas local et régional puissent s'alimenter mutuellement.

Trois orientations peuvent servir de base à la construction du schéma :

- privilégier une approche globale à l'échelle du territoire dans un souci de mise en cohérence des politiques de gestion des espaces naturels et agricoles,
- inscrire la gestion des espaces naturels et agricoles dans une logique de développement durable notamment en valorisant les productions économiques qui concourent à la préservation de ces milieux,

- répondre à une demande sociale forte d'un cadre de vie de qualité avec un environnement préservé.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Disposer d'un schéma directeur de gestion des espaces naturels et agricoles spatialisé qui décrit et oriente la mise en valeur des espaces naturels et agricoles tout en l'articulant avec les fonctions sociales, économiques et environnementales remplies par ces espaces, et construit en référence et en cohérence avec le SRCE,
- Permettre la définition d'un schéma d'intervention foncière à l'échelle du territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à établir un inventaire et une typologie des espaces naturels permettant l'identification des fonctions, usages et potentialités ainsi que les niveaux de vulnérabilité des espaces.

Le schéma conduira ensuite une analyse fonctionnelle globale du territoire qui devra proposer des orientations de protection et de gestion différenciées reposant sur les capacités d'accueil, les usages et les intérêts écologiques et paysagers des espaces naturels et agricoles.

Trois axes d'intervention pourront découler du schéma directeur :

- l'élaboration d'un schéma de gestion des espaces naturels et agricoles à l'échelle locale,
- la définition d'un schéma d'intervention foncière à l'échelle du territoire,
- la définition d'un schéma d'organisation et de gestion des activités de pleine nature et de la fréquentation sur les espaces naturels.

Outre de s'inspirer du SRCE, le schéma local tiendra compte du schéma d'intervention foncière mis en œuvre sur les communes du territoire.

L'action devrait également intégrer une analyse des ressources financières qui doivent être engagées pour la mise en œuvre concrète de la cohérence écologique sur le territoire, la répartition des financements sur le plan local et les mécanismes de péréquation à envisager. Cette analyse sera réalisée en interne.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

- Etape 1 : Diagnostic fonctionnel des espaces naturels et agricoles :
 - Inventorier les espaces naturels et agricoles, leurs fonctions et leurs usages, leur degré de vulnérabilité. Etablir un recensement des parcelles non bâties sur l'ensemble du territoire,
 - analyser les enjeux écologiques identifiés et vérifier la cohérence avec le schéma régional de cohérence écologique et le plan d'action départemental en faveur de la biodiversité héraultaise,
 - Réaliser une base de données cartographiques de l'ensemble des éléments d'inventaires (corridors écologiques, continuités, zones agricoles, zones récréatives, référencement des parcelles en fonction de leur usage actuel, état et potentialités...)
- Etape 2 : Stratégie de gestion des espaces naturels et agricoles :

- Décliner une stratégie de gestion des espaces naturels et agricoles à l'échelle communale pour une prise en compte des enjeux de protection et de valorisation du territoire définis dans le SCOT et conformes au SRCE dans l'élaboration des documents d'urbanisme locaux (PLU et plans d'actions communaux : zonages et cartographie à l'échelle parcellaire, règlements appropriés) et accompagner la réalisation d'aménagements en faveur de la trame verte et bleue à l'échelle locale,
- Définir un schéma d'intervention foncière à l'échelle du territoire hiérarchisant les priorités d'intervention en tenant compte des capacités des partenaires,
- Définir les premiers éléments de cadrage pour organiser l'accueil du public sur les espaces naturels

INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation de la base de données cartographiques
- Nombre de PLU intégrant la stratégie globale de gestion des espaces naturels et agricoles
- Nombre d'aménagements en faveur de la TVB réalisés
- Nombre d'acquisition dans le cadre du schéma d'intervention foncière et % acquis
- Réalisation de la note de cadrage pour la gestion de l'accueil du public

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

DDTM 34, SMBT, communes, intercommunalités, Chambre d'agriculture, CIVAM du bassin de Thau, Conservatoire du littoral, Conservatoire des espaces naturels, Offices de tourisme, SIEL, SAFER, associations et groupements sportifs, Hérault Sport, Hérault tourisme, associations de chasse, Association d'éducation à l'environnement, Département de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon, Chambre de commerce et d'industrie, Fédération des caves particulières et caves coopératives, SAFEN, EPF, ATEN

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

DREAL LR, DDTM 34, intercommunalités, villes de Marseillan et d'Agde, Conseil général de l'Hérault, Région LR

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Phase 1 Contrat (2012-2014) : 100 000 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)
2012-2014	100 000 €

Plan de financement Phase 1 –étape 1 : diagnostic des espaces naturels et agricoles

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€TTC*)
Feder		
Etat		
Agence de l'eau		
Région LR	40%	24 000 €
Autres		
Maître d'ouvrage	60%	36 000 €
TOTAL	100 %	60 000 €

* TVA non récupérable

Plan de financement Phase 1 – étape 2 : stratégie de gestion des espaces naturels et agricoles

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€TTC*)
Feder		
Etat		
Agence de l'eau		
Région LR	20 %	8 000 €
Autres	20 %	8 000 €
Maître d'ouvrage	60 %	24 000 €
TOTAL	100 %	40 000 €

* TVA non récupérable

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRESLien avec les autres fiches actions du Contrat :

- 1.2.2 Préservation et restauration des cours d'eau
- 1.2.3 Préservation et restauration des zones humides et leurs espaces de fonctionnalité
- 1.2.4 Création d'un poste technicien rivière
- 1.2.6 Mise en œuvre des DOCOB's des sites Natura 2000
- 3.2.1 Animation agricole sur le territoire du bassin versant de Thau

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.2.2 PRESERVER ET RESTAURER LES COURS D'EAU

AXE D'INTERVENTION

Définir une stratégie de mise en œuvre de la trame verte et bleue

CONTEXTE

Les cours d'eau assurent des fonctions essentielles dans l'équilibre des milieux. Ils interviennent notamment pour assurer une bonne qualité de l'eau par le maintien de leur capacité auto-épuratoire, comme réservoir de biodiversité, en tant qu'axe naturel de structuration des continuités écologiques ou encore comme composante du paysage.

Ils jouent également un rôle essentiel dans la régulation des crues.

Les résultats des dernières campagnes de mesure de la qualité des cours d'eau, organisées par le Conseil Général de l'Hérault en 2008, ont montré que l'ensemble des cours d'eau présente une qualité altérée, de médiocre à mauvaise. Les cours d'eau les plus fortement impactés sont le Soupié, le Pallas et la Vène.

Le contrat qualité a permis d'engager un plan de gestion sur le principal cours d'eau du bassin versant. Il se décline en actions concrètes et programmes de travaux qu'il convient d'engager comme la restauration physique, la restauration des zones naturelles d'expansion de crues, l'entretien des berges, la gestion de la ripisylve, l'entretien des ouvrages hydrauliques, etc.

Ce travail a été réalisé sur l'un des principaux cours d'eau : la Vène. Il doit être poursuivi sur les autres cours d'eau du bassin versant de Thau et de Vic, en mesurant les priorités d'actions face aux pressions identifiées.

Concernant le bassin versant de la lagune de Vic, la qualité de la roubine de Vic, son principal affluent pérenne, est mise en question. Des données complémentaires sont nécessaires à la gestion globale de la roubine et de la lagune.

Rappel de l'orientation 7.2 de la stratégie du SAGE : réhabiliter, restaurer et entretenir les cours d'eau pour une trame bleue de qualité

MAÎTRE D'OUVRAGE

EPCI

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Améliorer la qualité de l'eau et des milieux
- Prévention des inondations
- Conserver et améliorer la biodiversité
- Réglementer et gérer les différents usages et activités

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit dans un premier temps de mettre en œuvre les travaux de restauration prévus par le plan de gestion de la Vène, en priorisant les actions sur les opérations de restauration physique du cours d'eau.

Sur le mode du plan de gestion de la Vène, une gestion de l'ensemble des cours d'eau du bassin versant est indispensable.

Les priorités d'actions pourront concerner les cours d'eau du Soupié et du Pallas.

Par ailleurs, un plan de gestion sur la roubine de Vic destiné à la réalisation de travaux sera mis en œuvre.

Une attention particulière doit être portée sur le fonctionnement morpho-dynamique de ces petits cours d'eau, particulièrement en climat méditerranéen où se succèdent périodes longues d'assecs et de crues.

1. Mettre en œuvre le plan de gestion de la Vène et de la Crique de l'Angle

L'action consiste à mener les actions du plan opérationnel, avec en priorité et en urgence la réalisation des actions d'animation et de sensibilisation, d'entretien et de travaux de restauration physique.

2. Compléter le plan de gestion de la zone humide du Soupié sur la totalité du ruisseau et mise en œuvre du plan de gestion

Il s'agit de compléter le plan de gestion de la zone humide en prenant en compte la totalité du ruisseau depuis la source et les zones limitrophes et d'engager la restauration d'un tracé naturel et l'amélioration de la fonctionnalité de la zone humide.

3. Mise en place d'un plan de gestion du Pallas et aménagements hydrauliques

Il s'agit d'engager les travaux d'entretien de la ripisylve, d'aménagements hydrauliques et de compléter le plan de gestion actuel par des actions de restauration morphologique.

4. Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la roubine de Vic

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

- **Vène et Crique de l'Angle :**

- 2012-2014 :

- Animation / sensibilisation
- Entretien d'urgence et entretien de la ripisylve
- Etudes et travaux de réhabilitation physique des secteurs pilotes (Gigean, Montbazin) en lien avec la mise en place de chemins de randonnée
- Etude paysagère du secteur Issanka (incluant le franchissement du seuil) et de la traversée de Montbazin (incluant l'enlèvement de la cunette bétonnée)

- 2015-2017 :

- Actions à définir dans le cadre du plan de gestion réalisé

- **Soupié :**

- 2012-2014 :

- Finalisation du plan opérationnel pour le plan de gestion de la zone humide, engagement d'une phase d'étude préalable à la restauration physique (diagnostic foncier, projet de restauration)

- Elaboration du plan de gestion complémentaire sur l'ensemble du cours d'eau
- Mise en place des dispositifs contractuels ou de convention ou DIG
- 2015-2017 :
 - Travaux
- **Pallas :**
 - 2012-2014 :
 - Actualisation du plan de gestion
 - Entretien de la ripisylve
 - 2015-2017 :
 - Travaux et aménagements hydrauliques
 - Entretien de la ripisylve
- **Roubine de Vic :**
 - 2012-2014 :
 - Elaboration du plan de gestion
 - 2015-2017 :
 - Mise en œuvre du plan de gestion

INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation des plans de gestion des cours d'eau
- Pour chaque plan de gestion, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions : nombre d'actions du plan de gestion engagées, nombre d'ouvrages restaurés, linéaire de berges et de ripisylves entretenus
- Actions de sensibilisation engagées

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

EPCI, communes, SMBT, ONEMA, Agence de l'eau, Région LR, Département 34, DREAL LR, DDTM 34, MISE, SIEL, Conservatoire du Littoral

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Thau aggro, Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau, Agence de l'eau, Département de l'Hérault, Région LR, Europe

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Vène et Crique de l'Angle :

- Phase 1 (2012-2014) : 500 000 € (étude, travaux entretien et restauration)

Soupié :

- Phase 1 (2012-2014) : 50 000 € (étude et travaux entretien et restauration)

Pallas

- Phase 1 (2012-2014) : 40 000 € (étude)

Roubine de Vic

- Phase 1 (2012-2014) : 40 000 € (étude)

Autres cours d'eau : à définir

Des travaux initialement identifiés en phase 2 pourront être finalement programmés dès la phase 1 en fonction de la capacité à réaliser des maîtres d'ouvrage.

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	630 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€ HT)
Europe (contrat N2000)*		
Etat (contrat N2000)*		
Agence de l'Eau	42%**	262 000 €
Région	***	
Maître d'ouvrage	38%	242 000 €
Autres	20%	126 000 €
TOTAL	100%	630 000 €

* 80 % de subventions peuvent être allouées dans le cadre des contrats Natura 2000 sur les périmètres des DOCOB's

** A noter d'une part que le taux de participation de l'Agence de l'eau sur les plans de gestion est de 50%, celui sur les travaux d'entretien, de 30% et celui sur les travaux de restauration, de 50% (la part entretien/restauration n'est pas encore définie par le maître d'ouvrage ; l'hypothèse est donc de retenir pour le moment un taux moyen de 40% sur les travaux). D'autre part, la participation de l'Agence de l'eau sur les plans de gestion est conditionnée par la capacité des maîtres d'ouvrage à réaliser des travaux d'entretien et de restauration dans la phase 1.

*** La Région LR pourrait intervenir sur certaines actions si une limitation du risque d'inondation est démontrée.

Détail du plan de financement

	Total	Sous-Total	Ag de l'eau	Autres	M. d'ouvrage
Travaux Vène et crique angle	500 000		200 000	100 000	200 000
			40%	20%	40%
Etude et travaux Soupié	50 000	20 000	10 000	4 000	6 000
			50%	20%	30%
		30 000	12 000	6 000	12 000
			40%	20%	40%
Etude Pallas	40 000		20 000	8 000	12 000
			50%	20%	30%
Etude Roubine de Vic	40 000		20 000	8 000	12 000
			50%	20%	30%
TOTAL	630 000		262 000	126 000	242 000
			42%	20%	38%

Répartition maîtres d'ouvrage	Thau agglo	CCNBT
Travaux Vène et crique angle	160 000	40 000
Etude et travaux Soupié	18 000	
Etude Pallas		12 000
Etude Roubine de Vic	12 000	
	190 000	52 000
	30,2%	8,3%

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La réalisation des travaux nécessite le recrutement préalable d'un poste de technicien rivière.

Masses d'eau concernées :

FRDR 148/149/10239/11399/11463/12064/10577/11010/11791 – Cours d'eau du bassin versant

FRDT11 – Ingril-Vic

Liens SDAGE / PDM :

3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve

3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

1.2.1 Schéma local de cohérence écologique

1.2.3 Préservation des zones humides et de leurs espaces de fonctionnalité

- 1.2.4 Création d'un poste technicien rivière
- 1.2.6 Mise en œuvre des DOCOB's des sites Natura 2000
- 1.2.9 Mise en œuvre d'une « Brigade territoriale »

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.2.3

RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET LEURS ESPACES DE FONCTIONNALITE

AXE D'INTERVENTION

Définir une stratégie de mise en œuvre de la trame verte et bleue

CONTEXTE

Les zones humides sont des maillons indispensables dans le cycle de l'eau. Réservoirs de biodiversité, elles assurent aussi de nombreuses fonctions écologiques : véritables filtres pour les eaux, zones naturelles tampon en bordure de lagune, zones d'expansion de crues, etc.

Dans le cadre du Contrat qualité, 6 sites ont fait l'objet d'un plan de gestion. Il s'agit de :

- la crique de l'angle,
- les Salins du Castellas,
- les Prés du Soupié,
- le Gourg de Maldormir,
- les Salins de Villeroy,
- les Prés du Baugé.

Chaque étude définit précisément les programmes de travaux nécessaires à la restauration puis à la gestion de ces espaces.

D'autres plans de gestion existent par ailleurs : Salins de Frontignan, Grande Palude, Bois des Aresquiers, Marais de Vic-Mireval, Lido des Aresquiers.

Il s'agit donc de compléter la couverture territoriale, sur la base des inventaires des zones humides réalisés par le Département (2003-2006) et des diagnostics Natura 2000, en engageant un plan de gestion sur 6 sites prioritaires qui devront être définis en cours de contrat. Il s'agit également d'engager les travaux définis sur les sites couverts par un plan de gestion.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Intercommunalités

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre en œuvre les actions et les suivis nécessaires à la bonne restauration et gestion des zones humides et de leur espace de fonctionnalité
- Assurer une cohérence entre les plans de gestion en cours et les démarches Natura 2000, en identifiant pour chaque zone humide les enjeux de préservation, en incluant les enjeux hydrologiques, hydrauliques et qualitatifs de ces milieux

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les plans de gestion à engager pourront concerner les secteurs de :

- la Conque des Salins,
- la Baie des Onglous,
- etc.

Les travaux de réhabilitation et de protection à engager concernent l'ensemble des secteurs déjà couverts par un plan de gestion.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

- Phase 1 Contrat (2012-2014) :
 - Travaux sur les zones couvertes par un plan de gestion
 - Engagement d'un PG sur 2 sites prioritaires

INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation et nombre de plans de gestion engagés,
- Pour chaque plan de gestion, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions : nombre et type d'action, % de surface ou linéaire concernée ...
- Etat de conservation de la zone humide et qualité de l'eau

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Intercommunalités, EID, SIEL, Conservatoire du littoral, Conservatoire des espaces naturels LR, Ecologistes de l'Euzière, SMBT, Opérateurs Natura 2000, Communes, ARDAM

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Europe*, DREAL LR, Région LR, Département de l'Hérault, Agence de l'eau, intercommunalités, communes

*si contrat N2000

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

- Phase 1 Contrat (2012-2014) :
 - Travaux sur PG réalisés : 300 000 €
 - Engagement de 2 PG : 100 000 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	400 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Europe (si contrat N2000)*		
Etat (si contrat N2000)*		
Agence de l'Eau	37,5%	150 000 €
Région LR	15%	60 000 €
Autres	20%	80 000 €
Maître d'ouvrage	27,5%	110 000 €
TOTAL		400 000 €

* 80 % de subventions peuvent être allouées dans le cadre des contrats Natura 2000 sur les périmètres des DOCOB's

Détail du plan de financement

	Total	Ag de l'eau	Région LR	Autres	M. d'ouvrage
Travaux	300 000	150 000	60 000	60 000	30 000
		50%	20%	20%	10%
Plans de gestion	100 000			20 000	80 000
				20%	80%
TOTAL	400 000	150 000	60 000	80 000	110 000
		37,5%	15%	20%	27,5%

Répartition maîtres d'ouvrage	Thau agglo	CCNBT
Travaux	27 000	3 000
Plans de gestion	40 000	40 000
	67 000	43 000
	17%	11%

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRESLiens SDAGE / PDM :

3D16 Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

- 1.2.1 Schéma local de cohérence écologique
- 1.2.2 Préservation et restauration des cours d'eau
- 1.2.4 Création d'un poste technicien rivière
- 1.2.5 Assurer la collecte et le traitement des déchets sur les espaces naturels
- 1.2.6 Mettre en œuvre les DOCOB's des sites Natura 2000 du bassin versant de Thau
- 1.2.9 Mise en œuvre d'une brigade territoriale

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> Action de Phase 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> Action de Phase 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°1.2.3bis

REHABILITER LES SITES DU MOURRE BLANC ET DE CAMBEILLIES

AXE D'INTERVENTION

Définir une stratégie de mise en œuvre de la trame verte et bleue

CONTEXTE

Le site du Mourre Blanc à Mèze a été exploité dans le cadre du traitement des déchets conchylicoles. Bien que les apports en déchets coquillés aient cessé depuis plus de 5 ans, il convient d'organiser le confinement des déchets existants et d'interdire de manière pérenne l'accès au site.

Concernant le site de Cambeillies à Loupian, des déchets inertes et des gravats ont été historiquement entreposés. La commune de Loupian, propriétaire du site, a signé une convention avec la CCNBT pour engager des travaux de réhabilitation du site.

MAÎTRE D'OUVRAGE

CCNBT

OBJECTIFS OPERATIONNELS

L'action consiste, d'une part, à confiner l'ancienne décharge du Mourre Blanc à Mèze et, d'autre part, à réhabiliter la carrière de Cambeillies à Loupian.

Une phase d'étude et une phase de travaux sont prévues dans le cadre de ces deux opérations.

Les travaux seront engagés par la CCNBT au titre de la protection du bassin versant de la lagune de Thau.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Les études et travaux seront réalisés en phase 1 (2012-2014).

INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation de l'étude et définition du programme de travaux
- Constatation de la réhabilitation et du confinement in situ

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

CCNBT, Ademe, Région LR, Département 34

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Feder, CCNBT, Ademe, Région LR, Département 34

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Montant estimatif de l'opération : 1 000 000 € TTC (pour les 2 sites)

dont 100 000 € d'études et 900 000 € de travaux

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	36%	360 000 €
Etat		
Agence de l'eau		
Région LR		
Autres	13%	129 000 €
Ademe	13%	130 000 €
Maîtres d'ouvrage	38%	381 000 €
TOTAL	100%	1 000 000 €

Détail du plan de financement

	Total	Feder	Autres	Ademe	M. d'ouvrage
Etude	100 000		12 000	40 000	48 000
			12%	40%	48%
Travaux	900 000	360 000	117 000	90 000	333 000
		40%	13%	10%	37%
TOTAL	1 000 000	360 000	129 000	130 000	381 000
		36%	13%	13%	38%

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.2.4

CREER UN POSTE DE TECHNICIEN RIVIERE

AXE D'INTERVENTION

Définir une stratégie de mise en œuvre de la trame verte et bleue

CONTEXTE

Dans le cadre du plan de gestion de la Vène, la nécessité de créer un poste de technicien de rivière coordinateur du projet est rapidement apparue comme indispensable afin d'animer, encadrer et coordonner les différentes actions du plan de gestion.

D'autres besoins apparaissent sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant mais aussi pour assurer une bonne prise en compte des fonctionnalités hydrauliques et hydrobiologiques des zones humides.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Coordination, mise en œuvre et suivi des plans d'actions de restauration des cours d'eau

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cet agent pourra être en charge :

- de définir un cadre de stratégie globale pour la restauration, la réhabilitation, l'entretien et la gestion des cours d'eau du bassin versant dans le respect des orientations du SDAGE et des objectifs opérationnels du SAGE,
- d'assurer le pilotage ou l'élaboration des plans de gestion des cours d'eau du bassin versant,
- de coordonner les programmes d'actions des plans de gestion avec les maîtres d'ouvrages (communes, intercommunalités) : plans de gestion de la Vène et de la crique de l'angle, plans de gestion des autres cours d'eau,
- de préparer les programmes annuels de travaux (chantiers de restauration physique, préservation de la ripisylve), d'études, les autorisations administratives, d'assurer l'élaboration et le suivi des marchés,
- d'assurer le suivi des chantiers et le reporting auprès des maîtres d'ouvrages,
- d'assurer une cohérence et une continuité des actions avec les plans de gestion des zones humides et les DOCOB's Natura 2000,

- de coordonner les équipes techniques des communes et intercommunalités et les brigades territoriales pour les travaux sur les cours d'eau d'entretien de la ripisylve, d'assurer un rôle d'information, de sensibilisation de ces équipes techniques et brigades territoriales.

Le technicien de rivière sera appuyé par un comité de pilotage constitué à minima des communautés de communes et d'agglomération, du SMBT pour le suivi du SAGE, et de l'Agence de l'eau. Les animateurs Natura 2000 pourront en faire partie. Ce comité de pilotage aura pour objectif que les activités du technicien de rivière soient réalisées en concertation.

Le technicien de rivière sera par ailleurs l'élément moteur de l'animation et de la mise en œuvre de la politique de restauration des cours d'eau. Il constituera ainsi le relais entre les partenaires financiers et institutionnels, les élus locaux, les usagers et les riverains.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Poste financé sur la durée du Contrat 2012-2017

INDICATEURS DE SUIVI

- Création du poste
- Embauche du technicien
- Nombre de réunions de concertation

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Agence de l'eau, Département 34, Région LR, Cemagref, ONEMA, intercommunalités, SMBT

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

DREAL LR, DDTM 34, MISE, Agence de l'eau, intercommunalités, SMBT

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

1 ETP technicien de rivière : 35 000 € annuel

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)
2012-2014	70 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€TTC)
Feder		
Etat		
Agence de l'eau	50 %	35 000 €
Région LR		
Autres		
SMBT	50 %	35 000 €
TOTAL		70 000 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Masses d'eau concernées :

FRDR 148/149/10239/11399/11463/12064/10577/11010/11791 – Cours d'eau du bassin versant

FRDT11 Ingril-Vic

Liens SDAGE / PDM :

3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve

3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

1.2.2 Schéma local de cohérence écologique

1.2.3 Préservation et restauration des cours d'eau

1.2.5 Préservation des zones humides et de leurs espaces de fonctionnalité

1.2.6 Mettre en œuvre les DOCOB's des sites Natura 2000 du bassin versant de Thau

1.2.9 Mise en œuvre d'une « Brigade territoriale »

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.2.5

ASSURER LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS SUR LES ESPACES NATURELS

AXE D'INTERVENTION

Protéger et réhabiliter les espaces sensibles

CONTEXTE

De nombreux déchets se déposent sur les sites naturels du territoire, les berges des lagunes ou les cordons dunaires. La présence de ces déchets sur des sites sensibles porte atteinte à la qualité des milieux, à la biodiversité et aux paysages.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau agglomération et CCNBT, communes

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Réduire les apports de polluants au milieu naturel et améliorer la qualité paysagère et la perception des espaces naturels par le public

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit d'organiser le ramassage annuel des déchets et dépôts sur les berges de l'étang d'Ingril, de Vic, de Thau, sur les lidos et sur les berges des cours d'eau.

L'action consiste également à définir un protocole de nettoyage des plages naturelles adapté à la conservation des dunes et laisses de mer avec les partenaires concernés.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Ramassage annuel, selon fréquence prédéfinie

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de protocoles de nettoyage définis
- Diminution des dépôts et macro déchets par vérification in situ - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions avec mention des volumes ramassés et de la fréquence des passages
- Etat de conservation des laisses de mer

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels, Département de l'Hérault, communes, intercommunalités, DDTM 34, SIEL, Aires marines protégées, Rivage de France, Conservatoire du littoral

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Communes, intercommunalités, DREAL LR, DDTM 34, Département de l'Hérault, FEADER

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Phase 1 Contrat (2012-2014) : 200 000 € pour Thau agglo et 100 000 € pour CCNBT

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	300 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
FEADER (si contrat N2000)*		
Etat (si contrat N2000)*		
Agence de l'eau		
Région LR		
Autres		
Maître d'ouvrage	100%	300 000 €
TOTAL		300 000 €

* 80 % de subventions peuvent être allouées dans le cadre des contrats Natura 2000 sur les périmètres des DOCOB's

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRESMasses d'eau concernées :

- FRDR 148/149/10239/11399/11463/12064/10577/11010/11791 – Cours d'eau du bassin versant
- FRDT10 – Etang de Thau
- FRDT11 – Ingril-Vic

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

- 1.2.6 Préservation et restauration des cours d'eau
- 1.2.7 Préservation des zones humides et de leurs espaces de fonctionnalité
- 1.2.8 Création d'un poste technicien rivière
- 1.2.6 Mettre en œuvre les DOCOB's des sites Natura 2000 du bassin versant de Thau
- 1.2.9 Mise en œuvre d'une « Brigade territoriale »

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.2.6

METTRE EN ŒUVRE LES DOCOB DES SITES NATURA 2000 DU BASSIN VERSANT DE THAU ET DE VIC

AXE D'INTERVENTION

Protéger et réhabiliter les espaces sensibles

CONTEXTE

Le territoire de Thau abrite 12 sites Natura 2000, Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et Zones de Protection Spéciale (ZPS) confondues, à la fois terrestres et marins.

Les Sites d'intérêt communautaire :

- Etangs palavasiens (DOCOB validé)
- Posidonies de la côte palavasienne (diagnostic écologique)
- Herbiers de l'étang de Thau (DOCOB validé)
- Etang du Bagnas (DOCOB validé)
- Montagne de la Moure et cause de Aumelas
- Corniche de Sète (DOCOB validé)

Les Zones de protection spéciales :

- Etangs palavasiens et étang de l'estagnol (DOCOB validé)
- Etang de Thau et lido de Sète à Agde (DOCOB validé)
- Etang du Bagnas (DOCOB validé)
- Plaine de Villeveyrac Montagnac (diagnostic écologique)
- Plaine de Poussan-Fabrègues
- Côte languedocienne

Les sites terrestres et lagunaires représentent près de 22 000 ha soit 35 % du territoire terrestre du Contrat de gestion intégrée. Les sites marins occupent aussi une part non négligeable de la bande des 3 000 miles nautiques, à cheval sur d'autres périmètres d'intervention.

La préservation de la biodiversité, à travers l'élaboration des Documents d'objectifs (DOCOB), occupe donc une place importante dans la gestion du territoire. Le soutien de la mise en œuvre des DOCOB apparaît essentiel.

A l'effet de cette mise en œuvre, des moyens financiers ont été affectés par l'Union européenne et par l'Etat sur les actions relevant du dispositif Natura 2000.

D'autres actions concourant à la préservation des milieux peuvent ne pas être éligibles aux financements Natura 2000. Dans ce cas précis, la réalisation des actions se trouve conditionnée à la recherche et la disponibilité de financements extérieurs au dispositif.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Opérateurs/animateurs de DOCOB Natura 2000, gestionnaires de sites, communes, intercommunalités, propriétaires, associations, etc.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Apporter les financements nécessaires à la mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000 du territoire au fur et à mesure de leur validation

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à mettre en œuvre le programme établi par la structure animatrice selon le calendrier et le prévisionnel financier validé par le Comité de Pilotage.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Cf. programme d'actions et calendrier de réalisation des DOCOB

- Mise en œuvre des 55 actions du DOCOB de Thau
- Mise en œuvre des 51 actions du DOCOB du Bagnas
- Mise en œuvre des 32 actions du DOCOB des Etangs palavasiens

Mise en œuvre des autres DOCOB au fur à mesure de leur validation

INDICATEURS DE SUIVI

- Montants financiers mobilisés pour la mise en œuvre des DOCOB's
- Part des actions composant les DOCOB's réalisées
- Suivis des actions définis dans les DOCOB's, à partir de l'outil spécifique SUDOCO

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Partenaires scientifiques et techniques identifiés dans les DOCOB

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Europe, Structures animatrices de DOCOB, DREAL LR, DDTM 34, DML, Communes, Intercommunalités

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

DOCOB des étangs palavasiens : 687 000 € TTC + actions sur devis

DOCOB de Thau : minimum 1 038 850 € TTC + actions sur devis (contrats, MAE-t et études)

DOCOB du Bagnas : minimum 517 975 € TTC + actions sur devis

DOCOB de la Corniche : à compléter

Phase 1 du Contrat (2012-2014) :

- DOCOB Bagnas : 234 000 € TTC + actions sur devis
- DOCOB Thau : 343 030 € TTC + actions sur devis
- DOCOB des étangs palavasiens : 421 150 € TTC + actions sur devis

Coût prévisionnel			
Phase	Secteur	Montant (€ TTC)	TOTAL
2012-2014	Bagnas	234 000 €	998 180 €
	Thau	343 030 €	
	Etangs	421 150 €	
	Palavasiens		

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) pour Etangs Palavasiens :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€TTC)
Europe	36%	150 115
Etat	38%	158 835
Agence de l'Eau		
Région LR	4%	16 000
Autres	15%	64 000
Maître d'ouvrage	8%	32 200
TOTAL		421 150 €

Plans de financement Bagnas et Thau : en cours d'élaboration (au vu du lancement progressif des actions, dont les plans de financement sont différents de l'une à l'autre)

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)*	Montant (€ TTC)
Feder / Feader	31,5 %	279 420
Etat	33,0 %	290 940
Agence de l'Eau	8,0 %	71 000
Région LR	2,0 %	16 000
SMBT	8,0 %	74 620
Autres	17,5 %	156 700
TOTAL	100 %**	888 680 €**

* A vérifier : si les taux s'appliquent sur du HT ou du TTC (en fonction des partenaires)

** Environ 10% du montant n'a pas fait l'objet d'un pré-positionnement des partenaires.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Masses d'eau concernées :

- FRDT10 – Etang de Thau
- FRDT09 – Bagnas
- FRDT11 – Ingril-Vic
- FRDC02 – Masse d'eau côtière

Liens SDAGE / PDM :

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

- 1.2.3 Préservation et restauration des zones humides et leurs espaces de fonctionnalité
- 1.2.5 Collecte et traitement des déchets des espaces naturels
- 1.2.8 Définir un plan de lutte contre les espèces envahissantes
- 4.1.3 Mise en place des conditions d'application des outils de planification
- 4.2.3 Sensibilisation et formation des parties prenantes du Contrat

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°1.2.7

ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE GESTION DE LA GARDIOLE

AXE D'INTERVENTION

Protéger et réhabiliter les espaces sensibles

CONTEXTE

Le massif classé de la Gardiole représente au cœur du territoire un espace de nature de 5 000 ha. Elément structurant du territoire, patrimoine naturel et culturel majeur, il constitue une coupure indispensable dans l'urbanisation. Il est un marqueur fort et symbolique dans notre paysage littoral. Espace récréatif de proximité, il est largement fréquenté par les populations locales et les touristes.

Ce site présente une valeur patrimoniale forte conférée par la présence d'habitats naturels riches et variés, des vestiges d'une abbatale du XIII^{ème} siècle et d'un patrimoine vernaculaire original. C'est un réservoir de biodiversité, un témoin de l'histoire et un élément fort du grand paysage. Il est déjà le lieu de nombreuses activités : chasse, agriculture, sports de plein air, loisirs familiaux, tourisme, éducation, etc., et on constate une sollicitation sociale de plus en plus forte.

Thau agglomération a réalisé un premier diagnostic sur les thématiques suivantes : occupation du sol et structure foncière, paysage et patrimoine bâti, fréquentation et usages. Sur cette dernière thématique, des questionnaires et comptages ont fait émerger un certain nombre de caractéristiques générales quant au profil des visiteurs et usagers.

Ces éléments ont conduit à certaines pistes d'actions de valorisation touristique soulevées lors de la phase de pré-diagnostic. Elles seront étudiées dans le cadre de l'étude de définition du projet, avec l'atelier thématique n°2, sur des enjeux tels que :

- « Forger l'identité de la Gardiole », notamment susciter des sentiments d'appartenance, identifier la Gardiole au travers d'une marque, renommer une aire d'autoroute Gardiole, etc.
- « Créer une offre touristique », notamment réaliser des itinéraires pédestres, une signalétique adaptée aux départs des aires de stationnement et des villages (panneaux informatifs, topoguides, mise en place de balisages codés selon les usages, dépliants d'informations, site internet), des itinéraires de découvertes, des valorisations des interfaces mer-étangs-plaine-montagne, des liens entre Gardiole et littoral (vers Villeneuve-les-Maguelone dans la perspective d'une opération Grand Site), une mise en valeur des belvédères du massif et des produits du terroir (balades gourmandes, balades viticulture, muscat), une offre culturelle et de bien-être avec le massif.

Le massif de la Gardiole possède un potentiel de valorisation important. Les nombreuses fréquentations actuellement présentes doivent s'accompagner de la mise en place d'un cadre de gestion fort. Le plan de gestion doit créer une valorisation touristique adaptée, respectueuse du massif.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau agglo

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Réduire les atteintes portées au massif et enrayer les conflits d'usages en apportant les moyens humains et matériels nécessaires
 - Doter le site d'un projet ambitieux de gestion et de valorisation du patrimoine naturel et culturel en incluant un programme spécifique de mise en valeur de l'Abbaye de Saint Félix pour les populations locales et les touristes
-

DESCRIPTION DE L'ACTION

Plan de Gestion de la Gardiole :

Face au constat de nombreuses menaces qui pèsent sur le site et à l'existence de conflits d'usages, l'enjeu est de doter le massif de la Gardiole d'un programme de gestion et de mise en valeur pour enrayer les conflits, les dégradations et les atteintes au patrimoine et à la biodiversité. De plus, un des objectifs est d'assurer le respect des réglementations existantes ou à venir et faire reconnaître la richesse de la Gardiole à sa juste valeur, de lui donner l'image d'un massif exceptionnel à préserver, une lisibilité et un rayonnement.

L'action consiste à doter la Gardiole d'un projet de site qui doit définir l'avenir du massif et ses vocations. Plusieurs actions sont identifiées :

- Approfondir la connaissance du site par une série de diagnostics, notamment un état des lieux de l'assainissement non collectif et des forages existants
- Elaborer un « projet de site »
- Favoriser la mise en œuvre d'un programme spécifique de mise en valeur de l'Abbaye de Saint Félix
- Mettre en place les moyens humains et matériels pour la gestion du site
- Réaliser des aménagements : amélioration des accès, organisation des circulations, accueil du public, protection et mise en valeur de l'Abbaye de saint Félix, etc.
- Forger l'identité de la Gardiole : susciter des sentiments d'appartenance, identifier la Gardiole au travers d'une marque, renommer une aire d'autoroute Gardiole, etc.
- Créer une offre touristique

Opération Grand Site :

Cette réflexion sera élargie à un périmètre plus large incluant les deux sites classés de la « Gardiole » et des « Palavasiens »

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

Etude de définition du projet de site et élaboration du plan de gestion du Massif de la Gardiole :

- 1- Approfondir la connaissance du site par une série de diagnostics
- 2- Elaborer un « projet de site »
- 3- Favoriser la mise en œuvre d'un programme spécifique de mise en valeur de l'Abbaye de Saint Félix
- 4- Mettre en place les moyens humains et matériels pour la mise en valeur du site

INDICATEURS DE SUIVI

- Respect du phasage, nombre de COPIL, COTECH, nombre de participants
- Réalisation des diagnostics, élaboration d'un « projet de site »
- Réalisation des travaux et tenue d'un cahier d'enregistrement
- Suivi du nombre de dépôts sauvages - Limitation des circulations motorisées - Indicateurs de qualité paysagère - Enquêtes auprès du public (populations locales et touristes)

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

DREAL, ONF, Département 34, SDAP, DRAC, Offices de tourisme, CDT, CRDT

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

DREAL LR, Département 34, ADP, DRAC, communes, Europe, Région LR

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Plan de gestion Gardiole :

Etudes : 160 000€ (80 000 € en 2012 et 80 000 € en 2013)

Travaux : 1 400 000€ à partir de 2013 jusqu'en 2017

Opération Grand Site : A définir

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	160 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Etude de définition d'un projet de site du Massif de la Gardiole

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	40%	32 000 €
Etat	10%	8 000 €
Agence de l'Eau		
Région LR		
Autres	20%	16 000 €
Maître d'ouvrage	30%	24 000 €
TOTAL		80 000 €

Elaboration d'un plan de gestion du site du Massif de la Gardiole

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	40%	32 000 €
Etat	10%	8 000 €
Agence de l'Eau		
Région LR		
Autres	20%	16 000 €
Maître d'ouvrage	30%	24 000 €
TOTAL		80 000 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

- 1.2.4 Schéma local de cohérence écologique
- 1.2.9 Mise en œuvre d'une « Brigade territoriale »
- 3.3.1 Structurer le territoire éco-touristique

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.2.8

DEFINIR UN PLAN DE LUTTE CONTRE LES ESPECES ENVAHISSANTES

AXE D'INTERVENTION

Protéger et réhabiliter les espaces sensibles

CONTEXTE

Le Languedoc-Roussillon est une région fortement marquée par sa grande richesse faunistique et floristique. Parmi cette richesse, 1/5 de la flore méditerranéenne peut être considérée comme exotique sur tout ou partie du territoire.

Le territoire de Thau n'échappe pas à la présence de nombreuses espèces exotiques qui revêtent, pour certaines, un caractère envahissant.

Pour lutter contre ces espèces, une stratégie régionale a été établie reprenant comme base d'intervention les quatre objectifs de la stratégie européenne de lutte contre les espèces envahissantes.

Il s'agit donc de mettre en œuvre à l'échelle locale cette stratégie.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communes, intercommunalités, structures animatrices de DOCOB, gestionnaires de sites, etc.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Prévenir les introductions nuisibles, intentionnelles ou non
- Détecter et identifier les nouvelles espèces envahissantes quand elles commencent à s'installer sans causer encore de dommages et intervenir rapidement (éradication)
- Lutter contre les espèces exotiques qui sont établies ou se répandent (confinement et contrôle)
- Restaurer les habitats

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit par la mise en œuvre de cette mesure d'intervenir sur les espèces végétales indésirables présentes sur le territoire, espèce envahissante autochtone ou exogène, qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement ou la dynamique des habitats et des espèces autochtones.

Pour chacun des objectifs énoncés, des « phases » ou étapes dans la démarche sont proposées :

- Evaluer les menaces / diagnostiquer
- Identifier et gérer les espèces, les habitats et les paysages
- Echanger sur le problème / communiquer / coordonner

Un système de veille pourra également être mis en place pour suivre l'évolution des espèces.

Des actions d'information et de sensibilisation pourront être prévues dans le plan de lutte à destination des décideurs et acteurs : collectivités, techniciens espaces verts, propriétaires privés, etc.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

- Engagement de l'étude de définition des priorités et modalités d'intervention sur les espèces végétales invasives sur la base d'un état des lieux et rédaction d'un plan d'actions

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de plans de lutte établis
- Cartographie des espèces envahissantes

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

DDTM 34, SMBT, SIEL, Chambre d'agriculture, communes, gestionnaires de sites, réseaux de gestionnaires d'espaces naturels, CBN, CEN-LR

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Europe, DDTM 34, DREAL LR, Région LR, Agence de l'eau

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	60 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Europe**		
Etat**		
Agence de l'eau*		
Région LR	20 %	12 000 €
Autres	20 %	12 000 €
Maître d'ouvrage	60 %	36 000 €
TOTAL		60 000 €

* Financement possible Agence de l'eau de 40% si plantes aquatiques

** Financement possible de l'Europe et de l'Etat (de 80 % à 100 %) dans le cadre d'un contrat N2000 sur les périmètres des DOCOB's

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Deux guides ont été réalisés par le réseau des gestionnaires des espaces naturels qui pourront servir de base à la rédaction du cahier des charges pour la réalisation du diagnostic et ensuite pour la définition des mesures à mettre en œuvre.

Site du Bagnas : Une stagiaire de Master 2 réalise actuellement le diagnostic des espèces végétales invasives sur les sites Natura 2000 du Bagnas. Les priorités de gestion (espèces, secteurs) et les modalités d'intervention pourront être définies précisément.

Etangs palavasiens : Toutes les espèces végétales envahissantes du territoire ont été recensées et cartographiées dans le cadre du LIFE+ LAG'Nature en 2009-2010.

Masses d'eau concernées :

- FRDT10 – Etang de Thau
- FRDT09 – Bagnas
- FRDT11 – Ingril-Vic

Liens SDAGE / PDM :

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

1.2.5 Mettre en œuvre les DOCOB's des sites Natura 2000 du bassin versant de Thau

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.2.9

METTRE EN PLACE LES MOYENS DE SURVEILLANCE DES ESPACES A PROTEGER « BRIGADE TERRITORIALE »

AXE D'INTERVENTION

Protéger et réhabiliter les espaces sensibles

CONTEXTE

Actuellement, la gestion des sites sur l'ensemble du territoire manque de surveillance au quotidien. Cette absence se traduit depuis de nombreuses années par des atteintes irréversibles à la biodiversité (incendies, comblement ZH, pollutions diverses, cabanisation, circulation motorisée, etc.) et engendre par la suite des frais d'entretiens accrus (réparation d'ouvrages, ramassage de dépôts sauvages importants, etc.).

Afin d'assurer une surveillance quotidienne des différents sites, il paraît nécessaire à minima de créer 6 postes de gardes champêtres sur le territoire de Thau aggro.

De par leur commissionnement et leurs missions, ces agents devront permettre de freiner grandement les atteintes au milieu naturel précitées. De plus, ils assureront une présence et un lien avec la population sur les différents sites, affichant l'engagement de Thau aggro pour la préservation des espaces naturels.

L'action de cette brigade sera coordonnée avec la brigade Nord du bassin de Thau et les autres instances de police, pour lesquelles une cohérence dans les actions d'intervention sera à établir, en particulier par l'information des brigades sur les divers enjeux du territoire et les évolutions de règlements ou de régime de gestion des sites naturels.

Cette action est directement liée à l'organisation et à la gestion de la fréquentation sur le territoire.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau aggro, CCNBT

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Protéger les espaces naturels des atteintes diverses qui leur sont portées actuellement
- Assurer un relais sur le terrain de la politique de gestion de la biodiversité des collectivités (Thau aggro et CCNBT)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les gardes assureront sur le terrain toutes les actions essentielles au maintien de la qualité des espaces naturels, telles que :

- assurer la police des sites naturels (en fonction de la compétence de Thau aggro ou de la CCNBT),

- assurer une veille environnementale sur les espaces naturels et cours d'eau de la compétence des collectivités et selon les besoins,
- assurer la mise en œuvre de certaines actions des plans de gestion (gestion hydraulique),
- mettre en œuvre des travaux d'entretien pluriannuel de la ripisylve des cours d'eau (selon les préconisations du technicien de rivière et des plans de gestion de la ripisylve),
- être le relais d'information sur le terrain des politiques de gestion et de préservation des espaces naturels portées par les collectivités en assurant des missions de sensibilisation du public.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

CCNBT : en cours

Thau aggro : création de 6 postes à partir de 2014

INDICATEURS DE SUIVI

- Création des postes
 - Nombre d'interventions et de procès-verbaux - Diminution des atteintes à la qualité des espaces naturels (dépôts sauvages, dérangement d'espèces, dégradation d'habitats, circulation motorisée, cabanisation, braconnage, destruction d'installations telles les barrières, cadenas, martelières, panneaux, etc.)
-

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

DDTM 34, DREAL LR, SMBT, Conservatoire du littoral, Thau aggro, CCNBT, communes, SIEL, MISE, ONEMA, ONCFS

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

DREAL LR, DDTM 34, Intercommunalités

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

CCNBT

250 000 €/an pour 6 agents (fonctionnement + investissement)

Acquisition d'équipements : 130 000 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	630 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder		
Etat		
Agence de l'eau		
Région LR		
Autres		
Maître d'ouvrage	100%*	630 000 €
TOTAL		630 000 €

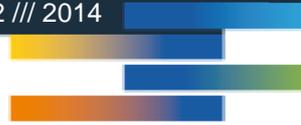
*CCNBT

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

- 1.2.3 Préservation des zones humides et leurs espaces de fonctionnalité
- 1.2.4 Création d'un poste de technicien rivière





ORIENTATION STRATEGIQUE 2

Organiser le développement de la mobilité avec les acteurs du territoire

OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1 :
Aménager le territoire de la mobilité

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 2.1.1

REALISER UN SCHEMA DE SECTEUR DU TRIANGLE URBAIN CENTRAL

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des études de secteur, intégrer urbanisme et mobilité.

CONTEXTE

L'organisation du développement urbain sur le territoire du bassin de Thau fait apparaître des secteurs, qui, du fait de leur situation stratégique au sein de l'armature urbaine du territoire, sont sujets à des projets multiples, à vocations différentes. Le SCoT y affirme des orientations, mais la nécessaire maturité à apporter à ces projets exige des études d'aménagement fines avant d'engager les opérateurs sur ces sites.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Préparer la déclinaison du SCoT
- Mettre en œuvre des opérations d'aménagement dans le secteur du triangle urbain central
- Coordonner les acteurs de ces aménagements

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le secteur du triangle urbain central est situé entre l'île Est de Sète, Frontignan et le Sud de Balaruc-les-Bains. Ce secteur correspond à l'ancienne Zone Industriale-Portuaire du SMVM de 1995. Il comprend la gare de Sète et le bassin du Midi, la zone d'activités des Eaux Blanches et le Parc Aquatechnique de Sète, l'entrée du port et le site « LIDL », le Parc Montgolfier, l'ancien site d'exploitation Lafarge et sa carrière désaffectée, les zones d'activités de Balaruc-les-Bains et Frontignan et le site de Cedest.

L'enjeu de ce secteur est lié à sa situation centrale dans le territoire et dans le projet du SCoT. Il est également lié à la mise en place d'un axe de Transport en Commun en Site Propre entre le Pôle Multimodal de Sète et Poussan. Il constitue la jonction urbaine entre la ville centre et son pôle multimodal d'une part et le Nord du territoire d'autre part.

L'étude préalable devra proposer une programmation précise et une vocation de chaque espace afin de garantir un projet d'ensemble valorisant et respectant les objectifs du SCoT pour ce secteur, à savoir faire du RD 2 un véritable boulevard urbain « vitrine » de la qualité urbaine du territoire. Ce projet global devra respecter les principes suivants :

- mixité des fonctions, et notamment entre logements, activités et équipements,
- desserte par un TCSP performant et cadencé,
- accueil d'équipements structurants d'échelle territoriale,

- maintien de continuités écologiques entre la Gardiole et la lagune de Thau,
- valorisation de la lagune de Thau,
- accès du public, espace de centralité territoriale,
- maintien des espaces agricoles de forte qualité,
- requalification des secteurs en friche,
- requalification des zones d'activités.

Le site concerne également l'entrée du port. Elle devra traiter et clarifier la vocation et le fonctionnement de cette entrée et faciliter le fonctionnement du Port Régional dans son environnement urbain.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Engagement de l'étude de secteur

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

DDTM 34 – Région Languedoc-Roussillon – Conseil général 34 – Thau Agglomération – ville de Sète – RFF

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SMBT, Région LR, Département 34, Thau aggro, commune de Sète, commune de Frontignan, commune de Balaruc les Bains, RFF, SNCF, DDTM 34

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC*)
2012-2014	150 000 €

* Tva non récupérable

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€TTC)
Feder		
Etat	50%	75 000
Agence de l'Eau		
Région LR		
Autres		
Maître d'ouvrage	50%	75 000
TOTAL		150 000 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

2.1.4 Contrat d'axe RD2 entre le pôle d'échange multimodal de Sète et Balaruc le Vieux

2.1.5 Aménager les pôles multimodaux de Sète et Frontignan

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 2.1.2

REALISER UNE TUDE D'AMENAGEMENT ET D'ORGANISATION FONCTIONNELLE DANS LE SECTEUR DE LA SORTIE DE L'A9

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des études de secteur, intégrer urbanisme et mobilité.

CONTEXTE

L'organisation du développement urbain sur le territoire du Bassin de Thau fait apparaître des secteurs, qui, du fait de leur situation stratégique au sein de l'armature urbaine du territoire, sont sujets à des projets multiples, à vocations différentes. Le SCoT y affirme des orientations, mais la nécessaire maturité à apporter à ces projets exige des études d'aménagement fines avant d'engager les opérateurs sur ces sites.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Préparer la déclinaison du SCoT et la mise en œuvre des opérations d'aménagement dans le secteur de la sortie de l'A9
- Coordonner les acteurs de cet aménagement

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le secteur comprend l'échangeur de l'autoroute A9, la future zone logistique et de services portuaires ainsi que la zone d'extension urbaine future à vocation mixte au nord de l'A9, qui recevra des équipements commerciaux et éventuellement publics. Il recevra un équipement à vocation multimodale faisant le lien entre la sortie de l'A9 et le TCSP reliant le nord du territoire et son cœur urbain. Il sera traversé par la future LGV.

L'objectif de l'étude est de garantir un fonctionnement optimal de cet espace charnière entre Nord du Bassin de Thau et cœur urbain et d'anticiper l'adéquation des infrastructures au regard des besoins que ce secteur va générer. L'étude devra aboutir à la validation par l'ensemble des acteurs concernés d'un plan de référence proposant une organisation des différentes vocations de ce secteur et de leurs relations (vocations résidentielles, activités, notamment logistique, etc.). Elle devra également apporter des réponses techniques à des « points d'étranglement routiers » tels que l'échangeur de l'A9 (avec notamment la problématique du passage du transport en commun performant pour desservir les communes de Poussan et Gigan et le raccordement de ces communes par un axe viaire adapté. Elle devra appréhender l'inscription de la future LGV dans le secteur.

Une attention particulière devra être portée sur les aménagements et le non impact sur la lagune et les cours d'eau.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Engagement de l'étude de secteur

INDICATEURS DE SUIVI**PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**

SMBT, Communauté de communes Nord du Bassin de Thau, Thau aggro, Département 34, Région LR (contribution par des études existantes), commune de Poussan, RFF, ASF, DDTM

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SMBT, Communauté de communes Nord du Bassin de Thau, Thau aggro, commune de Poussan, RFF, ASF, DDTM

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC*)
2012-2014	150 000 €

* Tva non récupérable

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€TTC)
Feder		
Etat	50 %	75 000 €
Agence de l'Eau		
Région LR		
Autres		
Maître d'ouvrage	50 %	75 000 €
TOTAL		150 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1.	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 2.1.3

REALISER UNE ETUDE D'AMENAGEMENT ET D'ORGANISATION FONCTIONNELLE DANS LE SECTEUR NORD DE MEZE

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des études de secteur, intégrer urbanisme et mobilité.

CONTEXTE

L'organisation du développement urbain sur le territoire du Bassin de Thau fait apparaître des secteurs, qui, du fait de leur situation stratégique au sein de l'armature urbaine du territoire, sont sujets à des projets multiples, à vocations différentes. Le SCoT y affirme des orientations, mais la nécessaire maturité à apporter à ces projets exige des études d'aménagement fines avant d'engager les opérateurs sur ces sites.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Préparer la déclinaison du SCoT et la mise en œuvre des opérations d'aménagement dans le secteur nord de Mèze
- Coordonner les acteurs de ces aménagements

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le secteur comprend les zones d'activités autour de l'autoroute A9 et les secteurs d'extension urbaine en continuité du quartier des Sesquiers. Ce secteur est contraint par la topographie, la présence de zones inondables et de zones sensibles au risque de feu de forêt. Il doit faire l'objet des extensions urbaines de Mèze, qui seront assorties de l'implantation d'équipements commerciaux et publics. Cette extension sera structurée par un nouvel aménagement routier qui contournera Mèze et assurera les liaisons vers Loupian et Villeveyrac.

L'objectif de cette étude est d'organiser cette extension urbaine en continuité de l'urbanisation existante dans le respect des principes de la Loi Littoral. L'étude préalable devra anticiper l'éventualité d'un échangeur autoroutier reliant l'A9 au Cœur d'Hérault. Elle devra proposer un aménagement global cohérent respectant les principes de la Loi Littoral, une programmation précise et spatialisée ainsi que les modalités d'insertion du quartier dans le site et notamment les relations entre les quartiers existants, le Parc de Sesquiers à vocation loisirs et le nouveau quartier.

Une attention particulière sera portée aux zones d'affleurement de l'astien à préserver.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Engagement de l'étude de secteur

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SMBT, Communauté de communes Nord du bassin de Thau, Département 34, commune de Mèze, commune de Loupian, ASF, DDTM 34

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC*)
2012-2014	35 536 €

* Tva non récupérable

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€TTC)
Feder		
Etat		
Agence de l'Eau		
Région LR		
Autres		
Maître d'ouvrage	100%	35 536 €
TOTAL		35 536 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1.	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 2.1.4

CONTRAT D'AXE RD2 ENTRE LE POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE SETE ET BALARUC LE VIEUX

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des études d'axes, de pôles, d'infrastructures. Intégrer urbanisme et mobilité.

CONTEXTE

Afin de donner une nouvelle impulsion à la politique de transport du territoire, il convient de prévoir, pour les transports en commun, des secteurs protégés du trafic.

Cette augmentation du niveau de desserte en transport en commun, par le biais notamment de TCSP, doit s'accompagner d'une réelle réflexion quant à l'urbanisation existante et/ou à venir à proximité de ces secteurs. La réflexion est complexe car, bien souvent, les secteurs concernés dépendent de nombreux opérateurs aux logiques, ressources et calendriers différents.

Sur la base de ce constat, et afin d'assurer une meilleure cohérence entre acteurs de l'urbanisme et des transports, certaines collectivités ont lancé des expériences de contractualisation et de programmation autour de projets de TCSP : les contrats d'axe.

Le contrat d'axe est une démarche de coproduction de projets de TCSP en cohérence avec des projets d'urbanisme. Il doit créer du lien pour permettre l'adhésion de tous les partenaires grâce à un portage fort.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau agglo (avec un pilotage technique du Département)

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Engager, à l'échelle du territoire, la mise en œuvre de contrats d'axes associant tous les partenaires

DESCRIPTION DE L'ACTION

A l'échelle du territoire, deux secteurs, que l'on peut qualifier de complexes, nécessitent la mise en œuvre de contrats d'axe :

- la RD2 entre le Pôle d'Echange Multimodal de Sète et Poussan,
- les boulevards de Verdun/Camille Blanc sur la commune de Sète.

Dans un premier temps, il est proposé la mise en œuvre d'un contrat d'axe pour la RD2. Il conviendrait donc de mener une étude complète sur cet axe. Cette étude, outre les aspects liés à la mobilité, devra prendre en compte l'ensemble des projets en cours sur le secteur (ZA Montgolfier, Tamaris, restructuration du Centre Commercial Carrefour, ZAD et reprise des échanges à Poussan, etc.).

ETAPES – PALIERS DE REALISATIONPhase 1 du Contrat (2012-2014) : Réalisation d'études prospectives et opérationnelles**INDICATEURS DE SUIVI**

- Linéaire de site propre réalisé - Renforcement de l'offre de transport - Qualité du lien urbanisme/transport - Fiabilisation des temps de parcours

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Département 34, SMBT, Région LR, CCNBT, communes, SNCF, RFF, etc.

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Département 34, communes, Thau aggro, CCNBT

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTSPhase 1 (2012-2014) : Etudes prospectives et opérationnelles 150 000 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	150 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder		
Etat		
Agence de l'Eau		
Région LR		
Autres	50%	75 000 €
Maître d'ouvrage	50%	75 000 €
TOTAL		150 000 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRESLien avec les autres fiches actions du Contrat :

2.1.1 Schéma de secteur du triangle urbain central

2.1.5 Etude fonctionnelle et schéma d'organisation fonctionnelle de la zone d'interface ville-port

2.1.5bis Aménager les pôles multimodaux de Sète et Frontignan

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1.	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 2.1.6

ELABORER UN SCHEMA INTERCOMMUNAL CYCLABLE

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des études d'axes, de pôles, d'infrastructures

CONTEXTE

Les aménagements cyclables existants et les pratiques actuelles constatées ont mis en évidence que le réseau actuel peut être considéré comme intéressant pour les pratiques de loisirs mais insuffisant pour des pratiques quotidiennes et pour le rabattement vers les principaux pôles d'échanges de notre territoire.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communes ou Thau agglo

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Un schéma directeur cyclable a pour objectif de définir la hiérarchisation du réseau, proposer des orientations concernant les aménagements cyclables et mettre en œuvre des « facilitateurs d'intermodalité TC/Vélos » comme le stationnement, le jalonnement et les services associés.

L'objectif principal est donc d'offrir des alternatives supplémentaires pour l'usage « domicile-travail » en matière de circulations douces sur l'ensemble du bassin de Thau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit d'engager et de mettre en œuvre un schéma directeur intercommunal permettant de relier les principaux pôles générateurs de trafics (centre-ville, gares, lycée, etc.)

Le principe proposé est de s'appuyer sur le réseau cyclable actuellement développé par le Conseil Général de l'Hérault et sur les aménagements réalisés par les communes.

Ce schéma devra être accompagné de la mise en œuvre d'une politique de stationnement 2 roues ainsi que du jalonnement directionnel des itinéraires et également, de manière expérimentale dans un premier temps, de la réalisation d'une Vélostation.

Le volet sensibilisation et accompagnement (technique) des communes ne devra pas être négligé.

Il est à noter que le terme « schéma cyclable » ne correspond pas seulement à la réalisation de pistes cyclables. Un schéma cyclable est l'addition de pistes cyclables, de bandes cyclables et de l'ensemble des secteurs apaisés propices à une circulation sécurisée des deux-roues légers.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Définition d'un véritable schéma cyclable d'agglomération

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de kms (linéaire) de voies réalisées - Accroissement de la part modale en vélo - Fréquentation

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Département 34, communes, Thau aggro, CCNBT, ADEME

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Département 34, Communes, Thau aggro, CCNBT, ADEME

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Phase 1 (2012-2014) : Définition d'un véritable schéma cyclable d'agglomération : 70 000 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	70 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder		
Etat		
Agence de l'Eau		
Région LR		
Autres	20%	14 000 €
Ademe	50%	35 000 €
Maître d'ouvrage	30%	21 000 €
TOTAL		70 000 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

2.1.7 Réalisation d'un schéma des modes doux à Sète

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 2.1.7

ELABORER UN SCHEMA DES MODES DOUX

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des études d'axes, de pôles, d'infrastructures

CONTEXTE

Au niveau du territoire de Thau, les communes voient de plus en plus la nécessité de développer des modes de déplacement alternatifs à la voiture, et pour certaines, elles ont déjà démarré la réalisation de schémas des modes doux.

Concernant la ville de Sète, ville centre du périmètre SCoT, qui accueille environ 40% de la population du territoire et plus de 60% des emplois, également pôle de service (lycées, services tertiaires, équipements culturels, sportifs et de santé), elle est fréquentée pour ces divers usages par une part importante de la population du périmètre SCoT. Le SCoT a vocation à renforcer ces fonctions et le caractère polarisant de Sète.

Comme d'autres communes du territoire, la ville a vocation à voir se développer sa population permanente, sa fréquentation quotidienne et donc l'ensemble des flux : flux d'entrée et flux internes. Aussi, afin de conserver et même d'améliorer la qualité de vie, afin également de répondre aux objectifs en matière de limitation des productions de GES, le développement de la mobilité par modes doux dans la ville centre est une priorité dans la mise en œuvre du SCoT, déclinée par le PDU en cours d'approbation.

A l'échelle de la commune de Sète, des actions ont déjà été menées en faveur des modes doux : réalisation de pistes cyclables, aménagements de la voirie pour les personnes handicapées et plus globalement pour les piétons, etc. Il importe maintenant, dans le cadre du Bilan Carbone, du plan climat et du plan d'action de la Convention des Maires (*Sustainable Energy Action Plan*) de mettre en œuvre une stratégie plus globale et volontaire de développement des modes doux. Cela passe par la réalisation d'un diagnostic concernant l'existant, puis la définition d'un programme d'actions à mener en priorité pour favoriser les déplacements non motorisés : piétons, vélos.

Ces considérations intéressent également d'autres communes, notamment celle de Gigan qui lance son schéma des modes doux.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Commune de Sète et de Gigan

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Analyser les usages actuels des cyclistes et des piétons et leurs pratiques sur la commune, les aménagements existants, les pôles desservis, les secteurs déficitaires, la clientèle, la demande et les projets au niveau des communes voisines, du Département et de la Région.

- Définir les objectifs précis, programmer les opérations sur un plan pluriannuel, le mode de suivi et le budget nécessaire. Inventorier et hiérarchiser les actions concrètes à mener : parcours, aménagements spécifiques (solutions de stationnement des vélos, zones sécurisées), pour créer un maillage hiérarchisé du réseau et prévoir un jalonnement et une signalisation adaptées. Faire des propositions pour intégrer la politique des déplacements piétons et cyclables dans les documents d'urbanisme, notamment à l'occasion de la révision d'élaboration du PLU.

- Faciliter l'utilisation du vélo pour tous, habitants et visiteurs : location courte, moyenne et longue durée de vélos, notamment électriques en raison des pentes de Sète, tarification envisageable, faisabilité d'une maison du vélo, et favoriser ainsi l'intermodalité (lien en particulier avec les bus et la gare SNCF). Des propositions seront envisagées à destination des administrations et des entreprises.

- Développer la sensibilisation et la communication tout au long de l'étude, en relation étroite avec les réunions du plan climat et du Bilan Carbone (ateliers et comité de pilotage) ainsi qu'avec les ambassadeurs du Développement durable de la Ville de Sète et la commission communale d'accessibilité et les professionnels du vélo.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'élaboration d'une politique « modes doux » (vélo, marche à pied, voie d'eau) nécessite tout d'abord une analyse fine de son usage actuel sur la commune, les aménagements existants, les pôles desservis, la clientèle, la demande, etc.

Elle implique ensuite une phase d'élaboration proprement dite, qui passe par la définition d'objectifs précis, la programmation des opérations sur un plan pluriannuel, du mode de suivi et du budget nécessaire, ainsi que des actions d'accompagnement.

Le schéma des modes doux sera conduit avec les différents partenaires, notamment le porteur du SCoT et les AOT, Thau aggro, la Région, le Département et l'ADEME.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Engagement des schémas des modes doux

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de schémas réalisés dans les communes

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Association de sécurité routière (à définir), associations d'usagers de vélo (à définir), Commission communale d'accessibilité

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

ADEME Languedoc-Roussillon, Région Languedoc-Roussillon, Département de l'Hérault, Syndicat mixte du bassin de Thau, Thau aggro

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Commune de Sète : 21 500 €

Commune de Gigean : 15 050 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	36 550 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaire financier	Participation (%)	Montant (€ HT)
ADEME	50%	18 275 €
Autres	15%	5 480 €
Thau agglo	15%	5 480 €
Maître d'ouvrage	20%	7 315 €
TOTAL		36 550 €

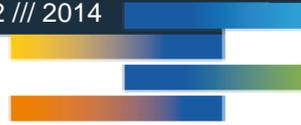
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

2.1.6. Elaborer un schéma intercommunal cyclable

2.2.6. Développer un service de centrale de mobilité pour les habitants et visiteurs du territoire





ORIENTATION STRATEGIQUE 2

OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2 :

Permettre une mobilité plus sûre, plus performante et moins polluante

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2	PERMETTRE UNE MOBILITE PLUS SURE, PLUS PERFORMANTE ET MOINS POLLUANTE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°2.2.1

EXPERIMENTER LE TRANSPORT MARITIME SUR LA LAGUNE DE THAU

AXE D'INTERVENTION

Expérimenter des systèmes de transport en commun innovants

CONTEXTE

La présence de l'eau dans le tissu urbain du bassin de Thau conduit la plupart des collectivités du territoire à s'interroger sur la mise en place de navettes maritimes afin de réduire l'utilisation de la voiture particulière au profit des transports en commun.

Une étude a été menée à partir de l'été 2011, sur une durée de 7 mois environ, afin de vérifier l'opportunité et la faisabilité d'un tel projet. Si tel était le cas, une ou plusieurs lignes maritimes pourraient être mises en service.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau aggro

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Réalisation d'une étude d'opportunité, et en fonction des conclusions de l'étude, mise en œuvre d'une expérimentation

DESCRIPTION DE L'ACTION

En fonction des résultats de l'étude d'opportunité et de faisabilité, il s'agit de développer une expérimentation sur la lagune de Thau et pérenniser ce type de transport.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Une étude d'opportunité et de faisabilité en cours, d'un montant de 75 000 €HT, ayant déjà fait l'objet d'un plan de financement. Une AMO d'un montant de 200 000 €HT permettrait de préparer la phase d'expérimentation.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de lignes mises en service - Offre multimodale - Qualité de service

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Thau aggro, Département 34, SMTCH, CCNBT, SMBT, Etat, Ademe

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS

A définir sur la base de l'étude mais les partenaires pressentis pourraient être les suivants : Thau aggro, SMTCH, CCNBT, SMBT, Etat, Région, Ademe

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Etude : 75 000 € HT

AMO : 200 000 € HT (Voir volet 3 de l'annexe)

Etude d'opportunité et de faisabilité

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	32 %	24 000 €
Etat	40 %	30 000 €
Agence de l'eau		
Région LR		
CCNBT	8 %	6 000 €
Maître d'ouvrage	20 %	15 000 €
TOTAL		75 000 €

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est présentée au volet 3 de l'annexe.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

2.2.6. Développer un service de centrale de mobilité pour les habitants et visiteurs du territoire

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2	PERMETTRE UNE MOBILITE PLUS SURE, PLUS PERFORMANTE ET MOINS POLLUANTE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 2.2.4

ENGAGER UNE ETUDE DE DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE GESTION DU STATIONNEMENT

AXE D'INTERVENTION

Etablir les conditions d'un meilleur partage de l'espace

CONTEXTE

Le stationnement constitue un des principaux leviers en matière de gestion des déplacements. L'organisation de la mobilité à l'échelle du territoire nécessite donc la mise en cohérence de l'ensemble de la politique de stationnement. Cela passe notamment par l'amélioration de l'existant (stationnement sur voirie) mais également par le développement d'actions nouvelles telles que la réalisation de Parcs-Relais, le déploiement de stationnement pour tous les 2 roues ou bien encore l'essor de l'autopartage.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communes et Thau agglo

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Stationnement sur voirie : être en capacité de mener des études complètes à l'échelle des communes et coordonnées à l'échelle du bassin de Thau
 - Réalisation de Parcs-Relais : réalisation des premiers parcs-relais à horizon 5 ans en lien avec d'autres thématiques comme les contrats d'axe, gestion et traitement des eaux pluviales
 - Autopartage : mise en œuvre de cette action
-

DESCRIPTION DE L'ACTION

Stationnement sur voirie :

La plupart des actions prônées par les documents de planification en cours de rédaction sur le territoire (PDU, SCoT) ne pourront être efficaces que si ces dernières sont accompagnées par une politique de stationnement sur voirie cohérente tant à l'échelle communale qu'intercommunale. Pour ce faire, il conviendra de mieux organiser le stationnement. Cela passera, notamment en cœur de ville, par :

- la limitation du nombre de places,
- une augmentation des zones réglementées,
- le redéploiement de certaines places au profit des deux roues,
- une harmonisation de la réglementation liée aux livraisons de marchandises,

- un travail concerté avec les usagers afin d'étudier les possibilités d'optimisation de l'espace public.

Réalisation de Parcs-Relais : La question des parcs relais doit se traiter au droit des portes d'entrée de l'agglomération (Poussan notamment) et de celles des villes centres où existent de forts conflits de stationnement (Sète et Frontignan). D'autres sites sont envisageables toujours dans une logique d'intermodalité sur Balaruc-les-Bains, le lido en période estivale ou bien encore sur Mèze pour accompagner la mise en place d'éventuelles navettes maritimes. Ces principales poches de stationnement pourraient être combinées à des sites de dimensions plus réduites, afin d'assurer une double fonction (rabattement TC et stationnement de proximité).

La réalisation de ces Parcs-Relais devra s'accompagner de mesures complémentaires telles que l'adaptation de la politique tarifaire TC ou bien encore la proposition de services annexes (location vélos, borne de rechargement pour véhicules électriques, etc.)

Autopartage : Cette notion qui consiste à organiser un service optimisé de location de véhicules doit être développée à l'échelle du territoire en cohérence avec le reste de la politique de stationnement. Cela passera donc par la mise en œuvre de places dédiées dans les communes, dans les parcs-relais et le déploiement d'une communication adaptée.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Engagement d'une étude opérationnelle

- Stationnement sur voirie : réalisation d'un « cahier des charges type »
- Réalisation de Parcs-Relais : dans un premier temps, réalisation d'une étude opérationnelle de dimensionnement exact des parkings et réalisation d'une première tranche de travaux en lien notamment avec le PEM de Sète et le site propre du RD2
- Autopartage : prise de contact avec des sociétés développant l'autopartage puis déploiement du service dans les communes principales et les parcs-relais

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Stationnement sur voirie : Communes, Département 34, Thau agglo, SMBT

Réalisation de Parcs-Relais : Communes, Département 34, Thau agglo, CCNBT, SMBT mais également Région LR, ASF et CCNBT pour le Parc-Relais de Poussan

Autopartage : Communes, Département 34, Région LR, SCNF, Thau agglo, CCNBT, Ademe

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Stationnement sur voirie : Communes, Département 34, Thau agglo, SMBT

Réalisation de Parcs-Relais : Communes, Département 34, Thau agglo, CCNBT, SMBT mais également Région LR, ASF et CCNBT pour le Parc-Relais de Poussan

Autopartage : Communes, Département 34, Région LR, SCNF, Thau agglo, CCNBT, Ademe

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Phase 1 (2012-2014) : Engagement d'une étude opérationnelle : 150 000 €

Réalisation de Parcs-Relais : A l'échelle du Contrat de gestion intégrée, cela peut correspondre à la réalisation du parc-relais du pôle d'échange multimodal (PEM) de Sète ainsi que ceux de la ZAC Est à Sète et de Balaruc-les-Bains.

On peut projeter un nombre places de 300 à 500 places environ soit une dépense de l'ordre 1,5 M€ HT (3500 € HT/place) (hors parking en ouvrage du PEM de Sète, dont la place est estimée à environ 15 000 à 20 000€ HT).

Autopartage : à définir ; faible coût au regard des autres actions

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	150 000

* hors chiffrage parking PEM de Sète

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder		
Etat		
Agence de l'Eau		
Région LR		
Communes	50%	75 000 €
Thau agglo	50%	75 000 €
TOTAL		150 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2	PERMETTRE UNE MOBILITE PLUS SURE, PLUS PERFORMANTE ET MOINS POLLUANTE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ Action de Phase 1 (2012-2014) ■ Action de Phase 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 2.2.5

ORGANISER ET GERER LA LOGISTIQUE URBAINE ET LA DESSERTE DE MARCHANDISES

AXE D'INTERVENTION

Etablir les conditions d'un meilleur partage de l'espace

CONTEXTE

Malgré le développement des transports en commun, certaines communes du territoire souffrent de congestion. Cette congestion est par ailleurs accentuée par les livraisons de marchandises effectuées par les transporteurs.

La logistique urbaine permet de mieux optimiser le remplissage des véhicules, de rationaliser les déplacements au sein d'une même zone et de réduire bon nombre de contraintes aux transporteurs (connaissance de la réglementation en vigueur, limitation du nombre de places de stationnement, etc.).

Cette solution permet également de limiter la pollution dans les centres urbains, créer de nouveaux emplois et du lien social (entre les commerces).

Par ailleurs, comme le précise l'ADEME, la mise en place d'un tel système crée un intermédiaire supplémentaire dans la chaîne de déplacements mais peut permettre un gain de productivité pour les entreprises.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de Sète, intercommunalités

OBJECTIFS OPERATIONNELS

L'objectif est d'améliorer les conditions de livraison aux points d'entrée et dans le centre-ville de Sète. Pour cela, la Ville de Sète doit disposer d'une meilleure connaissance de son fonctionnement logistique afin de trouver les solutions d'une organisation optimisée, allant dans le sens du développement durable.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste dans un premier temps à engager une étude « diagnostic et plan d'action pour le transport des marchandises en Ville de Sète ». L'étude débutera en fin d'année 2011 et se poursuivra en 2012.

L'étude aura ainsi comme objectifs :

- de trouver des solutions pour limiter les trafics et les occupations gênantes de l'espace public par des véhicules de livraisons et limiter les trafics de véhicules encombrants et/ou thermiques en zone piétonne par l'optimisation de l'organisation des livraisons,
- de limiter les gênes sonores et la pollution de l'air.

L'atteinte de ces objectifs n'est possible qu'en tenant compte des éléments suivants :

- maintenir l'attractivité économique des entreprises commerciales et non commerciales du centre-ville,
- mieux satisfaire les exigences des destinataires,
- ne pas augmenter les coûts de livraison.

L'étude portera sur l'ensemble des déplacements de marchandises ayant pour destination ou origine le centre-ville de Sète, que ces marchandises soient acheminées en compte propre ou en compte d'autrui.

Il s'agira ainsi d'établir une analyse précise des fonctionnements selon les filières, les origines des marchandises et leurs destinations et de proposer des actions innovantes et concrètes de mise en œuvre d'un système de livraison à l'échelle de Sète.

Dans un second temps, il s'agira de décliner l'action à une échelle plus globale.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Etude diagnostic pour le transport des marchandises en ville de Sète

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

ADEME Languedoc-Roussillon, Région Languedoc-Roussillon, Département de l'Hérault, Préfecture de l'Hérault, DDTM 34, SMBT, Thau agglo

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Phase 1 (2012-2014) : Etude diagnostic pour le transport des marchandises en ville de Sète s'élevant à 40 000€ HT (50% ADEME et 50% Ville de Sète)

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	40 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaire financier	Participation (%)	Montant (€ HT)
ADEME	50%	20 000
Ville de Sète	50%	20 000
TOTAL		40 000 €



ORIENTATION STRATEGIQUE 3

Développer durablement les activités

OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1 :

Renforcer les activités maritimes du territoire

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.1

CREER DES SITES TERRESTRES DE MISE A L'ABRI DES LOTS DE COQUILLAGES

AXE D'INTERVENTION

Consolider la place des activités maritimes traditionnelles

CONTEXTE

La lagune de Thau est sujet à des fermetures de commercialisation dues notamment à des toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) d'origine virale provoquées par des apports polluants en provenance du bassin versant. En hiver, suite à des épisodes pluvieux de forte intensité, des épidémies de gastro-entérites dues à la consommation d'huitres peuvent affecter la population (2002, 2006, 2010, etc.). Ainsi, la mise en vente des productions a été arrêtée 6 semaines entre le 26.12.2010 et le 16.02.2011 pour limiter ces risques.

Cette situation impacte fortement l'image de marque du bassin de Thau ainsi que l'équilibre économique des entreprises conchylicoles puisque la période hivernale concentre plus de 40% des ventes annuelles de coquillages.

Les professionnels souhaitent donc étudier, avec les collectivités concernées, les possibilités de mise à l'abri des coquillages par la création de sites sur le lido de Sète, puis s'engager au plus vite dans la réalisation de ces aménagements.

Le site du lido de Sète à Marseillan est particulièrement adapté au projet grâce à :

- sa situation privilégiée, entre la mer ouverte et le Bassin de Thau, à proximité immédiate de la principale zone de production conchylicole de méditerranée ;
- un approvisionnement en eau de mer idéal avec le « biseau salé » (eau de mer filtrée, en quantités illimitées, à 15 °C toute l'année), la mer ouverte et le Bassin de Thau ;
- des centaines d'hectares de terrains agricoles plats, proches du niveau de la mer et bien accessibles.

Ce site offre donc de bonnes conditions pour créer une zone d'activités agricole et maritime spécialisée dans les domaines de la conchyliculture et de l'aquaculture.

Le projet peut s'étendre sur une zone pour l'implantation des « claires » destinées à la mise à l'abri et à l'affinage des coquillages ainsi qu'à la valorisation de l'image de la production conchylicole locale et une zone pour l'implantation des éclosiers et des nurseries de coquillages.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau agglo

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre à l'abri une quantité suffisante de coquillages pour assurer la continuité de la commercialisation des produits de la conchyliculture et de la pêche en périodes critiques pour l'étang de Thau (risques de TIAC)
- Disposer de sites "multi fonctions" pouvant fonctionner à l'année :
 - pendant la période hivernale, pour stocker les coquillages, lorsque les risques de pollutions virales sont les plus élevés alors qu'environ 5 000 tonnes de coquillages sont commercialisés,
 - pendant le printemps et l'été, pour protéger le naissain des phénomènes de mortalité et pour protéger les stocks de coquillages des malaïgues,
 - en automne, pour mettre à l'abri les coquillages vis-à-vis des risques de blooms de plancton toxiques,
 - pendant toute l'année, pour mettre en place des opérations de diversification en termes d'espèces, d'activités ou de valorisation (labellisation, vente directe, dégustations, etc.)

DESCRIPTION DE L'ACTION

En parallèle à la mise en place d'un système d'information et d'alerte efficace (cf. fiche action 4.3.1), l'action comprend :

➤ la réalisation d'une étude prospective (aboutissant à un avant-projet sommaire) visant à :

- identifier des sites terrestres sur le lido entre Sète et Marseillan pour mettre à l'abri les coquillages dimensionner les projets pour répondre aux besoins des professionnels (producteurs et mareyeurs). Un cahier des charges précisera le contenu de cette étude, notamment :
 - o les aspects juridiques (domanialité et modalités de mise à disposition des terrains, etc.) et réglementaires (qualité sanitaire de l'eau disponible, etc.) ;
 - o les aspects économiques (analyse des besoins en stockage, dimensionnement des bassins, estimation des coûts d'investissement et de fonctionnement) ;
 - o les aspects environnementaux (impacts des installations sur le milieu naturel en termes de rejets, etc.) ;
 - o la gouvernance : modes de gestion des installations, possibilités de valorisation alternative au sein des sites (adjonction de lieux de dégustation et de vente directe de coquillages ou d'autres produits associés, mise en place de bassins de diversifications etc.) ;

➤ la réalisation des aménagements définis par l'étude et retenus par le Comité stratégique, en fonction des résultats de l'étude :

- identification de la structure de portage (collectivité ou organisation professionnelle),
- proposition d'un avant-projet détaillé,
- réalisation des installations.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : réalisation d'une étude de faisabilité de l'aménagement des sites

- Lancement de la concertation
- Validation des sites

- Réalisation d'un APS
- Recherche de maîtres d'ouvrage pour la construction des installations

INDICATEURS DE SUIVI

- Tonnages mis à l'abri

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

CRCM, SMBT, Ceparlmar, Ifremer, Département 34, Région LR, communes, EPCI, services de l'Etat

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Région LR, Département 34, Etat, Union européenne, communes, EPCI

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Etude 150 000 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	150 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaire financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder		
Etat		
Agence de l'eau		
Région LR	20%*	30 000 €
Autres	10%	15 000 €
FEP axe 4	50%	75 000 €
Thau Agglo	20%	30 000 €
TOTAL		150 000 €

* participation qui s'accompagne d'une aide en temps de travail du Ceparlmar

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

4.3.1 Mise en œuvre de la plateforme de gestion environnementale Omega Thau
Acquisition du site Listel par le conservatoire du littoral

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.1.4

AMENAGER LES PORTES D'ENTREE DE LA LAGUNE (PLAISANCE FLUVIALE)

AXE D'INTERVENTION

Organiser les pratiques de plaisance et de nautisme

MAITRE D'OUVRAGE

Communes

CONTEXTE

La qualité des eaux de l'étang de Thau constitue une priorité pour l'ensemble des acteurs et principalement ceux du secteur « pêche et culture marine » soucieux de préserver la ressource.

Les rejets des embarcations qui circulent sur le Canal du Midi et le Canal du Rhône à Sète en transitant par la lagune de Thau révèlent un problème d'ordre environnemental et sanitaire :

- introduction de germes pathogènes, incompatible avec les usages de culture marine et de baignade,
 - eutrophisation par apport de nutriments qui stimulent la croissance algale.
-

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Aménagement du site des Onglous

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan de référence » du site des Onglous, l'action consiste à équiper le site d'une « halte pénichettes » dotée d'une station de pompage des eaux noires et des eaux grises.

Pour accueillir cette installation, le site doit être réaménagé par la restauration et le renforcement des quais qui recevront ces équipements ainsi que le délogement des embarcations actuellement sur place et l'aménagement de quais pour leur relogement (45 postes d'amarrage).

- Aménagement du site de Frontignan :

L'action consiste en :

1/ l'aménagement d'un quai (Quai Voltaire) pour le doter de tous les équipements nécessaires à l'accueil des escales fluviales de courte durée, avec une possibilité d'extension de la capacité d'accueil (perspective de développement),

2/ l'aménagement de locaux (anciens Docks) et le développement de services et d'une offre touristique, essentiels à des séjours de courte durée.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Organiser et structurer les conditions d'accueil des embarcations sur le site
- Eviter tout risque de relargage des eaux noires dans le milieu naturel
- Préserver les activités de pêche et de conchyliculture
- Préserver la qualité des eaux de baignade

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

- **Site de Marseillan Ville**
 - o Mise en place de pompes aspiratrices pour les eaux noires des pénichettes
- **Site des Onglous**
 - o Etape 1 : Restauration du quai rive gauche qui recevra les équipements d'accueil des visiteurs temporaires et notamment la « halte pénichette »
 - o Etape 2 : Aménagement de 300 mètres en rive gauche pour organiser le stationnement des embarcations (45 postes d'amarrage)
 - o Etape 3 : Réalisation d'une halte pénichette (permettant de diffuser de l'information sur le territoire, ses métiers, ses produits, etc.)
 - o Etape 4 : Equipement du site pour la vidange des eaux grises et des eaux noires et raccordement au réseau d'eaux usées
- **Site de Frontignan**
 - o Etape 1- Perspective 2012 : Aménagement du quai, installation des équipements portuaires et raccordement aux différents réseaux
 - o Etape 2 - Perspective 2013 : Réfection et traitement de surface du mail piétonnier, de l'éclairage public et des abords paysagers
 - o Etape 3 - Perspective 2014 : Aménagement des locaux de la « halte fluviale » (local d'accueil et bloc sanitaire)
 - o Etape 4 – Perspective 2015 : Développement ultérieur / Augmentation de la capacité d'accueil

INDICATEURS DE SUIVI

- Mise en place des pompes aspiratrices pour la vidange des cuves des pénichettes
- Nombre de vidange dans les sites aménagés
- Fréquentation des haltes fluviales

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Organisations professionnelles de la conchyliculture (pour la conception des messages à destination des voyageurs)

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Thau agglo, VNF, etc.

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

- **Site des Onglous**
 - o Etape 1 : 800 000 €
 - o Etape 2 : 400 000 €
 - o Etape 3 : 60 000 €
 - o Etape 4 : 60 000 € (hors coût raccordement au réseau eaux usées)
- **Site de Frontignan**
 - o Etape 1 : 91 000 €
 - o Etape 2 : 78 000 €
 - o Etape 3 : 200 000 €
 - o Etape 4 : 76 500 €

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Travaux prioritaires (installations de dépotage des eaux noires) : 50 000 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	50 000 € (prioritaire)

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	40 %	20 000 €
Etat		
Agence de l'eau	20 %	10 000 €
Région LR		
Autres	20%	10 000 €
Maître d'ouvrage	20%	10 000 €
TOTAL	100%	50 000 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Masse d'eau concernée, liens SDAGE / PDM :

- FRDT10 : Lagune de Thau
- FRDR3109 : Canal du Midi
- Canal du Rhône à Sète

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

3.1.5 Engager les entreprises du secteur du nautisme dans une gestion environnementale

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.1.5

ENGAGER LES ENTREPRISES DU SECTEUR NAUTIQUE DANS UNE GESTION ENVIRONNEMENTALE

AXE D'INTERVENTION

Organiser les pratiques de plaisance et de nautisme

CONTEXTE

Les entreprises du secteur nautique (constructions navales, chantiers de réparations, loueurs de bateaux et pénichettes, accastilleurs, écoles, bases nautiques) représentent une part significative du tissu économique du territoire et participent à son développement.

Les activités de ce secteur peuvent avoir des impacts sur la qualité de l'eau. Il convient donc de mettre en place des actions permettant de généraliser les bonnes pratiques environnementales (maîtrise des rejets liquides et déchets).

L'opération « Requalification environnementale des ports départementaux » animée par le Département de l'Hérault a permis d'aborder une approche qualitative de l'activité portuaire et maritime.

Thau agglomération et la CCNBT disposent d'un cadre d'intervention auprès des entreprises de ce secteur. Ce cadre permet de financer des études, des équipements, par des aides de l'Agence de l'Eau.

Voile de Neptune, association d'éducation à l'environnement marin, mène une campagne Echo-Gestes dont le rôle est d'informer et de sensibiliser les usagers et professionnels de la mer afin de les accompagner vers des solutions plus douces pour l'environnement marin.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau agglomération et CCNBT dans le cadre de l'Entente

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Limiter les rejets toxiques
- Réduire l'impact environnemental de l'activité de construction et de déconstruction
- S'appuyer sur les entreprises du secteur pour sensibiliser les plaisanciers au respect de l'environnement marin
- Etablir un label reconnaissant l'engagement des entreprises dans des démarches environnementales

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Limitation des rejets toxiques :
 - Sur la base des enquêtes réalisées : mise aux normes des entreprises du secteur (rejets toxiques, rejets liquides)
 - Mise en place d'une stratégie pour la maîtrise des rejets
 - Etat des lieux de la quantité de déchets générés et destination des déchets (il conviendra de diriger ces déchets vers les filières adéquates)*
- Réduction de l'impact environnemental de l'activité de la construction et de la déconstruction :
 - Sensibilisation à l'achat de produits plus respectueux de l'environnement*
 - Etude d'opportunité pour l'organisation d'une filière de déconstruction de bateaux en fin de vie*
- Sensibilisation des plaisanciers au respect de l'environnement marin :
 - Réalisation de supports de communication et sensibilisation à l'usage des plaisanciers
 - Construction d'un réseau d'entreprises agréées pour diffuser l'information des bonnes pratiques environnementales (formations, documentations)*
- Création d'un label reconnaissant l'engagement des entreprises dans des démarches environnementales :
 - Réalisation d'un référentiel des bonnes pratiques environnementales*
 - Audit et labellisation des entreprises engagées dans la démarche*
 - Promotion du Label*

*Actions à mener dans le cadre de partenariats à définir

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

1. Fédérer les acteurs et partager les tâches
2. Etablir un planning de réalisation (plan d'action)
3. Initier le plan d'action en fonction des priorités définies par le COPIL et en fonction de l'état des lieux
4. Suivre l'état d'avancement des actions à travers des indicateurs

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de visites réalisées – Nombre d'arrêtés – Nombre d'entreprises mises aux normes

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Fédération des industries nautiques, Alliance Bassin de Thau, PFT34, Voile de Neptune

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Département 34, Région LR, ADEME, Agence de l'eau, intercommunalités

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

- 20% d'un ETP affecté aux missions suivantes :
 - Enquête auprès des industriels et état des lieux pour maîtriser les déchets toxiques

- Enquête auprès des industriels et état des lieux pour maîtriser les rejets liquides dans le réseau d'assainissement
- Réalisation d'un référentiel des bonnes pratiques environnementales
- Promotion du label et contrôles
 - Phase 1 (2012-2014) : 22 000 €

▪ Communication et sensibilisation :

- Création d'une plaquette de sensibilisation :
- Programme de sensibilisation à l'achat de produits respectueux de l'environnement :
 - Phase 1 (2012-2014) : 23 000 € (1 plaquette, 1 programme de sensibilisation)

En complément :

- *Etude d'opportunité pour l'organisation d'une filière de déconstruction de bateaux en fin de vie : 7 000€/an*

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	45 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder		
Etat		
Agence de l'eau	25%*	11 250 €
Région LR	20%	9 000 €
Autres		
Maître d'ouvrage	55%**	24 750 €
TOTAL		45 000 €

* Taux de participation qui est fonction de l'accord cadre et des mesures présentes dans l'assiette

** Financement réparti selon les termes de l'Entente (80% Thau aggro / 20% CCNBT), soit 44% pour Thau aggro et 11% pour la CCNBT

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Masses d'eau concernées :

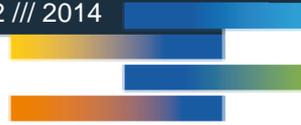
- FRDT10 – Etang de Thau
- FRDC02 – Masse d'eau côtière

Liens SDAGE / PDM :

5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejet

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

- 1.1.8 Actions collectives pour la réduction des pollutions diffuses et dispersées
- 3.1.4 Aménager les portes d'entrée de la lagune



ORIENTATION STRATEGIQUE 3

OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2 :

Garantir l'avenir d'une agriculture littorale sur Thau

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2	GARANTIR L'AVENIR D'UNE AGRICULTURE LITTORALE SUR THAU
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.2.1

ANIMER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME D' ACTIONS AGRICOLES

AXE D'INTERVENTION

Appui à une exploitation durable

CONTEXTE

Le bassin versant de l'étang de Thau a connu un développement urbain qui s'est réalisé ces dernières décennies au détriment des espaces agricoles. En effet, en l'absence de dynamique forte dans le cœur urbain du territoire, le marché de l'immobilier a reporté la pression sur ces espaces où s'est produit la majeure partie de la construction.

Pour contrer ce phénomène, le SCoT du territoire de Thau :

- redensifie les espaces urbains existants pour limiter l'étalement urbain et les emprises sur les espaces agricoles,
- identifie les zones agricoles à protéger, particulièrement les parcelles agricoles situées en limite d'urbanisation, amenées à jouer un rôle important dans le développement d'une agriculture périurbaine de proximité,
- propose une articulation des zones agricoles protégées avec le potentiel de desserte par le réseau d'irrigation actuel et futur,
- intègre les espaces agricoles dans le réseau de la trame verte, comme l'une des activités indispensables de gestion du territoire.

La stratégie du SAGE du bassin versant de la lagune de Thau acte également l'importance d'un maintien de l'activité agricole et propose de développer les conditions d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement du territoire. L'agriculture, dans sa diversité, doit poursuivre son évolution vers des pratiques agri-environnementales (réduction des intrants, usage économe de la ressource en eau dans les secteurs irrigués actuels et futurs, lutte contre l'érosion, systèmes et pratiques permettant une bonne gestion des eaux pluviales et la recharge des nappes) sans compromettre le fragile équilibre économique et social nécessaire à son maintien.

Le développement de l'activité agricole sur des espaces que le SCoT protège désormais doit pouvoir s'appuyer sur un diagnostic de territoire agricole sur l'ensemble du périmètre du Contrat de gestion intégrée afin de revaloriser la fonction économique de ces espaces et de garantir le développement d'une agriculture prenant en compte les attentes du territoire en termes de gestions qualitative et quantitative de l'eau.

Ce diagnostic s'appuie sur toutes les données déjà disponibles sur la structuration de la filière, l'état parcellaire, l'état et le fonctionnement du milieu (étude agricole Thau aggro, diagnostic SCoT, diagnostic SAGE, Observatoire, etc.).

Afin de mettre en commun l'ensemble des données et définir une stratégie agricole intégrée prenant en compte à la fois l'objectif de maintien de l'agriculture et l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, un poste d'animateur agricole doit être créé sur le territoire de Thau.

MAÎTRE D'OUVRAGE

EPCI

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Développer une animation agricole territoriale afin de :
 - développer et enrichir le diagnostic partagé de la filière agricole sur le territoire dans ces aspects économiques et environnementaux,
 - en particulier, développer un diagnostic du fonctionnement des milieux par sous-bassins versants, définir un programme d'actions visant à limiter la vulnérabilité des milieux et optimiser les capacités épuratoires induites par le fonctionnement des milieux,
 - identifier localement les actions en cours ou en projet portées par les acteurs du territoire,
 - créer un espace de dialogue, de concertation multilatérale afin de favoriser l'émergence de visions partagées des problématiques à traiter,
 - définir un cadre de stratégie globale pour le développement de la filière agricole dans le respect des orientations du SDAGE et des objectifs opérationnels du SAGE, assurer une cohérence et une continuité des actions avec les DOCOB des Natura 2000,
 - mettre en œuvre, faire émerger des groupes porteurs d'actions de développement agricole et rural, soutenir les projets,
 - assister les maîtres d'ouvrages dans le développement de leurs projets,
 - piloter et coordonner les études et les programmes d'actions retenus dans le cadre du Contrat,
 - sensibiliser, inciter à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de la qualité de l'eau de la lagune et des milieux aquatiques et accompagner les agriculteurs,
 - inciter les collectivités et gestionnaires d'espaces privés ou publics à développer des plans et stratégies sans herbicides.

L'animation agricole territoriale permettra de préciser le contenu, le calendrier et les plans de financement des autres actions agricoles du Contrat (cf. fiches 3.2.2 à 3.2.7). Elle sera également en lien avec d'autres fiches actions du contrat (cf. fiches 4.2.1, 1.1.8, 1.1.5, 1.1.1) portant sur la gestion des pollutions diffuses, des eaux pluviales, la gestion quantitative de l'eau et l'observation de l'évolution de l'occupation du sol.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise en place d'un poste d'animateur agricole territorial sur l'ensemble du bassin versant de Thau.

L'animateur agricole fera partie et sera appuyé par un groupe d'animation constitué notamment de l'animateur SAGE et des animateurs Natura 2000.

Afin d'orienter et d'évaluer les actions d'animation agricole, il sera également appuyé par :

- un comité de pilotage réunissant à minima les communautés de communes et d'agglomération, le SMBT, l'Agence de l'eau, le Département 34 et la Région Languedoc-Roussillon,

- des partenaires scientifiques, tels que l'IRSTEA qui établira un suivi biannuel de l'occupation agricole des sols par télédétection, en particulier sur l'étalement ou la régression des friches agricoles, de la consommation des terres agricoles, et des différents types de culture (viticulture, maraichage, vergers et petits fruits, grandes cultures, etc.),
- des partenaires techniques et institutionnels apportant leur expertise, notamment :
 - Chambre d'Agriculture,
 - CERPE,
 - CIVAM,
 - ADASEA,
 - ITAB,
 - CIVAM Bio.

Les pistes de travail émergeront des réflexions de l'ensemble de ces partenaires. Elles concerneront en priorité les interfaces agriculture / milieux aquatiques / territoire :

- les espaces et le foncier agricole,
- la dynamique et le renouvellement de l'agriculture,
- la gestion agri-environnementale du territoire,
- la commercialisation des produits agricoles.

Un budget prévisionnel est affecté au poste afin de permettre la réalisation d'études complémentaires qui pourraient émerger de l'animation, notamment un diagnostic des pressions au niveau des installations agricoles.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) :

- Mettre en place un poste d'animateur agricole
- Créer un espace de dialogue et de concertation multilatéral
- Développer un diagnostic partagé permettant de définir des secteurs d'action prioritaire
- Définir un cadre de stratégie globale pour le développement de la filière agricole dans le respect des orientations du SDAGE et des objectifs opérationnels du SAGE, assurer une cohérence et une continuité des actions avec les DOCOB des Natura 2000
- Engager les premières actions d'accompagnement

INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution de l'occupation du sol
- Statistiques agricoles
- Suivi des pratiques agricoles dans certains secteurs à enjeux

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Intercommunalités, Chambre d'agriculture, Département 34, Conservatoire des espaces naturels, CIVAM, Gerdal, Inra, Sup Agro, IRSTEA, CERPE

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Intercommunalités, Département 34, Région, Etat, Agence de l'eau

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

1 ETP animateur agricole : 55 000 € /an

Budget étude : A définir ultérieurement

Appuis externes : notamment, le CIVAM 34 par l'animation, l'aide à la formulation et à la recherche coactive de solutions (budget à définir)

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	110 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder		
Etat		
Agence de l'eau		
Région LR	17,5%*	19 250 €
Autres	52,5%*	57 750 €
Maître d'ouvrage	30%	33 000 €
TOTAL	100%	110 000 €

* Financement de 70% au total si le maître d'ouvrage est une intercommunalité, avec la condition qu'il y ait une articulation avec le SCoT et l'étude agricole réalisée par Thau agglo

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Masses d'eau concernées :

- FRDT10 – Etang de Thau
- FRDT09 – Bagnas
- FRDT11 – Ingril-Vic
- FRDR 148/149/10239/11399/11463/12064/10577/11010/11791 – Cours d'eau du bassin versant

Liens SDAGE / PDM :

5D02 : Inciter à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

3A32 Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution, et leur utilisation

5F31 Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transfert

Action en lien avec :

3.2.2 Accompagner les exploitations agricoles dans la préservation de la ressource en eau

3.2.3 Développer une agriculture de proximité

3.2.4 Développer les démarches de certification environnementale

3.2.5 Mettre en valeur les espaces agricoles périurbains en engageant la gestion des périmètres PAEN

3.2.6 Aide à l'installation des jeunes agriculteurs

3.2.7 Réaliser une charte d'intégration paysagère et environnementale pour la création d'un pôle agricole

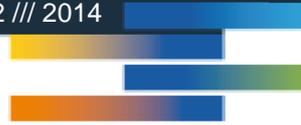
4.2.1 Développement et animation de l'observatoire

1.1.8 Actions collectives pour la réduction des pollutions diffuses et dispersées

1.1.5 Développement d'outil de gestion concertée besoins/ressources en eau sur le territoire de Thau

1.1.1 Schéma global de gestion des apports polluants à la lagune





ORIENTATION STRATEGIQUE 3

OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3 :
Créer des liens entre les filières

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3	CREER DU LIEN ENTRE LES FILIERES
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2014-2017)

FICHE ACTION N° 3.3.3

FAVORISER LE REGROUPEMENT D'ENTREPRISES AUTOUR D'UN PROJET TERRITORIAL

AXE D'INTERVENTION

Engager des partenariats

CONTEXTE

Plusieurs entreprises volontaristes et pro actives (une quinzaine de PME + une dizaine au moins de conchyliculteurs, agriculteurs et entreprises touristiques) sont pressenties pour la constitution d'un nouveau groupement d'entreprises dont les principaux objectifs seraient :

- de planifier et organiser des espaces et des moments privilégiés permettant une connexion intelligente et concertée entre les projets des entreprises regroupées et les politiques de développement économique des collectivités locales ;
- de s'inscrire concrètement et prioritairement dans des actions de développement durable pour répondre aux attentes des partenaires mais aussi pour en faire un élément de performance de chaque entreprise adhérente ;
- de dynamiser les politiques d'innovation (technologique, organisationnelle) de chaque entreprise par des transferts entre entreprises et desancements de projets nouveaux tout ceci en adéquation avec la vision à moyen et long terme du devenir du territoire ;
- de développer des actions communes permettant le déploiement d'innovations transversales.

MAÎTRE D'OUVRAGE

LRIA, groupement d'entreprises

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Conduire une étude de faisabilité pour un groupement d'entreprises de taille moyenne (plus de 10-15 salariés) des secteurs de la production et de la commercialisation des produits de la mer, du nautisme, du tourisme, de l'agroalimentaire, etc.
- Créer le groupement (aspects juridiques, modalités d'action, cahier des charges pour l'adhésion, etc.)
- Mettre en place les principales actions définies dans l'étude

INTERET DE L'ACTION

Disposer, au niveau du territoire, d'un interlocuteur représentatif des entreprises privées

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les objectifs principaux de l'étude de faisabilité sont :

- 1) Un état des lieux permettant :
 - de compléter et valider le recensement des groupements à vocation économique intervenant ou pouvant intervenir sur le territoire de Thau,
 - de préciser les actions en cours ou projetées à court et moyen terme,
 - de recenser les acteurs institutionnels intervenant sur le bassin de Thau.
- 2) Une analyse des besoins des entreprises pressenties permettant :
 - de préciser les besoins et les projets (sur environ 20 entreprises, tous secteurs d'activité),
 - d'étudier les liens possibles entre projets et besoins des entreprises et actions programmées,
 - de définir les objectifs à partager par les membres du futur groupement d'entreprises, définis à partir de l'analyse des besoins exprimés par les entreprises consultées.
- 3) Des simulations de montage juridique et économique de la structure permettant :
 - de préciser le choix de la structure juridique,
 - de proposer des modes d'organisation (commissions, animation, secrétariat, etc.),
 - d'établir un premier plan d'actions prévisionnel du futur groupement, en mettant l'accent sur des actions de développement durable, de diffusion d'innovation et de performance d'entreprise.
- 4) Le montage juridico financier de la structure permettant :
 - d'élaborer les statuts du futur groupement et voir comment s'insérer techniquement et juridiquement dans les actions des autres groupements agissant déjà sur le territoire de Thau,
 - de déterminer les partenaires potentiels concernés par la thématique du groupement,
 - de réaliser des simulations budgétaires (dépenses prévisibles et ressources nécessaires) et financements accessibles (éligibilité potentielle à des dispositifs de soutiens divers).

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Etape 1 : rechercher une structure de portage de l'étude, réaliser l'étude de faisabilité

Etape 2 (2012-2014) : créer le groupement, lancer quelques actions identifiées dans l'étude de faisabilité (cf. volet 3)

INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation de l'étude de faisabilité
 - Mobilisation d'un maître d'ouvrage
-

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Entreprises nautiques de l'ex Alliance pour le bassin de Thau, Medithau

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

LRIA

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Etape 1 : 21 500 €

Etape 2 : à définir (Voir volet 3 de l'annexe)

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	21 500 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder		
Etat		
Agence de l'eau		
Région LR		
Autres	60%	12 900 €
Thau agglo	32,5%	7 000 €
Maître d'ouvrage (LRIA)	7,5%	1 600 €
TOTAL		21 500 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3	CREER DU LIEN ENTRE LES FILIERES
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.3.4

CREER UNE PLATEFORME DE DISTRIBUTION DE PRODUITS LOCAUX

AXE D'INTERVENTION

Engager des partenariats

CONTEXTE

Depuis 2006, la Région Languedoc Roussillon a créé la marque Sud de France, regroupant 1 600 entreprises et 5 000 produits viticoles et agroalimentaires.

Les études et démarches en cours sur la filière agricole (diagnostic agricole, assises de l'oenotourisme initiées par Thau aggro, Agenda 21 de la CCNBT) ont mis en évidence le besoin exprimé des professionnels de recherche de valorisation :

- Faire connaître et apprécier le territoire pour faire connaître et apprécier les produits
- Faire connaître et goûter les produits pour inciter à l'achat
- Favoriser des rencontres entre producteurs et consommateurs, sur les exploitations ou lors d'occasions particulières

Ainsi, le développement de circuits courts est souvent évoqué. Les circuits courts de commercialisation occupent une place de plus en plus importante : AMAP Villeveyrac, Paniers Poissons Coquillages CPIE sur Montbazin et Marseillan, halles alimentaires, etc. Dans le cadre du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau, une fiche action 3.2.2 « Vente directe sur les sites de productions conchylicoles » est également mentionnée.

Des acteurs de la restauration hors domicile s'interrogent sur le développement de leurs approvisionnements en produits locaux. Cuisines centrales, cantines scolaires, maisons de retraite, restaurants privés ou encore petites, moyennes et grandes surfaces souhaitent augmenter et diversifier la part des produits d'origine locale dans leurs approvisionnements.

Un dispositif de commercialisation et de distribution de type plateforme permettrait d'assurer un approvisionnement pérenne en produits agricoles locaux à destination des acteurs de la restauration hors domicile ; cet approvisionnement est conditionné à l'organisation de volumes demi-gros que les producteurs locaux ne peuvent pas assurer durablement individuellement.

Ce nouveau créneau de commercialisation intéresse aussi certainement des agriculteurs et des conchyliculteurs écoulant actuellement leur production sur des créneaux plus classiques, en filière longue ou vente directe, en leur permettant d'accéder à de nouveaux débouchés de volume. Il ressort que la filière agricole présente de fortes potentialités, mais le manque de coordination entre acteurs (de nombreuses initiatives ou réseaux existent, mais on observe un manque de visibilité et de connaissance) et l'absence de moyens et d'équipements mutualisés sont un frein pour se positionner sur des débouchés locaux existants.

Il paraît donc essentiel de permettre aux acteurs de s'organiser à l'échelle d'un territoire pertinent et d'inventer des modes d'organisation et de partenariat pour développer de nouveaux schémas d'approvisionnement en produits locaux, sur la base d'un modèle économique viable.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Etudes : Thau agglo

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Définition et faisabilité d'une plateforme de distribution alliant vente de productions locales et logistique urbaine (type marché d'intérêt local)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Définition et faisabilité d'une plateforme de distribution alliant vente de productions locales et logistique urbaine (type marché d'intérêt local)

Il s'agit de vérifier la faisabilité économique d'une alternative entre les circuits courts, comme la vente directe, et les circuits longs des grossistes de dimension régionale (type M.I.N), en s'appuyant sur :

- des producteurs qui veulent travailler collectivement en réseau, à une échelle d'organisation intermédiaire ;
- la recherche d'un effet de seuil sur un territoire géographique pertinent, en termes de population, potentiel de commande, distance à parcourir, etc. ;
- l'organisation d'un processus de concertation entre acteurs privés et publics.

Trois phases sont identifiées :

PHASE 1 : Approche économique

- ✚ La faisabilité économique d'un dispositif de commercialisation et de distribution de type plateforme :
 - ⇒ Les besoins et les attentes des acteurs de la restauration hors domicile
 - ⇒ Les marchés potentiels concernés
 - ⇒ Les secteurs d'activités concernés
 - ⇒ L'identification des différents acteurs professionnels concernés agricoles, conchylicoles, etc.
 - ⇒ Les champs potentiels de développement pour d'autres utilisateurs (filières)
- ✚ La définition d'un tel dispositif :
 - ⇒ Les missions affectées au dispositif
 - ⇒ Les moyens humains et matériels
 - ⇒ L'estimation des coûts d'investissement et de fonctionnement en fonction des ressources potentielles
 - ⇒ Un business plan à 5 ans

PHASE 2 : Organisation des acteurs

Les acteurs professionnels et leurs organisations : Chambre d'agriculture, Comité régional de la conchyliculture, etc.

Les acteurs publics : Région, Département, Thau aggro, CCNBT, Hérault Méditerranée, SMBT, etc.

Les acteurs de la restauration hors domicile : cuisines centrales, maisons de retraites, cantines scolaires, restauration, etc.

Il s'agit ici d'envisager et de définir les modalités d'une structure de coordination de l'ensemble des parties prenantes, lieu d'interface entre les acteurs où les attentes des professionnels pourront être traduites. Cette structure ainsi définie assurera la gouvernance du futur dispositif élaboré.

PHASE 3 : Montage juridique

⇒ Les différentes formes juridiques possibles en détaillant les modes d'organisation, les avantages et les inconvénients

L'étude aboutira à un programme de mise en place et proposera un rétroplanning des différentes étapes de réalisation du projet.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Etudes de faisabilité

INDICATEURS DE SUIVI

Volumes potentiels générés - Nombre d'exploitants agricoles concernés - Labellisation Sud de France, etc.

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

CIVAM Hérault, CPIE Bassin de Thau, Chambre des métiers et de l'artisanat, ADMM, Producteurs locaux

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET ADMINISSTRATIFS

Europe, Etat, Région LR, Département 34, EPCI, Chambre d'agriculture

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Etude de faisabilité et de programmation : 40 000€ HT

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	40 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

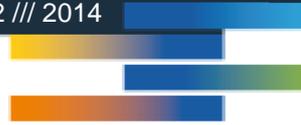
Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder		
Etat		
Agence de l'eau		
Région LR	50%	20 000 €
Autres	20%	8 000 €
Thau agglo	30%	12 000 €
TOTAL		40 000 €

* Financement à 50% de la Région sous réserve d'une adoption du cahier des charges en fonction des exigences « Sud de France »

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec d'autres fiches actions :

3.2.2. « Vente directe sur les sites de productions conchylicoles »



ORIENTATION STRATEGIQUE 4

Mettre en œuvre un modèle de gouvernance adapté aux enjeux du territoire

OBJECTIF PRIORITAIRE 4.1 :

Assurer l'intégration des outils de planification et la bonne coordination des actions

ORIENTATION STRATEGIQUE 4	METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 4.1	ASSURER L'INTEGRATION DES OUTILS DE PLANIFICATION ET LA BONNE COORDINATION DES ACTIONS
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 4.1.1

ANIMER LE CONTRAT

AXE D'INTERVENTION

Gouvernance

CONTEXTE

Le contrat de gestion intégrée est un outil au service des acteurs du territoire dans la mise en œuvre de leurs politiques. La référence au concept de gestion intégrée impose de fait une concertation des acteurs et des partenaires au niveau des missions et des actions entreprises dans le cadre du contrat.

Le mécanisme de concertation s'organise autour d'une structure de gestion, le SMBT, dont le rôle est d'assurer le suivi-animation du contrat, de contrôler sa bonne exécution et de coordonner les acteurs et partenaires du contrat dans leurs missions.

MAITRE D'OUVRAGE

SMBT

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Assurer le fonctionnement des instances du Contrat
- Coordonner les maîtrises d'ouvrage
- Produire les bilans/évaluation du contrat et les communiquer aux partenaires

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les missions d'animation du contrat sont les suivantes :

- Le secrétariat des instances du contrat (Comité stratégique, Bureau, Comité technique)

Le Comité stratégique et le Comité technique réunissent leurs membres régulièrement afin d'assurer l'organisation des échanges et le partage de l'information sur leurs activités et sur les politiques engagées par les partenaires du contrat, également pour discuter des projets éligibles.

La structure de gestion a pour mission d'organiser les calendriers de réunion, assurer la diffusion des dates de réunion aux différents partenaires, produire les documents de travail, rédiger les comptes rendus de réunions, etc.

Elle assure ainsi l'interface entre tous les intervenants du contrat (maîtres d'ouvrage, financeurs, professionnels, associations, collectivités, élus, etc.), y compris avec les médiateurs extérieurs qui pourront être éventuellement mobilisés pour améliorer la qualité et l'efficacité des échanges entre les partenaires.

- L'assistance technique aux maîtres d'ouvrage

La mission d'assistance technique aux maîtres d'ouvrage consiste pour la structure de gestion à les accompagner du stade de l'idée jusqu'à la validation du projet par le Comité technique. Cette assistance comprend la mise en conformité du projet au référentiel d'analyse des projets construit en amont par la structure de gestion. Elle comprend également l'évaluation de la contribution des projets à l'atteinte des objectifs du contrat. A la demande du Comité technique, l'évaluation des impacts d'un projet peut être réalisée au moyen d'outils élaborés visant à considérer l'ensemble des composantes des projets (économique, sociale et environnementale) : les approches multicritères, les analyses coûts-avantages qui apportent une évaluation financière précise des projets et une valorisation monétaire de leurs impacts socioéconomiques, les analyses cycle de vie.

Les projets feront l'objet d'une présentation par la structure de gestion au Comité technique. La structure de gestion pourra par ailleurs, à la demande des maîtres d'ouvrages, venir en appui dans les procédures de demande de subvention auprès des partenaires financiers (Agence de l'eau, Région, Département, Etat, Feder, etc.).

- La recherche de maîtres d'ouvrage ou la maîtrise d'ouvrage directe

Certaines actions peuvent nécessiter une mise en œuvre selon un calendrier qui amène la structure de gestion à solliciter un maître d'ouvrage. Si nécessaire, la structure de gestion peut être amenée à porter elle-même la maîtrise d'ouvrage de certains projets en fonction de leur nature et de ses compétences. La maîtrise d'ouvrage sera effective après avis du Comité technique et validation par le Comité stratégique.

L'animation du contrat est assurée par la structure de gestion, dont les missions viennent en appui des avis et propositions émises par le Comité stratégique et le Comité technique.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Les missions de gouvernance interviennent de manière permanente et transversale sur l'exécution du contrat et de ses actions, sur toute la durée du contrat.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réunions organisées, Nombre de comptes rendus, bilans et autres documents produits, Nombre de maîtrises d'ouvrage assurées

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

EPCI, DDTM 34, Agence de l'eau, Région LR, Département 34, CEMAGREF (IRSTEA)

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Agence de l'eau, Région LR, Département 34

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Les coûts d'animation correspondent à 70 % d'un ETP sur l'ensemble de la durée du Contrat (évalué pour 3 années à 197 250 € au total).

Phase 1 Contrat (2012-2014) : 138 075 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)
2012-2014	138 075 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaire financier	Participation (%)	Montant (€ TTC)
Feder		
Etat		
Agence de l'Eau *	49,5%	68 350 €
Région LR **	29%	40 040 €
SMBT	21,5%	29 685 €
TOTAL		138 075 €

*50% plafonné à 65 000€ par an

**30% plafonné à 63 500€ par an

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

La mission d'animation du contrat est transversale et concerne l'ensemble des actions du contrat.

ORIENTATION STRATEGIQUE 4	METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 4.1	ASSURER L'INTEGRATION DES OUTILS DE PLANIFICATION ET LA BONNE COORDINATION DES ACTIONS
PHASES DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 4.1.2

EVALUER ET ASSURER LE SUIVI DES ACTIONS ET DU CONTRAT

AXE D'INTERVENTION

Gouvernance

CONTEXTE

En matière de gestion territoriale, le territoire de Thau est confronté, comme la plupart des territoires, à une gestion sectorielle des politiques qui ne permet pas de tenir compte comme il se doit de la fragilisation des ressources et des espaces. Les effets des politiques engagées sont insuffisamment mesurés, au regard des attentes des populations, des exigences réglementaires et celles des partenaires financiers.

La gouvernance proposée dans le contrat de gestion intégrée tend à remédier à ce déficit. Un levier important de la gouvernance est la mise en œuvre d'outils d'évaluation qui mesurent l'efficacité des actions et plus globalement celle du contrat. C'est un point essentiel de la réussite du modèle de gestion intégrée, nécessitant de disposer de compétences spécifiques au niveau de la structure de gestion.

MAITRE D'OUVRAGE

SMBT

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Evaluer les politiques mises en œuvre au regard du développement durable
- Donner une dimension prospective aux actions engagées
- Inscrire les actions dans une approche systémique permettant la prise en compte des interactions complexes entre milieux naturels et usages
- Répondre aux attentes réglementaires concernant l'évaluation environnementale des outils de planification

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Construction de référentiels d'analyse des projets

La pertinence des projets engagés dans le cadre du Contrat de Gestion Intégrée doit être systématiquement évaluée en fonction de leur conformité à un référentiel.

Le référentiel doit permettre d'évaluer la rentabilité financière des projets ainsi que leur adéquation aux règles d'intervention des différents partenaires financiers. Il intègre également leur contribution aux enjeux de développement durable, sur la base de critères qualitatifs de nature environnementale, sociale ou économique. Il doit enfin être conforme aux indicateurs réglementaires de suivi des outils de planification.

La construction de référentiels d'analyse des projets est une mission de la structure de gestion, qui fera appel à des compétences en interne et mobilisera si nécessaire des expertises extérieures. Les référentiels d'analyse des projets sont soumis pour avis au Comité technique.

- Mobilisation d'outils d'évaluation de projets structurants

L'analyse multicritère vise à prioriser les projets selon des critères de développement durable ; en particulier, les méthodes Electre offrent un panel d'outils pour répondre à des problématiques différentes, en proposant soit un classement hiérarchisé des actions soit une comparaison des actions entre elles. Cet outil devra être mobilisé de manière presque systématique pour les projets structurants ou ceux dont l'enveloppe financière est suffisamment importante pour mériter une analyse détaillée des impacts du projet (ex. : priorisation des investissements assainissement et pluvial). L'outil d'analyse multicritère repose sur des avis d'experts ou décideurs, qui seront mobilisés pour renseigner les données d'entrée de l'analyse. La structure de gestion développe en interne les compétences et les outils pour mener à bien ce type d'analyse.

L'analyse coûts-avantages permet de mesurer les impacts économiques, sociaux et environnementaux de projets porteurs d'enjeux forts pour la collectivité. Cette mesure de la rentabilité socioéconomique (estimation monétaire des gains nets attendus) est un savoir-faire méthodologique qui sera développé en interne au sein de la structure de gestion, avec l'appui éventuel de missions d'expertises scientifiques et techniques externes (bureaux d'études, chercheurs), notamment pour la réalisation d'enquêtes et les traitements statistiques associés. A titre d'exemple, une analyse coûts avantages pourrait être pertinente afin de quantifier les retombées socioéconomiques du projet Aqua Domitia ou celles du développement du port et des activités portuaires.

La structure de gestion sollicitera le Comité technique pour avis afin de déterminer les projets qui doivent être évalués à l'aide de ces différents outils.

- Evaluation permanente du programme d'actions

L'évaluation permanente du programme d'actions consiste à confronter les objectifs initiaux de développement durable aux résultats des actions du contrat. Elle s'appuie sur la mise en place d'une grille d'indicateurs de développement durable, aussi exhaustive que possible, sous la forme d'une matrice permettant de mesurer les effets des actions du contrat et leurs interactions.

Cette grille d'indicateurs est construite en référence à l'ensemble des fonctions du territoire (économiques, sociales, environnementales), selon une approche système. Dans cette approche, le territoire est défini à partir de composantes (espaces, ressources, populations, activités, etc.) auxquelles sont attribués des fonctions et des impacts et entre lesquelles existent des interactions.

La construction de cette matrice est réalisée par la structure de gestion, avec une expertise extérieure en appui, si nécessaire. Le résultat de cette évaluation (gains environnementaux, impacts socioéconomiques) est transmis au Comité stratégique pendant l'exécution du contrat, permettant à cette instance de décider d'aménagements ou réorientations dans les actions du contrat. L'évaluation produite en continu alimente également l'Observatoire.

- Suivi de l'exécution du contrat

La structure de gestion est chargée de coordonner la mise en œuvre du contrat et de s'assurer de sa bonne exécution. Elle exerce un suivi de l'ensemble des actions en cours et veille au respect du plan d'actions annuel proposé par chacun des maîtres d'ouvrage et validé par le Comité technique.

Ce suivi est réalisé à l'aide de tableaux de bord construits spécifiquement dans le cadre du contrat par la structure de gestion qui permettent de connaître l'état d'avancement des programmes d'actions (tableaux de bord d'activités) et l'exécution financière du contrat (tableaux de bord financiers).

La structure de gestion rend compte au Comité stratégique de sa mission de suivi de l'exécution du contrat, qui peut prendre la forme d'un bilan annuel, s'appuyant sur les travaux de la cellule d'expertise et des productions de l'Observatoire.

La structure de gestion produira également un bilan/évaluation à mi-parcours du contrat qui sera présenté en Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée. Ce document a pour but d'établir d'une part un bilan technique du projet au regard des objectifs fixés, d'autre part une évaluation du contrat pour permettre de bien analyser les conditions de sa mise en œuvre (organisation locale, synergie entre les partenaires, efficacité des outils, etc.), les raisons des éventuelles difficultés rencontrées, les facteurs de succès, etc.

L'analyse de ces bilans peut conduire à envisager une révision ou une réorientation des outils de planification, notamment pour permettre une modification du programme d'actions initialement arrêté, une modification de la répartition des financements ou l'intégration de nouvelles actions au programme d'actions. Les propositions de modification seront examinées par le Comité stratégique qui décidera d'une éventuelle modification du programme d'actions ou proposera aux assemblées délibérantes du SCOT et du SAGE une évolution des outils de planification.

L'action comprend la mise en place d'un dispositif de suivi/évaluation/recommandation sur la participation des différents acteurs au dispositif de gouvernance de Thau et l'élaboration d'indicateurs de gouvernance, permettant de capitaliser le savoir-faire développé dans le cadre du contrat.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Les missions de gouvernance interviennent de manière permanente et transversale sur l'exécution du contrat et de ses actions, sur toute la durée du contrat.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de référentiels construits et utilisés - Nombre d'évaluations réalisées - Nombre de tableaux de bord construits et renseignés

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Il est possible d'envisager le recours à des compétences externes (publiques et/ou privées) pour :

- la réalisation d'enquêtes et l'expertise statistique dans le cadre des analyses coûts avantages qui seront réalisées,
- la construction de la matrice (modélisation d'accompagnement), le choix des indicateurs (en fonction des contraintes réglementaires, des principes de développement durable, des préoccupations et enjeux locaux), les données sur les indicateurs incluant les mesures sur sites,
- la démarche participative (accès à des partenaires privés spécialisés en ingénierie de la concertation),
- la définition et le suivi d'indicateurs de gouvernance.

Partenariats publics identifiés : Cemagref (IRSTEA), Universités

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Agence de l'Eau, Département 34, Région LR

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

- 30% d'un poste de chargé de mission (30% de 197 250 € au total sur 3 ans, soit 59 175 €)

Des actions associées sont présentées pour mémoire :

- Deux enquêtes : 15 000 € HT / enquête, soit au total 30 000 € HT
- Expertise statistique : 10 000 € HT / an pendant 4 ans, soit au total 40 000 € HT
- Une analyse coût avantage externalisée : 80 000 € HT
- Une analyse cycle de vie externalisée : 25 000 € HT
- Accompagnement dans la définition et le suivi d'indicateurs de gouvernance : 10 000 € HT à 16 000 € HT pendant 4 ans, soit au total 40 000 € HT à 64 000 € HT

Phase 1 Contrat (2012-2014) : 59 175 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)
2012-2014	59 175 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€TTC)
Feder		
Etat		
Agence de l'Eau	49,5 %	29 290 €
Région LR	29 %	17 160 €
SMBT	21,5 %	12 725 €
TOTAL	100 %	59 175 €

*50% plafonné à 65 000€ par an

**30% plafonné à 63 500€ par an

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

L'évaluation du Contrat est transversale et concerne l'ensemble des actions du Contrat.

ORIENTATION STRATEGIQUE 4	METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 4.1	ASSURER L'INTEGRATION DES OUTILS DE PLANIFICATION ET LA BONNE COORDINATION DES ACTIONS
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 4.1.3

ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE PLANIFICATION ET DE GESTION (SCOT, SAGE, NATURA 2000)

AXE D'INTERVENTION

Gouvernance

CONTEXTE

L'approbation du SCoT et du SAGE constitue l'achèvement d'efforts conjoints des partenaires des démarches et de la structure porteuse. Cependant, cette étape ne représente pas la fin du processus, mais bien le démarrage d'une étape essentielle : la mise en œuvre effective et concrète de ces documents de planification.

De même, l'approbation du DOCOB par le comité de pilotage de la démarche Natura 2000 ouvre un temps nouveau pour l'animation du processus et la mise en œuvre des actions identifiées (MAET, engagement des partenaires ayant approuvé la charte, suivi environnemental des actions, etc.)

Les communes sont des acteurs essentiels de toute politique territoriale. Le succès de la stratégie territoriale, définie par les outils de planification que sont le SCOT et le SAGE, passe par la traduction réussie de ces documents dans les documents de planification de niveau communal que sont les PLU.

Il est aussi nécessaire de mettre en place des moyens d'accompagnement pour que les communes disposent de moyens d'ingénierie adaptés aux problématiques de l'aménagement, de la gestion des ressources en eau. Ces moyens doivent permettre aux élus et agents de la commune de bénéficier d'une analyse territoriale facilitant la prise de décision et l'action communale, de moyens administratifs et techniques permettant l'étude et l'appui aux procédures administratives et réglementaires mais aussi le développement d'outils de gestion.

MAÎTRE D'OUVRAGE

SMBT

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre en œuvre les outils de planification territoriaux (SCoT, SAGE, Natura 2000)
- Faciliter la déclinaison des outils de planification territoriaux à l'échelle de la planification communale (PLU)
- Développer les moyens des communes dans leur compétence d'aménagement du territoire en leur fournissant une assistance administrative et technique
- Accompagner les communes dans la mise en œuvre d'outils de gestion pratiques contribuant aux objectifs du SCoT, du SAGE

- Mettre en œuvre les indicateurs de suivi environnemental du SAGE et du SCoT

DESCRIPTION DE L'ACTION

Suivi et mise en œuvre des outils de planification

1. La mise en œuvre du SCoT

Le Comité syndical du SMBT, chargé d'élaborer et d'approuver le Schéma de Cohérence Territoriale, conserve une fonction importante une fois celui-ci adopté. Il demeure le garant du respect des orientations et des dispositions prévues dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (le PADD) et dans les prescriptions du DOO du SCoT.

Il est chargé de la mise en œuvre du SCoT. Il dispose de services permettant de :

- préparer des avis sur les décisions et projets relatifs aux procédures d'urbanisme sur le périmètre du SCoT,
- s'assurer de l'intégration des dispositions et des règles du SCoT et organiser la concertation avec les services de l'Etat en charge de l'urbanisme sur le périmètre ; s'assurer de la compatibilité ou de la mise en compatibilité des décisions des collectivités et administrations avec les prescriptions du SCoT ;
- assurer le suivi du SCoT et son évaluation, au travers d'un tableau de bord rassemblant les indicateurs représentatifs :
 - des résultats obtenus par rapport aux objectifs visés,
 - des moyens à mobiliser par rapport à ceux mentionnés dans le SAGE,
- préparer les éventuelles révisions du SCoT, et notamment introduire les modifications qui seraient rendues nécessaires par toute évolution réglementaire.

2. La mise en œuvre du SAGE

La CLE, acteur central de la phase d'élaboration du SAGE, change de rôle une fois celui-ci approuvé. La vigilance et le dynamisme de la CLE sont essentiels dans cette nouvelle phase pour assurer le respect des orientations et des dispositions prévues dans le Plan d'aménagement et de gestion durable des ressources en eau (le PAGD) et le règlement du SAGE.

Le rôle de la structure d'animation et d'appui à la CLE est lui aussi recentré sur la mise en œuvre du SAGE. Le rôle de l'animateur du SAGE, en conformité avec les prérogatives de la CLE, revêt lui aussi des orientations nouvelles :

- La préparation pour le compte de la CLE, des avis sur les décisions et projets relatifs à la ressource en eau dans le périmètre du SAGE, en application du règlement du SAGE notamment,
- L'intégration des dispositions et des règles du SAGE dans les activités de police des eaux sur le périmètre du SAGE et l'organisation de la concertation avec les services de l'Etat en charge de la police de l'eau, mais également la mission de s'assurer de la compatibilité ou de la mise en compatibilité des décisions des collectivités et administration avec le contenu du SAGE
- L'établissement du bilan annuel transmis au comité de bassin et au préfet coordonnateur de bassin
- Le suivi de l'avancement du SAGE et de son évaluation, au travers d'un tableau de bord rassemblant les indicateurs représentatifs :
 - des résultats obtenus par rapport aux objectifs visés
 - des moyens à mobiliser par rapport à ceux mentionnés dans le SAGE

- La révision du SAGE, et notamment introduire les modifications qui seront rendues nécessaires par la révision du SDAGE en 2015
- L'intégration des dispositions du SAGE dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme sur le périmètre du SAGE et une mission de conseil et de facilitateur au moment de l'élaboration de projets intéressants les domaines en lien avec l'eau : urbanisme (PLU, Plans de secteurs, plan d'aménagement de zones, etc.), de transport, d'aménagement du territoire, etc.
- Le lancement des études spécifiques et des réflexions techniques sur les questions relatives à la gestion qualitative ou quantitative de l'eau (connaissances, inventaires complémentaires imposés par le SAGE, etc.)
- La communication du SAGE vis-à-vis des élus, des usagers et des partenaires du SAGE (MISE et services d'Etat, Agence de l'eau, collectivités, usagers, représentants des organisations professionnelles), notamment par :
 - la préparation et la diffusion des synthèses sur l'avancée du SAGE, sur l'atteinte des objectifs
 - la vulgarisation et l'affichage des résultats du tableau de bord du SAGE
 - le renforcement des partenariats institutionnels
 - la mise en œuvre s'il y a lieu d'un plan de communication autour de la mise en œuvre du SAGE et de ses actions

3. La mise en œuvre et l'animation de la démarche Natura 2000

L'animateur Natura 2000 a pour missions :

- d'animer et coordonner la mise en œuvre du DOCOB. Sont concernés les types d'actions suivantes :
 - montages administratifs et financiers pour l'animation du site (élaboration de la convention financière, programmation annuelle, rapports annuels d'activités, réunions du comité de pilotage, comptes rendus, secrétariat administratif et comptable, etc.) ;
 - préparation de la consultation des communes dans le cadre de l'ajustement du périmètre ;
 - recrutement ou encadrement de stagiaires ou collaborateurs ;
 - ingénierie financière (élaboration de marchés publics ou appel d'offres, sélection des prestataires, etc.) ;
 - mise en œuvre des actions non contractuelles ;
- d'établir le projet agroenvironnemental et les contrats Natura 2000 (55 jours sur 6 ans), incluant :
 - l'élaboration du projet agroenvironnemental : celui-ci concerne la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales territorialisées destinées aux agriculteurs (parcelles déclarées à la PAC). Il s'agit donc d'élaborer ce projet avec la profession agricole : préparation et rédaction, présentation en CRAE ;
 - l'animation du projet agroenvironnemental : celle-ci passe par l'identification des parcelles susceptibles de faire l'objet de MAEt et le démarchage des bénéficiaires pour mettre en place ces MAEt, un diagnostic d'exploitation et des habitats préalable de la parcelle identifiée, une proposition d'actions en cohérence avec le diagnostic et les enjeux du DOCOB, le suivi des MAEt engagées ;

- de mettre en œuvre des contrats répondant aux mêmes exigences que les MAEt et passant par l'identification des parcelles susceptibles de faire l'objet de contrats et le démarchage des bénéficiaires pour mettre en place ces contrats, un diagnostic d'exploitation et des habitats préalable de la parcelle identifiée, une proposition d'actions en cohérence avec le diagnostic et les enjeux du DOCOB, le suivi des contrats engagés ;
- de mettre à jour et réviser le DOCOB. Cette action concerne la mise à jour de l'outil SUDOCO ainsi que l'actualisation des données, la mise à jour du DOCOB, le suivi des activités et l'évaluation à mi-parcours et en fin d'animation ;
- de mettre en place une veille sur l'évolution des pratiques et des règlements ;
- d'assurer une mise en cohérence entre le DOCOB et les autres documents de planification et les projets d'aménagement par la prise en compte des enjeux de préservation des habitats et des espèces dans les programmes en cours ; d'inciter à prendre en compte à l'échelle du bassin versant les objectifs du DOCOB dans les outils de gestion (ex : SAGE, autres sites Natura 2000, SRCE ...) pour une recherche d'articulation et de compatibilité avec les plans et projets ou encore une mise en cohérence avec des plans de gestion existants ou en cours ;
- d'apporter un appui technique aux porteurs de projets : il s'agit par cette action de conseiller les porteurs de projets sur les études qu'ils doivent mener en amont de la réalisation et les orienter dans leurs démarches vers les services d'instruction compétents ;
- de mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation autour de la charte Natura 2000 de Thau. Au-delà des actions classiques de communication sur la charte auprès des acteurs du territoire, il s'agit d'engager une réflexion sur la façon de créer du lien entre la préservation des milieux et la valorisation économique de produits de qualité issus des sites Natura 2000 de Thau et renforcer les atouts commerciaux des produits locaux par une communication axée sur une éthique environnementale.

Au-delà de ces missions, le chargé de mission Natura 2000 pourra accompagner les professionnels et acteurs du territoire afin de les aider à construire des journées de sensibilisation pour faire partager leurs savoirs et leurs connaissances sur le site ainsi que les actions qu'ils mettent en œuvre pour préserver les habitats et espèces du site.

Le rôle de l'animateur est aussi de poursuivre la concertation avec l'ensemble des acteurs tout au long de la mise en œuvre du DOCOB dans le but de les informer sur les actions qu'ils peuvent mener, leurs métiers et les besoins qui s'y rattachent, leurs attentes, leurs craintes, et en contrepartie recevoir toute l'information nécessaire sur la préservation des milieux naturels, les interactions entre ces milieux et les activités.

Appui aux communes pour la prise en compte des éléments du SCoT et du SAGE et des espaces naturels

L'action consistera en la mise à disposition de moyens humains d'ingénierie auprès des communes, mobilisables à leur demande :

- ingénierie relative aux procédures d'aménagement et d'urbanisme,
- ingénierie relative aux normes environnementales et facilitant l'anticipation dans la prise en compte du SDAGE, des SAGEs, des Natura 2000, de la loi littoral,
- ingénierie en formation pour concevoir et mettre en œuvre un programme de renforcement des compétences.

Mise en œuvre des indicateurs de suivi environnemental

L'évaluation environnementale du SAGE et du SCoT permet aux instances de concertation du Contrat de porter un regard sur l'application et l'efficacité des documents de planification et de proposer, si nécessaire, des corrections au programme d'actions inscrit dans ces documents réglementaires.

L'évaluation environnementale du SCoT et du SAGE est une attente réglementaire de l'Etat et consiste principalement dans la définition d'indicateurs mesurant l'état des milieux et des ressources ainsi que les impacts potentiels des actions entreprises. Cette évaluation pourra être conduite par la structure de gestion, en s'appuyant sur les indicateurs élaborés dans le cadre de l'observatoire (cf. fiche action 4.2.1).

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Les missions d'application des outils de planification interviennent de manière permanente et transversale sur l'exécution du contrat et de ses actions, sur toute la durée du contrat.

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Agence de l'eau, Région LR, Département de l'Hérault, Etat, EPCI, communes, IRSTEA, Personnes publiques associées dans l'élaboration des outils de planification

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Europe, Agence de l'Eau, Région LR, Etat, EPCI, communes

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Le montant des postes est calculé pour 3 années.

Phase 1 Contrat (2012-2014) : 608 760 €

- Poste SAGE : 215 250 € (1 ETP)
- Poste SCOT : 257 250 € (1 ETP)
- Poste Natura 2000 : 136 260 € (1 ETP)

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)
2012-2014	608 760

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€TTC)
Feder/Feader	8,6%	52 245 €
Etat	9,3%	56 763 €
Agence de l'Eau	24%	146 250 €
Région LR	10,5%	63 900 €
SMBT	47,6%	289 602 €
TOTAL	100%	608 760 €

Détail du plan de financement

	Total	Europe	Etat	Ag de l'eau	Région LR	SMBT
Poste SAGE	215 250			97 500	63 900	53 850
				45,3%	29,7%	25%
Poste SCoT	257 250			48 750		208 500
				19%		81%
Poste Natura 2000	136 260	52 245	56 763			27 252
		38%	42%			20%
TOTAL	608 760	52 245	56 763	146 250	63 900	289 602
		8,6%	9,3%	24%	10,5%	47,6%

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRESLien avec les autres fiches actions du Contrat :

La mise en œuvre des outils de planification est transversale et concerne l'ensemble des actions du contrat.

ORIENTATION STRATEGIQUE 4	METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 4.1	ASSURER L'INTEGRATION DES OUTILS DE PLANIFICATION ET LA BONNE COORDINATION DES ACTIONS
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 4.1.4

ASSURER LE SUIVI DES MESURES DE GESTION

AXE D'INTERVENTION

Portage et coordination du Contrat et des outils de planification

CONTEXTE

Le Contrat de gestion intégrée pour la lagune de Thau identifie dans les fiches actions un certain nombre d'outils de gestion dont la mise en œuvre doit permettre une gestion environnementale du territoire.

- Ces outils de gestion sont préconisés ou prescrits par les outils de planification (SCoT et volet Maritime, SAGE) approuvés ou en cours d'approbation ou d'élaboration.
- D'autres mesures de gestion renvoient aussi pour mémoire à certaines obligations réglementaires qui s'imposent aux communes (instaurées par le PPRi, par le Code Général des Collectivités Territoriales en matière d'assainissement collectif ou non collectif, etc.).
- D'autres mesures de gestion peuvent renvoyer aux plans d'actions définis dans le cadre des démarches Natura 2000, ou autres plans de gestion des espaces naturels mis en place sur le territoire.
- Enfin, certaines actions reposent sur l'action volontaire des collectivités, inscrites dans le cadre de leurs agendas 21, ou autres démarches contractuelles.

Cette fiche « suivi des mesures de gestion » permet de recenser l'ensemble de ces outils, d'en préciser l'origine réglementaire ou contractuelle, et renvoie le cas échéant aux fiches du Contrat correspondantes. Ce tableau de synthèse préfigure le tableau de bord de suivi de la mise en œuvre de ces démarches de gestion. C'est la mise en œuvre de l'ensemble de ces outils de gestion qui permettra, au quotidien, d'impliquer chaque collectivité, chaque gestionnaire dans une démarche globale environnementale, à l'échelle du territoire, et d'en mesurer les effets collectifs sur le court, moyen ou long terme.

Les maîtrises d'ouvrages sont multiples, et renvoient aux compétences exercées par les diverses collectivités ou établissements publics concernés : communes, intercommunalités, établissements publics gestionnaires d'ouvrages, etc.

MAÎTRE D'OUVRAGE

SMBT (en partenariat avec communes, EPCI, établissements publics gestionnaires d'infrastructures)

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Identifier les outils et les mesures de gestion liés aux actions du Contrat de gestion intégrée
- Assurer le suivi de la mise en place et le développement de ces outils de gestion à l'échelle du bassin versant
- Informer le Comité stratégique et les instances de suivi du Contrat de la progression de ces démarches
- Mesurer les effets des outils de gestion à court, moyen ou long terme

DESCRIPTION DE L'ACTION

16 outils (plans et mesures de gestion) sont recensés :

- **Outils de gestion à l'échelle intercommunale :**
 - o Développement du programme de lutte contre les pollutions dispersées issues des activités économiques (fiche 1.1.8)
 - o Achèvement du programme diagnostic « SPANC » dans les délais réglementaires, en priorisant les secteurs de vulnérabilité des eaux (diagnostic et mise en conformité) (fiche 1.1.8)
 - o Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau et des zones humides (fiches 1.2.2, 1.2.3 et 1.2.4)
 - o Elaboration d'un plan de gestion de collecte et de traitement des déchets sur les espaces naturels (fiche 1.2.5)
- **Outils de gestion à l'échelle des communes :**
 - o Elaboration et mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement pluvial pour l'ensemble des communes du bassin versant (fiche 1.1.4). Chaque schéma comporte un volet quantitatif et qualitatif, un programme de travaux et d'entretien des réseaux pluviaux, un zonage « pluvial » réglementaire annexé au PLU de la commune (rendu obligatoire par le SCoT avant toute révision du PLU, et dans un délai de 5 ans après approbation du PPRI).
 - o Elaboration et mise en œuvre des plans d'entretien et de nettoyage des voiries et rues communales : ramassage des déjections canines en secteur urbain, communication / sensibilisation
 - o Elaboration et mise en œuvre des plans communaux de ramassage des algues échouées
 - o Elaboration des plans communaux d'économie de l'eau (plans de limitation des arrosages des espaces verts, conception d'espaces verts adaptés aux conditions méditerranéennes, etc.)(fiche 1.1.7)
 - o Elaboration des plans de désherbage communaux et développement de bonnes pratiques en matière d'entretien des espaces verts communaux et de réduction de l'usage des pesticides (fiche 1.1.8)
 - o Elaboration et mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde, en application du PPRI après approbation (délais de 2 ans)(fiche 1.1.11)
 - o Mise en œuvre des programmes d'action des Profils des eaux de baignade
- **Outils de gestion à l'échelle des gestionnaires d'infrastructures (RFF, ASF, Département 34, etc.) :**

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental des eaux de ruissellement de l'autoroute A9 (ASF, fiche 1.1.8)
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion des eaux de ruissellement des voiries départementales (Département 34, fiche 1.1.8)
- Elaboration et mise en œuvre d'un schéma d'assainissement et d'assainissement pluvial des infrastructures du port de Sète (Région, fiche 3.1.10)
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental d'entretien des voies ferrées sur le lido de Sète à Marseillan (SNCF/RFF, fiche 1.1.8)
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental d'entretien des berges du Canal du Rhône à Sète et du canal du Midi (VNF, fiche 1.1.8)

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Outils de gestion à l'échelle intercommunale :

Outils de gestion	Maître d'ouvrage	Origine de la mesure	Objectif Phase 1 du Contrat
Programme de lutte contre les pollutions dispersées issues des activités économiques	<i>Thau aggro</i> <i>CCNBT</i> <i>CAHM</i>	<i>SDAGE</i> <i>SAGE</i> <i>Fiche 1.1.8</i>	<i>Définition d'une stratégie de conventionnement</i> <i>Diagnostics et régularisation des établissements prioritaires</i>
Poursuite du SPANC (diagnostic et mise en conformité)	<i>Thau aggro</i> <i>CCNBT</i> <i>CAHM</i>	<i>SDAGE</i> <i>SAGE</i> <i>SCoT</i> <i>Fiche 1.1.8</i>	<i>Diagnostics terminés en décembre 2012</i> <i>Mise en conformité des installations prioritaires</i>
Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau et des zones humides	<i>Thau aggro</i> <i>CCNBT</i> <i>CAHM</i>	<i>SDAGE</i> <i>SAGE</i> <i>Natura 2000 Thau</i> <i>Plans de gestion</i> <i>Fiches 12..2 ; 1.2.3 et 1.2.4</i>	<i>Mise en œuvre du plan de gestion de la Vène</i> <i>Elaboration des plans de gestion sur le Soupié et le Pallas.</i> <i>Mise en œuvre des plans d'action sur les 6 plans de gestion réalisés</i> <i>Engager 2 plans de gestion sur sites prioritaires</i>
Plan de gestion de collecte et de traitement des déchets sur les espaces naturels	<i>Thau aggro</i> <i>CCNBT</i> <i>CAHM</i>	<i>SDAGE</i> <i>SAGE</i> <i>Natura 2000 Thau</i> <i>Plans de gestion</i> <i>Fiche 1.2.5</i>	<i>Plan de ramassage annuel</i>

Outils de gestion à l'échelle communale :

Outils de gestion	Maître d'ouvrage	Origine de la mesure	Objectif Phase 1 du Contrat
Schéma directeurs d'assainissement pluvial : élaboration et mise en œuvre	<i>Communes du bassin versant</i>	SDAGE SAGE SCoT PPRi Fiche 1.1.4	Réalisation de l'ensemble des schémas pluviaux Mise en œuvre des actions sur les schémas approuvés
Plan d'entretien et de nettoyage des rues et voiries communales	<i>Communes du bassin versant</i>	SAGE SCoT Oméga Thau	Priorité : communes urbaines du bassin versant
Plan communal de ramassage et de valorisation des algues échouées	<i>Communes littorales du bassin versant</i>	Natura 2000	Priorité : communes littorales de la lagune de Thau et d'Ingril
Plan communal d'économie de l'eau	<i>Communes du bassin versant</i>	SAGE Schéma directeurs d'alimentation en eau Agendas 21	Priorité : communes urbaines du bassin versant
Plan communal de désherbage et de bonnes pratiques pour l'entretien des espaces verts	<i>Communes du bassin versant</i>	SDAGE SAGE Natura 2000 Agendas 21	Priorité : communes littorales de la lagune de Thau et d'Ingril
Plan Communal de Sauvegarde (PCS)	<i>Communes du bassin versant</i>	PPRi SAGE	Priorité : communes soumises au PPRi Obligation réglementaire dans les 2ans, après approbation du PPRi
Profils des eaux de baignade et plans d'actions	<i>Ensemble des communes responsables des plages réglementaires</i>	SDAGE SAGE Directive « eaux de baignade »	Ensemble des communes soumises aux dispositions de la directive Priorité : plages de l'étang de Thau

Outils de gestion des gestionnaires d'infrastructures et d'équipements :

Outils de gestion	Maître d'ouvrage	Origine de la mesure	Objectif Phase 1 du Contrat
Plan de gestion environnemental des eaux de ruissellement de l'autoroute A9	ASF	SAGE Natura 2000	Elaboration concertée du plan
Plan de gestion des eaux de ruissellement des voiries départementales	Département de l'Hérault	SDAGE SAGE	Elaboration concertée du plan
Schéma d'assainissement et d'assainissement pluvial des infrastructures du port de Sète	Région LR	SDAGE SAGE	Elaboration concertée du plan Mises en conformité prioritaires
Plan de gestion environnemental d'entretien des voies ferrées sur le lido de Sète à Marseillan	RFF	SDAGE SAGE Natura 2000	Elaboration concertée du plan
Plan de gestion environnemental d'entretien des berges du Canal du Rhône à Sète et du Canal du Midi	VNF	SDAGE SAGE Natura 2000	Elaboration concertée des plans

INDICATEURS DE SUIVI

- nombre d'outils et de mesures de gestion recensées
- BBD de suivi des outils et mesures de gestion, taux de remplissage de critères de suivi
- Nombre de note d'information pour le Comité stratégique et les instances de suivi du Contrat de la progression de ces démarches

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

EPCI, communes,
Agence de l'eau, Région, Département, Etat
ASF, RFF, VNF, Etablissement Portuaire

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

EPCI, communes,
Agence de l'eau, Région, Département
ASF, RFF, VNF, Etablissement portuaire

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Se reporter aux fiches actions indiquées





ORIENTATION STRATEGIQUE 4

OBJECTIF PRIORITAIRE 4.2 :

Garantir la gestion concertée de l'information, de la communication, et de la sensibilisation

ORIENTATION STRATEGIQUE 4	METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 4.2	GARANTIR LA GESTION CONCERTEE DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°4.2.1

DEVELOPPER ET ANIMER L'OBSERVATOIRE

AXE D'INTERVENTION

Gouvernance

CONTEXTE

L'observatoire du Syndicat mixte du bassin de Thau a été mis en place à partir de fin 2005.

C'est un outil de gestion de l'information (données, statistiques, indicateurs, cartographies...) permettant l'accès aux connaissances, l'analyse des situations et la hiérarchisation des choix.

Son objectif initial fut le suivi de l'environnement sur le territoire afin de participer à l'évaluation des actions du Contrat Qualité (2005-2009) mises en œuvre sur le bassin versant de la lagune de Thau.

De par l'élargissement des compétences du Syndicat Mixte du Bassin de Thau avec l'élaboration du SCoT, du SAGE, et du Natura 2000 de Thau, l'observatoire assure également un accompagnement de ces actions par une approche pluridisciplinaire, et grâce à l'apport :

- de données,
- de traitements statistiques,
- d'analyses,
- d'indicateurs,
- de suivis cartographiques.

Il constitue ainsi un outil au service de l'ensemble des missions du SMBT.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Dans le cadre du nouveau Contrat de gestion intégrée, l'observatoire du SMBT continuera son action actuelle : actualisation du SIG, des données de référence, des cartographies, des suivis, répondre aux besoins ponctuels des porteurs de projets du SMBT (statistiques, cartographies...).

Néanmoins, l'élaboration du Contrat de gestion intégrée coïncidant avec les prochaines approbations des outils de planification gérés par le SMBT (SCoT, SAGE, N2000), l'observatoire va pouvoir pleinement **assurer une mission de suivi permanent** alors qu'il était jusqu'à présent plus en soutien aux phases de diagnostic des projets du SMBT.

L'observatoire va ainsi être en charge d'assurer :

- Le suivi des indicateurs de développement durable pour mesurer la performance des actions du Contrat (élaborés dans le cadre de l'action 4.1.2)

L'action 4.1.2 prévoit la construction d'une matrice de mesure des interactions des actions du Contrat et de leurs effets dans le but de valoriser les impacts positifs et négatifs des actions du Contrat. Elle permettra de disposer d'un ensemble d'indicateurs qui permettront d'améliorer la performance de l'action publique en répondant aux exigences de développement durable. Ces indicateurs seront organisés sous forme de tableaux de bord (permettant le catalogage des données), eux-mêmes traduits sous forme de tableaux, graphiques ou cartographies.

Les indicateurs doivent être actualisés et diffusés tout au long de la durée du contrat. Cette mise à jour est une des missions de l'observatoire.

- Le suivi des indicateurs de l'évaluation environnementale des outils de planification et de gestion SAGE, SCoT et Natura 2000 (identifiés dans l'action 4.1.3)

Les évaluations environnementales du SAGE et du SCOT sont imposées par la loi Grenelle II. L'évaluation environnementale du Natura 2000 découle quant à elle des directives européennes Oiseaux et Habitats.

Les indicateurs (identifiés par des bureaux d'études dans le cadre des études sur le SAGE, SCoT et Natura 2000 de Thau) vont mesurer l'état des milieux et des ressources ainsi que les impacts potentiels des actions entreprises.

L'ensemble de ces suivis participeront à l'élaboration de bilans de suivi de l'exécution du contrat qui alimenteront le Comité stratégique du Contrat.

Celui-ci pourra ainsi juger de l'application et de l'efficacité des documents de planification et de proposer, si nécessaire, des corrections au programme d'actions.

- Le développement de plateformes d'échange

Une plateforme d'échange de données Natura 2000 sera créée afin de mettre à disposition des porteurs de projets les données leur permettant de réaliser une évaluation des incidences sur le site Natura 2000 de Thau. Cette plateforme centralisera ainsi les données naturalistes en lien avec les indicateurs de suivi d'évolution des milieux ; l'ensemble des dossiers d'incidences déjà instruits concernant le site du projet ; l'ensemble des documents de référence (textes de lois, décrets, listes locales et nationales des projets soumis à évaluation des incidences, formulaires simplifiés de déclaration).

La mise en place du réseau de suivi de la ressource en eau du pli Ouest de Montpellier nécessite le développement d'une plateforme d'échange d'informations afin de partager et capitaliser une information homogène entre utilisateurs et gestionnaires de la ressource et les services de l'Etat. La définition précise du contenu de cette plateforme constitue une des phases de la fiche action 1.1.6.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin d'être en capacité de construire et suivre en routine une quantité importante d'indicateurs, l'observatoire s'appuiera sur son organisation actuelle tout en respectant un ensemble d'actions bien définies :

- La collecte des données

Les données qui seront utilisées pour la construction des indicateurs pourront être :

- des données ou fonds de référence déjà en possession de l'observatoire du SMTB ;
- des données d'organismes directement téléchargeables sur leur site internet ;

- des données accessibles auprès des producteurs, après signature de conventions de mise à disposition ou d'échange et qui stipuleront également les modalités des envois des mises à jour ;
- des données relevées sur le terrain par des acteurs du territoire (éco-gardes, professionnels de la lagune, associations...) équipés d'outils mobiles (téléphones portables, Smartphones...)
- des données à acquisition payante ;
- des données à créer et à numériser.

- Le traitement et l'organisation des données

Les données reçues (sous tous formats) devront être traitées afin d'être intégrables dans le système d'information de l'observatoire. Elles seront organisées dans des bases de données alphanumériques ou sous Système d'Information Géographique (SIG) lorsque les objets décrits seront géo-référencés.

Les données utilisées pour la construction des indicateurs devront être renseignées et organisées dans une base de catalogage de métadonnées (décrivant le contenu, le producteur, la date, le format, la qualité, les conditions d'utilisation de la donnée).

- La construction et la représentation des indicateurs

Les indicateurs du Contrat seront construits selon les modalités définies dans la base de métadonnées (données à mobiliser, mode de calculs, fréquences de mise à jour). Lorsque les données le permettront, une automatisation de leur construction et de leur représentation sera effectuée à partir d'un outil de type « tableau de bord ».

Les indicateurs du Contrat seront représentés en fonction de leur nature et des besoins par des tableaux, graphiques ou cartographies.

Un service de cartographie en ligne (webmapping) permettant de spatialiser les indicateurs sera privilégié (cette interface offrant notamment à tout utilisateur des outils de navigation, de requête, d'interrogation, de superposition d'informations).

La cartographie en ligne permettra ainsi :

- de représenter les indicateurs de suivi spatialisables ;
- de spatialiser certaines données de référence du SMBT ;
- de mettre à disposition d'acteurs du territoire une plateforme (appli Web sur l'observatoire et outils NTIC de relevés terrain) pour un dispositif d'observation participatif (données pour certains indicateurs, alertes d'anomalies) ;
- de recueillir et de structurer des réactions et des avis localisés pendant des périodes de consultation du public (ex : avant les Assises du territoire).

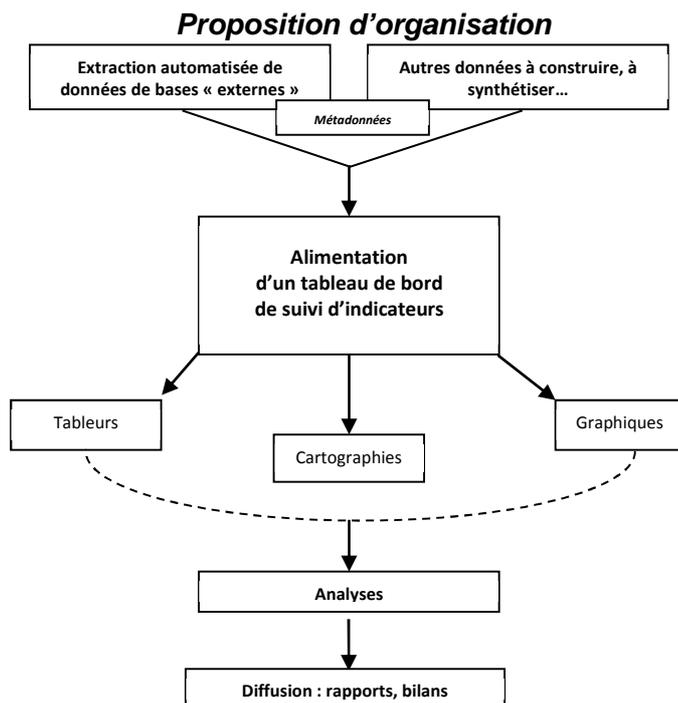
- Le suivi et l'actualisation des indicateurs

Les indicateurs et les tableaux de bord construits à partir des données de l'observatoire seront actualisés régulièrement sur toute la durée du Contrat. Ils serviront à l'élaboration de bilans de suivi de l'exécution du contrat qui alimenteront le Comité stratégique du Contrat.

- La diffusion de l'information

Les suivis seront diffusés selon plusieurs formats :

- par des bilans / rapports à destination du Comité stratégique du Contrat ;
- par une diffusion sur le site internet du SMBT, à intervalles réguliers, de quelques indicateurs significatifs, avec accès différencié selon le public intéressé en fonction de la nature des informations diffusées.



- Un projet partenarial

Le CEMAGREF (IRSTEA) se propose d'intervenir dans la gestion de l'observatoire par sa contribution :

- aux spécifications de l'observatoire formalisées dans un cahier des charges (indicateurs, services informationnels...) pour un développement par un prestataire informatique ;
- au suivi de l'occupation du sol, en particulier l'étalement et le renouvellement urbain, les zones humides, les friches agricoles, la consommation des terres agricoles, les corridors écologiques.

NB : L'observatoire profitera de la mise à disposition gratuite, pour toute la période du contrat, des images satellites annuelles et de leurs produits dérivés dans le cadre de l'Equipex Géosud piloté par l'UMR TETIS AgroParisTech, Cemagref (IRSTEA), Cirad à Montpellier (<http://www.geosud.org/>).

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

- Identification - sélection des indicateurs
- Acquisition des données (collecte, traitement et organisation)
- Construction et représentation des indicateurs selon la fréquence de mise à jour définie
- Suivi-actualisation des indicateurs de développement durable mesurant la performance des actions du Contrat
- Suivi-actualisation des indicateurs pour les évaluations environnementales des outils de planification
- Développement (en fonction de la nature des indicateurs identifiés) des outils « tableau de bord – cartographie en ligne », en complément du SIG de l'observatoire

- Développement des plateformes d'échange de données (N 2000 et Pli Ouest)
- Diffusion des indicateurs et de leur interprétation au comité stratégique

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'indicateurs actualisés, suivis, interprétés et diffusés - Nombre de tableaux de bord et webmapping opérationnels

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Agence de l'eau, Département de l'Hérault, Région LR, Cemagref (IRSTEA), Ifremer, CRCM

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Agence de l'eau, Département de l'Hérault, Région LR, EPCI, communes

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

- Poste chargé de l'observatoire du SMBT (*dont charges et frais de fonctionnement de la structure*)..... 131 500 € TTC*
- Acquisition de données..... 13 500 € TTC
- Logiciels et matériels informatiques..... 6 500 € TTC
- Intervention de l'IRSTEA- *Spécifications de l'observatoire - volets indicateur et informatique* 62 192 € TTC
- Intervention de l'IRSTEA – *Suivi de l'occupation du sol*..... 15 548 € TTC
- Tableau de bord de gestion des fiches actions du contrat et de suivis d'indicateurs
..... 32 000 € TTC
- Application de cartographie en ligne..... 42 000 € TTC
- Plateforme d'échange de données N 2000 et Pli Ouest..... 65 500 € TTC
- Maintenance corrective du site web 24 000 € TTC

Total coût prévisionnel phase 1 Contrat (2012-2014) :..... 392 740 € TTC

* 2 années d'ETP

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)
2012-2014	392 740 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€TTC)
Feder		
Etat		
Agence de l'Eau	13,2%	52 000 €*
Région LR	9,7%	38 100 €*
Autres	3,3%	12 990 €
SMBT	73,7%	289 650 €
TOTAL	100%	392 740 €

* Le poste est calculé ici sur 2 ans mais son financement sera prolongé sur la 3^{ème} année de la phase 1

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRESLien avec les autres fiches actions du Contrat :

- 4.1.1 Animation du Contrat
- 4.1.2 Evaluation des actions et suivi du Contrat
- 4.1.3 Mise en place des conditions d'application des outils de planification
- 4.2.3 Sensibilisation et formation des parties prenantes du Contrat
- 4.3.1 Mise en œuvre de la plateforme de gestion environnementale Omega Thau

ORIENTATION STRATEGIQUE 4	METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 4.2	GARANTIR LA GESTION CONCERTEE DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2016)

FICHE ACTION N°4.2.2

ORGANISER DES ASSISES DU TERRITOIRE

AXE D'INTERVENTION

Gouvernance

CONTEXTE

Les démarches participatives font désormais partie intégrante de la gouvernance, y compris à l'échelon local. Les moyens permettant d'impliquer les populations dans le processus de décision, faire qu'elles se sentent concernées par les politiques mises en œuvre ne sont pas évidents à concevoir et à mettre en place.

L'organisation d'Assises du territoire semble un outil approprié de gouvernance territoriale permettant de rassembler en un même lieu d'échanges et de débats tous les acteurs du territoire (publics, privés ou associatifs), y compris les citoyens.

MAITRE D'OUVRAGE

SMBT

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Intégrer la société civile dans la mise en œuvre du contrat
- Mettre en relation les différents acteurs concernés par cette politique territoriale ; offrir un espace de réflexion et de partage sur les problématiques du territoire
- Informer les parties prenantes et les citoyens sur les politiques mises en œuvre dans le cadre du contrat, leurs incidences sur leur quotidien et sur l'avenir du territoire
- Recourir à des professionnels de la facilitation et de la concertation pour la conception et l'évaluation de ces Assises

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les Assises du Territoire seront organisées au minimum tous les 2 ans par le Comité stratégique. Cet événement est destiné à associer toutes les parties intéressées au processus de gestion territoriale (professionnels, citoyens, associations, gestionnaires, etc.) pour informer sur les états d'avancement du Contrat et faire remonter les attentes et les besoins, et adapter si nécessaire la politique contractuelle. Ce rendez-vous doit permettre d'affiner la feuille de route en matière de développement territorial.

Ces Assises pourraient se dérouler sur une journée avec, au programme : une plénière d'ouverture, des ateliers thématiques, une conférence et la synthèse des travaux. Par souci d'assurer la plus large adhésion, les enfants seront associés à cet évènement phare au travers d'ateliers ludo-pédagogiques. La contribution des citoyens pourra être élargie (avant et après la manifestation) grâce à une application informatique de recueil et de structuration d'avis et de réactions du public et d'acteurs du territoire en lien avec le Contrat. Cette application sera ajoutée au site Web du SMBT (fiche action n° 4.2.1) et utilisera une interface cartographique pour géolocaliser les avis. Elle permettra de mieux appréhender leurs attentes et leurs préoccupations concernant le territoire.

Pour associer plus étroitement la population à la gestion de leur territoire, une possibilité serait de compléter les assises par la mise en place permanente sur la durée du Contrat d'un panel de citoyens représentatifs de la société locale. Tirés au sort sur des critères à définir, ils bénéficieraient de formations auprès d'experts leur permettant de formuler collectivement des avis sur le Contrat en lien avec les préoccupations de la société civile. Ces avis pourraient être présentés publiquement lors des assises.

La structure de gestion du Contrat viendra en appui du Comité stratégique pour l'organisation de ces assises.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

- Organisation d'une Assise du Territoire

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'assises organisées - Nombre de personnes présentes - Nombre de parties prenantes

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

L'organisation des Assises est une mission de la structure de gestion. Il est toutefois envisagé de faire appel à une mission d'expertise extérieure en ingénierie de la participation (design et facilitation d'évènements participatifs).

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Agence de l'eau, Département de l'Hérault, Région LR

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

- Appui du chargé de mission animation du contrat (pour mémoire)
- Coût de la mission d'ingénierie de la participation : 16 000 € HT / an
- Frais de réception : 7 000 € HT
- Conférences, tables rondes : 6 000 € HT
- Ateliers pédagogiques : 4 000 € HT
- Communication : 15 000 € HT

Phase 1 Contrat (2012-2014) : 48 000 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC*)
2012-2014	48 000 €

* Tva non récupérable

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

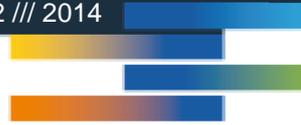
Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€TTC)
Feder		
Etat		
Agence de l'Eau		
Région LR	20%	9 600 €
Autres	20%	9 600 €
SMBT	60%*	28 800 €
TOTAL		48 000 €

* Voir si d'autres partenariats sont possibles

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

- 4.1.1 Animation du Contrat
- 4.2.1 Gestion et animation de l'Observatoire
- 4.2.3 Sensibilisation des parties prenantes du Contrat



ORIENTATION STRATEGIQUE 4

OBJECTIF PRIORITAIRE 4.3 :

Assurer le management environnemental de la lagune de Thau

ORIENTATION STRATEGIQUE 4	METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 4.3	ASSURER LE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE LA LAGUNE DE THAU
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 4.3.1

METTRE EN ŒUVRE LA PLATEFORME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE OMEGA THAU

AXE D'INTERVENTION

Gouvernance

CONTEXTE

Le programme OMEGA THAU constitue un outil d'aide à la gestion et au suivi du milieu lagunaire, afin de venir en appui au management environnemental et à l'amélioration des systèmes d'assainissement du bassin versant de Thau.

Dans le cadre du 1^{er} programme OMEGA THAU, qui s'est déroulé de 2007 à 2009, un certain nombre de réalisations ont vu le jour, en particulier l'inventaire et la localisation des sources de pollution microbiologique sur le bassin versant de l'étang de Thau, la modélisation des transferts sur les bassins versants et dans la lagune, la définition des flux maximaux admissibles (FMA) pour chaque exutoire, tout ceci dans le but d'établir un programme d'aménagements cohérent et pertinent à l'échelle du territoire du bassin de Thau.

Dans le cadre du présent contrat, l'ambition affichée est la mise en place d'un système d'anticipation et d'aide à la gestion, afin de mieux organiser la prévision du risque de pollution microbiologique de la lagune. Il doit permettre d'avertir en temps réel les usagers concernés (conchyliculteurs, communes), afin qu'ils puissent mettre en œuvre des procédures de gestion préventive de leur activité lors des périodes à risque sanitaire identifiées. Cet outil doit également permettre d'aider la décision publique concernant les investissements à mettre en œuvre sur le bassin versant.

MAÎTRE D'OUVRAGE

SMBT

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Développer des outils d'aide à la décision s'appuyant sur l'expertise acquise lors du 1^{er} programme OMEGA THAU
- Renforcer la gestion environnementale des réseaux d'assainissement et mettre en place un outil de diagnostic permanent
- Gérer la plateforme informatique d'avertissement et d'information sur les risques de contamination microbiologique
- Accompagner la prise de décision avec l'appui des outils experts

DESCRIPTION DE L'ACTION

Développement d'outils d'aide à la décision s'appuyant sur l'expertise acquise lors du 1^{er} programme OMEGA THAU

- Appropriation des outils de modélisation développés dans le 1^{er} programme pour une utilisation en routine
- Identification et développement des outils experts répondant aux besoins des professionnels de la lagune, des usagers de la lagune (baignade, pêche), des gestionnaires de l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et des partenaires financiers
- Conception de la plateforme informatique de management environnemental et de gestion de l'avertissement OMEGA

Renforcement de la gestion environnementale des réseaux d'assainissement et mise en place d'un outil de diagnostic permanent

- Expertise des modes de gestion de l'ensemble des services de l'assainissement
- Expertise des contrats de gestion déléguée (inclure des obligations de résultats avec un suivi financier et un contrôle de gestion pour chaque service)
- Renforcement du réseau de mesure et de télégestion sur les ouvrages d'assainissement à l'échelle du bassin versant (équipement en sondes de mesures, débitmètres, chaîne d'acquisition et de transmission de données) : *voir fiche action 1.1.3*
- Développement du réseau de surveillance de la qualité en milieu naturel (ex : extension et consolidation du réseau de mesure existant) : *voir fiche action 1.1.4*
- Modélisation hydraulique des chaînes de transfert pour déterminer les insuffisances des réseaux par temps de pluie

Gestion de la plateforme informatique d'avertissement et d'information sur les risques de contamination microbiologique

- Mise en place d'un système d'exploitation des données d'assainissement issues de la télégestion ou des déclarations d'incident et réalisation de bilans de pollution à l'issue des événements pluvieux
- Acquisition et analyse des données de surveillance du milieu : suivi réglementaire (REMI, REPHY, RINBIO, ARS), points de mesure DREAL, données SIRENE, etc.
- Intégration de l'ensemble des informations dans les outils experts et administration de la plateforme d'avertissement

Accompagnement de la prise de décision avec l'appui des outils experts

- Proposition d'un plan d'actions pour la gestion des services de l'assainissement à intégrer dans les procédures ISO 14 001 de chaque délégataire
- Priorisation des travaux d'assainissement par une méthode multicritère et accompagnement à la rédaction des dossiers de demandes de subventions
- Diffusion de l'information sur les risques de contamination par l'intermédiaire de la plateforme d'avertissement

- Participation à l'organisation d'une coordination des acteurs dans les situations de crise
- Mise à disposition des autorités sanitaires de l'ensemble des éléments permettant de juger de la gravité de la crise
- Estimation sur la base des mesures milieu des gains environnementaux associés à chaque opération de travaux
-

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) :

Pour répondre aux objectifs de management environnemental, il convient de mettre en œuvre dans le cadre de la phase 1 les mesures suivantes :

- *Le développement de services d'avertissement*

Il s'agit de mettre en œuvre un service de prévision des risques de contamination microbiologique par temps sec et par temps de pluie en s'appuyant sur la prévision météorologique d'une part et sur le couplage avec le modèle bassin versant d'autre part.

Pour la prévention du risque TIAC, un développement spécifique sera envisagé. Les prévisions de contamination microbiologique pourront être croisées avec les données sanitaires du bassin versant (épidémie de gastroentérite).

- *La gestion de l'information en temps réel*

Par temps sec, le système d'information en temps réel doit permettre de repérer les dysfonctionnements sur le bassin versant (réseau d'assainissement ou rejet accidentel) susceptible d'impacter la lagune.

Par temps de pluie, les données de télégestion des réseaux d'assainissement et de surveillance du milieu pourront être diffusées en temps réel et seront consignées dans une base de données pour un traitement post-événement.

- *L'analyse post-événement pour programmer des aménagements du bassin versant*

Après chaque événement pluvieux ou chaque incident, il s'agit de dresser des bilans de pollution exprimés sous forme, par exemple, de flux de charge organique déversé au milieu naturel.

En lien avec les bilans de pollution, l'analyse des données doit permettre d'orienter les maîtres d'ouvrage de l'assainissement dans la priorisation des travaux.

Des outils spécifiques permettront de simuler les gains environnementaux et socio-économiques des aménagements du bassin versant.

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Thau aggro, CCNBT, délégataires, Département 34, Agence de l'eau, DREAL, IFREMER, CRCM

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Thau aggro, CCNBT, Département 34, Agence de l'eau, DREAL, FEDER

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : 348 262 € TTC en investissement + 114 000 € en fonctionnement (57 000 €/an)

Prévisionnel de dépenses d'investissement (2012-2013)

Postes de dépense	Montants en € HT	Type de dépenses	2012		2013	
			Description	Montant	Description	Montant
Acquisition logiciel informatique	28 145	Equipements	Acquisition d'un ordinateur PC performant	1 111 €	Acquisition de logiciels de simulation de bassin versant (canoe, infoworks...) et d'aide à la décision (réseau de neurone, datamining, traitement statistique) :	22 550 €
			Acquisition de logiciels pour l'archivage et l'interprétation des données issues du réseau de mesure	4 484 €		
Prestation de développement informatique de la plateforme et intégration des données sanitaires disponibles	43 100	Etudes et expertise	Etude de conception	13 100 €	Réalisation de la plateforme	30 000 €
Audits et études	109 900	Etudes et expertise	Mission d'expertise de la gestion déléguée de l'assainissement	8 000 €	Mission d'expertise pour l'actualisation de la base de données BV et constitution d'un jeu de simulation	48 450 €
			Mission d'assistance juridique pour l'établissement de conventions	5 000 €		
			Mission d'expertise pour l'actualisation de la base de données BV et constitution d'un jeu de simulation	48 450 €		
Abonnement à un service de prévision météorologique	23 069 / an	Etudes et expertise	Prestation de prévision météorologique personnalisée	23 069 €	Prestation de prévision météorologique personnalisée	23 069 €
Animation d'une cellule de recherche de pollution en lien avec le réseau de surveillance redéployé de la DREAL Recherche/développement et analyses	31 953 / an	Etudes et expertise	- Achat de fournitures en petits matériels de laboratoire - Fonds documentaire - Analyses réalisées en externe par un laboratoire	31 953 €	- Achat de fournitures en petits matériels de laboratoire - Fonds documentaire - Analyses réalisées en externe par un laboratoire	31 953 €
			135 167 € HT		156 022 € HT	
			161 660 € TTC		186 602 € TTC	
			348 262 € TTC			

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)
2012-2014	462 262 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Investissement

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€TTC)
Feder	50 %	174 131 €
Etat		
Agence de l'eau		
Région LR	18,5 %	64 500 €
Autres	9,6 %	33 487 €
SMBT	21,9 %	76 144 €
TOTAL	100%	348 262 €

Fonctionnement

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€)
Feder		
Etat		
Agence de l'eau	40 %	45 600 €*
Région LR		
Autres		
SMBT	60 %	68 400 €
TOTAL	100%	114 000 €

*Le poste est calculé ici sur 2 ans mais son financement sera prolongé sur la 3^{ème} année de la phase 1

Total Phase 1 (2012-2014)

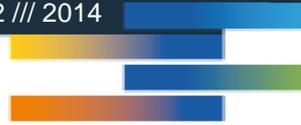
Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€TTC)
Feder	37,5 %	174 131 €
Etat		
Agence de l'eau	9,9 %	45 600 €
Région LR	14 %	64 500 €
Autres	7,2 %	33 487 €
SMBT	31,3 %	144 544 €
TOTAL	100%	462 262 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRESMasses d'eau concernées :

- FRDT10 – Etang de Thau
- FRDR 148/149/10239/11399/11463/12064/10577/11010/11791 – Cours d'eau du bassin versant

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

- 1.1.1 Schéma global de gestion des apports polluants à la lagune
- 1.1.3 Mise en œuvre des travaux d'assainissement
- 1.1.4 Développement d'une stratégie pour l'assainissement pluvial
- 3.1.1 Création de sites terrestres de mise à l'abri des lots de coquillages



Volet 2. Actions « Grand projet »

Tableau récapitulatif Volet 2. « Grand projet »

1. En pourcentage

Orientation Stratégique	Objectif prioritaire	Axe	Fiche action	Maîtrise d'ouvrage	PHASE 1 (2012-2014)	Montant Phase 1 (2012-2014)	Prévisionnel de partenariats financiers									
							Feder	Etat	Agence de l'eau	Région LR	SMBT	Thau agglo	CCNBT	Communes	Autres	
PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER	Protéger et réhabiliter les espaces sensibles	1.2.10 Protéger et mettre en valeur les lidos	Thau agglo	Etudes + travaux	16 949 000 €	22%	26%		15%		22%			15%	
DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE	Développer le port de Sète - Frontignan	3.1.6 Accompagner la restructuration du pôle agro-industriel du port de Sète	Région	Travaux et aménagements	40 000 000 €	9,5%			23%					67,5%	
			3.1.7 Accompagner l'aménagement du nouveau pôle passager	Région	Travaux et aménagements	50 000 000 €	1%			99%						
			3.1.9 Mettre en place un système performant de gestion des déchets	Région, EPR	Travaux et aménagements	1 597 000 €			4%	4%						92%
			3.1.10 Renforcer les moyens de collecte et de traitement des eaux pluviales du port de Sète Frontignan	EPR Port Sud de France, Région, commune de Sète	Etudes de diagnostic	310 000 €				100%						
			3.1.12 Développer l'activité du port de Sète par l'aménagement d'un parc écologistique à Poussan	Région	Acquisitions foncières et études	2 250 000 €				100%						
			3.1.13 Aménager un pôle dédié au trafic container	Région	Travaux et aménagements	10 000 000 €	20%			80%						
			3.1.14 Entretien et renforcer des ouvrages de protection maritime	Région	Travaux et aménagements	1 500 000 €				100%						
			TOTAL Volet 2. "Grand projet "						122 606 000 €							

Tableau récapitulatif « Grand projet »

2. En montant

Orientation Stratégique	Objectif prioritaire	Axe	Fiche action	Maîtrise d'ouvrage	PHASE 1 (2012-2013)	Montant Phase 1 (2012-2013)	Prévisionnel de partenariats financiers									
							Feder	Etat	Agence de l'eau	Région LR	SMBT	Thau aggro	CCNBT	Communes	Autres	
PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER	Protéger et réhabiliter les espaces sensibles	1.2.10 Protéger et mettre en valeur les lidos	Thau aggro	Etudes + travaux	16 949 000 €	3 729 000 €	4 407 000 €		2 542 350 €		3 729 000 €			2 542 350 €	
DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE	Développer le port de Sète - Frontignan	3.1.6 Accompagner la restructuration du pôle agro-industriel du port de Sète	Région	Travaux et aménagements	40 000 000 €	3 800 000 €			9 200 000 €					27 000 000 €	
			3.1.7 Accompagner l'aménagement du nouveau pôle passager	Région	Travaux et aménagements	50 000 000 €	500 000 €			49 500 000 €						
			3.1.9 Mettre en place un système performant de gestion des déchets	Région, EPR	Travaux et aménagements	1 597 000 €			67 074 €	59 089 €						1 470 837 €
			3.1.10 Renforcer les moyens de collecte et de traitement des eaux pluviales du port de Sète Frontignan	EPR Port Sud de France, Région, commune de Sète	Etudes de diagnostic	310 000 €				310 000 €						
			3.1.12 Développer l'activité du port de Sète par l'aménagement d'un parc écologistique à Poussan	Région	Acquisitions foncières et études	2 250 000 €				2 250 000 €						
			3.1.13 Aménager un pôle dédié au trafic container	Région	Travaux et aménagements	10 000 000 €	2 000 000 €			8 000 000 €						
			3.1.14 Entretien et renforcer des ouvrages de protection maritime	Région	Travaux et aménagements	1 500 000 €				1 500 000 €						
			TOTAL Volet 3. "Grand projet "						122 606 000 €	10 029 000 €	4 407 000 €	67 074 €	73 361 439 €		3 729 000 €	

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.2	DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES A MENAGER
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.2.10
PROTEGER ET METTRE EN VALEUR DES LIDOS

AXE D'INTERVENTION

Protéger et réhabiliter les espaces sensibles

CONTEXTE

Les lidos de Sète à Marseillan et Frontignan subissent une érosion importante en raison d'une forte exposition aux assauts de la houle et des tempêtes qui menacent les infrastructures et les diverses activités présentes.

Dans un contexte de gestion intégrée des zones côtières et sa déclinaison en objectifs opérationnels, le lido de Sète à Marseillan a fait l'objet d'une opération de recul stratégique et de réhabilitation du littoral (recul de la route de liaison entre Sète et Marseillan, reconfiguration du rivage).

Des secteurs à érosion plus active apparaissent sur ce lido. Il convient donc de mettre en place une protection maritime complémentaire et des rechargements massifs en sable afin d'assurer une tenue dans le temps des aménagements.

Le Lido de Frontignan est quant à lui plus étroit et déjà fortement urbanisé. Il a fait l'objet depuis plusieurs décennies d'enrochements nombreux, s'étendant sur plusieurs kilomètres. Un projet de requalification est engagé par Thau agglo. Il s'agira de rétablir autant que possible les fonctions naturelles du site, mais également de viser une sécurisation des zones occupées.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau agglo

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Stabiliser le littoral
- Protéger habitations et infrastructures des intrusions marines lors des événements climatiques les plus récurrents
- Organiser la fréquentation et les accès

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Lido de Sète à Marseillan :

Sur les 2,4 km de la partie Est du Lido soumise à érosion, deux dispositifs de protection ont été expérimentés : un ouvrage atténuateur de houle sur 1 km et des drains de plage sur 700 m. A la suite de la phase d'observation, il conviendra de déployer l'un ou l'autre de ces dispositifs sur la totalité du linéaire à protéger.

Sur le secteur de Marseillan Plage, il est nécessaire de mettre en place les outils de suivi afin de comprendre le fonctionnement de ce secteur et évaluer le stock sédimentaire et son évolution. Les travaux concerneront le reprofilage de rivage, la restauration du cordon dunaire pour améliorer son fonctionnement naturel et l'organisation des accès.

- Lido de Frontignan :

Le programme des travaux (hors Aresquiers) vise à stabiliser le trait de côte en élargissant la plage par des apports de sable, à créer un cordon d'arrière plage continu, à conforter les protections lourdes existantes au droit des secteurs urbanisés et à organiser les accès au rivage.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Lido de Sète à Marseillan – Secteur Est :

Suite à la phase expérimentale :

- Rechargements massifs : 2013-2015
- Déploiement des dispositifs : 2014-2015

Lido de Frontignan :

- Travaux : 2013-2017

Projet de restauration du cordon dunaire de Marseillan Plage :

- Etudes et définition du projet : 2012
- Travaux : 2013-2014

INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution du trait de côte : profil de la plage, étude des variations saisonnières
- Tenue des ouvrages dans le temps

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

DREAL LR, DDTM 34, EGIS EAU, SOGREAH, Université Perpignan

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Europe, Département 34, DREAL LR, DDTM 34, Région LR, Intercommunalités

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Phase 1 :

Lido de Sète de Marseillan – Secteur Est (tranche 4 Grand projet européen) :

8 200 000 € HT de rechargement massif en sable et ingénierie (CPER en cours) dont :

- Tranche 4 : Etudes et expérimentations : 1 750 000 € HT
- Tranche 4 : Travaux : 6 450 000 € HT

Lido de Frontignan : estimation de 8 399 000 € HT (hypothèse haute, hors études pré-opérationnelles) dont :

8 399 000 € HT (CPER en cours)

(Pour information : le CPER en cours incluait également les études pré-opérationnelles pour un montant de 710 000 € HT, soit un montant total du CPER en cours de 9 109 000 € HT)

Projet de restauration du cordon dunaire de Marseillan Plage : 350 000 € HT

- Etudes et suivi : 100 000 €
- Travaux urgents : 250 000 €

Coût prévisionnel		
Phase	Secteur	Montant (€ HT)
2012-2014	Lido Sète-Marseillan - Secteur Est	{ 1 750 000 € 6 450 000 €
	Lido Frontignan	
	Cordon dunaire Marseillan plage	350 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	22%	3 729 000 €
Etat	26%	4 407 000 €
Agence de l'eau		
Région LR	15%	2 542 000 €
Autres	15%	2 542 000 €
Maître d'ouvrage	22%	3 729 000 €
TOTAL	100%	16 949 000 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Masses d'eau concernées :

- FRDT10 – Etang de Thau
- FRDT11 – Ingril
- FRDC02 – Masse d'eau côtière

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.1.6

ACCOMPAGNER LA RESTRUCTURATION DU POLE AGRO-INDUSTRIEL DU PORT DE SETE

AXE D'INTERVENTION

Développer le Port de Sète-Frontignan

CONTEXTE

Dans la perspective d'un développement des trafics par voie maritime et fluviale dans la darse 2 du port, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon a souhaité mutualiser les moyens et améliorer la gestion de ces marchandises.

Disséminés il y a quelques années sur le domaine portuaire, les trafics de vracs liquides et solides (céréales, graines oléagineuses, tourteaux, huiles végétales et diester) ont été concentrés sur un même site appelé pôle agro-industriel facilitant ainsi les interactions entre opérateurs.

La Région a décidé de regrouper ces activités à l'Est du port : sur la darse 2 et le quai J. Cette réorganisation s'est accompagnée d'un accroissement des moyens d'accueil maritime grâce à la construction d'un nouvel appontement en mer dans le prolongement du quai J existant. Cet appontement offrira un double poste d'accueil, maritime en face Ouest et fluvial en face Est, et permettra une cadence élevée de chargement et déchargement des marchandises qui seront ensuite distribuées par bandes transporteuses. Ainsi optimisée, l'activité générera un trafic supplémentaire de 310 000 tonnes.

Les enjeux d'une telle opération sont les suivants :

- mutualisation des moyens de stockage, de manutention, d'approvisionnement et d'expédition des entreprises « SAS CENTRE GRAINS » et « SAIPOL » (production de diester),
- création de « pôles » de compétences au sein du domaine portuaire,
- pérennisation et développement des vracs sur le port de Sète,
- optimisation de la gestion des flux de marchandises par l'acheminement par voies ferroviaires, maritimes et fluviales.

En parallèle, les anciens silos à céréales situés sur le môle Masselin seront démolis pour laisser la place au pôle passagers.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région Languedoc Roussillon

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Développer le trafic maritime
 - 1.1 Mettre en œuvre des moyens d'accueil maritime (prolongement du quai J, système de bandes transporteuses) plus importants et mieux adaptés à la flotte actuelle
 - 1.2 Capter de nouveaux trafics de vracs céréaliers (nouveaux volumes, diversification)
2. Faciliter la synergie entre opérateurs
 - 2.1 Accroître la proximité entre opérateurs

- 2.2 Mettre en place des moyens de transfert optimisés de marchandises (bandes transporteuses, etc.) entre opérateurs
- 3 Accroître le transfert intermodal
 - 3.1 Concevoir un nouveau quai pouvant accueillir des navires maritimes et fluviaux
 - 3.2 Faciliter l'accès des navires fluviaux depuis l'embouchure du canal du Rhône à Sète jusqu'au port de commerce (quai J fluviomaritime)
 - 3.3 Mettre à disposition des opérateurs une connexion ferrée au réseau national
- 4 Optimiser l'occupation des espaces portuaires
 - 4.1 Regrouper sur un même site les activités par trafic
 - 4.2 Rapprocher les opérateurs nécessitant des points de débarquement / embarquement
 - 4.3 Moderniser le réseau de desserte routière
 - 4.4 Mettre à disposition des nouveaux opérateurs les espaces ainsi libérés

Cette action intégrera une analyse des trafics routiers générés par le développement de ces activités et son calendrier afin d'organiser au mieux avec les institutions compétentes (villes, Département, etc.) la programmation des aménagements et/ou du développement des réseaux de desserte routière conformément aux prescriptions du SCOT et du PDU.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

- 5. Conduire une réflexion sur la distribution des activités sur le port et sur les moyens maritimes nécessaires au développement des trafics
- 6. Concevoir avec les opérateurs et l'exploitant les aménagements à réaliser
- 7. Réaliser les aménagements publics
- 8. Réaliser les aménagements privés
- 9. Mettre en exploitation le nouveau terminal

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Conduite de la maîtrise d'ouvrage d'aménagement des ouvrages maritimes (aide de l'Europe dans le cadre d'une procédure Grand Projet) Déconstruction des anciens silos
EPR Port Sud de France	Accompagnement dans l'amélioration de la desserte du site en vue de l'exploitation Réaffectation des terre-pleins portuaires
SAS Centre Grains	Aménagements de nouveaux moyens de stockage et installations de nouveaux outillages de manutention Engagement en termes de trafic
SAIPOL	Installation de moyens de connexion avec le site de stockage SAS Centre Grains

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Investissements privés : 25-28 M€

Investissements publics (Région LR) : 13 M€

Etablissement Public Régional Port Sud de France : 600 000 €

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : 38,6 – 41,6 M€

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	Environ 40 000 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	9,5%*	3 800 000 €
Etat		
Agence de l'eau		
Région LR	23%	9 200 000 €
Entreprises privées	66%	26 400 000 €
EPR	1,5%	600 000 €
TOTAL		40 000 000 €

* Procédure Grand projet européen

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.1.7

ACCOMPAGNER L'AMENAGEMENT DU NOUVEAU POLE PASSAGERS

AXE D'INTERVENTION

Développer le Port de Sète-Frontignan

CONTEXTE

Le Conseil Régional Languedoc-Roussillon a souhaité procéder au réaménagement du pôle passagers du port de Sète, l'équipement actuel s'avérant obsolète et inadapté quantitativement et qualitativement au trafic actuel et à venir.

La modernisation du pôle passagers de Sète s'inscrit donc dans une démarche de création d'un port moderne dont les objectifs s'articulent autour de trois grands thèmes :

- augmenter les capacités d'accueil de navires et donc le développement du trafic passagers et du fret (pour des navires mixtes),
 - atteindre une qualité de traitement des passagers au standard des nouveaux pôles passagers internationaux,
 - assurer une interaction ville-port ambitieuse par le traitement des interfaces, la création d'un paysage portuaire de qualité et intégré dans l'environnement urbain, en créant une offre de services partagée entre la ville et l'activité passagers.
-

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région LR

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Offrir de meilleures conditions d'accueil
 - 4.5 Apporter un grand confort intérieur par la construction d'une nouvelle gare maritime d'environ 3 400 m² de surface utile
 - 4.6 Apporter un confort d'extérieur pour les espaces d'attente en phase de pré-embarquement représentant 16 ha environ
 - 4.7 Minimiser les temps d'attente
 - 4.8 Offrir des services adaptés à une clientèle diversifiée
- 5 Développer l'offre de destinations et augmenter le nombre de rotations
 - 5.1 Renforcer les lignes existantes
 - 5.2 Offrir de nouveaux postes à quais permettant l'accueil et le traitement simultané de 3 navires
 - 5.3 Attirer de nouvelles compagnies concurrentes sur de nouvelles lignes
- 6 Adapter la gare aux importantes obligations de contrôle
- 7 Mieux intégrer le pôle passagers dans son environnement

- 7.1 Améliorer le lien entre la ville et le port
- 7.2 Favoriser le transfert entre la gare et le centre-ville
- 7.3 Mettre en œuvre un programme paysager et urbain de qualité compatible avec le projet de rénovation urbaine conduit par la commune
- 7.4 Intégrer la question environnementale dans la conception du pôle, la réalisation des travaux et l'exploitation du site

Cette action intégrera une analyse des trafics routiers générés par le développement de ces activités et son calendrier afin d'organiser au mieux avec les institutions compétentes (villes, Département, etc.) la programmation des aménagements et/ou du développement des réseaux de desserte routière conformément aux prescriptions du SCOT et du PDU.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

1. Définition du programme d'aménagement intégrant les besoins et les contraintes
2. Réalisation d'un concours d'architecte aboutissant à la définition technique d'une nouvelle gare et de ses espaces annexes
3. Réalisation des aménagements incluant les ouvrages maritimes
4. Création d'une nouvelle entrée au port de commerce prévoyant notamment un accès dédié au nouveau pôle passagers
5. Démolition de la gare existante
6. Mise en exploitation

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Conduite de la maîtrise d'ouvrage d'aménagement : <ul style="list-style-type: none"> - terrestre sur environ 22 ha, y compris les acquisitions foncières et la démolition de la gare existante - maritime (réhabilitation du môle Masselin)
EPR Port Sud de France	Conduite de la maîtrise d'ouvrage : <ul style="list-style-type: none"> - de libération de l'espace portuaire (déplacements d'activités, démolitions des anciens silos, etc.) - des équipements d'exploitation de la nouvelle gare et de ses espaces extérieurs (mobilier, informatique, vidéosurveillance, etc.)
Union Européenne	Accompagnement financier dans le cadre d'une procédure Grand Projet

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : environ 50 M€

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	50 000 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	1%*	500 000 €
Etat		
Agence de l'eau		
Région LR	99%	49 500 000 €
Autre		
TOTAL		50 000 000 €

* Procédure Grand projet européen

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.1.9

METTRE EN PLACE UN SYSTEME PERFORMANT DE GESTION DES DECHETS

AXE D'INTERVENTION

Développer le port de Sète-Frontignan

CONTEXTE

Le port de Sète-Frontignan est un site original en raison de la diversité d'activités qui s'y exercent, mais également en raison de sa forte imbrication dans le tissu urbain local.

La gestion des déchets issus de ces activités est complexe puisque soumise à une multitude de textes réglementaires selon qu'il s'agit de déchets produits par les navires ou les déchets produits sur site.

Le plan de gestion issu de la présente démarche se doit d'intégrer toute cette diversité et de proposer une dynamique d'amélioration continue.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Etablissement public régional Port Sud de France et Région LR

OBJECTIFS OPERATIONNELS

La présente démarche se doit de prendre en compte avant tout les obligations réglementaires à respecter puisqu'il existe des différences entre les déchets provenant des navires et ceux produits par les opérateurs ou l'exploitation du port.

La Région a élaboré un Plan de réception et de traitement des déchets (PRTD) des navires et des résidus de cargaison tel que requis par le droit européen. Ce plan couvre les déchets produits à bord de tous les navires de commerce, pêche et plaisance, qu'ils soient banaux ou dangereux. L'exploitant du port met actuellement en œuvre ce plan qui prévoit, par exemple, la création d'une déchèterie portuaire pour l'activité plaisance et privilégie des solutions innovantes de collecte des déchets des navires.

La problématique des déchets dépasse largement les seuls navires puisque à la fois les opérateurs portuaires, l'exploitant du port et même la Région produisent des déchets qu'il convient de traiter avec le plus grand soin.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

1 - Caractériser les déchets portuaires

- 1.1 Identifier la nature des déchets (typologie) et leur caractère banal ou dangereux
- 1.2 Recenser les volumes produits actuels et estimer les évolutions
- 1.3 Préciser la provenance des déchets (activités, navires, opérateurs, exploitants, etc.)

2 - Mettre en place un système de fonctionnement adapté

- 2.1 Identifier les acteurs publics et privés locaux impliqués dans la gestion des déchets
- 2.2 Inventorier les filières de gestion existantes pour toutes les catégories de déchets
- 2.3 Mettre en place un système de contrôle des intervenants
- 3 - Offrir des moyens de collecte adaptés
 - 3.1 Combiner des moyens de collecte fixes et mobiles
 - 3.2 Mettre à disposition des contenants adaptés à la nature et aux volumes des déchets
 - 3.3 Privilégier le tri des déchets
- 4 - Intégrer les obligations réglementaires
 - 4.1 Respecter la réglementation nationale sur les déchets
 - 4.2 Respecter les obligations réglementaires liées à la gestion des déchets des navires
 - 4.3 Se conformer aux spécificités maritimes
 - 4.4 Réfléchir à des solutions complémentaires

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

1. Etude de définition des déchets produits sur le port (typologie, volumes), enquête et concertation
2. Réflexion partagée pour les améliorations à apporter dans le cadre de la révision du Plan de Réception et de Traitement des Déchets (PRTD) des navires et des résidus de cargaison
3. Validation du PRTD par délibération de l'assemblée régionale et transmission au Préfet
4. Mise en œuvre du PRTD
5. Réflexion partagée sur les améliorations à apporter à la gestion des autres déchets portuaires
6. Mise en place de ces améliorations
7. Mise en place d'une déchèterie des ateliers régionaux aux docks Richelieu (Région)
8. Renforcement des opérations de tri dans les services administratifs de la Région (collecte sélective)

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Conduite du travail de révision du PRTD Mise en place et gestion de sa propre déchèterie
EPR Port Sud de France	Mise en œuvre du PRTD Conduite de la réflexion sur les autres déchets portuaires
Thau agglo	Collecte des déchets banaux des opérateurs sur le port
Capitainerie	Contrôle de la bonne mise en œuvre du PRTD
Opérateurs	Participation active pour la définition ou la révision des plans de gestion
Autres usagers	Participation active pour la définition ou la révision des plans de gestion
ADEME	Aide technique et financière pour l'aménagement de moyens de collecte adaptés
Agence de l'eau	Accompagnement financier (sur déchèterie)

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Investissements publics :

- Région : PRTD (étude 40 000 € réalisée en 2010) + déchèterie privative (20 000 € d'investissement et 20 000 € de fonctionnement)
- EPR Port Sud de France : 37 000 € (aire de carénage + déchèterie portuaire)
- Exploitation portuaire (collecte des déchets et nettoyage du port) pris en charge par les navires et l'EPR : environ 500K€/an

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : 57 000 € (investissement)

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	1,6M €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder		
Etat		
Agence de l'eau	4,2%	67 000 €
Région LR	3,7%	59 000 €
Autre (EPR)	92,1%	1 471 000 €
TOTAL	100%	1 597 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.10

RENFORCER LES MOYENS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES DU PORT DE SETE-FRONTIGNAN

AXE D'INTERVENTION

Développer le port de Sète-Frontignan

CONTEXTE

La gestion des eaux pluviales sur le port de Sète-Frontignan recouvre deux problématiques complexes :

- d'une part, une imbrication forte dans le tissu urbain sur la partie Ouest du port où s'écoulent principalement les eaux souillées par la ville,
- d'autre part, l'héritage d'une époque où l'aménagement des ports excluait la question des eaux pluviales et plus largement celle de la pollution du milieu naturel.

Une réflexion globale visant une mise à niveau générale apparaît donc nécessaire.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Etablissement public régional Port Sud de France, Région LR, commune de Sète

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Améliorer la qualité des rejets issus des terre-pleins portuaires
 - 1.1. Prescrire pour tout aménagement privé des obligations en termes d'assainissement
 - 1.2. Compléter la connaissance des réseaux pluviaux sur le port
 - 1.3. Recenser tous les points de rejets actifs
 - 1.4. Intégrer dès la conception dans les aménagements publics des moyens d'assainissement pluvial (voirie, quai, terre-pleins, etc.)
 - 1.5. Contrôler la qualité des rejets
2. Développer l'assistance de l'exploitant et des opérateurs
 - 2.1. Accompagner les opérateurs dans leurs obligations de bonne gestion des eaux pluviales sur leurs parcelles (information, accompagnement administratif et technique)
 - 2.2. S'appuyer sur un accompagnement technique et financier des organismes compétents (Agence de l'Eau, ADEME, etc.)
 - 2.3. Améliorer la maîtrise des rejets individuels
3. Améliorer la qualité des rejets d'eau dans les canaux urbains

- 3.1. Diagnostiquer le réseau et le rénover
- 3.2. Mettre en place lors de travaux neufs des moyens de traitement des eaux pluviales
- 3.3. Contrôler la qualité des rejets
- 3.4. S'assurer de l'absence de tout rejet d'eaux usées dans le réseau pluvial ou directement dans les canaux

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Conduite d'un diagnostic du réseau pluvial sur le port de commerce, port de pêche et canaux urbains Etablissement d'un schéma de réseau pluvial Création de moyens de traitement à l'occasion de la réalisation de travaux neufs
EPR Port Sud de France	Création de moyens de traitement à l'occasion de la réalisation de travaux neufs Réflexion sur une meilleure maîtrise de la qualité des rejets Contrôles réguliers
Commune de Sète	Création de moyens de traitement à l'occasion de la réalisation de travaux neufs Diagnostic du réseau pluvial communal Contrôles réguliers
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	Aide technique et financière pour l'aménagement de moyens de collecte

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Investissements publics (Région) : Etude de diagnostic (310 000 €)

Et en fonction de l'étude et de l'avancement des projets :

EPR Port Sud de France : investissements nouvelles opérations de réaménagement de terre-plein (secteur I, E, G...) + mise en conformité réglementaire + contrôle de qualité

Commune de Sète : montant à définir

Agence de l'eau : montant à définir

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : 310 000 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	310 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder		
Etat		
Agence de l'eau		
Région LR	100%	310 000 €
Autres		
TOTAL		310 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.12

DEVELOPPER L'ACTIVITE DU PORT DE SETE PAR L'AMENAGEMENT D'UN PARC ECOLOGISTIQUE A POUSSAN

AXE D'INTERVENTION

Développer le port de Sète - Frontignan

CONTEXTE

La Région Languedoc-Roussillon, propriétaire du port de Sète depuis 2007, conduit depuis une politique engagée pour le développement de l'ensemble des activités portuaires et plus particulièrement du trafic du port de commerce. Les premiers effets des investissements massifs se font sentir avec des augmentations très significatives sur diverses marchandises. Ce port, contraint entre les espaces urbanisés des communes de Sète et de Frontignan et, au Nord, par les zones naturelles et agricoles, doit aménager de nouveaux espaces dédiés à la logistique portuaire, afin de poursuivre son développement.

Soutenue par les collectivités locales concernées, un site a été clairement identifié. Il répond d'une part aux critères de la logistique (surfaces suffisantes d'un seul tenant, accessibilité performante, ...) et permet d'autre part une bonne intégration dans l'environnement.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région LR

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Apporter une offre logistique essentielle au développement du port
 - 1.1. Fournir des surfaces suffisantes pour des opérateurs logistiques
 - 1.2. Ouvrir la zone sur les grandes infrastructures de communications (autoroute)
 - 1.3. Faciliter les transferts entre le port et le parc écologistique
 - 1.4. Favoriser l'intermodalité (branchement ferroviaire prévu à terme)
2. Concevoir le site en intégrant la dimension environnementale
 - 2.1. Prendre en compte la sensibilité environnementale dans l'aménagement du parc écologistique
 - 2.2. Imposer une intégration paysagère des équipements dans le site
 - 2.3. Imposer un cahier des charges environnemental aux opérateurs
 - 2.4. Maîtriser les nuisances lors des travaux et en exploitation
3. Participer au développement économique local
 - 3.1. Installer des entreprises créatrices d'emploi
 - 3.2. Encourager les retombées économiques positives sur l'économie locale (emplois directs et indirects)

Cette action intégrera une analyse des trafics routiers générés par le développement de ces activités et son calendrier afin d'organiser au mieux avec les institutions compétentes (villes, Département, etc.) la programmation des aménagements et/ou du développement des réseaux de desserte routière conformément aux prescriptions du SCOT et du PDU.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Portage des opérations d'aménagement + acquisitions foncières
SMBT	Accompagnement technique
CCNBT	Accompagnement technique
Département de l'Hérault	Portage de l'aménagement de la RD600 et de la desserte du nouveau parc écologistique
Commune de Poussan	Accompagnement technique

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Investissements publics : 2 M€ pour la phase acquisition foncière ; 400 K€ pour les études (dont 60 K€ pour l'étude hydraulique)

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : 2 250 000 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	2 250 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder		
Etat		
Agence de l'eau		
Région LR	100%	2 250 000 €
Autres		
Maître d'ouvrage		
TOTAL		2 250 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.13
AMENAGER UN POLE DEDIE AU TRAFIC CONTENEURS

AXE D'INTERVENTION

Développer le port de Sète-Frontignan

CONTEXTE

Historiquement, le port de Sète est orienté vers des trafics de produits vrac qu'il s'agisse de vrac solide (céréales, charbon, engrais, etc.) ou de vrac liquide (hydrocarbures, acides, vins, etc.).

Depuis la prise de propriété du port en 2007, la Région, accompagnée de son exploitant, conduit une politique de diversification du trafic qui a vu se développer le trafic que ce soit à l'import ou à l'export de véhicules, de bétail, de colis lourds.

La part croissante prise par le conditionnement conteneur dans le trafic maritime actuel ainsi que la volonté d'implantation de nouveaux opérateurs a conduit le port à s'engager dans la création d'un pôle dédié aux conteneurs.

Ce projet se décline en plusieurs opérations complémentaires qui visent à libérer l'espace nécessaire à cette nouvelle activité et à offrir des capacités d'accueil maritime adaptées.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région LR

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Il s'agit d'ouvrir l'activité du port vers un nouveau trafic en plein essor.

1. Développer le trafic maritime et capter de nouveaux opérateurs
 - 1.1 Se positionner sur un trafic en pleine croissance
 - 1.2 Répondre à la demande de nouveaux opérateurs
 - 1.3 Diversifier le trafic du port
 - 1.4 Offrir une alternative sur ce trafic aux autres ports du Nord-Méditerranée
2. Rationaliser l'occupation du domaine portuaire
 - 2.1 Réorganisation de la distribution des activités (déplacement des activités véhicules)
 - 2.2 Affectation du quai E et des espaces contiguës (hangar) à ce nouveau trafic
3. Offrir des conditions maritimes compatibles avec ce type de trafic
 - 3.1 Concevoir et construire le quai H permettant l'accueil et la manutention des portes conteneurs de grande capacité.

3.2 Approfondir le chenal d'accès afin d'offrir un tirant d'eau adapté aux nouveaux navires

3.3 Offrir les meilleures conditions pour la multimodalité (connexion fluviale ou ferroviaire) garantissant le transport sur longue distance

4. Mettre en place des outillages et équipements adaptés

4.1 Acquisition d'un portique de grande capacité

4.2 Acquisition de spreaders – engins de manutention

4.3 Construction du PIF-PEC réglementaire

Cette action intégrera une analyse des trafics routiers générés par le développement de ces activités et son calendrier afin d'organiser au mieux avec les institutions compétentes (villes, Département, etc.) la programmation des aménagements et/ou du développement des réseaux de desserte routière conformément aux prescriptions du SCOT et du PDU.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

1. Conduire une réflexion sur le besoin en termes de surface, d'ouvrages, d'outillages et de navigation
2. Dimensionner les aménagements de manière concertée entre la Région, l'exploitant du port et les opérateurs
3. Conduire le travail d'évaluation des incidences du projet
4. Réaliser les travaux d'aménagement
5. Accompagner les opérateurs dans leurs aménagements
6. Mettre en service le terminal

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Construction du quai H
EPR Port Sud de France	Modernisation du quai E Acquisition des outillages et réorganisation des terre-pleins Réfection des voiries d'accès et des réseaux Construction du PIF-PEC
RTS	Aménagement du terminal réfrigéré
Feder	Partenaire financier

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Investissements privés : 20 M€ (réalisé en 2011)

Investissements publics : Région 60 M€

Etablissement Public Régional Port Sud de France : 8 M€ (réalisé en 2011)

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : 10 M€

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	10 000 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder	20%*	2 000 000 €
Etat		
Agence de l'eau		
Région LR	80%	8 000 000 €
Autres		
TOTAL		10 000 000 €

* Procédure Grand projet européen

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.14

ENTRETENIR ET RENFORCER LES OUVRAGES DE PROTECTION MARITIME

AXE D'INTERVENTION

Développer le port de Sète-Frontignan

CONTEXTE

Le littoral du Languedoc-Roussillon subit à la mauvaise saison des épisodes de tempête importants. Le littoral sableux de l'Hérault qui y est particulièrement sensible est la proie de phénomènes d'érosion majeure qui font reculer le front de mer chaque année. Au-delà de cette érosion qui grignote les plages, les coups de mer menacent les secteurs urbanisés.

Afin de faire face à cette menace, des moyens de protection principalement des digues ont été aménagés.

A Sète, de vastes linéaires de digues protègent à la fois les activités économiques du port mais aussi les habitants de la ville basse du déferlement de vagues qui peuvent atteindre 7 à 8 mètres de haut.

La préservation de ces ouvrages constitue à cet effet un enjeu majeur. La Région qui en est propriétaire (môle Saint-Louis, digue Ouest, Epi Dellon) réalise un suivi permanent de ces ouvrages ainsi que les travaux d'entretien voire de renforcement rendus nécessaires par les tempêtes.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région LR

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Il s'agit de protéger le port et la ville contre les événements tempétueux (déferlement).

1. Conduire un suivi permanent de l'état des ouvrages
 - 1.1 Passage régulier pour un contrôle visuel des parties émergées et immergées
 - 1.2 Relever les désordres
 - 1.3 Réaliser des contrôles topographiques
2. Elaborer un programme de travaux pour répondre aux désordres
 - 2.1 Evaluer le caractère d'urgence d'intervention
 - 2.2 Hiérarchiser les besoins d'intervention
 - 2.3 Produire un programme pluriannuel d'intervention
3. Conduire les travaux d'entretien courant
 - 3.1 Réorganiser les enrochements et acropodes
4. Réaliser des travaux de renforcement/modernisation

4.1 Mettre en place de nouveaux enrochements

4.2 Rehausser les ouvrages

4.3 Renforcer les secteurs fragilisés

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

L'entretien des ouvrages maritimes constitue un travail permanent qui se traduit par des opérations d'envergure variable.

En 2011, un programme ambitieux a permis :

- le confortement du talus intérieur de l'Epi Dellon,
- la remise en état de la digue Ouest.

La conduite de ces travaux a été précédée de la réalisation des dossiers réglementaires nécessaires au titre de la loi sur l'eau.

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Suivi permanent de l'ouvrage Réalisation des travaux

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Investissements publics :

- Région 1,015 M€ sur 2011 (deux opérations)
- Programme et montant à définir pour 2012-2017 : 3 M€ (prévisionnel)

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : 1,5 M€ (prévisionnel)

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	1,5 M€

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder		
Etat		
Agence de l'eau		
Région LR	100%*	1,5 M€
Autres		
TOTAL		1,5 M€

* La participation de la Région peut être réduite du montant de la participation d'autres partenaires éventuels.

Volet 3. Autres actions à finaliser

Tableau récapitulatif Volet 3. Autres actions à finaliser

Orientation Stratégique	Objectif prioritaire	Axe	Fiche action	Maîtrise d'ouvrage	PHASE 1 (2012-2014)	Montant Phase 1 (2012-2014)	Prévisionnel de partenariats financiers												
							Feder	Etat	Agence de l'eau	Région LR	Départ. 34	SMBT	Thau agglo	CCNBT	Communes	Autres			
PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BV	Lutter contre les pollutions des milieux aquatiques	1.1.6	Mettre en place un réseau de suivi de la ressource en eau des calcaires du Pli Ouest de Montpellier	SMBT	Mise en œuvre réseau de suivi	A définir												
			1.1.11	Participer à la mise en œuvre de la directive inondation	SMBT	Etudes	A définir												
ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE	Réaliser des études d'axes, de pôles, d'infrastructures	2.1.5	Aménager les pôles multimodaux de Sète et Frontignan	SNCF	Etude pré-opérationnelle	2 000 000 €												
			2.1.8	Aménager l'axe de desserte du port de Sète-Frontignan – RD600	Département	Aménagements	4 210 000 €												
			2.1.9	RD613 : Aménagements de sécurité et voies conchylicoles entre Bouzigues et Loupian	Département	Etudes et travaux	5 530 000 €												
			2.1.10	Requalifier les bd Verdun/Camille Blanc	A définir	Etude et signalisation	490 000 €												
			2.1.11	Développer le transport public régional voyageurs *	Région/RFF	OT et Rénovation Corail	16 354 854 €												
			2.2.1	Expérimenter le transport maritime sur la lagune de Thau	Thau agglo	Etudes d'opportunité et de faisabilité	200 000 €												
ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE	PERMETTRE UNE MOBILITE PLUS SURE, PLUS PERFORMANTE ET MOINS POLLUANTE	Organiser les pratiques de plaisance et de nautisme Développer le port de Sète - Frontignan	2.2.7	Réaliser une enquête ménage déplacement	A définir	Etude et AMO	170 000 €												
			3.1.2	Engager la requalification des exploitations et zones conchylicoles	A définir	Travaux	935 000 €												
			3.1.3	Engager la requalification des voiries d'accès des zones conchylicoles Marseillan	A définir	Travaux	500 000 €												
			3.1.5bis	Amélioration et gestion des conditions d'accès dans les zones d'amarrages à Balaruc-Les-Bains	Ville de Balaruc-Les-Bains	Travaux et aménagements	1 720 000 €												
			3.1.8	Déplacer les activités de carénage sur le site de Frontignan	Région	Travaux et aménagements	9 000 000 €												
			3.1.15	Entretien des quais urbains	Région	Travaux et aménagements	7 250 000 €												
			3.1.16	Entretien des ponts mobiles	Région	Travaux et aménagements	5 500 000 €												
			3.1.17	Diagnostiquer des moyens de traitement des eaux usées sur le port de commerce	Région, EPR	Etudes de diagnostic	A définir												
			3.2.2	Accompagner les exploitations agricoles dans la préservation de la ressource en eau	A définir	Plan d'actions	A définir												
			3.2.3	Développer une agriculture de proximité	A définir	Animation	A définir												
			3.2.4	Développer des démarches de certification environnementale	A définir	Etudes et animation	A définir												
			3.2.5	Mettre en valeur les espaces agricoles péri-urbains en engageant les études de définition des PAEN	Communes, EPCL, SMBT, Département	Etudes	A définir												
			3.2.6	Aider l'installation des jeunes agriculteurs	A définir	Plan d'actions	A définir												
			3.2.7	Réaliser une charte d'intégration paysagère et environnementale pour la réalisation d'un pôle agricole	Intercommunalités	Etudes	A définir												
			CRÉER DU LIEN ENTRE LES FILIERES	Faire connaître les métiers, produits et milieux	Faire connaître les métiers, produits et milieux	3.3.1	Structurer le territoire écotouristique	Thau Agglo	Animation + études	125 000 €									
3.3.2	Favoriser la diversification et vente directe sur les sites de production conchylicoles	CRCM, communes				Etudes	70 000 €												
3.3.5	Mise en place d'un prêt d'honneur à vocation agricole et halieutique	Thau initiative				Analyse des besoins et des publics	225 000 €												
3.3.6	Favoriser l'innovation et la diversification dans les pratiques culturelles	Cepralmar, CRCM				Identification des besoins	574 000 €												
3.3.7	Créer un centre de compétence territorial sur l'eau - Ecosite	CCNBT				Requalification immobilière	2 800 000 €												
3.3.8	Développer un projet territorial autour de la mine et du vin à Villeveyrac	Commune de Villeveyrac, CCNBT, Vicat, Cave coopérative de Pinet-Villeveyrac				Etudes	13 000 €												
METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE	Garantir la gestion concertée de l'information, de la communication et de la sensibilisation	Suivi du milieu, information et communication	4.2.3	Sensibiliser et proposer des formations aux parties prenantes du Contrat	Collectivités, organismes de formations, associations, chambre agriculture, SMBT	Animation, formation	337 000 €												
TOTAL VOLET 3.							58 003 854 €												

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 1.1.6

METTRE EN PLACE UN RESEAU DE SUIVI DE LA RESSOURCE EN EAU DES CALCAIRES DU PLI OUEST DE MONTPELLIER (ENTITE AUMELAS-VENE-ISSANKA-CAUVY)

AXE D'INTERVENTION

Bien gérer les ressources en eau

CONTEXTE

Les calcaires jurassiques du Pli Ouest de Montpellier constituent une masse d'eau souterraine d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable au titre du SDAGE. Elle est stratégique pour le territoire car elle permet:

- l'alimentation en eau potable des populations (ville de Sète, SIAEP Balaruc-Frontignan),
- des activités économiques, en particulier au voisinage de l'étang de Thau (thermalisme, conchyliculture, etc.).

Des difficultés existent (phénomène d'inversac récurrent de la Vise) ou sont prévisibles (conflits d'usage, dégradation de la qualité, etc.). La gestion de cette ressource apparaît comme un enjeu fort du SAGE de Thau.

L'objectif de cette action est de contribuer à la gestion équilibrée des ressources en eau à l'échelle de la masse d'eau souterraine du Karst du Pli Ouest de Montpellier, en créant un réseau de suivi à partir des points de mesures existants ou à créer (piézométrie, température, conductivité).

La stratégie du SAGE du bassin versant de la lagune de Thau a identifié comme action prioritaire la mise en place d'un réseau de suivi piézométrique et le suivi des volumes prélevés dans cette ressource.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin de Thau

OBJECTIFS OPERATIONNELS

La mise en place du réseau de suivi de la ressource en eau du Pli ouest de Montpellier sur le compartiment « Aumelas-Vène-Issanka-Cauvy » doit permettre :

- de disposer d'un suivi dynamique de la ressource en eau sur le compartiment « Aumelas-Vène-Issanka-Cauvy » par l'acquisition de données exploitables et optimisées, comparables les unes avec les autres ;
- de partager une information homogène entre les utilisateurs de la ressource, les collectivités impliquées dans la gestion de la ressource et les services de l'Etat ;

- de définir progressivement des niveaux de sensibilité pour faire évoluer le réseau vers un réseau d'alerte nécessaire à l'anticipation des déclenchements des phénomènes d'inversac ou tout autre élément de variabilité susceptible d'affecter la ressource ;
- de bancariser les chroniques simultanées et calées entre les différents points de suivi, nécessaires aux études futures de la connaissance du fonctionnement de la ressource.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La première action relative à la gestion concertée de la ressource consiste à mieux connaître l'évolution quantitative et qualitative de la ressource dans le temps (piézométrie, température, conductivité).

A l'heure actuelle, plusieurs points piézométriques permettent un suivi partiel de la ressource du Pli Ouest. Mais les gestionnaires de ces équipements sont multiples (CG 34, BRGM, etc.). D'autre part, aucun rapprochement n'est fait avec les données des principaux prélèvements réalisées selon des protocoles et des référentiels non harmonisés.

La mise en commun de l'ensemble de ces données, leur validation, leur interprétation et leur interpolation sont indispensables pour une gestion dynamique de la ressource. Pour compléter ce suivi, des points spécifiques doivent être créés, en particulier la résurgence sous marine de la Vise identifiée comme un excellent « témoin » pour anticiper les situations d'inversac.

Durée de l'action : 2 ans (faisabilité, mise en œuvre, calage, etc.), avant développement en routine

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

Etude de faisabilité du réseau de suivi :

- Architecture du réseau
 - Nombre de points, localisation, équipement des points de suivis :
 - Identification des points de suivis existants
 - Identification des points existant dont l'équipement est à compléter
 - Identification des points à équiper en totalité
- Caractéristiques techniques des points de suivis
 - Paramètres suivis, pas de temps, fréquences de récupération des données
 - Equipements des sites, alimentation réseaux, etc.
 - Modalité de transmission des données (GSM ?)
 - Nivellement des points
- Points singuliers :
 - La Vise : modalités d'équipement
 - Forage à Sète : inventaire des forages existants, visites terrain et faisabilité d'un forage si nécessaire
 - Point de suivi de la hauteur d'eau de l'étang (donnée Ifremer ?)
- Bancarisation des données météorologiques :
 - Inventaire de l'existant (Ifremer, Thau aggro, CCNBT, météo France, etc.)

- Modalités de transfert des informations
- Elaboration des conventions d'échanges de données avec les partenaires :
 - Etablissement thermal
 - Ville de Sète (Issanka)
 - SIAEP Balaruc-Frontignan (Cauvy)
- Définition de l'interface d'échange des données
- Conceptualisation de la plateforme d'échange Internet :
 - Définition du contenu, accessibilité, fréquences de mise à jour
 - Caractéristiques et options techniques : sur le site du SMBT ou site indépendant
 - Administration du site d'échange
- Modalités de transfert du réseau de suivi au maître d'ouvrage :
 - Equipements
 - Plateforme internet
 - Cahiers de maintenance
- Campagnes de suivi en cas d'événement exceptionnel :
 - Dans l'hypothèse où un inversac se produirait, ou en cas d'événement exceptionnel (crise, sécheresse, pluviométrie exceptionnelle, etc.), il est nécessaire de pouvoir acquérir des données de caractérisation géochimiques comme cela avait été réalisé en 2010. Ces échantillons pourront être analysés par la suite. Pour cela, trois campagnes de prélèvements ont été chiffrées sur un total de 12 points.

Mise en œuvre du réseau de suivi :

- Etapes de réalisation
- Equipement des sites
- Modalités de réception des équipements
- Modalités d'entretien du réseau :
 - Maintenance
 - Rédaction du cahier des charges d'entretien des sites
 - Sécurisation des équipements, etc.

Gestion et diffusion des données :

- Collecte et validation des données
- Construction de la plateforme d'échange des données (Internet)
- Bilan et interprétation des données régulièrement mises en ligne
- Bancarisation des données
- Retours d'expérience :
 - sur la qualité des informations, du suivi, sur les pas de temps des données, sur les fréquences des mises à jour du site,
 - sur l'ergonomie, l'accessibilité et la consultation du site,

- sur l'utilité du réseau pour répondre à la question de la gestion de la ressource,
- sur les premiers indicateurs de gestion de la ressource : seuils, niveau d'alerte ou de vigilance, etc.
- sur l'expertise du développement du réseau ou sur la suppression de points redondants, etc.

Transfert de la gestion du réseau au maître d'ouvrage

INDICATEURS DE SUIVI

- Liste des acteurs consultés pour identifier les points de suivi existants
- Qualité des éléments du programme (calendrier, coûts d'équipement et d'exploitation, acteurs impliqués, protocoles)
- Nombre de sites équipés
- Durée des chroniques exploitables
- Fréquentation de la plateforme d'échange.

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

BRGM, Etablissement Thermal Balaruc les Bains, Ville de Sète (Issanka), SIAEP Frontignan Balaruc (Cauvy), SIBL, Services de l'Etat, Agence de l'Eau, Collectivités

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

BRGM, Agence de l'Eau, Région LR, Département 34, établissement thermal

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Etape 2 : Mise en place du réseau : à définir

Etape 3 : Gestion et diffusion des données : à définir

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ TTC)
2012-2014	A définir

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Masses d'eau concernées :

FRDT0124 – Calcaires Jurassiques du Pli Ouest de Montpellier

Liens SDAGE / PDM :

3A01 : déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

1.1.5 Outil de gestion concerté Besoins-Ressources en eau sur le territoire

1.1.7 Développer une politique d'économies d'eau et de sécurisation de l'alimentation en eau potable

4.2.1 Animation et gestion de l'Observatoire

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	PARTAGER DES ESPACES ET DES RESSOURCES
OBJECTIF PRIORITAIRE 1.1	REUSSIR LA GESTION EQUILIBREE DE L'EAU A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°1.1.11

PARTICIPER A LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE INONDATION : CONTRIBUTION A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

AXE D'INTERVENTION

Lutter contre les pollutions des milieux aquatiques

CONTEXTE

La Directive n°2007-60-CE du 23 octobre 2007 a fait l'objet d'un travail préliminaire à l'échelle du bassin Rhône – Méditerranée qui a consisté, sous la responsabilité du Préfet de bassin, à établir l'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation. Cette évaluation est achevée et le Préfet de bassin l'a approuvée le 21 décembre 2011.

Depuis cette date, le Préfet de bassin a engagé une deuxième phase de mise en œuvre qui consiste à identifier des Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI) puis à les sélectionner, phase qui doit être achevée en septembre 2012. Dans ce cadre, une première proposition de TRI a été faite et une consultation est en cours sur cette proposition. Les territoires proposés ont été identifiés à l'échelle des aires urbaines INSEE par croisement des éléments suivants :

- risque avéré d'inondation et / ou de submersion marine tel qu'identifié dans l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP),
- forts enjeux urbains : nombre d'habitants, d'entreprises, existence de sites à caractère industriel, etc.

Parmi les TRI potentiel, Le Préfet de bassin propose le classement de l'aire urbaine de Sète en TRI de priorité 2 (voir fiche 17 du dossier de consultation jointe au rapport).

Les TRI seront les territoires structurants pour la mise en œuvre de la Directive. Leur seront associés des périmètres pertinents de gestion du risque inondation sur lesquels une stratégie locale devra être mise en place ultérieurement. Ils seront en particulier tenus de respecter un calendrier pour :

- approfondir la connaissance du risque par réalisation de cartographies d'ici fin 2013,
- élaborer une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation qui pourrait contenir des éléments comparables à ceux des PAPI2 :
 - o information du public, des acquéreurs, réalisation de DICRIM (Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs),
 - o organisation de la gestion de crise (Plans Communaux de Sauvegarde, exercices...),
 - o développement de dispositifs de surveillance et d'alerte,
 - o suivi des ouvrages hydrauliques et maritimes.

Le SMBT a rendu un avis favorable à cette proposition de classement en TRI. Il a par ailleurs proposé comme périmètre d'élaboration de la future stratégie locale un territoire correspondant à l'échelle de mise en oeuvre du Contrat de Gestion Intégrée : SCOT et SAGE de Thau.

Sous réserve de classement en TRI et de la validation du périmètre pour la SLGRI, il est proposé de prévoir une action qui permettrait le cas échéant d'engager des réflexions utiles à une gestion intégrée du risque inondation sur le territoire et le cas échéant utile à l'élaboration de cette stratégie sur Thau.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Bassin de Thau ou DREAL

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Contribuer à la mise en oeuvre d'une gouvernance adaptée à la gestion du risque d'inondation
- Approfondir la connaissance du risque
- Contribuer à l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) sur le périmètre du SAGE et SCOT de Thau
- Etre acteur de la mise en oeuvre la SLGRI

DESCRIPTION DE L'ACTION

En phase 1, l'action consiste à conduire les études nécessaires à l'amélioration de la connaissance (cartographie à produire par la DREAL LR en 2013).

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 (2012-2014) :

- cartographie des risques

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

IRSTEA, BRGM

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

DREAL, Région LR.

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) : A définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1.	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 2.1.5

AMENAGER DES POLES MULTIMODAUX DE SETE ET FRONTIGNAN

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des études d'axes, de pôles, d'infrastructures de transport

CONTEXTE

La gare de Sète est affichée dans le SCoT comme dans le PDU comme principal pôle d'échange multimodal du bassin de Thau, permettant des logiques de rabattement vers les services TER en particulier. Son réaménagement intégré à l'émergence d'un quartier environnant représente l'un des axes majeurs de structuration du territoire et de requalification urbaine à l'échelle de la ville et du périmètre SCoT du bassin de Thau.

La gare de Frontignan constitue un second élément essentiel de cette future structure urbaine. Cet équipement est déjà la cinquième gare en termes de fréquentation de TER régional. Il doit être repensé pour en particulier favoriser l'accessibilité de la gare aux personnes handicapées avant 2015. Au sein d'une ville appelée à un important développement démographique dans le cadre du SCoT, cet équipement doit être déplacé pour intégrer un projet de requalification urbaine de la commune et offrir une accessibilité performante aux services de transport d'agglomération et également du TER.

Dans les deux cas, l'intermodalité et l'intégration des gares au tissu urbain doivent être au centre des projets de réaménagement.

MAÎTRE D'OUVRAGE

SNCF

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Sète : Ouverture de la gare côté nord, amélioration de l'intermodalité, intégration urbaine

Frontignan : Construction d'une nouvelle gare, inter modalité, intégration urbaine

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sète : Ouverture de la gare côté nord, restructuration du site pour constituer un pôle d'échanges multimodal, création de parkings, de quais bus, d'un embarcadère sur l'étang de Thau, création d'un passage piéton sur voies, aménagement du parvis en site d'échange et en interface gare – ville

Frontignan : Construction d'une nouvelle gare, organisation de l'accessibilité, organisation de la multimodalité

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 (2012-2014) : Réalisation d'une étude pré-opérationnelle des pôles multimodaux de Sète et Frontignan

INDICATEURS DE SUIVI

- Offre TER - Qualité de service à l'utilisateur

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

AREP pour les études de faisabilité

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Communes concernées, Région, CG, Thau aggro (AOT), SMBT (SCOT) et RFF

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	2 000 000€

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) : à définir

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

2.1.1 Schéma de secteur du triangle urbain central

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 2.1.8**AMENAGEMENT DE L'AXE DE DESSERTE DU PORT DE SETE – FRONTIGNAN – RD600****AXE D'INTERVENTION**

Réaliser des aménagements et améliorer l'offre de service

CONTEXTE**MAÎTRE D'OUVRAGE**

Département de l'Hérault

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Accessibilité routière du port : RD600

DESCRIPTION DE L'ACTION**ETAPES – PALIERS DE REALISATION**

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : 4 210 000 €

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS****COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION**

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	4 210 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) : à définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°2.1.9

SECURISER ET AMENAGER LES VOIES CONCHYLICOLES SUR LA RD 613 ENTRE BOUZIGUES ET LOUPIAN

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des aménagements et améliorer l'offre de service

CONTEXTE

L'accès à certaines zones conchylicoles présente des faiblesses structurelles : mauvais état des routes, capacités limitées en trafic, dégradation du réseau, etc.

Sur le secteur Mèze – Loupian – Bouzigues, la RD 613 (ex RN 113) est une route classée dans le réseau multipôle du département, qui structure les déplacements du territoire à la croisée de l'Aire Métropolitaine de l'Est Héraultais, des Cités Maritimes et du Cœur d'Hérault.

L'insuffisance des voiries d'accès aux secteurs conchylicoles de Mèze, Loupian et Bouzigues est régulièrement mise en avant par les professionnels du secteur.

Aussi, pour concilier ces enjeux de sécurité routière et de développement local, le Département de l'Hérault a lancé une opération d'aménagement qui permettra de répondre aux objectifs de sécurisation de l'itinéraire et aux besoins d'accès aux zones en bord d'étang (circulation liée à l'activité conchylicole, accueil des visiteurs) tout en respectant les milieux naturels traversés et les paysages environnants.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Département 34

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Mèze – Loupian – Bouzigues**

Le projet prévoit l'aménagement de la RD 613 de Mèze à Bouzigues avec la création d'une contre allée structurante permettant de desservir les zones conchylicoles.

Il intègre notamment :

- la création d'un giratoire d'accès à la zone conchylicole de Bouzigues,
- la création d'un demi-échangeur dénivelé à gabarit réduit au niveau des aires de repos de Loupian,
- la création d'un giratoire à l'Ouest de Loupian permettant d'améliorer la sécurité de la desserte de la zone conchylicole et des circuits de bus vers le nouveau collège,

- la réalisation concomitante d'un tronçon de la piste cyclable du Nord bassin de Thau.

INTERÊT DE L'ACTION

- Faciliter la circulation des camions d'expédition de coquillages
- Faciliter l'accès des zones aux véhicules de service (collecte des déchets, entretien des berges, etc.)
- Améliorer l'accueil des visiteurs sur les zones de production et ainsi favoriser les activités de dégustation et d'agrotourisme dans certains secteurs

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Améliorer les accès aux zones conchyliques

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

- **Mèze – Loupian – Bouzigues :**
 - Phase 1 : enquête publique (2011) ; études et procédures d'acquisitions foncières (2012-2013) ; démarrage des travaux

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Département 34, communes

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Département 34, communes, Feder

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

- **Mèze – Loupian – Bouzigues :**

Phase 1 (2012-14) : Coût de l'opération sur les zones conchyliques : 5 530 000 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	5 530 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) : à définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1.	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 2.1.10

REQUALIFIER LES BLD DE VERDUN/BLD CAMILLE BLANC EN PREALABLE AU CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des aménagements et améliorer l'offre de service

CONTEXTE

La Commune de Sète, ville centre de Thau agglo, ne bénéficie pas d'un réseau viaire important. Dès lors, certaines artères du réseau routier primaire sont saturées pendant certaines périodes de la journée et de l'année. Parmi celles-ci, il est possible de citer le Boulevard de Verdun et le Boulevard Camille Blanc, tous deux voiries départementales.

Le réseau public de transport collectif pâtit de cette situation et sa vitesse commerciale est fortement dégradée entre le Pont Sadi Carnot et le rond point giratoire du Vignerai. L'intérêt de cette action repose sur l'amélioration de la desserte de cet axe en transport collectif et, dans un cadre plus général, l'amélioration des circulations douces (piétonne et cyclable) autour de ce dernier.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Département de l'Hérault (en coordination avec la Commune de Sète et Thau agglo)

DESCRIPTION DE L'ACTION

➔ Comité technique Boulevard de Verdun / Boulevard Camille Blanc :

Pour améliorer le service rendu aux usagers des transports collectifs de Sète, les différents partenaires concernés (services de l'Etat, collectivités, entreprise de transport, financeurs, associations d'usagers, etc.) sont associés dans une structure projet appelée « Comité technique », constituée à l'initiative du gestionnaire de la voie, le Conseil Général 34, pilote du Comité, de la Commune de Sète et de Thau agglo.

➔ Objectifs recherchés :

Elaboré dans la recherche d'un consensus et dans le souci d'une réalisation à court terme de travaux provisoires destinés à améliorer rapidement la vitesse commerciale des bus urbains, ce projet de requalification doit permettre la réalisation d'une voie bus en site propre sur le Boulevard de Verdun et le Boulevard Camille Blanc, entre le Pont Sadi Carnot et le rond point giratoire du Vignerai, avec priorisation dans les intersections grâce à la mise en place d'une signalisation tricolore lumineuse adaptée.

Mais ce projet doit également s'attacher au traitement d'autres problématiques en matière de mobilité, sans lequel les objectifs recherchés ne seraient pas atteints :

- favoriser et sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes,
- organiser le stationnement, les livraisons et les arrêts minutes,
- améliorer la qualité urbaine de l'axe.

Le périmètre sur lequel ces points devront être étudiés s'entend sur 100 mètres de part et d'autre de l'axe prédéfini.

La Commune s'engage de son côté, dans le cadre de l'élaboration en cours de son Plan Local d'Urbanisme, à densifier les logements à l'intérieur de ce périmètre et pourrait instaurer à ce titre, sur ce secteur géographique, une taxe de sous-densité.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

■ 2012 : Mesure urgente

Etude et mise en œuvre de la signalisation horizontale et verticale de la voie bus en site propre sur l'ensemble de l'axe

■ 2012 - 2013 : Diagnostic puis proposition de scénarii d'aménagement par le B.E.T. – Choix et validation par le Comité Technique

Etude au stade Avant-projet sommaire des aménagements retenus sur la totalité de l'axe

■ 2013 : Etude et mise en œuvre d'une signalisation lumineuse tricolore permettant de prioriser les bus urbains et de fluidifier la circulation par la création d'une onde verte

■ 2014 – 2015 : Aménagement d'une première section de l'axe : rond-point giratoire du Vignerai à l'avenue de la Source

■ 2015 - 2016 : Aménagement d'une seconde section de l'axe : avenue de la Source – Rue Robespierre

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Commissions communale et intercommunale d'accessibilité, DDTM 34 (SESR, Sécurité Routière), SMBT

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Ceux du Comité technique : Département de l'Hérault, Thau aggro, Commune de Sète, Etat, Europe, SMBT

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

1	Etude et mise en œuvre de la signalisation horizontale et verticale sur l'ensemble de l'axe Montant estimé : 60 000 € HT	ACTION DE PHASE 1 : 2012 60 % THAU AGGLO 20 % AUTRE 20 % VILLE SETE
2	Diagnostic puis proposition de différents scénarii d'aménagements Etudes niveau APS des aménagements retenus Montant estimé : 130 000 € HT	ACTION DE PHASE 1 : 2012 - 2013 30 % AUTRE 20 % VILLE DE SETE 20 % THAU AGGLO 15 % ETAT 15 % EUROPE
3	Etude et mise en œuvre d'une signalisation lumineuse tricolore Montant estimé : 300 000 € HT	ACTION DE PHASE 1 : 2013 50 % VILLE DE SETE 20 % THAU AGGLO 10 % AUTRE 10 % ETAT 10 % EUROPE

(Restera une section pour 4,9 M € HT : rue Robespierre – Pont Sadi Carnot : 2016 / 2017)

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	490 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Europe	10%	49 500 €
Etat	10%	49 500 €
Agence de l'Eau		
Région LR		
Autres	12%	60 000 €
Ville de Sète	38%	188 000 €
Thau agglo	29%	143 000 €
TOTAL		490 000 €

Detail du plan de financement

	Total	Europe	Etat	Autres	Ville Sète	Thau agglo
1. Etude et signalisation	60 000				12 000	36 000
					20%	60%
2. Diagnostic et études	130 000	19 500	19 500		26 000	26 000
		15%	15%		20%	20%
3. Etude et signalisation	300 000	30 000	30 000		150 000	60 000
		10%	10%		50%	20%
TOTAL	490 000	49 500	49 500	60 000	188 000	143 000
		10%	10%	12%	38%	29%

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.1	AMENAGER LE TERRITOIRE DE LA MOBILITE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°2.1.11

DEVELOPPER LE TRANSPORT PUBLIC REGIONAL VOYAGEURS

AXE D'INTERVENTION

Réaliser des aménagements et améliorer l'offre de service

CONTEXTE

La Région, Autorité Organisatrice des Transports Publics Régionaux, met en œuvre depuis 2004 une politique ambitieuse de développement du service public de transport régional sur son territoire et notamment sur le bassin de Thau, avec :

- une ambition : offrir un transport public responsable, durable et fiable ;
- un enjeu : faire face aux défis métropolitains de demain dans un contexte environnemental contraint ;
- une stratégie : organiser le développement de la mobilité dans un contexte de crise économique.

Cette réforme ambitieuse s'appuie sur la modernisation des infrastructures existantes avec les Origines Terminus Lunel/Sète, une offre supplémentaire et rythmée avec 3 trains par heure en heure de pointe de Narbonne à Nîmes et 1 train cadencé par heure en heures creuses, une tarification incitative au report modal, les pôles multimodaux de Sète et de Frontignan (cf. fiche 2.1.5 bis).

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région LR (dans son rôle d'AOT pour l'offre ferroviaire, le matériel, la tarification)

RFF (pour les Origines/Terminus Lunel/Sète)

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Développement de la desserte ferroviaire des points d'arrêt de Sète et de Frontignan
- Amélioration de l'offre, investissement en matériel roulant, modernisation de l'infrastructure (création de l'Origine Terminus Sète), nouvelle tarification du train régional

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ORIGINE/TERMINUS SETE ET LUNEL : Améliorer la capacité de la ligne classique pour permettre le développement de l'offre de transport ferroviaire régionale et une gestion fiabilisée des circulations. Concrètement, l'installation permettra aux trains régionaux en provenance de l'est de la région de se retourner à Sète pour engager une nouvelle mission dans l'autre sens.
- CADENCEMENT : Répondre aux besoins de déplacement en améliorant la lisibilité de l'offre, en systématisant les missions du train régional
- INVESTISSEMENT MATERIEL ROULANT : Répondre à l'augmentation de fréquentation

- TARIFICATION : Rendre accessible à tous le transport public

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

L'Origine Terminus de Sète doit être opérationnelle pour le service annuel 2014.

Sa pleine utilité interviendra à la mise en service de l'Origine Terminus de Lunel, en 2015, installation complémentaire permettant l'organisation des trains périurbains entre Lunel et Sète autour de la capitale régionale.

L'offre cadencée a été mise en place depuis le changement de service du 11/12/2011, ce qui entraîne une augmentation de l'offre de +17% à la gare de Sète et +41 % à la gare de Frontignan sur la période 2005/2012.

La modernisation des wagons Corail prévue sur 2011-2013 permettra d'assurer des missions « intercités » sur l'axe littoral et profitera à la desserte performante de Sète et de Frontignan.

La tarification du train régional à 1 €, après expérimentation en cours sur les lignes affluentes, doit être étendue sur l'axe littoral à horizon 2013-2014.

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

OT Lunel Sète : RFF- SNCF

Offre /Matériel/Tarifification : SNCF

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

OT Lunel Sète : RFF- Etat

Offre /Matériel/Tarifification : SNCF

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Coût prévisionnel des investissements	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	16 354 834 €

Plan de financement OT Lunel/Sète Phase 1 (2012-2014) :

Partenaire financier	Participation (%)	Montant (€ HT)
REGION	33,2%	1 952 417 €
ETAT	33,2%	1 952 417 €
RFF	33,6%	1 970 000 €
TOTAL		5 874 834 €

Plan de financement Phase 1 rénovation corail (2012-2014) :

Partenaire financier	Participation (%)	Montant (€ HT)
Région	100%	10 480 000 €
TOTAL		10 480 000 €

Synthèse

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaire financier	Participation (%)	Montant (€ HT)
Feder		
Etat	12%	1 952 417 €
Agence de l'eau		
Région LR	76%	12 432 417 €
RFF	12%	1 970 000 €
Maître d'ouvrage		
TOTAL		16 354 854 €

En ce qui concerne l'offre de transport ferroviaire :

La Région a augmenté l'offre régionale sur tout le territoire du Languedoc Roussillon de +24,6%.

Alors que la contribution d'exploitation versée par la Région à la SNCF s'élève en Languedoc-Roussillon à près **de 104,5 M€ en 2012, la quote-part de cette enveloppe affectée au territoire du bassin de Thau est quant à elle d'environ 10M€ pour 2012 (valeur récurrente chaque année).**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

2.1.5bis Aménagement des pôles multimodaux de Sète et Frontignan

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2 :

PERMETTRE UNE MOBILITE PLUS SURE, PLUS PERFORMANTE, MOINS POLLUANTE

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2	PERMETTRE UNE MOBILITE PLUS SURE, PLUS PERFORMANTE ET MOINS POLLUANTE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 2.2.1

EXPERIMENTER LE TRANSPORT MARITIME SUR LA LAGUNE DE THAU

AXE D'INTERVENTION

Expérimenter des systèmes de transport en commun innovants

CONTEXTE

La présence de l'eau dans le tissu urbain du bassin de Thau conduit la plupart des collectivités du territoire à s'interroger sur la mise en place de navettes maritimes afin de réduire l'utilisation de la voiture particulière au profit des transports en commun.

Une étude a été menée à partir de l'été 2011, sur une durée de 7 mois environ, afin de vérifier l'opportunité et la faisabilité d'un tel projet. Si tel était le cas, une ou plusieurs lignes maritimes pourraient être mises en service.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau aggro

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Réalisation d'une étude d'opportunité, et en fonction des conclusions de l'étude, mise en œuvre d'une expérimentation

DESCRIPTION DE L'ACTION

En fonction des résultats de l'étude d'opportunité et de faisabilité, il s'agit de développer une expérimentation sur la lagune de Thau et pérenniser ce type de transport.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Une étude d'opportunité et de faisabilité en cours, d'un montant de 75 000 €HT, ayant déjà fait l'objet d'un plan de financement. Une AMO d'un montant de 200 000 €HT permettrait de préparer la phase d'expérimentation.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de lignes mises en service - Offre multimodale - Qualité de service

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Thau aggro, Département 34, SMTCH, CCNBT, SMBT, Etat, Ademe

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS

A définir sur la base de l'étude mais les partenaires pressentis pourraient être les suivants : Thau aggro, SMTCH, CCNBT, SMBT, Etat, Région, Ademe

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

AMO : 200 000 € HT

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) : à définir

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

2.2.6. Développer un service de centrale de mobilité pour les habitants et visiteurs du territoire

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 2.2	PERMETTRE UNE MOBILITE SURE, PERFORMANTE ET MOINS POLLUANTE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 2.2.7

REALISER UNE ENQUETE MENAGE DEPLACEMENT SUR LE TERRITOIRE DE THAU

AXE D'INTERVENTION

Analyser et faciliter la mobilité des personnes

CONTEXTE

Les collectivités et autorités organisatrices de transports intervenant dans le département de l'Hérault ont besoin d'une bonne connaissance des déplacements sur cet espace territorial et de disposer d'outils communs d'aide à la décision afin de mettre en œuvre des politiques concertées efficaces en matière de transports collectifs urbains, interurbains et régionaux, ainsi qu'en matière de circulation et de stationnement, en cohérence avec les politiques d'aménagement du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, l'enquête ménages-déplacements constitue la seule source d'information disponible pour analyser les pratiques de mobilité de toutes les catégories de personnes et l'ensemble des modes de transport aux différentes échelles d'un territoire.

C'est donc un outil indispensable pour élaborer et évaluer les politiques de transport.

En effet, les démarches de planification des grandes infrastructures de transport, d'élaboration ou de suivi des Schémas de transport et des Plans de déplacements urbains ainsi que des documents d'urbanisme tels que les SCoT, les Plans locaux d'urbanisme (PLU), les Plans d'occupation du sol (POS), etc., nécessitent une connaissance fiable et précise des comportements de mobilité de la population.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Département de l'Hérault (à l'appui d'un conventionnement avec l'ensemble des partenaires + AMO du CETE Méditerranée)

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Réaliser une enquête globale de déplacements afin de recueillir et d'actualiser les éléments de connaissance de la situation sur l'ensemble du territoire et de tirer enseignement des principaux résultats.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin de disposer d'un outil d'aide à la décision, le Département propose à l'ensemble des AOT de réaliser une démarche de type « enquête ménages déplacements » couvrant toute l'aire géographique du département.

Cette action est inscrite dans le Schéma départemental de la mobilité et des déplacements (SDMD), dans la démarche « route durable » du Département, ainsi que dans les projets de PDU de la CAM et de Thau agglo.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2011-2014) : Etude d'opportunité d'une EMD et lancement de l'AMO

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

AOT, Thau aggro, Département 34, CERTU, CETE Méditerranée

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Thau aggro, Département 34, CERTU, CETE Méditerranée

Les modalités de pilotage et d'association des différents partenaires restent à définir, voire une ouverture plus large en fonction du périmètre géographique intéressé.

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Pour le secteur de Thau, le montant est estimé à près de 170 000 € pour l'enquête ménage déplacement (138 000 € pour Thau aggro et 32 000 € pour la CCNBT).

Le montant des enquêtes complémentaires, de type enquêtes cordons ou enquêtes estivales, reste à définir.

Il est à noter que la moitié du budget consacré à une EMD est redistribuée sur place via la rétribution des enquêteurs.

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	170 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%) sur la part Thau aggro	Participation (%) sur la part CCNBT	Participation au total (%)	Montant (€ HT)
Feder				
Etat	20%	20%	20%	34 000 €
Agence de l'Eau				
Région LR				
Autres	25%	80%	35%	59 500 €
Thau aggro	Thau aggro 55%		45%	76 500 €
Maître d'ouvrage				
TOTAL			100%	170 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.1.2

ENGAGER LA REQUALIFICATION DES EXPLOITATIONS ET DES ZONES CONCHYLICOLES

AXE D'INTERVENTION

Consolider la place des activités maritimes traditionnelles

CONTEXTE

Le traitement des produits conchylicoles peut avoir des conséquences en termes de qualité environnementale de la lagune et peut accroître localement les risques de malaïgues. Suite aux études récentes et notamment à la réalisation du guide des bonnes pratiques conchylicoles et du diagnostic environnemental des ports conchylicoles départementaux de l'Etang de Thau, des investissements matériels devront être engagés dans les ports et dans les entreprises conchylicoles.

Sur les autres ports (Loupian, Bouzigues), un diagnostic environnemental devra être engagé, afin de recenser les actions à entreprendre en priorité.

Ces investissements devront être accompagnés de réels changements de pratiques au niveau de l'entreprise : des audits, des formations et des opérations de sensibilisation par du personnel technique qualifié seront donc proposées pour accompagner les professionnels halieutiques dans la gestion environnementale et économique de leurs exploitations

Pour cela, des structures extérieures (associations, CPIE, CIVAM, Lycée de la mer, etc.) seront mobilisées pour mandater des techniciens dans les entreprises conchylicoles, en particulier celles dans lesquelles les gérants ont suivi les formations (notamment, optimisation de l'exploitation). Ces techniciens accompagneront les professionnels dans leurs pratiques quotidiennes, sensibiliseront sur les "bonnes" pratiques et fourniront explications et conseils.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Pour les travaux : Département de l'Hérault

Pour l'accompagnement et l'animation : associations, CPIE, CIVAM, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Travaux :

La priorité sera donnée aux projets collectifs relevant d'une certaine urgence (dragage du Barrou, collecte et traitement des déchets, par exemple).

Certaines actions ponctuelles pourront être engagées sur, notamment, les secteurs où les quais ou les passerelles sont fortement dégradés et ne permettent pas l'exercice de l'activité dans des conditions normales de sécurité, mais également sur l'aménagement de la zone du Mourre Blanc dédiée aux batteurs de rails.

Des travaux sur les réseaux EU seront également engagés.

Actions d'accompagnement :

- Définir les grandes lignes d'un cahier des charges de l'accompagnement des entreprises (identification des points de blocage, des pratiques à modifier de façon prioritaire, etc.)
- Missionner auprès des entreprises des techniciens chargés d'expliquer et de conseiller les chefs d'entreprises et leurs personnels, pour adapter certaines pratiques
- Contrôler, communiquer et informer pour améliorer la prise de conscience de publics cibles au regard du problème des pollutions (dans la fiche 4.2.4 Sensibiliser et former les parties prenantes)

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Réduire l'eutrophisation et la sédimentation
- Réduire les autres pollutions (bactériologiques, HAP, métaux lourds, etc.)
- Améliorer la collecte et le traitement des déchets
- Entretien des structures d'élevage
- Améliorer les conditions de travail associées à la qualité environnementale des ports
- Faire émerger des dossiers individuels en matière de traitement des rejets qui pourront être accompagnés dans le cadre d'un cofinancement FEP/Etat/Région/Département

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Engagement des travaux sur les zones de Marseillan les Mazets, Mèze Mourre Blanc, Sète le Barrou

Les mesures d'accompagnement (animation sur les sites) seront définies courant 2012 pour une mise en place expérimentale courant 2012 et une généralisation éventuelle courant 2013.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de visites dans les entreprises - Nombre de professionnels concernés par les opérations d'aménagements - Montants des opérations d'aménagements

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

CRCM, Cepralmar, CPIE, CIVAM, services vétérinaires, SMBT

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Département 34, Région LR, SMBT

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

	Localisation	Investissements diagnostic environnemental (2010)
Réduire les risques pour les biens et les usagers en améliorant pontons et passerelles	Mourre Blanc Les Mazets	105 000 €
Améliorer la collecte et le traitement des déchets	Mourre Blanc Les Mazets Le Barrou	100 000 €
Engager des travaux sur les réseaux EU	Mourre Blanc	300 000 €
Rénover la station d'avitaillement	Mourre Blanc	20 000 €
Dragage du Port	Le Barrou	115 000 €
Aménager l'espace dédié aux batteurs de rail	Mourre Blanc	250 000 €
Audit / animation environnementale des exploitations (15 audits /an)	Ensemble des zones conchylicoles	45 000 €
TOTAL – Phase 1 (2012-2014)		935 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder		
Etat		
Agence de l'eau	10%	90 000 €
Région LR		
Autres	90%	845 000 €
Maître d'ouvrage		
TOTAL		935 000 €

* L'aide de l'agence pourra être attribuée pour les opérations dont le gain environnemental est fort, avéré et confirmé par Omega Thau.

Détail du plan de financement

	Total	Agence de l'eau	Autre
Diverses opérations	635 000		635 000
			100%
Réseaux EU	300 000	90 000	210 000
		30%	70%
TOTAL	935 000	90 000	845 000
		10%	90%

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.1.3

ENGAGER LA REQUALIFICATION DES VOIRIES D'ACCES ET DE DESSERTE DES ZONES CONCHYLICOLES DE MARSEILLAN LES MAZETS

AXE D'INTERVENTION

Consolider la place des activités maritimes traditionnelles

CONTEXTE

L'accès à certaines zones conchylicoles présente des faiblesses structurelles : mauvais état des routes, capacités limitées en trafic, dégradation du réseau, etc.

Sur le secteur de Marseillan les Mazets, le port départemental conchylicole des Mazets à Marseillan a vu son activité évoluer au fil des années. Aujourd'hui, le volume d'affaires de certaines entreprises engendre le transit de poids lourds sur la voirie du port qui n'est pas adaptée (route réservée aux véhicules de moins de 3,5 tonnes) et sous laquelle se trouve le réseau d'alimentation en eau de mer des professionnels. Ce réseau a fait l'objet de plusieurs interventions pour réparation de fuites importantes engendrant des infiltrations d'eau douce préjudiciable aux coquillages stockés dans les bassins des professionnels. Les investigations ayant été conduites sur ce réseau font état de nombreuses ovalisations de la conduite principale qui pourraient être dues au trafic routier.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Département 34 (réseaux), communes (voirie communale)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet prévoit la reprise intégrale et le calibrage « poids lourds » de la voirie sur la portion « petit port » du port, l'instauration d'un double sens sur la portion du petit port.

A l'occasion de ces travaux de voirie, le Département interviendra pour renouveler entièrement le réseau d'alimentation en eau de mer sur cette même portion du port.

INTERÊT DE L'ACTION

- Faciliter la circulation des camions d'expédition de coquillages
- Faciliter l'accès des zones aux véhicules de service (collecte des déchets, entretien des berges, etc.)
- Améliorer l'accueil des visiteurs sur les zones de production et ainsi favoriser les activités de dégustation et d'agrotourisme dans certains secteurs

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Améliorer les accès aux zones conchylicoles

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

- Phase 1 : en 2011-2012, opération du Département de renouvellement du réseau d'eau et au 3^{ème} trimestre 2012, réfection de la voirie (maîtrise d'ouvrage communale)

INDICATEURS DE SUIVI**PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**

Département 34, communes

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Département 34, communes, Feder

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Coût global : réseau 250 000 € HT + 250 000 € HT pour la voirie

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	500 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) :

Partenaires financiers	Participation (%)	Montant (€HT)
Feder		
Etat		
Agence de l'eau		
Région LR		
Communes	35%	175 000 €
Autres	65%	325 000 €
TOTAL		500 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<input checked="" type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) <input type="checkbox"/> ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.5 BIS

AMELIORER ET GERER LES CONDITIONS D'ACCES DANS LES ZONES D'AMARRAGES A BALARUC-LES-BAINS

AXE D'INTERVENTION

Organiser les pratiques de plaisance et de nautisme

CONTEXTE

La ville de de Balaruc-les-Bains de par sa typologie est caractérisée par une forte activité maritime.

Celle-ci est organisée aux niveaux :

- ASSOCIATIF :
 - Association des Pêcheurs Plaisanciers de Balaruc-les-Bains (A.P.P.B)
 - Association sportive de Balaruc-les-Bains voile et régates (A.S.B.B)
 - Association EMPLITUDE (centre de formation aux métiers du nautisme)
 - La Pieuvre de Thau
 - L'Aviron.
- PROFESSIONNEL :
 - Métiers de la maintenance nautique
 - Pêcheurs.
- MUNICIPAL :
 - Centre nautique municipal.

Les associations A.P.P.B, A.S.B.B, EMPLITUDE, Pieuvre de Thau, ainsi que les professionnels, partagent le plan d'eau dit « Port Suttel » situé entre la Z.A.E et la Z.A.M et longé par la RD2 et les terrains de l'ancienne raffinerie.

A l'exception de quelques autorisations d'occupation temporaire (A.O.T) du plan d'eau obtenues auprès des services de l'état par les professionnels et l'ASBB, il n'existe aucune gestion de ce site.

Cette situation présente les aléas suivants :

- Zone en déshérence ; pas ou peu aménagée
- Cohabitation, parfois, difficile entre les divers usagers du site
- Pas de contrôle des rejets dans l'étang
- Absence de tri sélectif
- Organisation spatiale impossible.

Par ailleurs, la forte activité industrielle passée, sur les terrains voisins de ce plan d'eau, (raffinerie, usine d'engrais) a généré une forte concentration en polluants dans les substrats du bassin.

Cette contrainte rend difficile le dragage de la zone, eu égard aux risques de pollutions du Bassin de Thau que pourrait générer une telle opération.

Afin de trouver des solutions réalistes aux problèmes posés, l'équipe municipale de Balaruc-les-Bains a décidé de solliciter des services de l'état (D.D.T.M), l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire de l'ensemble du plan d'eau du lieu – dit Port Suttel (AOT).

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de Balaruc-les-Bains

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Cette autorisation d'occupation permettra :

- la gestion et le contrôle des zones d'amarrage des bateaux. Le volet Maritime du SCOT, en cours de finalisation, prévoit une capacité de 300 anneaux pour le site du Port Suttel et 40 anneaux pour le site du Port Centre
 - la réalisation d'aménagements améliorant les conditions d'accueil et de stationnement des bateaux (pontons flottants, pontons brise clapot, quais de grutage, cuves à eaux noires, sanitaires...)
 - la protection de l'Etang de Thau grâce aux aménagements projetés et aux contrôles qu'exercera la commune sur cette zone
-

DESCRIPTION DE L'ACTION

La première étape consiste à obtenir des services de l'état, une autorisation d'occupation temporaire du plan d'eau pour mouillage léger. Ce dossier est actuellement en cours. L'A.O.T devrait pouvoir être accordée à la ville par la D.D.T.M avant fin 2012.

La demande d'A.O.T comporte un volet environnemental indiquant l'amélioration attendue de la qualité des eaux de la lagune. Celle-ci sera possible grâce aux aménagements projetés (raccordement au réseau d'eaux usées, fosse à eaux noires, sanitaires publics, aire de carénage avec décantation) ainsi qu'aux contrôles exercés.

Ce dossier comprend une esquisse d'aménagement chiffrée de la zone qui permettra de déterminer la faisabilité de l'opération suivant le mode de gestion du site choisi et de définir le montant des redevances qui devront être demandées aux usagers.

En parallèle, un dossier d'autorisation loi sur l'eau est en cours de montage.

Par la suite, une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux, devra être initiée. Elle définira précisément les aménagements projetés, leur coût et leur phasage, et sera accompagnée d'une étude d'impact à la demande des services de l'Etat. En parallèle les services municipaux travaillent à la définition du mode de gestion et d'exploitation du site.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Etape 1 – 2012 (42 000€)

Validation du dossier d'A.O.T

Transmission du service de la D.D.T.M

Instruction du dossier d'autorisation « loi sur l'eau ».

Etape 2– 2013 (80 000€)

Désignation de la maîtrise d'œuvre travaux (D.C.E, étude d'impact)

Choix et mise en place des moyens de gestion et d'exploitation du site

Etape 3– 2014 (1 600 000 €)

Travaux d'aménagement

Mise en place d'un conseil portuaire et d'un comité local des usagers permanent du port.

INDICATEURS DE SUIVI

- Obtention de l'AOT
- Taux de réalisation des travaux conformément au programme

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

DDTM 34

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SMBT, Thau Agglo, Conseil Général 34, Agence de l'Eau, Région Languedoc-Roussillon, Etat.

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Cout estimatif	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	1 720 000

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) : à définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.1.8

DEPLACER LES ACTIVITES DE CARENAGE SUR LE SITE DE FRONTIGNAN

AXE D'INTERVENTION

Développer le Port de Sète – Frontignan

CONTEXTE

L'aménagement doit permettre d'accueillir dans des conditions optimales l'ensemble de la flotte locale (pêche, plaisance, bateaux de service, péniches).

Les grands objectifs sont l'augmentation de la capacité d'accueil, l'offre d'un service rapide et performant et, pour finir, une maîtrise optimale des incidences sur le milieu (notamment en termes de rejets d'eau).

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région LR

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- 1 Aménager des infrastructures adaptées aux besoins
 - 1.1 Accueillir l'ensemble de la flotte de pêche régionale (thoniers, chalutiers, petits métiers)
 - 1.2 Accueillir la flotte de plaisance appelée à évoluer en termes de taille et de nombre de navires
 - 1.3 Accueillir les navires de service et certaines péniches
- 2 Créer une offre de service attractive
 - 2.1 Centraliser l'ensemble des activités du carénage du port régional de Sète-Frontignan
 - 2.2 Favoriser l'implantation d'activités complémentaires
 - 2.3 Offrir une qualité de prestation et une rapidité d'intervention
- 3 Créer une aire de carénage respectueuse de l'environnement
 - 3.1 Maîtriser la pollution de l'air
 - 3.2 Maîtriser la pollution de l'eau avec la mise en place d'un système efficace de traitement des eaux issues du carénage
 - 3.3 Mettre en place une gestion adaptée pour la collecte et le traitement des déchets
 - 3.4 Favoriser une bonne insertion de l'aménagement dans le paysage
 - 3.5 S'inscrire plus globalement dans un projet exemplaire de maîtrise des incidences sur l'environnement

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

1. Définition du programme d'aménagements intégrant les besoins et les contraintes du site
2. Conduite de la mission de conception
3. Obtenir les autorisations administratives relatives à ce projet
4. Réalisation des aménagements à savoir les aménagements maritimes (darses), les terre-pleins et le bâtiment de service
5. Mise en place des moyens de levage
6. Mise en exploitation

INDICATEURS DE SUIVI**PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES****PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Conduite de la maîtrise d'ouvrage d'aménagement des ouvrages maritimes, terre-pleins, VRD
LRA	Mandat de maîtrise d'ouvrage
EPR Port Sud de France	Acquisition des outillages
Agence de l'eau	Accompagnement financier

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Investissements publics :

Le budget de l'opération au moment de la rédaction de la fiche n'est pas encore arrêté (novembre 2011). Un premier chiffre prévisionnel s'établit autour de 13 M€ HT.

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : 9 M€ HT

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	9 M€*

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) : à définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.15

ENTREtenir LES QUAIS URBAINS

AXES D'INTERVENTION

Développer le port de Sète-Frontignan

CONTEXTE

La partie urbaine du port de Sète constitue la zone la plus ancienne du port régional. Sa vétusté ainsi que la forte pression exercée par l'occupation des usages de la ville mais également des navires a conduit à les fragiliser.

On observe régulièrement des dégradations liées avant tout aux activités maritimes mais également à la pression de la ville générant des risques pour les populations et les professionnels.

Afin de restreindre ce risque, d'anticiper tout accident, et de maintenir les activités professionnelles (pêche, plaisance), la Région Languedoc-Roussillon, propriétaire de ces quais, conduit régulièrement des opérations coûteuses de réparation mais également de modernisation.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région LR

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Il s'agit d'entretenir les quais urbains afin de les sécuriser et de maintenir les usages.

1. Conduire un suivi permanent de l'état des quais
 - 1.1 Passage régulier pour un contrôle visuel des parties émergées et immergées
 - 1.2 Relever les désordres
 - 1.3 Suivre l'état des outillages (bollard...) et des équipements (échelles...)
 - 1.4 Conduire des sondages pressiométriques
 - 1.5 Sécuriser les zones à risques
2. Planifier le programme de travaux
 - 2.1 Evaluer le caractère d'urgence d'intervention
 - 2.2 Hiérarchiser les besoins d'intervention
 - 2.3 Produire un programme pluriannuel d'intervention
3. Réaliser les travaux de réparation/renforcement
 - 3.1 Recherche de la solution technique la mieux adaptée
 - 3.2 Réalisation des travaux en régie
 - 3.3 Suivi de réalisation de travaux par des entreprises spécialisées

4. Remise en exploitation des quais rénovés

Ouverture de nouvelles zones de stationnement pour la plaisance ou la pêche

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

L'entretien des quais urbains constitue un travail permanent qui se traduit par des opérations qui se succèdent depuis 2008 (quai sud du pont des Moulins, bassin du Midi).

Entre 2011 et 2012, sont programmées quatre opérations majeures :

- la restauration du quai Mistral,
- la réparation du quai François Maillol,
- la réparation du quai de la Consigne et du quai Sud de la criée,
- la poursuite des réparations sur le quai Aspirant Herbert.

La conduite de ces travaux a été précédée de la réalisation des dossiers réglementaires nécessaires au titre de la loi sur l'eau.

INDICATEURS DE SUIVI**PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES****PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Suivi permanent de l'ouvrage Réalisation des travaux

Il serait souhaitable que la ville et l'agglomération en charge respectivement de la voirie et des réseaux humides liés aux canaux s'impliquent financièrement dans ces travaux d'entretien des quais urbains.

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Investissements publics :

Région 7,250 M€ sur 2011/2012 soit :

- Restauration du quai Mistral : 2M€
- Réparation du quai François Maillol : 2M€
- Réparation du quai de la Consigne et du quai Sud de la criée : 0,65M€
- Réparation du quai Aspirant Herbert : 2,6M€

Programme et montant à définir pour 2014-2017

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : 7 250 000 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	7 250 000 €

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.16

ENTREtenir LES PONTS MOBILES

AXE D'INTERVENTION

Développer le port de Sète-Frontignan

CONTEXTE

La ville historique de Sète s'est construite autour du grau reliant l'étang de Thau à la mer. Ont donc été aménagés des îlots urbains quadrillés par un réseau de canaux dont le lien routier est assuré par plusieurs ponts (trafic routier d'environ 20 000 véhicules/jour). Ces ponts ont également la particularité d'être mobiles permettant ainsi de ne pas entraver la navigation autrefois de navires de commerce et aujourd'hui de bateaux de pêche et de plaisance.

Il existe sur le canal maritime entre le bassin Orsetti et l'interface canaux/étang au total quatre ponts mobiles dont deux levants (pont Tivoli et pont Sadi-Carnot) et deux tournants (pont de la Victoire et pont de la gare). Un dernier assurant le passage ferroviaire est placé sous la responsabilité de la SNCF (pont Maréchal Foch).

Ces ponts ainsi que les infrastructures qui les soutiennent (piles, culées, etc.) nécessitent la conduite d'opérations de maintenance permanentes mais aussi de réparation ou de reconstruction quand leur réhabilitation n'est plus possible (pont Sadi Carnot).

MAÎTRE D'OUVRAGE

Région LR

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Il s'agit de maintenir les échanges nautiques entre l'étang de Thau et la mer et la continuité routière.

1. Maintenir les échanges nautiques et routiers
 - 1.1 Assurer un service quotidien de mobilité des ponts
 - 1.2 Synchroniser la gestion des ponts routiers et du pont ferroviaire (gestion SNCF)
 - 1.3 Permettre une circulation optimum des flux routiers aux heures de pointes
 - 1.4 S'adapter aux besoins des navires de pêche et de plaisance
2. Assurer un suivi structurel des ouvrages
 - 2.1 Réaliser des examens visuels réguliers
 - 2.2 Réaliser des essais pressiométriques
 - 2.3 Contrôler les éléments électroniques
 - 2.4 Procéder à l'entretien courant (graissage, traitement anti-corrosion, peinture, etc.)
3. Conduire les travaux majeurs de réparation et réhabilitation

- 3.1 Réaliser un programme de travaux en hiérarchisant les urgences
- 3.2 Concorder avec les différents acteurs afin d'intégrer l'ensemble des usages
- 3.3 Concevoir un projet le mieux adapté techniquement et financièrement
- 3.4 Conduire les travaux en minimisant les incidences sur les usages

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Si la Région a depuis 2007 assuré seule la charge financière des travaux d'entretien et de rénovation des ponts mobiles, il convient clairement de réajuster l'investissement à l'avenir sur la base de la règle des 4/4 (Région, Ville, Agglomération, Département), tous concernés par le maintien en bon état de marche de ces ponts.

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
Région LR	Maître d'ouvrage des travaux Exploitant des ponts
Ville de Sète	Partenaire financier (à définir)
Thau agglo	Partenaire financier (à définir)
Département 34	Partenaire financier (à définir)

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Investissements publics

Région :

- Entretien courant des ponts mobiles : 500 000 € annuel
- Travaux du pont Sadi-Carnot – environ 2 M€ pour un montant prévisionnel de l'opération d'environ 8 M€

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : 5,5 M€

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	5 500 000€

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) : à définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.1	RENFORCER LES ACTIVITES MARITIMES DU TERRITOIRE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ Action de Phase 1 (2012-2014) ■ Action de Phase 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.1.17

DIAGNOSTIQUER LES MOYENS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES SUR LE PORT DE COMMERCE

AXE D'INTERVENTION

Développer le port de Sète - Frontignan

CONTEXTE

Le Port de Sète comme tous les grands ports français ont été aménagés à une époque où la gestion des eaux usées ne recouvrait pas l'importance qu'elle présente aujourd'hui. Par ailleurs, le port n'abrite pas à l'exception de la gare maritime une densité humaine importante. Ceci a conduit à son fléchage au schéma directeur d'assainissement de l'agglomération en assainissement non-collectif.

Il n'en demeure pas moins que les établissements dans le cadre de leur permis de construire ont eu à aménager des moyens adaptés de traitement de leurs eaux usées avant rejet.

Les préoccupations sur cette problématique étant grandissantes, la Région, propriétaire du port depuis 2007, souhaite renforcer sa connaissance de la gestion des eaux usées sur son emprise et a confié, à cet effet, à l'exploitant du Port une mission de recensement des moyens d'assainissement, une évaluation de leur fonctionnement et l'élaboration de propositions d'amélioration.

MAÎTRE D'OUVRAGE

ETABLISSEMENT PUBLIC REGIONAL PORT SUD DE FRANCE

REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Améliorer la qualité de l'eau par une meilleure maîtrise des eaux usées :

1. Recenser les moyens d'assainissement des eaux usées sur le port de commerce
 - 1.1. Réaliser un travail de terrain de collecte d'information (inspection, détection, etc.)
 - 1.2. Analyser les documents techniques (plans actuels et historiques) et informations fournis par les opérateurs
 - 1.3. Elaborer un plan de localisation des moyens d'assainissement à l'échelle du port et le raccordement pour les sites traités en collectif
2. Caractériser la qualité des rejets et l'impact sur les masses d'eau
 - 2.1. Analyser la qualité des rejets et définir le bon fonctionnement des équipements
 - 2.2. Evaluer les pollutions induites par un mauvais fonctionnement des équipements
 - 2.3. Etablir le schéma des échanges hydrauliques à l'échelle du port
3. Proposer des solutions d'améliorations

- 3.1. Définir les secteurs pouvant être desservis à terme par de l'assainissement collectif (discussion avec l'agglomération)
- 3.2. Prescrire si nécessaire des recommandations des moyens de traitement
- 3.3. Proposer des solutions performantes sur les secteurs les plus sensibles
4. Elaborer des outils de suivi
 - 4.1. Construire un tableau de bord de suivi des prescriptions
 - 4.2. Conduire des inspections régulières des équipements (avec analyse)
 - 4.3. Apporter aux opérateurs un appui technique sur la modernisation de leurs installations

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Partenaires pré-identifiés	Mode de participation
EPR Port Sud de France	Maîtrise d'ouvrage de l'étude de diagnostic et de gestion des eaux usées sur le port de commerce
Région LR	Partenaire technique
Thau agglo	Aide technique pour l'aménagement de moyens de collecte
Opérateurs portuaires	Partenaires techniques
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse	Aide technique (dans le cadre du comité technique de suivi de l'étude) et financière (pour les études et les aménagements)

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Investissements publics :

EPR Port Sud de France : Etude de diagnostic des moyens d'assainissement (courant 2012) dont le montant est à définir

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse : accompagnement financier

Et en fonction des conclusions (2013-2016) :

Investissements privés :

× Opérateurs : améliorations des équipements individuels ou autre solution

Investissements publics :

× EPR Port Sud de France et/ou Région Languedoc-Roussillon : conduite des travaux de modernisation des moyens individuels sur les espaces non-amodiés, raccordement au réseau collectif dans le cadre d'opérations d'aménagement

× Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et Thau agglo : accompagnement financier

Montant : à définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2	GARANTIR L'AVENIR D'UNE AGRICULTURE LITTORALE SUR THAU
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.2.2
ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS AGRICOLES
DANS LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

AXE D'INTERVENTION

Appui à une exploitation durable

CONTEXTE

Le territoire de Thau est majoritairement couvert par des espaces agricoles. Ces espaces constituent le support d'une activité économique qui joue un rôle important dans la gestion et la préservation des milieux naturels.

Le SCoT et le SAGE ont souligné l'importance du maintien des activités agricoles sur le territoire (valeurs économiques, paysagères, environnementales). Cependant, cette activité, dans sa diversité, doit aussi poursuivre son évolution vers des pratiques agro-environnementales (réduction des intrants, usage économe de la ressource en eau pour les secteurs irrigués actuels et futurs, lutte contre l'érosion, protection de la trame verte et bleue), sans compromettre le fragile équilibre économique et social nécessaire à son maintien.

L'action consiste à promouvoir et développer une agriculture durable, prenant en compte les attentes du territoire en termes de qualité de l'eau, et permettant à une activité économique encore très présente de se maintenir dans des conditions favorables.

Il s'agit aussi d'anticiper et de préparer les acteurs du monde agricole aux évolutions du territoire (Aqua Domitia, évolutions et application locale de la PAC, etc.).

MAÎTRE D'OUVRAGE

A définir

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Prendre en compte les enjeux environnementaux liés à la ressource en eau tout en maintenant la rentabilité économique des exploitations agricoles
- Limiter les risques de pollution par les produits phytosanitaires :
 - Limiter les risques de pollutions diffuses :
 - en réduisant si possible les intrants phytosanitaires, en particulier par la mise en place chaque fois que possible de techniques alternatives à la lutte chimique
 - en limitant les transferts des produits phytosanitaires de la parcelle vers les eaux de surface
 - Limiter les risques de pollutions ponctuelles, en maîtrisant la manipulation et l'application des produits
- Limiter les risques d'eutrophisation liés aux effluents issus des unités de vinification

- Gérer de manière raisonnée l'eau d'irrigation : promouvoir le pilotage du goutte-à-goutte
- Contribuer au développement de pratiques d'agriculture durable et biologique par l'animation de groupes thématiques.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif opérationnel n°1 : prise en compte des enjeux liés à la ressource en eau

Cet objectif est transversal et sous-tend l'ensemble des actions des 3 autres objectifs.

Dans un premier temps (2012/2013), il est proposé d'organiser la formalisation de PVE collectifs à l'aide d'une action de concertation, d'animation locale à destination des exploitants, voire des collectivités. L'objectif est de donner corps dans les meilleures conditions aux projets locaux en émergence (PVE, aires de lavage de pulvérisateurs, PAPPH).

Objectif opérationnel n°2 : limiter les risques de pollution par les produits phytosanitaires

a) Limiter les risques de pollutions diffuses

- Réaliser des campagnes de réglages des appareils de pulvérisation et des rampes à désherber
- Mettre en place des Groupes de Conduite Raisonnée par type de production
- Mettre en place des sites pilotes de démonstration sur les techniques alternatives d'entretien du sol par type de production
- Promouvoir les aménagements des abords de parcelles comme frein au transfert des produits par ruissellement et dérive : enherbement des tournières, bandes enherbées en cultures annuelles, aménagement des haies, des fossés
- Appuyer l'inscription des agriculteurs aux bulletins de conduite raisonnée et biologique concernant les productions végétales (Performance Vigne®, Performance Fruits et Légumes®, etc.)

b) Limiter les risques de pollutions ponctuelles

- Proposer des diagnostics des sièges d'exploitation vis-à-vis des pollutions ponctuelles
- Proposer une formation sur la gestion des effluents avant et après traitements phytosanitaires
- Proposer des journées portes ouvertes dans des exploitations équipées d'aires de remplissage-lavage et de locaux phytosanitaires aux normes
- Rédiger et diffuser un guide sur les bonnes pratiques phytosanitaires
- Accompagner les projets collectifs de création d'aires de remplissage-lavage

Objectif opérationnel n°3 : limiter les risques d'eutrophisation liés aux effluents issus des unités de vinification

- Sur la base de l'état des lieux des équipements de gestion des effluents viticoles collectifs et individuels (diagnostic agricole), il s'agit d'appuyer la mise en place d'équipements.
- Une action de promotion de l'agriculture biologique pourra être réalisée avec l'appui du CIVAM. Cette action consistera dans un premier temps en des réunions organisées d'une part en partenariat avec les caves coopératives visant les adhérents des caves, d'autre part en partenariat avec les communes, ciblant les propriétaires de caves particulières.

- Suite aux actions de promotion de l'agriculture biologique, il sera éventuellement possible de faire émerger des projets de développement, en particulier autour de quelques caves coopératives.

Objectif opérationnel n°4 : Gérer de manière raisonnée l'eau d'irrigation, promouvoir le pilotage de l'irrigation par le goutte-à-goutte

- Mettre en place et animer des groupes d'irrigation raisonnée via la formation
- Mise en place et animation d'un réseau de parcelles de référence (sondes, etc.) pour le pilotage
 - Diffusion d'un bulletin d'avertissement pour le déclenchement et la conduite des irrigations
- Formation aux outils de pilotage
- Formation à la fert-irrigation
- Proposition d'un diagnostic de contrôle et d'un protocole d'entretien de la performance du matériel (goutte-à-goutte, matériel fert-irrigation, etc.)

Objectif opérationnel n°5 : Contribuer au développement de pratiques d'agriculture durable et biologique par l'animation de groupes thématiques

- a) Accompagner les agriculteurs volontaires dans des démarches de réduction de l'usage des phytosanitaires
 - Faire le point sur les pratiques actuelles par des diagnostics de durabilité et des diagnostics énergétiques pour définir des objectifs et des indicateurs de progrès
 - Mettre en place un réseau d'expérimentation chez les agriculteurs permettant de tester et de suivre les résultats des pratiques économes en phytosanitaires. Il sera nécessaire de solliciter des experts de la recherche sur ce point.
 - Faciliter la diffusion de pratiques respectueuses de la qualité de l'eau existant sur le territoire et dans d'autres régions par des journées d'échanges entre agriculteurs et des visites techniques, en lien avec la dynamique régionale « agriculture durable » animée par la FR Civam LR (actions interrégionales avec le Groupement Régional des Civam PACA)
- b) Limiter les effluents issus des activités agricoles
 - Promouvoir la phyto-épuration des effluents de cave sur le modèle d'installations existantes sur le bassin de Thau au travers de formations
 - Favoriser le compostage des résidus de cave et des effluents agricoles

DETAILS DES SOUS-ACTIONS

	Description	Coût unitaire	Phase 1 (2012-2014)
Animation d'un PVE collectif	Analyser l'opportunité d'un PVE collectif Mettre en place le PVE collectif (suivi admin. et technique)	<i>A définir</i>	
Plan et actions de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le plan - Promouvoir les aménagements de bords de parcelles - Guide des bonnes pratiques phytosanitaires - Journée portes ouvertes exploitations - Inscription au bulletin d'avertissement 	<i>A définir</i>	
Campagnes de réglage des appareils de pulvérisation et des rampes à désherber	Proposer ce service via les structures collectives	<i>A définir</i>	
Actions de formation des agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de Conduite Raisonnée viticulture : sur les stratégies de protection raisonnée, la reconnaissance des ravageurs - sur la gestion avant et après traitements phytosanitaires 	<i>A définir</i>	
Sites pilotes de démonstration sur les techniques alternatives	Choix du site Mise en place des itinéraires techniques Accueil du public	<i>A définir</i>	
Diagnostic des sièges d'exploitation vis-à-vis des	Etat des lieux et	<i>A définir</i>	

pollutions ponctuelles	préconisations d'aménagement		
Accompagner les projets collectifs de création d'aires de remplissage-lavage	Mise en place d'une aire collective	<i>A définir</i>	
Appui à la mise en place d'équipements de gestion des effluents vinicoles	Appui technique et réglementaire	<i>A définir</i>	
Mise en place d'un réseau de parcelles de référence (sondes, etc.)	Sur territoire où un groupe	<i>A définir</i>	
Bulletin d'avertissement pour le déclenchement et la conduite des irrigations	Edition et diffusion	<i>A définir</i>	
Actions de formation	- Irrigation raisonnée - Fert-irrigation	<i>A définir</i>	
Diagnostic contrôle et entretien performance du matériel	A l'échelle des exploitations agricoles	<i>A définir</i>	
Accompagnement des agriculteurs	Diagnostics / animation des groupes / visites techniques / actions de formation	<i>A définir</i>	

INDICATEURS DE SUIVI

A définir

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Structures agricoles collectives (caves coopératives, OP fruits et légumes), CIVAM, Fédération des caves coopératives, Syndicat des caves particulières, Institut français de la vigne et du vin, INRA Supagro, CERPE, ADASEAH, SIEL

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

DDTM 34, Chambre d'agriculture de l'Hérault, Agence de l'eau RMC, Département de l'Hérault, Région LR, intercommunalités, commune

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Phase 1 Contrat (2012-2014) : A définir à partir de la mission d'animation (cf. fiche 3.2.1)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Masses d'eau concernées :

- FRDR 148/149/10239/11399/11463/12064/10577/11010/11791 – Cours d'eau du bassin versant

- FRDT10 Thau
- FRDT11 Ingril-Vic
- FRDT09 – Bagnas

Liens SDAGE / PDM :

5D02 : Inciter à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

3A32 Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution, et leur utilisation

5F31 Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transfert

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

1.1.8 Actions collectives pour la réduction des pollutions diffuses et dispersées

1.2.6 Mettre en œuvre les DOCOB's des sites Natura 2000

3.2.1 Animation et mise en œuvre d'un programme d'actions agricoles

3.2.4 Engager des démarches de certification environnementale

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2	GARANTIR L'AVENIR D'UNE AGRICULTURE LITTORALE SUR THAU
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.2.3 DEVELOPPER UNE AGRICULTURE DE PROXIMITE

AXE D'INTERVENTION

Appui à une exploitation durable

CONTEXTE

La valorisation d'une agriculture de proximité doit permettre de relocaliser des flux économiques intéressant des activités de productions agricoles locales ou de proximité, mais aussi d'offres de services tels que l'agritourisme ou le tourisme de terroir.

MAÎTRE D'OUVRAGE

A définir

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Participer à l'émergence de projets individuels ou collectifs
 - Accompagner les démarches individuelles et collectives
 - Professionnaliser les actifs agricoles
 - Mettre en réseau les acteurs
 - Structurer les partenariats
 - Développer la communication
-

DESCRIPTION DE L'ACTION

Volet animation : Animation sur le territoire de réunions d'information, d'échange et de concertation destinées à faire émerger les projets individuels et collectifs qui permettent d'améliorer la valorisation commerciale et touristique des produits agricoles et qui offrent une « garantie environnementale » (à définir).

Cette phase d'animation est déterminante pour assurer la durabilité des projets car elle permet une appropriation par les acteurs locaux.

Une synthèse des réunions d'information, d'échange et de concertation sera faite au maître d'ouvrage.

Volet accompagnement : les projets individuels ou collectifs qui auront émergé lors de la phase d'animation pourront bénéficier d'un accompagnement.

Cet accompagnement permettra aux porteurs de projet individuels ou collectifs de structurer le projet, de s'assurer de sa faisabilité technique et économique. L'accompagnement se poursuivra par le suivi de la mise en œuvre du projet.

Une aide à la recherche de financements et au montage de dossier pour l'obtention de subventions complétera l'accompagnement.

Afin de sécuriser ces projets, il sera proposé de professionnaliser les acteurs dans le cadre de formations adaptées. Les formations peuvent être celles déjà proposées par la Chambre d'agriculture ou de tout autre centre de formation spécialisé. La Chambre d'agriculture pourra aussi amener son expertise pour la construction de formations actions spécifiques aux besoins collectifs.

La formation sera utilisée pour accompagner la structuration de nouvelles offres de service, pour la mise en réseau d'acteurs, ainsi que pour accompagner le développement de la communication des actions mises en œuvre sur le territoire de Thau.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

En phase 1 du Contrat sur l'année 2012, il sera mis en place l'animation territoriale qui permettra à terme d'assurer l'accompagnement et le développement des projets agricoles du territoire de Thau.

L'accompagnement se réalisera pendant toute la durée du Contrat de gestion intégrée.

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

- Animation territoriale
- Accompagnement de projets

INDICATEURS DE SUIVI

A définir

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Labels touristiques et agri touristiques, CDT, CIDH, CIVAM : de ferme en ferme

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

DDTM 34, Département 34, Région LR, collectivités

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Phase 1 Contrat (2012-2014) : A définir à partir de la mission d'animation (cf. fiche 3.2.1)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En lien avec la fiche :

3.2.1 Animation et mise en œuvre d'un programme d'actions agricoles

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2	GARANTIR L'AVENIR D'UNE AGRICULTURE LITTORALE SUR THAU
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.2.4

DEVELOPPER LES DEMARCHES DE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

AXE D'INTERVENTION

Appui à une exploitation durable

CONTEXTE

La loi Grenelle 1 vise l'objectif de 50% d'exploitations agricoles qui devront être engagées dans un processus de certification environnementale en 2012.

Diverses pratiques agricoles respectueuses de l'environnement coexistent. Si elles présentent certaines caractéristiques spécifiques, elles visent chacune l'excellence environnementale à travers la compétence technique, le développement de l'observation, la traçabilité des pratiques, la prise en compte de la biodiversité, la gestion des intrants, etc. Elles se déclinent en certifications, qui sont des démarches volontaires :

- Agriculture Biologique :

Il s'agit d'un mode de culture régi par un règlement européen. Les objectifs de ce mode de production sont :

- un système de gestion durable pour l'agriculture,
- le respect des équilibres naturels et de la biodiversité,
- des produits de haute qualité dont l'obtention vise à préserver l'environnement, la santé humaine, la santé des végétaux, des animaux ou leur bien-être.

- Haute Valeur Environnementale :

C'est une certification qui valorise les pratiques environnementales des entreprises. Pour l'agriculteur, c'est l'occasion de :

- valider des démarches en cours,
- aller plus loin en termes de management environnemental, et essayer de s'orienter vers un système plus économe et autonome,
- valoriser ses efforts auprès de ses partenaires commerciaux.

MAÎTRE D'OUVRAGE

A définir

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Informer et sensibiliser les agriculteurs aux démarches de certification : réunions environnementales (actions de diffusion de docs, site, permanences, etc.)
 - Mettre à disposition des outils de positionnement : autodiagnostic, mes P@rcelles, docs conditionnalité, conversion à l'AB, notification. Contribution financière de la collectivité (abonnement Mes P@rcelles, montage des dossiers d'aides au soutien à l'AB)
 - Former les agriculteurs souhaitant certifier leur exploitation
 - Au-delà de la certification et selon les objectifs visés (ex : restauration collective), possibilité de définir un cahier des charges adapté aux objectifs et enjeux du territoire
-

DESCRIPTION DE L'ACTION

Agriculture Biologique :

Toutes les activités en AB sont soumises au respect d'un cahier des charges rigoureux. Des procédures de contrôle strictes et régulières puis de certification sont appliquées pour assurer le respect du mode de production des produits AB.

Si les terres ou l'élevage étaient jusqu'alors conduits en agriculture conventionnelle, le règlement européen impose de passer par une période de conversion. Pendant cette période transitoire, le producteur applique la réglementation AB, mais les produits et récoltes ne peuvent pas être commercialisés dans le circuit AB.

S'engager dans la certification en AB, c'est :

1. Notifier son activité auprès de l'Agence bio
2. S'engager ensuite auprès d'un organisme certificateur
3. Se voir délivrer un certificat chaque année pour les produits jugés conformes à la réglementation

La conversion peut concerner la totalité de l'exploitation ou un seul atelier de production (sous conditions). La période de conversion est de 2 ans pour les cultures annuelles, 3 ans pour les cultures pérennes et le temps pour les animaux est variable suivant les espèces allant de 6 semaines (pour les œufs) à 12 mois (pour les bovins et les équidés).

HVE : Cette certification environnementale concerne les thématiques suivantes : biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion des engrais, gestion de la ressource en eau voire consommation énergétique.

Elle est conçue selon une logique de certification progressive par niveau de l'ensemble de l'exploitation. Le dispositif s'articule ainsi selon 3 niveaux :

- Premier niveau :

Il correspond au respect des exigences environnementales de la conditionnalité (conformité avec les directives européennes eau). Ce dispositif prévoit que le versement de certaines aides communautaires à l'exploitant est soumis au respect d'exigences en matière d'environnement, de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) de santé publique, santé des animaux et des végétaux et de protection animale. À cette exigence initiale, s'ajoute la nécessité pour l'exploitant de réaliser un autodiagnostic, pouvant également être un diagnostic accompagné par une structure extérieure.

- Deuxième niveau :

Il s'appuie sur des obligations de moyens correspondant à des exigences figurant dans un référentiel (cahier des charges) et s'articule avec les démarches existantes, qu'elles soient sectorielles (charte des bonnes pratiques, etc.), horizontales (agriculture raisonnée, etc.), territoriales ou liées à la certification de produits.

Les démarches existantes peuvent être validées à ce niveau si elles comportent des exigences permettant de respecter le référentiel et si leur dispositif de certification en respecte les principes. Une exploitation peut également être certifiée de niveau 2 sans être engagée dans une autre démarche. La certification est réalisée par des organismes tiers ; elle implique de respecter une obligation de moyens.

- Troisième niveau :

Qualifié de « Haute Valeur Environnementale », il s'appuie sur des niveaux d'indicateurs à atteindre permettant de mesurer les performances environnementales des exploitations pour les thématiques retenues. Il implique une certification extérieure indépendante sur des obligations de moyens et de résultats.

La mission d'animation agricole (cf. fiche 3.2.1) permettra de préciser le potentiel de certification environnementale auprès des acteurs concernés.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Agriculture Biologique :

Etape 1 : Information ; organisation de réunions publiques locales pour préciser les attentes

Etape 2 : Diagnostic pré-conversion

Mise à disposition d'outils destinés aux agriculteurs souhaitant bénéficier de conseils techniques au cours de leur réflexion sur la conversion possible de leur exploitation à l'agriculture biologique.

Il s'agit de confronter le projet de conversion de l'agriculteur à l'expertise des conseillers agricoles pour :

- Evaluer la pertinence du projet
- Déterminer les modifications découlant d'une conversion de son exploitation (ou d'un atelier) en termes de fonctionnement, de personnel, de conduite des cultures, de conduite du troupeau, de débouchés, de trésorerie, etc.
- Inscrire l'agriculteur dans le processus de conversion

Les moyens et les outils :

- L'utilisation de la grille d'auto-positionnement CA34
- L'inscription dans un « parcours » Visa pour le Bio porté par la région LR
- La participation à des projets collectifs initiés dans le cadre de la convention Bi'Eau⁽¹⁾

2 *L'Agence de l'Eau, l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon ont signé en juillet 2007 un accord cadre pour une gestion durable et solidaire de l'eau en Languedoc-Roussillon afin d'engager des actions supplémentaires et convergentes. **La convention Bi-Eau** décline l'un des objectifs majeurs de cet accord cadre : limiter les pollutions diffuses.*

Etape 3 : Une prestation ciblée

L'objectif est de répondre à un besoin technique, commercial, économique, etc. exprimé par l'exploitant lors de la réalisation du diagnostic de pré-conversion ou d'une visite technique chez un agriculteur déjà certifié en AB et de lever ainsi des freins possibles aux démarches de conversion ou de certification AB.

Les moyens et les outils :

- Les formations
- La participation à des projets collectifs initiés dans le cadre de la convention Bi'Eau(1)

**Haute Valeur Environnementale:**

Etape 1 : Information ; organisation de réunions publiques locales pour préciser les attentes

Etape 2 : Mise à disposition d'outils selon les exigences des acteurs

Phase 3 : Formation

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Chambre d'agriculture, CEHM, INRA

Structures coopératives (Caves, CUMA, etc.)

Prestataires intervenant sur la zone, structures commerciales

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Chambre d'agriculture, DDTM 34

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Phase 1 Contrat (2012-2014) : A définir à partir de la mission d'animation (cf. fiche 3.2.1)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En lien avec la fiche :

3.2.1 Animation et mise en œuvre d'un programme d'actions agricoles

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2	GARANTIR L'AVENIR D'UNE AGRICULTURE LITTORALE SUR THAU
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ Action de Phase 1 (2012-2014) ■ Action de Phase 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.2.5

METTRE EN VALEUR LES ESPACES AGRICOLES PERI-URBAINS EN ENGAGEANT LES ETUDES DE DEFINITION DES PAEN

AXE D'INTERVENTION

Appui à une exploitation durable

CONTEXTE

Le SCoT instaure des conditions de protection importante de l'espace agricole sur son périmètre. Il identifie par ailleurs des secteurs à enjeux, présentant des qualités en termes de terroir et de valeur agronomique, également des enjeux liés à leur forte valeur environnementale. Il indique cependant des conditions de vulnérabilité et des risques de dégradation importants par déprise, mitage ou cabanisation.

Le SCoT propose dans ces secteurs d'instaurer des actions volontaires et de recourir à l'outil de maîtrise et de gestion qu'est le PAEN. La plaine de Poussan – Montbazin – Gigean est principalement visée par ce principe.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communes et leurs groupements (EPCI, SMBT)

Département 34 : Service foncier agricole et territoires Leader

OBJECTIF OPERATIONNEL

Déclinaison des orientations du SCoT qui instaure une protection de l'espace agricole par la lutte contre l'étalement urbain et la déprise agricole

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à engager la mise en œuvre de ce PAEN par une étude de définition qui permettra d'en délimiter précisément le périmètre et d'élaborer un programme d'actions adaptées.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : A définir à partir de la mission d'animation (cf. fiche 3.2.1)

INDICATEURS DE SUIVI

A définir

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

INRA Sup agro, Association climatologique de l'Hérault, SAFER, Syndicats de Crus, associations environnementales

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Région (FEADER)

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Montant de l'étude à évaluer suite à la mission d'animation (cf. fiche 3.2.1)

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2	GARANTIR L'AVENIR D'UNE AGRICULTURE LITTORALE SUR THAU
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.2.6

AIDER A L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

AXE D'INTERVENTION

Appui à l'installation

CONTEXTE

Les aides à l'installation ont pour objet de contribuer au renouvellement des générations d'agriculteurs. Ces aides consistent à soutenir les dépenses inhérentes à une première installation réalisée par un jeune agriculteur qui reprend une exploitation agricole ou créé une nouvelle structure.

MAÎTRE D'OUVRAGE

A définir

OBJECTIFS OPERATIONNELS

La mission d'animation (cf. fiche 3.2.1) permettra de préciser les moyens, le contenu, le calendrier et le plan de financement de cette démarche d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs.

DESCRIPTION DE L'ACTION

A définir

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

A définir

INDICATEURS DE SUIVI

A définir

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

A définir

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

A définir

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENT

Phase 1 Contrat (2012-2014) : A définir à partir de la mission d'animation (cf. fiche 3.2.1)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

3.2.1 Animation et mise en œuvre d'un programme d'actions agricoles

3.3.5 Mise en place d'un prêt d'honneur à vocation agricole et halieutique

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.2	GARANTIR L'AVENIR D'UNE AGRICULTURE LITTORALE
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.2.7

REALISER UNE CHARTE D'INTEGRATION PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE POUR LA CREATION D'UN POLE AGRICOLE

AXE D'INTERVENTION

Appui à l'installation

CONTEXTE

L'agriculture est une composante majeure de l'économie du bassin de Thau :

- 66% des terres hors eaux sont agricoles.
- 25% du territoire hors eaux sont occupés par la vigne.
- La part moyenne des emplois agricoles (avec conchyliculture et petite pêche) est de 10%.
- C'est un secteur dominé par l'agriculture dite « familiale » et de petite taille.
- 3 secteurs agricoles se distinguent : Marseillan/Villeveyrac, Loupian/Poussan/Gigean, Mireval/Frontignan/Vic.

Ainsi, notamment, la commune de Marseillan présente une agriculture relativement diversifiée (viticulture, conchyliculture, cultures melonnières, etc.) qui résiste bien :

- un vignoble varié où dominant les Vins de Pays,
- une présence structurante de la cave coopérative d'Agde-Marseillan, représentant l'une des productions les plus importantes (106 000 hl), mais dont la localisation en centre ville est aujourd'hui problématique,
- des projets d'agrandissement foncier importants pour certains exploitants,
- des cessations d'activités envisagées à plus de 10 ans.

Dans le cadre du contournement de Marseillan-ville par le Département, de nouveaux espaces vont être ouverts à l'urbanisation. Ils s'inscrivent dans le cadre de l'élaboration du SCoT du bassin de Thau et de la révision du PLU de la Commune.

En s'appuyant sur cette opportunité future de desserte, et afin de limiter l'étalement urbain dans le vignoble, Thau agglo souhaite proposer des solutions de développement aux activités agricoles, alliées à un développement touristique, par la création d'un pôle thématique « agriculture et produits du terroir ».

En 2010, Thau agglo a lancé une étude pré-opérationnelle en vue de l'aménagement du secteur d'extension lié au contournement de Marseillan, permettant de définir un pré-programme :

- Création d'un hameau agricole intégré à l'environnement pour accueillir bâtiments et zones techniques

- Valorisation et développement de la cave coopérative d'Agde-Marseillan par son déplacement au sein du vignoble, à proximité des bassins de décantation existants
- Création d'une Coopérative d'utilisation du matériel agricole, mutualisation d'équipements techniques type aires de lavage et de remplissage
- Création d'un outil de promotion des produits du terroir : antenne Office de tourisme, circuits découvertes, productions agricoles et conchyliques, etc.

MAÎTRE D'OUVRAGE

EPCI

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Il s'agit de proposer un guide, voire un appui à la réalisation de toute opération de ce type identifiée sur le territoire du bassin de Thau :

- en définissant un socle de bonnes pratiques servant de base aux différentes opérations identifiées : afficher des principes fonctionnels d'aménagement basés sur la qualité et le respect de l'environnement ;
- en proposant des réponses graphiques sous forme d'esquisses aux projets retenus ;
- en apportant des préconisations susceptibles d'aider les particuliers à qualifier leur projet de construction.

La mission d'animation (cf. fiche action 3.2.1) peut aider à préciser le contenu de cette action.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La réalisation de hameaux agricoles intégrés à l'environnement serait une première en loi littorale. Une démarche globale de qualité, intégrant la prise en compte des éléments environnementaux, paysagers et architecturaux, doit être élaborée et déclinée sur les différentes programmations.

Il est donc proposé la réalisation d'une analyse paysagère, architecturale et environnementale préalable qui dictera les grands principes d'une charte de préconisations pour la réalisation d'un projet global de pôle agricole regroupant unité de production de type cave, équipements techniques et bâtiments d'exploitations.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 : étude de définition niveau esquisse

- Solliciter le CAUE de l'Hérault afin d'échanger sur le contenu du cahier des charges et les objectifs de la mission
- Constituer un comité de pilotage, comprenant la Région et le Département, la DDTM, la Chambre d'agriculture, les professionnels agricoles (cave coopérative, exploitants), les communes concernées et les 2 EPCI
- Elaboration de la charte
- Niveau esquisse sur les projets d'aménagement retenus

INDICATEURS DE SUIVI

A définir

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

CAUE de l'Hérault, caves coopératives, syndicats professionnels, Chambre d'agriculture

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

DDTM, Région LR, Département 34, Thau aggro, CCNBT, Communes

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Phase 1 Contrat (2012-2014) : A définir à partir de la mission d'animation (cf. fiche 3.2.1)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

3.2.1 Animation et mise en œuvre d'un programme d'actions agricoles

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3	CREER DU LIEN ENTRE LES FILIERES
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.3.1

STRUCTURER LE TERRITOIRE ECO-TOURISTIQUE

AXE D'INTERVENTION

Faire connaître les métiers, les produits et les milieux.

CONTEXTE

Thau agglomération, dans le cadre de sa compétence en matière de promotion touristique, œuvre depuis 2010 à la définition et au positionnement de sa destination touristique.

Cette destination s'établit autour de la ville centre, Sète, rayonnant par son offre culturelle, et est enrichie par les spécificités des autres communes membres : Muscats de Frontignan et Mireval, thermalisme de Balaruc les Bains, huîtres et coquillages de l'étang de Thau, Canal du Midi à Marseillan et Canal du Rhône à Sète, massif de la Gardiole, espaces lagunaires, etc.

L'économie touristique du territoire représente, en 2011, 1,5 millions de nuitées et 300 000 visiteurs dans les sites touristiques. Avec 122 000 lits touristiques, Thau agglomération représente 15% de la capacité d'accueil du département de l'Hérault. Au total, près de 1 378 établissements travaillent dans le secteur touristique et génèrent près de 1 650 emplois salariés, essentiellement portés par les activités d'hôtellerie et les activités récréatives. Le chiffre d'affaire moyen des entreprises touristiques du territoire est de 357 548 euros. Le montant de dépenses journalières des touristes du Pays de Thau correspond à la moyenne départementale. Il est de 45 €, constant depuis 2006. L'hébergement, la restauration et les courses alimentaires représentent les 3 premiers postes de dépenses. La durée moyenne des séjours des touristes résidant en camping sur le territoire de l'agglomération est d'une semaine environ, de 3 jours pour la clientèle résidant en hôtel. La durée de séjour de la clientèle selon sa provenance varie peu.

L'agriculture littorale du bassin de Thau représente un poids socio-économique important mais en régression : 1 530 équivalents temps plein représentent 7% des actifs. En termes de surface, le territoire a perdu 30% de sa surface agricole utilisée en 12 ans ; elle est de 8 000 hectares, avec une prédominance de la viticulture. 1 600 hectares sont classés en AOP, essentiellement Muscat de Frontignan. On observe une baisse continue des revenus des exploitants. Le territoire est concerné par 7 caves coopératives, mais n'en compte que 3 présentes sur place (Frontignan, Marseillan et Mireval) et 58 caves particulières.

Au-delà du rôle économique et productif des terres agricoles, le vignoble constitue un patrimoine collectif occupant des fonctions paysagères et sociales dans le territoire, recherchées par les touristes, ainsi que des fonctions environnementales importantes, notamment en lien avec l'étang de Thau.

Ainsi, les activités halieutiques et conchylicoles sont étroitement associées aux activités viticoles. Elles représentent le 2^{ème} pôle économique agricole de l'Hérault : 90% de la production conchylicole méditerranéenne et 10% de la production nationale d'huîtres.

Ainsi, l'oenotourisme a été identifié comme la thématique permettant de rassembler cette multitude de paysages, de patrimoines, de savoir-faire et de produits dans une stratégie globale. Cette stratégie se décline aujourd'hui autour d'une destination et de son positionnement. Avec l'étang de Thau comme point central, la destination « Pays de Thau » regroupe 14 communes. Elle s'étend de Marseillan à Mireval, et de Villeveyrac à Sète.

Le positionnement touristique de la destination s'appuie sur l'alliance « Vins – Coquillages ». Il est le fruit d'une mise en réseau et d'un travail partenarial important, avec les représentants du tourisme et des filières identitaires du territoire : viticulture, conchyliculture, petite pêche. Ce travail s'est organisé autour de rencontres professionnelles annuelles : « Les Assises de l'Oenotourisme et du Terroir en Pays de Thau ». Organisées pour la première fois le 3 février 2011, ces assises ont rassemblé près de 200 professionnels inter-filières pour échanger, imaginer et construire ensemble la stratégie oenotouristique de la destination « Pays de Thau ».

Cette dernière s'appuie sur les objectifs suivants :

- Répondre à une offre relativement diffuse en matière d'oenotourisme
- Apporter de la lisibilité et du contenu à la destination
- Construire et développer un fonctionnement en réseau en identifiant les connexions et complémentarités de chacun

Elle est une attente de l'ensemble des partenaires. Ce développement doit permettre de consolider les filières viticole, conchylicole, halieutique et touristique :

- en accompagnant une montée en gamme, une diversification et une structuration de l'offre,
- en favorisant un allongement de la saison par mise à disposition de produits autres qu'estivaux.

Ce développement doit être construit en cherchant à permettre au territoire de se démarquer à l'intérieur d'une offre régionale « Sud de France » à laquelle il contribuera. Le territoire peut proposer une offre construite autour de la découverte des milieux, des produits et des métiers de production (agriculture, pêche, conchyliculture). Il est convenu que ses caractéristiques maritimes et lagunaires doivent être mises en avant pour contribuer à une offre identifiable et spécifique.

Ainsi, Thau agglomération a déjà mis en œuvre un plan d'actions, élaboré dans le cadre des Assises de l'oenotourisme et décliné de la manière suivante :

2011 - 2012 :

- Création d'un évènement communautaire fédérateur, annuel, pour les professionnels : « Les Assises de l'Oenotourisme et du Terroir en Pays de Thau »
- Création d'un outil de communication présentant les produits de la destination : « Vignobles et Saveurs en Pays de Thau », téléchargeable sur site internet ; des applications iPhone et android sont programmées
- Lancement de la démarche de labellisation nationale « Vignobles et Découvertes ». Plus de trente professionnels du territoire labellisés Qualité (caveaux viticoles, structures d'hébergement, restauration et fermes conchylicoles) ont adhéré à la démarche comme partenaires de la candidature de la destination « Pays de Thau » au label « Vignobles et Découvertes ». Thau agglomération déposera la candidature de la destination « Pays de Thau » le 15 septembre 2012 auprès d'Atout France. La CCNBT est associée à la démarche dans le cadre du comité de pilotage et de suivi du label

- Candidature à l'appel à projet régional « Oenotourisme » sur 2 projets : Assises 2013 et Applications i-phone et android du guide « Vignobles et Saveurs en pays de Thau »

2012 - 2013 :

- Mise en œuvre de modules de formations collectives inter-filières : devenir ambassadeur de la destination
- Création de circuits oenotouristiques sous forme packagée

Ces actions font partie du plan d'actions agricoles 2012 – 2015, porté par Thau aggro.

MAITRE D'OUVRAGE

Thau aggro

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Thau aggro souhaite se positionner dans la construction d'une démarche territoriale sur la destination « Pays de Thau ». Ce travail, initié depuis 2010, a déjà permis, à travers le guide « Vignobles et Saveurs en Pays de Thau », de fédérer un certain nombre de professionnels sur les 2 territoires de Thau aggro et de la CCNBT, en partenariat avec cette dernière. L'identité de la destination « Pays de Thau » et son positionnement oenotouristique sur l'alliance « vins – coquillages » est enfin posée.

L'étape suivante est la constitution du réseau de professionnels inter-filières, et leur animation par la création de produits oenotouristiques sous forme packagée, à l'horizon 2013.

Des initiatives existent déjà, de type « de ferme en ferme », « 1 jour, 1 route, 1 terroir », « Mobithau », etc. Il ne s'agit pas de créer un énième produit qui viendrait se superposer mais d'engager un travail partenarial et intégrateur dans un objectif partagé de gagner en lisibilité et en notoriété pour la destination « Pays de Thau ».

Ainsi, Mobithau est un outil territorial intéressant, mais nécessitant d'être enrichi par la présence de professionnels dans une logique économique, et en complémentarité avec les autres produits existants.

Il s'agit de structurer un produit touristique territorial basé sur la valorisation des milieux, des productions et des métiers liés à ces milieux, ce qui comprend plusieurs objectifs opérationnels :

- Structurer et diversifier l'offre touristique actuelle pour développer l'économie locale
- Structurer un « produit territorial touristique » basé sur la valorisation des caractéristiques viticoles, lagunaires, maritimes et environnementales du territoire
- Valoriser le patrimoine et les ressources locales
- Développer un tourisme durable et responsable, respectueux de l'environnement

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de construire ensemble une stratégie territoriale adaptée, garante de l'authenticité des professionnels et répondant aux attentes des différentes clientèles.

L'action porte en 4 phases :

- Phase 1 : Identifier les besoins des différentes clientèles ciblées – Travail partenarial mené en collaboration avec les labels Qualité, les offices de tourisme de la destination (6) et les agences réceptives

- Phase 2 : Identifier les produits existants, à compléter ou à créer et correspondants à ces besoins – Mutualisation et gouvernance – Travail partenarial avec les réseaux d'acteurs type CPIE, CIVAM, ADMM, etc., les professionnels des filières viticoles, conchylicoles, halieutiques et touristiques
- Phase 3 : Positionner les produits par rapport aux différentes cibles de clientèle – Organisation des circuits et définition de modules de formations inter-filières pour devenir ambassadeur de la destination
- Phase 4 : Mettre en œuvre des formations et des circuits oenotouristiques packagés :
 - Créations d'outils de communication et de marketing
 - Création d'outils de navigation adaptés – applications, etc.
 - Signalétique touristique
 - Commercialisation
- Phase 5 : Suivi et Evaluation des produits touristiques.

Avec cette démarche collégiale, adaptée aux besoins des clientèles, la destination Pays de Thau va gagner en lisibilité et en notoriété.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Phase 1 à 4

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'actions de communications réalisées - Nombre de produits packagés commercialisés - Fréquentation touristique - Durée et fréquence des séjours - Nombre de téléchargement des applications

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Hérault tourisme, Offices du Tourisme, Cemagref-IRSTEA, ADMM, CPIE bassin de Thau, Sirena, SIEL, CIVAM, Chambre d'Agriculture, Agences Réceptives, etc.

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Intercommunalités, communes, Département de l'Hérault, Région Languedoc Roussillon

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Phase 1 Contrat (2012-2014) : 125 000 € HT

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	125 000 € HT

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) : à définir

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

- 3.3.2 Diversification et vente directe sur les sites de production
- 3.3.3 Favoriser le regroupement d'entreprises autour d'un projet territorial
- 3.3.4 Créer une plateforme de distribution de produits locaux
- 4.2.2 Assises du territoire
- 4.2.3 Sensibilisation et formation des parties prenantes du Contrat

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3	CREER DU LIEN ENTRE LES FILIERES
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.3.2

DIVERSIFICATION ET VENTE DIRECTE SUR LES SITES DE PRODUCTION CONCHYLICOLES

AXE D'INTERVENTION

Faire connaître les métiers, produits et milieux

CONTEXTE

L'aménagement des lieux de production et de vente permet de valoriser l'image du territoire et de répondre aux enjeux de diversification et de pérennisation des filières halieutiques.

Les professionnels de la conchyliculture ont donc souhaité diversifier leurs activités en proposant des dégustations dans leur mas et aux abords des sites de productions, dans les zones prédéfinies dans le SCoT. Un arrêté préfectoral (été 2011) autorise et encadre ces possibilités de dégustation, sous l'autorité des services vétérinaires.

Toutefois, toutes les zones conchyloles ne disposent pas des mêmes opportunités pour l'accueil du public et des aménagements sont nécessaires : résorption de « points noirs », stationnement, fléchage, voiries, etc.).

Une étude devra recenser les potentialités de chaque zone et les aménagements nécessaires pour permettre un accueil optimal.

MAITRE D'OUVRAGE

CRCM (étude)

Communes littorales pour la réalisation des travaux

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Favoriser la valorisation des produits en améliorant les conditions de vente directe
- Favoriser la diversification conchylole et l'accueil du public dans les mas
- Améliorer l'image de marque du bassin de Thau et de ses productions halieutiques
- Valoriser l'image des professionnels et développer un contact direct avec les producteurs
- Disposer d'une analyse précise des potentialités de chaque zone conchylole en termes d'accueil du public
- Définir les investissements prioritaires en termes d'aménagements publics ou privés pour répondre à ces objectifs

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'étude prospective ou « étude de secteurs conchyloles » devra :

- 1) recenser les potentialités par zone en termes :
 - d'accès : qualité des dessertes routières, fléchages,

- de stationnement : existence de places de parkings ou possibilités de création aux abords des lieux de dégustation,
 - de capacités des entreprises à fournir des prestations de qualité (suivi sanitaire des produits, équipement des mas, formation des professionnels, etc.) ;
- 2) pour chaque zone :
- définir les aménagements collectifs nécessaires pour optimiser l'accueil et estimer leur coût : fléchage, signalétique, aménagement des voiries,
 - évaluer les possibilités de vente directe associant plusieurs types de produits ;
- 3) identifier un cahier des charges type pour l'accueil du public : dispositions réglementaires (vétérinaires), dispositions spécifiques (formation des professionnels à l'accueil, etc.), aménagements privatifs (gestion des déchets, etc.) ;
- 4) élaborer une signalétique commune aux produits du territoire afin de développer une image commune sur Thau (Marketing territorial).

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) : Etude préalable

INDICATEURS DE SUIVI

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Communes littorales, ADMM, Cedralmar, services de l'Etat, services vétérinaires, Département 34, CRLR, UE

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Région LR, Département 34, intercommunalités

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	70 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) : à définir

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La fiche émane d'une demande des professionnels.

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3	CREER DU LIEN ENTRE LES FILIERES
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.3.3

FAVORISER LE REGROUPEMENT D'ENTREPRISES AUTOUR D'UN PROJET TERRITORIAL

AXE D'INTERVENTION

Engager des partenariats

CONTEXTE

Plusieurs entreprises volontaristes et pro actives (une quinzaine de PME + une dizaine au moins de conchyliculteurs, agriculteurs et entreprises touristiques) sont pressenties pour la constitution d'un nouveau groupement d'entreprises dont les principaux objectifs seraient :

- de planifier et organiser des espaces et des moments privilégiés permettant une connexion intelligente et concertée entre les projets des entreprises regroupées et les politiques de développement économique des collectivités locales ;
- de s'inscrire concrètement et prioritairement dans des actions de développement durable pour répondre aux attentes des partenaires mais aussi pour en faire un élément de performance de chaque entreprise adhérente ;
- de dynamiser les politiques d'innovation (technologique, organisationnelle) de chaque entreprise par des transferts entre entreprises et desancements de projets nouveaux tout ceci en adéquation avec la vision à moyen et long terme du devenir du territoire ;
- de développer des actions communes permettant le déploiement d'innovations transversales.

MAÎTRE D'OUVRAGE

LRIA, groupement d'entreprises

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Conduire une étude de faisabilité pour un groupement d'entreprises de taille moyenne (plus de 10-15 salariés) des secteurs de la production et de la commercialisation des produits de la mer, du nautisme, du tourisme, de l'agroalimentaire, etc.
- Créer le groupement (aspects juridiques, modalités d'action, cahier des charges pour l'adhésion, etc.)
- Mettre en place les principales actions définies dans l'étude

INTERET DE L'ACTION

Disposer, au niveau du territoire, d'un interlocuteur représentatif des entreprises privées

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les objectifs principaux de l'étude de faisabilité sont :

- 5) Un état des lieux permettant :
 - de compléter et valider le recensement des groupements à vocation économique intervenant ou pouvant intervenir sur le territoire de Thau,
 - de préciser les actions en cours ou projetées à court et moyen terme,
 - de recenser les acteurs institutionnels intervenant sur le bassin de Thau.
- 6) Une analyse des besoins des entreprises pressenties permettant :
 - de préciser les besoins et les projets (sur environ 20 entreprises, tous secteurs d'activité),
 - d'étudier les liens possibles entre projets et besoins des entreprises et actions programmées,
 - de définir les objectifs à partager par les membres du futur groupement d'entreprises, définis à partir de l'analyse des besoins exprimés par les entreprises consultées.
- 7) Des simulations de montage juridique et économique de la structure permettant :
 - de préciser le choix de la structure juridique,
 - de proposer des modes d'organisation (commissions, animation, secrétariat, etc.),
 - d'établir un premier plan d'actions prévisionnel du futur groupement, en mettant l'accent sur des actions de développement durable, de diffusion d'innovation et de performance d'entreprise.
- 8) Le montage juridico financier de la structure permettant :
 - d'élaborer les statuts du futur groupement et voir comment s'insérer techniquement et juridiquement dans les actions des autres groupements agissant déjà sur le territoire de Thau,
 - de déterminer les partenaires potentiels concernés par la thématique du groupement,
 - de réaliser des simulations budgétaires (dépenses prévisibles et ressources nécessaires) et financements accessibles (éligibilité potentielle à des dispositifs de soutiens divers).

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Etape 1 : rechercher une structure de portage de l'étude, réaliser l'étude de faisabilité

Etape 2 (2012-2014) : créer le groupement, lancer quelques actions identifiées dans l'étude de faisabilité

INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation de l'étude de faisabilité
- Mobilisation d'un maître d'ouvrage
- Nombre d'entreprises mobilisées
- Nombre d'actions interfilières conduites

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Entreprises nautiques de l'ex Alliance pour le bassin de Thau, Medithau

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

LRIA

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Etape 2 : A définir

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	A définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3	CREER DU LIEN ENTRE LES FILIERES
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2013) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.3.5

MISE EN PLACE D'UN PRET D'HONNEUR A VOCATION AGRICOLE ET HALIEUTIQUE

THEMATIQUE

Engager des partenariats

CONTEXTE

Thau initiative, plateforme d'initiatives locales, apporte un soutien aux porteurs de projets d'entreprises (création, développement ou reprise) en leur accordant des prêts à 0%. Ces prêts ont un effet levier sur des prêts bancaires complémentaires. Le statut actuel de Thau initiative ne lui permettait pas de soutenir des activités agricoles jusqu'ici du fait de l'agrément fiscal. Ce frein a été levé durant l'année 2012 grâce à un lobbying important du réseau national France Initiative.

En conchyliculture et petite pêche, la création d'entreprise est très coûteuse et peine souvent à mobiliser les aides à l'installation agricole (du fait des critères de niveau de formation, d'âge). Par ailleurs, les appuis à la diversification du FEP ne peuvent concerner que de petits investissements ou des investissements collectifs, qui ne correspondent pas aux demandes des porteurs de projet. Un manque important est identifié concernant l'appui à l'investissement sur des bâtiments, des bateaux, etc.

En viticulture, les professionnels valident aussi l'intérêt d'un tel outil, pour des sujets tels que l'installation (hors du cadre des aides nationales), de trésorerie, de recherche de diversification.

Les banques sont par ailleurs assez « frileuses » sur le soutien à ces filières du fait de la crise actuelle. Un outil du type prêt à taux 0 pourrait être un appui précieux.

Cet outil qui permet de financer du besoin en fond de roulement semble intéressant pour l'ensemble des professionnels présents.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Thau Initiative

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Il s'agit de créer un nouveau prêt de Thau initiative et de l'adapter au soutien financier de la filière agricole, afin de commencer rapidement (dès 2012) une activité de prêts d'honneur.

Ce prêt agricole pourrait être mobilisé, en phase expérimentale, pendant 4 ans, comme d'autres plateformes en France l'ont fait (Corse, Périgord), pour mobiliser un fonds dévolu aux exploitations agricoles ne pouvant prétendre notamment à la DJA (dotation Jeune Agriculteur), tout en bénéficiant de l'agrément fiscal.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Thau initiative est membre de France Initiative Réseau, qui regroupe l'ensemble des plateformes nationales. Depuis 2008, cette dernière travaille à l'ouverture du champ d'application des plateformes au secteur agricole. Les règlements européens encadrant le financement des entreprises permettent aux plateformes de soutenir depuis 2008 les activités de transformation et de commercialisation d'entreprises de produits agricoles ou liés à la pêche.

Par ailleurs, le financement par une plateforme de la partie « production agricole » est aujourd'hui possible.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2013) :

- Recenser les besoins des entreprises agricoles non couverts par d'autres types de financements publics
- Evaluer l'enveloppe financière prévisionnelle et les moyens alloués
- Définir les publics cibles, les conditions d'octroi : démarches environnementales, professionnalisation, diversification des produits, montant maximal de prêt, nombre maximum de dossiers par an, etc.
- Réaliser le tour de table financier constitutif du fonds d'intervention : FEDER (FEADER), Région, Département, EPCI, Crédit agricole, etc.
- Définir et mettre en place un comité d'agrément spécifique

Depuis un travail a déjà été mené et a donné lieu aux propositions suivantes :

L'objectif de ce prêt agricole à taux 0% est de venir compléter les dispositifs existants, dans le respect de la réglementation européenne de minimis :

- La Dotation Jeune Agriculteur (DJA) – Point Info Installation
- Le Crédit à l'Initiative Agri rurale – AIRDIE

Ainsi, les critères proposés pour l'instauration de ce prêt agricole à taux 0%, sont :

- Projets de Création / Reprise / Développement (logique de modernisation, normes qualité, diversification.....)
- Activité à titre principal
- Montant : 5 000 à 20 000€ de prêt à 0%
- Remboursements sur 5 ans avec possibilité de différé de 12 mois. Le comité d'agrément se donne la possibilité d'organiser des remboursements annuels sur 9 à 10 mois selon la saisonnalité des activités.
- Projets non soutenus par la DJA
- Apport minimum du porteur de projet correspondant au montant du prêt demandé (valorisation des apports)
- Fonds propres positifs
- Effet levier sur un prêt bancaire complémentaire obligatoire.

Ce prêt nécessite la constitution d'un comité d'agrément ad hoc, en capacité d'évaluer les projets viticoles, conchylicoles ou halieutiques, intégrant la chambre d'agriculture et des professionnels de ces filières.

Sur cette base, un budget prévisionnel sur 2012 – 2015, pour un prêt expérimental, s'élève à :

Année	2012	2013	2014	2015
Nombre de prêt	5	10	10	10
Prêt moyen	12 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €
total	62 500 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €

Ressources	2012	2013	2014	2015
Remboursement total prévu	0 €	25 000 €	50 000 €	75 000 €
Remboursement 2012	0 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €
Remboursement 2013		12 500 €	25 000 €	25 000 €
Remboursement 2014			12 500 €	25 000 €
Remboursement 2015				12 500 €

INDICATEURS DE SUIVI

Les indicateurs proposés sont :

- le nombre de personnes accueillies sur l'activité agricole,
- le nombre de dossiers agricoles accompagnés,
- le nombre de dossiers agricoles étudiés en comité d'agrément,
- le nombre de créations ou reprises ou développements d'entreprises agricoles soutenues,
- l'effet levier sur des prêts bancaires complémentaires,
- le nombre d'emplois ainsi créés ou maintenus,.....

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Chambre d'agriculture, CRCM, Département 34, Région LR, Professionnels des filières, Experts-comptables, Banques...

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS

Europe, Région LR, Département 34, intercommunalités

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Budget prévisionnel estimé (phase test de 3 ans) avec démarrage en 2012 (fonds de prêt) :

Année 1 = 100 000€

Année 2 = 125 000€

Année 3 = 150 000€

Année 4 = 125 000€

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2013	225 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) : à définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3	CREER DU LIEN ENTRE LES FILIERES
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.3.6

FAVORISER L'INNOVATION ET LA DIVERSIFICATION DANS LES PRATIQUES CULTURALES

AXE D'INTERVENTION

Soutenir l'innovation dans les pratiques culturale

CONTEXTE

La mortalité du naissain d'huîtres creuses conduit les professionnels à :

- repenser leur stratégie d'approvisionnement en naissains : *comment obtenir un naissain adapté aux conditions méditerranéennes à moindre coût ?*
- adapter leurs pratiques d'élevages : *certaines pratiques permettent-elles de limiter les risques de pertes ?*
- diversifier leurs productions (pectinidés, palourdes, bijus, etc.).

Par ailleurs, la volonté de certains d'entre eux de développer une production de qualité à destination d'un marché nouveau entraine également une évolution des techniques et des structures d'élevage (exemple : tables surélevées à perches tournantes pour l'exondation).

Pour répondre à l'ensemble de ces problématiques, il est primordial de fédérer les compétences existantes et de créer des partenariats spécifiques entre professionnels, organismes de recherche et centres de formation. Une réflexion sur la mise en place d'une plateforme technique de démonstration pour les filières en mer est en cours à l'échelle régionale.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Cépralmar/CRCM

OBJECTIFS OPERATIONNELS

L'action consiste à assurer le développement d'une filière « fruits de mer ».

- 1/ Assurer l'approvisionnement en naissains d'huîtres adaptés aux conditions méditerranéennes
- 2/ Favoriser l'innovation dans les pratiques culturales
- 3/ Diversifier la production conchylicole en accompagnant le développement économique de nouvelles filières (pectinidés, huîtres plates, palourdes, bijus, oursins, etc.).

DESCRIPTION DE L'ACTION

1/ Assurer l'approvisionnement en naissains d'huîtres adaptés aux conditions méditerranéennes

- Etudier la faisabilité du captage naturel dans l'étang de Thau

- Mettre au point un pilote de micro-nurserie professionnelle en flux continu couplé à une production de masse de phytoplancton à bas coût pour transfert aux entreprises puis adapter le système d'écloserie en flux continu pour le transfert à une unité collective de production de larves sélectionnée en fonction des conditions méditerranéennes

2/ Favoriser l'innovation dans les pratiques culturales

- Identifier et tester les itinéraires zootechniques qui permettent de limiter les risques de pertes
- Identifier et tester de nouveaux outils et pratiques dans l'objectif d'obtenir un produit de haute qualité
- Identifier et tester des systèmes de lutte contre la prédation

3/ Diversifier la production conchylicole en accompagnant le développement économique de nouvelles filières (pectinidés, huîtres plates, palourdes, bijus, oursins, etc.)

- Répondre à la question d'approvisionnement en juvéniles en testant le captage naturel et/ou la faisabilité de production en écloserie
- Faire des essais de grossissement pour définir l'itinéraire technique le plus approprié : quelle zone ? quelle structure d'élevage ? quelle période ? etc.
- Etudes de marché

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

1/ Assurer l'approvisionnement en naissains d'huîtres adaptés aux conditions méditerranéennes

2012-2013 :

- Poursuite et approfondissement des essais de captage naturel mis en place dans le cadre du programme PRONAMED avec plus particulièrement :
 - Etude de la présence des larves en dehors des zones conchylicoles
 - Etude de la richesse phytoplanctonique et zooplanctonique dans le milieu lagunaire en période de maturation et de captage
 - Etude au niveau des réserves énergétiques des larves d'huîtres et impact sur la réussite du captage
 - Etude de la présence de prédateurs et compétiteurs des larves d'huîtres dans le milieu marin en période de captage
 - Etude de la présence d'OsHV-1 dans les larves
 - Etude de l'impact des exondations des huîtres mères sur le déclenchement des pontes
 - Etude de l'impact de différents rythmes d'exondation sur le développement des huîtres captées
 - Etude de l'efficacité de différents types de capteurs
 - Etude de l'efficacité du captage dans différentes zones du Bassin de Thau
- Dimensionnement et mise au point d'un pilote de micronurserie. Essais de production

2/ Favoriser l'innovation dans les pratiques culturales

2012-2013 :

- Mise en place d'expérimentations
- Synthèse et transferts aux professionnels

3/ Diversifier la production conchylicole en accompagnant le développement économique de nouvelles filières (pectinidés, huîtres plates, palourdes, bijus, oursins, etc.)

2012-2013 :

- Etude sur l'optimisation du captage de pectinidés
- Etude de faisabilité de la reproduction de *Pecten jacobeus*
- Essais de grossissement de pectinidés
- Etudes de marchés
- Synthèse et transferts aux professionnels

INDICATEURS DE SUIVI

Rapports d'études - Synthèse des résultats des expérimentations - Transfert des outils aux professionnels

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Entreprises conchylicoles, organismes scientifiques (Ifremer, Université, etc.), centre de formation (Lycée de la mer, CREUFOP, etc.).

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Conseil Général de l'Hérault, Région Languedoc Roussillon, Etat, Europe (FEP)

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

		Phase 1 : 2012-2014
Assurer l'approvisionnement en naissains d'huîtres adaptés aux conditions méditerranéennes.	<i>Captage naturel</i>	200 000 € (dont 9 400 € PA 2012 Cépralmar)
	<i>Micro-nurserie</i>	150 000 €
	<i>Ecloserie</i>	-
Favoriser l'innovation dans les pratiques culturales	<i>Mortalité</i>	50 000 € (dont 22 800 € PA 2012 Cépralmar)
	<i>Prédation</i>	40 000 €
	<i>Qualité</i>	50 000 €
Diversifier la production conchylicole en accompagnant le développement économique de nouvelles filières (pectinidés, huîtres plates, palourdes, bijus, etc.)	<i>Optimisation captage pectinidés**</i>	45 000 €
	<i>Faisabilité ponte coquille St Jacques*</i>	25 000 € (dont 4 400 € PA 2012 Cépralmar)
	<i>Ecloserie pectinidés</i>	-
	<i>Optimisation ponte et captage bijus</i>	-
	<i>Stabulation oursin</i>	-
	<i>Captage et Grossissement huîtres plates</i>	
	<i>Grossissement palourdes</i>	
	<i>Etudes de marché*</i>	14 000 € (PA 2012 Cépralmar)
TOTAL		574 000 €

** projet financé dans le cadre de l'axe 4 du FEP

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) : à définir

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

- 3.1.1 Création de sites terrestres de mise à l'abri des lots de coquillage
- 3.3.2 Diversification et vente directe sur les sites de production
- 4.3.1 Mise en œuvre de la plateforme de gestion environnementale Omega Thau (système d'avertissement des risques de pollution)

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3	CREER DU LIEN ENTRE LES FILIERES
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ Action de Phase 1 (2012-2014) ■ Action de Phase 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 3.3.7

CREER UN CENTRE DE COMPETENCE TERRITORIAL SUR L'EAU ECOSITE

AXE D'INTERVENTION

Soutenir l'innovation

CONTEXTE

Le territoire de Thau est aujourd'hui pionnier en matière de gestion intégrée des ressources en eau et de l'aménagement du territoire.

Il convient de regrouper les savoir faire techniques et les outils de gestion et de suivi des milieux aquatiques au sein d'un centre de compétence sur l'eau et les ressources du territoire de Thau.

MAÎTRE D'OUVRAGE

CCNBT

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Développement et modernisation de l'ECOSITE de Mèze en vue de créer les conditions d'accueil d'entreprises et d'institutions dédiées aux secteurs de l'eau, ressources marines et biodiversité :

- Identifier un bouquet de services, d'outils d'aide à la décision, de compétences techniques et scientifiques pouvant être rapprochés voire mutualisés pour une optimisation de la gestion de l'eau sur le territoire
- Créer une interface entre les outils de modélisation (Omega Thau, Mars 3D, modèle azote/phosphore, etc.) pour une approche plus globale des simulations et prospectives
- Etablir les coopérations nécessaires avec les partenaires (Pôle de compétitivité de l'eau de Montpellier, Instituts de recherche, entreprises, etc.) afin de renforcer la collaboration recherche/entreprises/collectivités locales
- Permettre à des entreprises ou groupements d'entreprises de diffuser, après démonstration des savoir faire sur le territoire-laboratoire de Thau, ces nouvelles écotechnologies et services innovants pour la conquête de marchés de services publics au niveau national et international
- Aider à l'installation, sur un site d'accueil spécialisé, d'entreprises liées au secteur de l'eau, des ressources marines et biodiversité en partenariat avec le pôle montpelliérain

DESCRIPTION DE L'ACTION

Développer sur l'Ecosite de Mèze un pôle de compétence territorial dédié aux domaines de l'eau.

Les travaux de requalification du site actuel à prévoir sont :

- fondations à reconstruire ou à réhabiliter,
- réhabilitation ou reconstruction du site en fonction des études en cours, sur 10 ha estimés,
- reprise de la plateforme au bord du lagunage, cheminements et aires de stationnement,
- extension de 5 ha pour un parc scientifique thématique.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Etape 1 : Réhabilitation des principaux bâtiments nécessaires à la poursuite de l'activité des entreprises actuellement sur site

Etape 2 : Création de nouveaux bâtiments groupés au centre du site afin de créer un parc technologique et scientifique

Etape 3 : Extension permettant d'abriter les activités de recherche, développement et formation, notamment celles relative au projet « Greenstar »

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'entreprises nouvelles - Nombre d'emplois créés ou transférés - Nombre de Brevets d'inventions déposés - Nombre de publications scientifiques

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Universités – INRA – IFREMER - CEPRALMAR

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

CCNBT – SMBT – CG – CR – DREAL – DDTM – SAS GREENSTAR

COÛT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Phase 1 (2012-2014) : Requalification immobilière 2 800 000 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	2 800 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) : à définir

ORIENTATION STRATEGIQUE 3	DEVELOPPER DURABLEMENT LES ACTIVITES
OBJECTIF PRIORITAIRE 3.3	CREER DU LIEN ENTRE LES FILIERES
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N°3.3.8

DEVELOPPER UN PROJET TERRITORIAL AUTOUR DE LA MINE ET DU VIN A VILLEVEYRAC

AXE D'INTERVENTION

Soutenir l'innovation

CONTEXTE

La commune de Villeveyrac est l'une des plus dynamiques en matière d'activité agricole à l'échelle de l'Hérault. Elle a bénéficié d'un remembrement dans les années 90, qui a été à l'origine de ce dynamisme. La commune s'est depuis nettement orientée vers cette vocation agricole, notamment en portant une démarche d'Agenda 21 qui prend appui sur cette activité pour développer un projet territorial durable. En termes de viticulture, les terroirs de Villeveyrac sont liés à la cave coopérative de Pinet qui connaît une dynamique également favorable.

Par ailleurs, la commune est caractérisée par une activité minière d'exploitation de bauxite. Cette activité a conduit à la constitution d'un réseau de galeries aujourd'hui en grande partie inondées, qui constitue une ressource en eau importante pour l'agriculture locale. Grâce à cette ressource, l'espace agricole de Villeveyrac bénéficie d'une capacité d'irrigation avantageuse.

En lien avec cette activité minière, l'exploitant de la ressource minière engage une expérimentation pour ce qui concerne de nouveaux process de la fabrication du ciment, qui permettraient de réduire les consommations énergétiques et le bilan carbone de ce type d'activité. Le développement nouveau de cette activité minière par la société Vicat (extraction de bauxite) va créer une dynamique favorable à Villeveyrac. La reprise d'une activité aura plusieurs conséquences :

- mise à jour de nouvelles galeries,
- mise en place d'un site expérimental d'homogénéisation de bauxite pour la fabrication des ciments,
- disponibilité en eau accrue par extension du réseau de galeries.

Cette nouvelle dynamique doit être l'occasion pour Villeveyrac de consolider sa démarche de projet territorial en appuyant la mise en réseau des filières, dans un objectif de développement d'un « produit territorial » construit autour du tourisme, des mines et du vin.

MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Villeveyrac, CCNBT, Vicat, Cave coopérative de Pinet-Villeveyrac

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Il s'agit d'engager des partenariats entre acteurs économiques pour mettre en œuvre un projet territorial en lien avec l'Agenda 21 communal.

Le projet vise à construire un projet éco-touristique basé sur la mine et la vigne, mais aussi d'innover dans les méthodes de vieillissement du vin, ce qui comprend plusieurs objectifs opérationnels :

- Soutenir l'activité minière respectueuse de l'environnement et des hommes
- Faire découvrir Villeveyrac au travers de la mine et de ses produits du terroir
- Optimiser les ressources en eau du sous-sol de la commune
- Maintenir et favoriser une agriculture raisonnée, voire biologique
- Créer de nouveaux produits grâce aux anciennes galeries de la mine
- Réaménager le site de la cave coopérative

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à créer une synergie entre le renouveau de la cave coopérative de Pinet-Villeveyrac, et le développement de l'activité minière, pour développer le tourisme et donc l'économie sur Villeveyrac.

Elle se découpe en plusieurs sous-projets, qui ensemble permettent de dessiner un plan économique et touristique pour Villeveyrac.

► Réaménagement du site de la cave coopérative

La cave coopérative de Villeveyrac a fusionné en 2009 avec Pinet. Le caveau actuel ne permet pas une promotion optimale des vins de la commune. La cave coopérative souhaite modifier l'aménagement actuel du site de Villeveyrac.

L'outil agro-industriel sera spécialisé dans la vinification des vins rouges, les blancs étant traités sur le site de Pinet. L'espace disponible pourra être utilisé pour répondre aux besoins de développement de la ville, mais également pour concevoir et construire un nouveau caveau de vente, adapté à l'ambition du projet territorial, à proximité du musée de la mine. La continuité des deux entités permettra de capter et diversifier l'offre touristique.

► Mise en place de chais de vieillissement dans les anciennes galeries de la mine

Les anciennes galeries de la mine de bauxite ne sont pas utilisées. Certaines seront dédiées au musée de la mine. Pour les autres, il est possible de mettre en place des chais de vieillissement du vin dans les galeries.

La fraîcheur et la température constante offriront un environnement optimal aux vins de Villeveyrac, et pourquoi pas de l'Hérault. Des travaux pour sécuriser les lieux et limiter le taux d'humidité seront nécessaires.

► Développement de nouveaux produits attractifs par la cave coopérative

La cave coopérative de Pinet-Villeveyrac doit diversifier et améliorer son offre grâce à de nouveaux produits. Après avoir proposé des blancs AOP, la cave élargit aujourd'hui son offre avec des rouges et rosés IGP. Elle améliore ainsi la qualité de sa gamme.

Certains coopérateurs émettent le souhait de réaliser une cuvée en agriculture biologique. Pour l'instant l'apport en raisins n'est pas assez conséquent pour réaliser une cuve spéciale. Mais cette possibilité doit être étudiée pour les prochaines années, au vu des demandes des consommateurs.

► Création d'un hameau agricole

Le projet territorial communal étant construit sur la confirmation et la consolidation de l'activité agricole, le SCOT a appuyé cette démarche en instaurant des dispositions très protectrices de l'espace agricole sur la totalité de la commune. La construction agricole y est très contrainte, dans un objectif de maîtrise forte du mitage. Les possibilités permettant de répondre aux besoins des agriculteurs demeurent, sous forme de hameaux intégrés à l'environnement.

Afin d'accompagner le développement de l'activité, l'action consiste donc également à engager la réalisation de ce hameau par l'engagement des études préalables d'aménagement, puis des travaux de réalisation. Une aire de lavage des machines de traitement et de vendage sera créée pour traiter les effluents.

► Protection et valorisation des terres agricoles

Villeveyrac veut préserver son caractère rural. La protection des terres agricoles y participe. Dans un premier temps, la commune, avec l'ADASEA va réaliser un diagnostic des potentialités agricoles. Cette étude, outre la connaissance du terrain, permettra de faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs.

Dans un second temps, la volonté de préservation des terres agricoles pourra être consolidée par la mise en place d'un périmètre agricole et naturel (PAEN) par le Conseil Général de l'Hérault. Les terres inscrites dans ce périmètre seront protégées de toute urbanisation future.

► Optimisation des ressources en eau du sous-sol de la commune

L'exploitation en sous-terrain de la bauxite va dégager des capacités de stockage de l'eau dans les galeries. La source de Roquemale a un débit de 200m³/h, ce qui n'est pas suffisant pour irriguer les terres agricoles de manière constante. L'objectif est de stocker naturellement cette eau dans les anciennes galeries afin de l'utiliser pour irriguer les terres agricoles durant la période estivale (capacité de stockage de quasi 1 million de m³). Ainsi la ressource de Saint Farriol serait disponible pour un autre usage (eau potable).

► Exploitation raisonnée de la mine de bauxite par l'entreprise Vicat

La mine, dont le carreau appartient à la commune, est aujourd'hui exploitée à ciel ouvert par la SODICAPEI (société des parents d'enfants inadaptés). L'entreprise Vicat a racheté 48 % du capital de la SODICAPEI. Le caractère social de l'exploitation va être conservé.

L'entreprise Vicat mise sur une exploitation raisonnée, et plus longue. Ainsi ils prévoient d'extraire 400 000 tonnes de bauxite par an (ressources exploitables supérieures à 50 millions de tonnes). L'exploitation en souterrain démarrera en 2013/2014 après l'obtention des autorisations nécessaires.

► Création d'un atelier innovant d'homogénéisation de la bauxite

Compte tenu de l'importance du gisement, Vicat créera un atelier d'homogénéisation dont le rôle est de produire une matière première avec un taux d'alumine constant et de s'assurer que la fabrication des ciments rejette 30% de moins de gaz à effet de serre que les fabrications industrielles courantes. Ce processus industriel innovant sera testé et développé à Villeveyrac.

► Création d'un musée de la mine et du terroir

Les galeries vides des anciennes exploitations pourront être utilisées pour créer un musée de la mine et de la vigne. Cet équipement permettra de présenter l'interaction entre l'exploitation minière et le maintien d'une agriculture sur la commune.

Ce musée sera l'occasion de faire découvrir l'exception villevoyracoise (bauxite). En effet, c'est un des derniers sites de bauxite encore exploités en France. L'interaction entre mine et vigne devra aussi être abordée. Les personnes pourront être renvoyées vers le caveau de la cave coopérative, vers des exploitations ouvertes au public, ou même vers des circuits de randonnées permettant de découvrir le paysage de la commune.

ETAPES – PALIERS DE REALISATION

Phase 1 du Contrat (2012-2014) :

Construction du projet :

- Concertation avec toutes les parties prenantes
- Etude de prédéfinition avec un bureau d'étude pour la construction des objectifs opérationnels
- Recherches de partenaires
- Etude des potentialités agricoles

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de partenaires associés aux projets, Fréquentation du caveau, Variation du chiffre d'affaire de la cave coopérative, Fréquentation du musée, Emissions de GES du processus de fabrication du ciment, Nombre d'agriculteurs sur la commune (nouvelles installations ou maintiens), Surface de terres agricoles et naturelles préservées

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Société Vicat, Cave coopérative Pinet-Villeveyrac, SMBT, CCNBT, Offices de tourisme

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

CCNBT, Département de l'Hérault, Région Languedoc Roussillon

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

Phase 1 Contrat (2012-2014) :

- Etude des potentialités agricoles : 13 000 € (montant estimatif)
- Etude de prédéfinition de la phase opérationnelle : à définir

Coût prévisionnel		
Phases	Action	Montant (€ HT)
2012-2014	Etude potentialités agricoles	13 000 €
	Etude prédéfinition	A définir

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) : à définir

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

- 3.2.2 Accompagner les exploitations agricoles dans la préservation de la ressource en eau
- 3.2.3 Développer une agriculture de proximité
- 3.2.4 Développer les démarches de certification environnementale
- 3.3.5 Mettre en valeur les espaces agricoles périurbains en engageant la gestion des périmètres PAEN
- 3.2.6 Aide à l'installation de jeunes agriculteurs
- 3.2.7 Réaliser une charte d'intégration paysagère et environnementale pour la réalisation de pôles agricoles
- 3.3.1 Structurer le territoire éco-touristique
- 3.3.4 Créer des points de vente et de distribution de produits locaux

ORIENTATION STRATEGIQUE 4	METTRE EN ŒUVRE UN MODELE DE GOUVERNANCE ADAPTE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE
OBJECTIF PRIORITAIRE 4.2	GARANTIR LA GESTION CONCERTEE DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION
PHASE DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ■ ACTION DE PHASE 1 (2012-2014) ■ ACTION DE PHASE 2 (2015-2017)

FICHE ACTION N° 4.2.3

SENSIBILISER ET PROPOSER DES FORMATIONS AUX PARTIES PRENANTES DU CONTRAT

AXE D'INTERVENTION

Suivi du milieu, information et communication

CONTEXTE

L'adhésion du plus grand nombre est nécessaire à une mise en cohérence des politiques et des actions, autour des grands documents de référence que sont le SCOT, le SAGE, et Natura 2000. Cette adhésion passe par la sensibilisation et la formation des parties prenantes du Contrat.

Ces formations pourront porter sur les outils de planification, leur portée juridique et leurs conséquences sur le territoire, et s'adresseront notamment aux élus et aux personnels administratifs du territoire.

Des formations spécifiques seront également conçues autour de thèmes porteurs et prioritaires (gestion de l'eau et des milieux, bonnes pratiques culturelles, etc.) à destination des professionnels, afin de les accompagner dans une requalification de leurs pratiques et /ou de leurs exploitations. Des liens seront recherchés avec les centres de formation locaux, en particulier le lycée maritime Paul Bousquet de Sète.

Pour les professionnels qui souhaitent développer les contacts avec le grand public dans le cadre de PescaTourisme ou lors de visites-dégustations sur les sites conchylicoles, des formations particulières leur fourniront des outils, des techniques, des références pour concrétiser au mieux leur diversification vers ces nouvelles activités.

Il s'agit également de développer une stratégie de communication et de sensibilisation des habitants du territoire, des scolaires, des touristes, pour leur permettre de comprendre le territoire et ses enjeux et développer ainsi des pratiques de gestion raisonnée des ressources et une implication dans la vie du territoire.

MAÎTRES D'OUVRAGE

Collectivités, Organismes de formations, chambre d'agriculture, associations, SMBT

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Fournir aux acteurs du territoire les éléments de connaissance leur permettant de mieux comprendre les enjeux
- Proposer des outils techniques pour faire face aux évolutions de pratiques, d'activités, de réglementations
- Sensibiliser le grand public et notamment les enfants aux enjeux environnementaux, notamment au niveau de la ressource en eau

DESCRIPTION DE L'ACTION

Suivant les publics ciblés, les outils et méthodes seront variables ainsi que les objectifs.

Cible 1 : Les acteurs du territoire

- Co-construire annuellement un plan de formation, avec le contenu détaillé des formations retenues, à l'intention de plusieurs publics possibles (élus, techniciens, acteurs professionnels et associatifs) sur des sujets en lien avec la mise en œuvre du contrat (protection des espaces naturels et biodiversité, agriculture durable, gestion de l'eau dans les territoires, foncier, ingénierie territoriale, management de l'action publique, etc.).
- Créer des formations spécifiques pour les acteurs touristiques
 - sur les métiers de la pêche et de la conchyliculture
 - sur les milieux (richesse et fragilités)
- Créer des formations spécifiques pour les activités agricoles (pêcheurs, conchyliculteurs, agriculteurs)
 - Formations à l'accueil : visant des professionnels qui souhaitent s'engager dans des démarches d'accueil du public (Pesca Tourisme, dégustations dans les mas, visites d'installations conchylicoles)
 - Formations pour généraliser des pratiques respectueuses de l'environnement, du territoire et valorisantes pour leurs métiers
 - Formation spécifique en lien avec la requalification des entreprises conchylicoles "optimisation de l'exploitation"
 - Formations, avec l'appui de la chambre d'agriculture, sur la limitation des intrants et l'usage des pesticides (*voir fiche action 3.2.2*)

Cible 2 : Les enfants et les jeunes sur du temps scolaire et hors temps scolaire

- Le CPIE Bassin de Thau développe différents programmes pédagogiques en lien avec le territoire et ses enjeux :
 - les Classes de Thau pour mutualiser les contenus pédagogiques des membres du CPIE, mettre en réseau une équipe pédagogique issue des membres du CPIE, sensibiliser et éduquer les publics scolaires sur l'environnement et le territoire de Thau ;
 - le programme Autour de l'eau (SAGE des Enfants) : à travers un programme spécifique lié à la ressource en eau, un SAGE des enfants est développé permettant d'aborder de manière plus approfondie les enjeux du SAGE avec les enfants et mieux comprendre leurs préoccupations (création d'un espace de dialogue permettant d'aboutir à des propositions qui pourraient être présentées en CLE par les enfants eux-mêmes) ;
 - la réalisation de malles pédagogiques thématiques : ces malles sont à disposition de différents usages et usagers au regard des thèmes abordés.
- Poursuivre les interventions pédagogiques dans les écoles de Thau aggro :
 - Dans le cadre de ses compétences en matière d'environnement et afin d'accompagner ses actions dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets, l'assainissement, les espaces naturels ou les transports, Thau aggro développe des actions de sensibilisation et d'éducation en direction des scolaires. Ces actions ont pour but de sensibiliser et faire découvrir le territoire et ses enjeux et favoriser l'émergence de comportements citoyens.

Cible 3 : Le grand public

- Il s'agit de créer une stratégie de communication et de sensibilisation des habitants du territoire. Cette stratégie de sensibilisation peut s'appuyer sur les actions suivantes :
 - Rencontre sur des évènementiels à l'aide de stands pédagogiques
 - Balades et sorties de découvertes
 - Soirées-débats et rencontres
 - Ouvrages / brochures généraux ou thématiques pédagogiques permettant à tous de comprendre les grands enjeux, le territoire, les espèces, les bonnes pratiques
 - Actions de conseil et de sensibilisation auprès des abonnés (petits et gros consommateurs) afin de développer une politique d'économie d'eau et de préservation de la ressource par la diffusion à la population d'informations sur l'impact des pertes en eau sur le réseau public et privé (en associant les syndicats d'adduction d'eau potable à la définition d'un document de sensibilisation) (cf. fiche action 1.1.7)

ETAPES – PALIERS DE REALISATION**Phase 1 Contrat (2012-2014) :**

Développement de 8 modules de formation

Mise en place du SAGE des enfants

Diffusion d'un ouvrage pédagogique

Réalisation d'une malle pédagogique

Développement des formations scolaires et grand public

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de formations développées
- Nombre de personnes formées
- Nombre d'ouvrages diffusés

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Lycée Maritime Paul Bousquet, Ceparlmar, CNFPT, Département 34, Chambre d'Agriculture, Agence de l'Eau, DREAL LR, Agroparitech, Cemagref (IRSTEA), CPIE Bassin de Thau

PARTENAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Europe, Région LR, Département 34, Chambre d'Agriculture, Education Nationale

COUT ESTIMATIF DE L'ACTION ET FINANCEMENTS

- Ingénierie de formation :
 - Construction plan annuel de formation et programme détaillé de formations. Exemple pour 4 formations par an : 4 000 € /an
 - Réalisation de formations : 3 000 € /formation
- Programme pédagogique SAGE des enfants : 32 000 €
 - Coordination du projet : 5 800 €

- Animation écoles / Collège, Lycée : 23 200 €
- Communication : 3 000 €
- Ouvrage pédagogique : 20 000 € (1 000 exemplaires)
- Malle pédagogique : 33 000 €
 - Recherche, coordination, rédaction : 4 500 €
 - Conception, réalisation : 13 500 €
 - Production : 15 000 €
- Interventions pédagogiques dans les écoles et actions grand public Thau aggro :
 - Mise à disposition d'animateurs auprès des enseignants ; sorties découvertes du territoire : 100 000 € /an
- Action de sensibilisation et rédaction d'un document de sensibilisation auprès des abonnés pour favoriser les économies d'eau et la préservation de la ressource en eau potable : 20 000 €
- Autres interventions possibles : à définir

Phase 1 Contrat (2012-2014) : 337 000 €

Coût prévisionnel	
Phase	Montant (€ HT)
2012-2014	337 000 €

Plan de financement Phase 1 (2012-2014) : A définir

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lien avec les autres fiches actions du Contrat :

- 4.1.3 Mise en place des conditions d'application des outils de planification
- 3.2.2. Accompagner les exploitations agricoles dans la préservation de la ressource en eau
- 3.3.1 Structurer le territoire écotouristique
- 3.3.4 Créer des points de vente et de distribution des produits locaux
- 1.1.7 Développer une politique d'économies d'eau et de sécurisation de l'alimentation en eau potable
- 1.2.6 Mettre en œuvre les DOCOB des sites Natura 2000 du bassin versant de Thau

